COMMUNE DE HAUTEMORGES

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ

Extension et assainissement du Collège du Champ-Carré à Pampigny

Concours de projets d'architecture, organisé en procédure ouverte à un degré selon le règlement SIA 142, édition 2025

RAPPORT DU JURY

AOÛT 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Imaginer l'extension d'un collège datant des années 1980, entreprendre sa rénovation énergétique, créer des salles de classe, de dégagement, d'ACT, d'ACM, de PPLS et intégrer des espaces polyvalents destinés à être utilisés aussi bien par l'école que par la population, voilà le challenge qui vous attendait.

Au nom du jury, je tiens à saluer la créativité avec laquelle vous avez relevé ce défi et la qualité du travail fourni. La diversité des projets nous a permis d'avoir une vision d'ensemble des solutions envisageables et nous a aidé à forger notre opinion.

Je remercie chaleureusement les membres du Jury pour leur implication sans faille et les experts pour leur disponibilité et leur écoute. Durant les trois jours de délibérations, leurs pertinentes analyses et les échanges constructifs ont permis de mettre en lumière les divers enjeux spécifiques liés non seulement à l'enseignement et au bien-être des élèves, mais également à l'intégration de cette construction dans le bâti environnant tout en préservant l'intérêt public et la qualité fonctionnelle du bâtiment.

Marie Christine Gilliéron,
Présidente du jury et Vice-syndique de la Commune de Hautemorges

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE 8

1.1 Contexte 8

1.2 Objectif du Maître de l'ouvrage – objet du concours 8

2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE 9

2.1 Maître de l'ouvrage 9

2.2 Organisateur du concours 9

2.3 Genre de concours et type de procédure 9

2.4 Conditions de participation 9

2.5 Prix, mentions et indemnités 10

2.6 Litiges 10

2.7 Jury 11

2.8 Calendrier du concours 11

2.9 Certificat SIA 12

3. CAHIER DES CHARGES (RESUMÉ) 12

3.1 Le site du Collège du Champ-Carré 12

3.2 Les constructions existantes 12

3.3 Amélioration du confort thermique du Collège 12

3.4 Extension du Collège, site en fonction 13

3.5 Salle de gymnastique 13

3.6 Périmètre de construction et périmètre élargi 13

3.7 Enjeu de planification 13

3.8 Contraintes du site, règlement 14

3.9 Durabilité 14

3.10 Production d'énergie 15

3.11 Critères d'appréciation 15

4. PROGRAMME DES LOCAUX 15

4.1 Description du programme des locaux 15

4.2 Liste des locaux et surfaces 17

5. JUGEMENT 19

5.1 Réception des projets 19

5.2 Conformité des projets 20

5.3 Séances de jury 21

5.4 Acceptation des projets au jugement 21

5.5 1er tour d'élimination – Jour 1 21

5.6 2e tour d'élimination – Jour 2 22

5.7 3e tour d'élimination – Jour 2 22

5.8 Expertises 23

5.9 Tour de repêchage 23

5.10 Classement des projets 23

5.11 Attribution des prix 24

5.12 Recommandations du jury 24

5.13 Remerciements 25

6. APPROBATION DU JURY 26

7. LEVÉE DE L'ANONYMAT 27

7.1 Projets classés 27

7.2 Projets non classés 28

8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES 31

9. AUTRES PROJETS RENDUS 81

1. PRÉAMBULE

1.1 Contexte

L'organisation actuelle du territoire de la localité de Pampigny prend son origine dans le premier plan communal d'aménagement, approuvé le 18 novembre 1977. Le « Plan des zones » prévoyait alors une « zone de construction d'utilité publique » située au lieu-dit Au Rionzy, à l'ouest du noyau villageois. Ce vaste terrain, en grande partie plat, est bien raccordé au village sur ses flancs nord-ouest et sud-est. C'est là que va se développer au fil des ans le secteur scolaire et sportif de Pampigny, donnant un nouvel emplacement, dans un cadre verdoyant, à l'école qui se trouvait jusqu'alors et depuis 1836, dans le château de Mestral, au sein du noyau villageois originel.

Le nouveau groupe scolaire du Champ-Carré est dessiné au début des années 1980 par le bureau lausannois spécialisé dans les constructions scolaires « Lyon & Goldmann Architectes SA » (Jean-Denis Lyon, René Lyon, Hans-J. Goldmann). Lauréats d'un concours avec leur projet intitulé *O.K. CORRAL*, ils organisent l'ensemble du secteur. Ils placent au sud-est, sur un coteau, le collège et la salle de gymnastique, deux volumes séparés au-dessus du sol mais reliés par un passage souterrain. Au nord-ouest, sur le vaste plateau, se développent les prolongements du préau et les terrains pour les activités sportives (notamment un terrain de football), ainsi qu'une première buvette du foot.

Les travaux furent exécutés en étapes : d'abord le collège, livré en 1983, puis la salle de gymnastique, inaugurée en 1995. Une troisième étape prévoyait l'extension du collège sur son pignon nord-est, comme le montre la réalisation du sous-sol à cet endroit (abri PC). L'évolution des besoins scolaires empêche aujourd'hui une réalisation littérale du projet d'extension d'origine (document C10).

Sur le site, l'offre publique et sportive a été complétée à partir des années 2010. Un petit bâtiment, sur un seul niveau, accueille depuis 2012 une garderie (*Le Chap'rond rouge*) et la nouvelle buvette du foot. En 2021, un pumptrack[1] fit son apparition, pour le bonheur des riders et autres skaters.

En 2021, la commune de Pampigny fusionna avec cinq voisines pour créer la nouvelle commune de Hautemorges. C'est cette dernière qui assurera la maîtrise de l'ouvrage de la rénovation et extension du collège.

Une partie de la frange nord-est de la parcelle 4012, sur laquelle se développe le site du Champ-Carré, est occupée aujourd'hui par des parcs à chevaux (« paddocks ») dépendants du centre équestre l'Écurie de la Prélaz (bâtiments ECA 3465, 3421 et 3416) implantés directement au nord-est.

1.2 Objectif du Maître de l'ouvrage – objet du concours

Le mandat donné par le Maître de l'ouvrage s'articule autour de deux thématiques :

- L'extension du collège, comprenant principalement :
  - Un programme scolaire additionnel, basé sur quatre nouvelles salles de classe
  - Un nouveau programme public, avec la création d'une salle multifonctionnelle publique, dotée d'un foyer, d'un bar-cuisine, de WC et de stockage

[1] *Piste (track) en dur formant un parcours en boucle, présentant une succession de creux formant des virages relevés ; les pratiquants – vélo, BMX, VTT, trottinette, skate, roller, etc. – utilisent le relief de la piste pour avancer en « pompant » (to pump), grâce à l'action des bras et des jambes (mouvement de flexion-extension).*

  - L'agrandissement des abris PC
- La rénovation du collège actuel (ECA 3355a), amenant à la mise à niveau du bâtiment selon les normes actuelles de sécurité et d'énergie

Le MO est conscient des qualités architecturales du collège actuel (rationalité du plan, générosité des espaces, qualité de la lumière, organisation des espaces et échelle lui donnant un caractère «domestique»). Dans le respect du budget indiqué, il s'attend à trouver au minimum ce même niveau de qualité.

Le MO désire inscrire son projet dans une optique de développement durable (voir chapitre 3.9 Durabilité), en particulier une occupation mesurée du sol, l'utilisation de matériaux durables et des solutions permettant une exploitation du bâtiment économe en énergie (ventilation naturelle, inertie thermique, etc.).

Le Conseil communal de Hautemorges a accepté un crédit d'étude de CHF 1'210'000.- TTC en novembre 2025 pour la mise en concours du présent objet et les phases 31, 32, 33 et 80% de la phase 41.

2. CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE

2.1 Maître de l'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage est la Commune de Hautemorges.

Route de Cottens 17
Case postale 130
1143 Apples

2.2 Organisateur du concours

L'organisation du concours était assurée par le bureau dettling péléraux architectes à Lausanne.

2.3 Genre de concours et type de procédure

Le concours était un concours de projets d'architecture organisé en procédure ouverte, en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 2025) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours était anonyme et à un degré.

2.4 Conditions de participation

Le concours était ouvert à tou·tes les professionnel·les établi·es en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Le concours était ouvert aux architectes uniquement.

Les architectes devaient répondre à l'une des trois conditions suivantes :

- Être porteur·ses d'un diplôme universitaire (EPF, IAUG / EAUG, AAM, UNI) ou des Hautes écoles Spécialisées (HES / ETS)
- Être inscrit·es au Registre suisse REG A ou B des architectes*
- Fournir la preuve de l'équivalence d'un diplôme étranger par le SEFRI*

2.5 Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix et mentions s'élèvait à CHF 105'000.- hors taxe. Elle a été définie selon le règlement SIA 142 et sur la base des lignes directrices de la commission SIA 142 édition mars 2008, révisées en juin 2015.

Il devait être attribué environ six prix et mentions éventuelles. Selon l'article 17.3 du règlement SIA 142, des mentions pouvaient être attribuées pour 40 % au maximum de la somme globale des prix et mentions.

Le jury s'est réservé le droit d'attribuer une indemnité à l'ensemble des projets remis dans les délais et acceptés au jugement, s'il estimait que les conditions étaient réunies pour le faire.

Conformément à l'article 22.3 du règlement SIA 142, le jury pouvait classer au 1er rang un projet faisant l'objet d'une mention et le recommander pour une poursuite du travail, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury représentant le Maître de l'ouvrage.

2.6 Litiges

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du mandat au lauréat sera publiée sur le site www.simap.ch. Seules les décisions du Maître de l'ouvrage sont susceptibles d'un recours auprès de la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal. Le for est au lieu de l'ouvrage.

Les litiges éventuels relatifs au concours sont réglés en suivant l'article 30 du règlement SIA 142, édition 2025.

2.7 Jury

Le jury, désigné par le Maître de l'ouvrage, était composé des personnes suivantes :

Présidente du jury

- Marie Christine Gilliéron – vice-syndique, Hautemorges

Membres professionnel·les

- Lea Prati, architecte ETH / SIA – Atelier Prati Zwartbol, Zürich
- Christophe Pulver, architecte HES / SIA – Atelier Pulver Architectes, Sugiez
- Alain Wolff, architecte EPFL / SIA / FAS – wolff obrist architectes, Lausanne
- Pierre Lauper, architecte EPFL – Service technique et urbanisme, Hautemorges

Autres membres thématiques

- François Delay, conseiller municipal en charge des écoles, Hautemorges
- Fabrice Marendaz, ex-conseiller municipal en charge des bâtiments, Hautemorges

Suppléant·es professionnel·les

- Priscille Biolley, architecte ETH / SIA – biolley pollini architectes, Lausanne
- Lorenzo Marzano, architecte EPFL / SIA – Marzano Polikar architectes, Lausanne

Suppléant·es thématiques

- Emmanuel Tinguely, chef des services techniques et ingénieur communal, Hautemorges
- Murielle Pretlot Desoleil, directrice de l'Établissement primaire et secondaire Apples-Bière et environs, Apples

Experts (sans droit de vote)

- Patrick Defago, Quartal, économiste de la construction

2.8 Calendrier du concours

Concours de projet

Ouverture du concours sur www.simap.ch	11 février 2026
Retrait des maquettes à partir du	12 février 2026
Visite du site	04 mars 2026
Délai pour poser les questions à astrid.dettling@dp-arch.ch	06 mars 2026
Réponses aux questions sur www.simap.ch (date indicative)	20 mars 2026
Délai d'inscription (logistique fond de maquette)	29 avril 2026
Rendu du projet, envoi ou dépôt jusqu'au	29 mai 2026
Rendu de la maquette	18 juin 2026
Jury	23 et 25 juin, 14 juillet 2026
Vernissage	20 août 2026
Exposition des projets	du 20 au 31 août 2026

2.9 Certificat SIA

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme et l'a jugé conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2025.

3. CAHIER DES CHARGES (RESUMÉ)

3.1 Le site du Collège du Champ-Carré

L'organisation générale du site est décrite au chapitre 1.1 Contexte. Le site est accessible par les voitures principalement depuis la rte de la Tuilière. Le bien nommé ch. des Écoliers procure quant à lui un accès piéton sécurisé à partir de la rte de L'Isle, l'artère principale du village. Du fait de sa position par rapport au bâti villageois, le passage entre le collège et la salle de gymnastique constitue l'une des portes d'entrée au site.

Le collège (ECA 3355a et 3355b) comprend :

- Un programme scolaire (cinq salles de classes (1-2P, 3P, 4P, 5P, 6P), une salle ACM, une salle des maîtres
- Des abris PCi (notamment ECA 3355b) au sous-sol, occupés notamment par l'atelier du concierge et des vestiaires pour le foot
- La centrale de chauffe (plaquettes) du chauffage à distance (CAD) local
- Un appartement de fonction, au rez inférieur

Hormis un changement partiel de l'isolation périphérique dans les années 2000, l'enveloppe du bâtiment date de la construction du collège (1983). Le dernier CECB (2023) classe l'efficacité thermique de l'enveloppe en F. La nouvelle loi sur l'énergie, qui devrait entrer en vigueur au printemps 2026, obligera la réfection des enveloppes de bâtiment de classe F (efficacité globale) à l'horizon 2035-40, même pour les bâtiments ou parties non touchées par les travaux.

3.2 Les constructions existantes

Le bâtiment du Collège du Champ-Carré contenant les salles de classe a été construit en 1983. Il affiche un bon état de conservation et d'entretien. Les espaces intérieurs sont généreux et ont une qualité certaine, tant par l'apport de lumière zénithale que par les relations spatiales entre les étages et les matériaux utilisés. Les classes de l'étage subissent des surchauffes estivales : elles sont situées sous le toit et l'éclairage naturel zénithal nord-ouest n'est pas doté de protection solaire.

3.3 Amélioration du confort thermique du Collège

Les concurrent·es devaient proposer un concept d'intervention pour l'assainissement des façades de l'existant, en cohérence avec l'extension.

Une attention particulière était demandée sur la manière d'améliorer la performance thermique de l'enveloppe existante et de répondre au problème de surchauffe mentionné au chapitre 3.2 Les constructions existantes tout en respectant les qualités architecturales existantes.

3.4 Extension du Collège, site en fonction

Quatre classes ont été ajoutées au programme actuel, réunissant ainsi les cycles 1 et 2 sur le site :

- Une deuxième classe 1-2P
- Une 7P
- Une 8P
- Une classe de réserve

L'extension du programme scolaire a entraîné la création de nouvelles salles annexes :

- Deux salles spécifiques, pour accueillir respectivement les activités bois et couture, de par la présence des niveaux 7P et 8P
- Deux salles d'appui (l'appui est actuellement donné dans des salles de classes libres ou dans les couloirs)
- Une nouvelle salle des maîtres
- Des locaux « Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire » (PPLS) – hors psychomotricité, établie à Apples

3.5 Salle de gymnastique

Dans l'immédiat et dans le cadre du concours, il n'était pas prévu de travaux sur la salle de gymnastique (ECA 3425a). Toutefois, la Commune envisage dans le futur d'annexer une cuisine et un local de rangement au niveau inférieur de ce bâtiment, contre son pignon Nord, afin qu'il puisse aussi fonctionner comme salle polyvalente. Un nouvel accès pourrait être créé à cette occasion. Dans cette optique, les concurrent·es devaient prendre en compte une réserve volumétrique sur une profondeur de 7 mètres.

3.6 Périmètre de construction et périmètre élargi

Les paddocks et le pumptrack étaient à maintenir, excepté le paddock situé le plus proche du collège, dont la surface a été intégrée au périmètre de construction (document C2).

3.7 Enjeu de planification

Afin de répondre au besoin urgent d'augmenter le nombre de salles de classe primaires, il était demandé aux concurrent·es des réflexions et propositions (constructives, organisationnelles, etc.) permettant de rationaliser le projet et sa réalisation (durée de chantier, mise en œuvre en site occupé).

Ils·elles devaient également prendre en compte les contraintes découlant du maintien de l'activité scolaire sur le site. Ils·elles devaient notamment porter une réflexion sur les thèmes suivants :

- L'implantation de l'extension
- L'intervention sur l'existant
- La zone du chantier

3.8 Contraintes du site, règlement

3.8.1 Règlements de construction

Les concurrent·es devaient respecter les règles de construction du nouveau PACom (documents C6, C7, C8) et non pas le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions de Pampigny. La parcelle se situe dans la Zone affectée à des besoins publics A 1 LAT.

3.8.2 Dérogation hauteur

Le règlement de construction devait être respecté. Toutefois, une dérogation à la hauteur de la corniche ou du chéneau (h) ou à la hauteur du faîte (H) pouvait être envisagée par le Maître de l'ouvrage, mais seulement si elle présentait un intérêt avéré pour la qualité du projet.

3.9 Durabilité

Le projet de l'école et ses espaces extérieurs devaient répondre aux enjeux climatiques et environnementaux actuels. Il se devait d'être exemplaire en termes de construction durable. La Municipalité souhaitait viser les objectifs suivants en matière de constructions :

- Économie du sol et maîtrise des terrassements :
  - Intégration du projet en faveur du terrain naturel afin de limiter le dimensionnement des infrastructures contre la poussée des eaux et le coût des volumes bâtis enterrés
  - Minimisation des excavations de terre à extraire du site
- Économie circulaire et matériaux locaux peu énergivores :
  - Valorisation des matériaux d'excavation non pollués par la gestion de tri, gravats, sables, terres végétales et terre crue valorisables
  - Matériaux biosourcés ou recyclés, réutilisables ou réutilisés
  - Limitation des polluants
  - Bois local ou Propre Bois (proprebois.ch)
  - Utilisation du bois massif
- Approche low-tech / no-tech :
  - Énergie grise minimale, exploitation simple et rationnelle, priorisation de la ventilation naturelle et de la lumière naturelle, inertie thermique, mesures architecturales pour la gestion de la surchauffe estivale, assainissements alternatifs
- Valorisation de la biodiversité :
  - Plantation d'espèces végétales indigènes et climatiquement adaptées, culture valorisée et liens entre nature, aménagements et espaces de jeux
- Toitures productrices d'énergie solaire et récupération des eaux de pluies pour les sanitaires
- Logistique bioclimatique :
  - Lutte contre les îlots de chaleur en tenant compte de la végétalisation, gestion des eaux et utilisation de revêtement de façades et de surfaces piétonnes de couleur claire (revêtements à albedo élevé), maîtrise des masques solaires et ombres portées

- Définition d'un concept environnemental et social tenant compte des aspects liés à l'énergie, au climat et à la biodiversité :
  - Rationalité structurelle et adaptabilité à l'évolution d'usage et partage des infrastructures durant et hors du temps scolaire – affectation souple / mutualisation
  - Prise en compte du cycle de vie et des frais d'exploitation dès la conception

La durabilité passe également par l'économie financière tant en phase d'exécution que d'exploitation.

La norme SIA 112/1 «construction durable», SIA 390/1 «La voie du climat – Bilan des gaz à effet de serre sur le cycle de vie des bâtiments» et les outils et recommandations édités par l'association ECO-BAU pouvaient notamment servir de guide. Le Maître de l'ouvrage souhaitait aussi la recherche de solutions innovantes.

3.10 Production d'énergie

Les nouvelles constructions sont chauffées grâce au CAD existant, la chaufferie étant située dans l'école existante. La livraison des plaquettes s'effectue depuis le nord-ouest, par la rte de la Prêle. L'acheminement des plaquettes était à maintenir dans cette configuration, à moins d'une nouvelle disposition rationnelle et efficace améliorant la qualité d'ensemble du projet.

Les surfaces de panneaux photovoltaïques, en toiture ou en façade, optimisées en fonction du projet, devaient couvrir l'essentiel des surfaces de toitures.

3.11 Critères d'appréciation

Les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre de priorité :

- Fonctionnement et flexibilité
- Qualités d'intégration de la nouvelle construction dans son contexte
- Cohérence et qualité des principes d'intervention pour l'assainissement des façades de l'existant en rapport à l'extension
- Qualités typologiques et spatiales intérieures
- Démarche durable et enjeu climatique
- Cohérence et efficacité du système constructif
- Fonctionnement du site pendant les travaux
- Économie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation

4. PROGRAMME DES LOCAUX

4.1 Description du programme des locaux

Le MO demandait aux candidats d'apporter des solutions aux éléments suivants :

- Extension du programme scolaire
  - Quatre salles de classes, accompagnées de salles de dégagement, d'une salle pour la couture et d'une autre pour l'atelier bois, de locaux destinés aux enseignants et de services, seront ajoutées au collège

- Extension du programme public
  - Une salle multifonctionnelle, affectée prioritairement à des besoins publics, secondairement à des besoins scolaires, parascolaires ou extra-scolaires avec une connexion directe avec le nouveau foyer / vestiaire et avec le bar-cuisine. Elle pourra servir de local de répétition pour la fanfare. La salle multiusages actuelle (ACM) n'était plus à utiliser en tant que telle et pouvait, par exemple, devenir la salle multifonctionnelle, comme imaginé par le Maître de l'ouvrage
  - Un foyer / vestiaire avec petit bar-cuisine, fonctionnant comme entrée de la salle multifonctionnelle avec un accès direct et indépendant depuis l'extérieur
  - Un local de stockage de 40 m^2, connecté de manière fonctionnelle à la salle multifonctionnelle, permettant de ranger notamment les instruments de musique de la fanfare ainsi que du matériel divers
  - Un WC public, adapté aux PMR, avec accès indépendant depuis l'extérieur, servant notamment aux personnes qui pratiquent des activités extérieures de sport, de loisir ou de délassement sur le site
- Extension des abris
  - Agrandissement de l'abri actuel en fonction de la nouvelle emprise au sol du bâtiment, abritant notamment quatre nouveaux vestiaires à l'usage exclusif des clubs de foot avec un accès de plain-pied, dépourvu de seuil
- Programme technique
  - L'atelier du concierge maintenu en l'état, ainsi qu'un nouvel atelier avec accès direct sur l'extérieur permettant l'approche d'un véhicule (chargement – déchargement)
- Appartement de fonction
  - L'appartement peut être maintenu ou occupé par une partie du programme de l'extension. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de créer un nouvel appartement sur le site

4.2 Liste des locaux et surfaces

			EXISTANT		A CONSTRUIRE			TOTAL		
n° local	Abréviation	Dénomination	Nombre Existant	Surface par local	Nombre à construire	Surface par local	Surface totale à construire	Nombre total de locaux	Surface totale	Remarques
Scolaire et programme public										
101	CLA	Salle de classes 1-2P	1	82	**1**	82	82	**2**	**164**	Hauteur de 2,7m; Nouvelle classe : surface minimale 82 m2, idéalement 85 m2 (espace de rangement compris) ; une proportion longueur/ largeur se rapprochant du carré est favorable. Les deux salles de classes doivent être sur le même niveau, à proximité immédiate.
102	CLA	Salle de classes 3-8P	4	84	**3**	80	240	**7**	**576**	Hauteur de 2,7m; espace de rangement compris. L'une des salles de classe supplémentaire doit pouvoir être divisible en deux salles de dégagement, en complément de 103 DEG.
103	DEG	Salle de dégagement	0		**2**	40	80	**2**	**80**	Salles dédiées à l'enseignement par sous-groupes. A proximité des classes.
104	COU	Salle couture	0		**1**	60	60	**1**	**60**	grande table au centre, postes de travail en périphérie, petite cuisine.
105	BOIS	Salle bois	0		**1**	80	80	**1**	**80**	
106	RGT	Local de rangement bois	0		**1**	20	20	**1**	**20**	Attenant à la salle bois (105),
107	WC	WC 1-2P	2		**2**			**4**		WC supplémentaires : à proximité ou adjacents aux salles de classe 1-2P ; WC adaptés aux enfants de 1-2P.
108	WC	WC 3-8P	7		**5**			**12**		A répartir dans les différents étages. Pas de nouveaux urinoirs, Les WC peuvent restés genrés par local et deviendront non genrés dans le futur. Prévoir zones lavabos.
109	WC	WC maîtres - PMR	1		**min.1**			**2**		1 WC maîtres - PMR par niveau,
110	VES	Vestiaires des salles de classes	5		**4**			**9**		Les vestiaires sont situés proches des classes dans les couloirs qui seront suffisamment larges. Longueur à adapter par classe.
111	MUL	Salle multifonctionnelle	1	125					**125**	Le MO imagine que la salle multiusages actuelle devient la salle multi-fonctionnelle publique. Elle sert également de salle de réunion (Réseau cantonal vaudois).
112	FOY	Foyer / vestiaire	0		**1**	env. 60	env. 60	**1**	**60**	Foyer/vestiaire attenant à la salle multifonctionnelle 111, avec bar-cuisine et 1 WC PMR.
113	RGT	Local de rangement			**1**	40	40	**1**	**40**	A proximité de la salle multifonctionnelle 111. Le local doit pouvoir être divisible.
114	PMR	WC PMR	0		**1**			**1**		1 WC PMR accessible depuis l'extérieur, destiné aux utilisateurs des installations de sport et de loisir extérieures ainsi qu'au public.
Administration scolaire										
201	MAI	Salle des maîtres	0		**1**	40	40	**1**	**40**	Nouvelle salle des maîtres - accès direct vers l'extérieur souhaité, avec terrasse.
202	REP	Reprographie	0		**1**	10	10	**1**	**10**	À combiner avec la salle des maîtres, surface en sus
203	ADM	Bureau Admin-infirmerie	0		**1**	20	20	**1**	**20**	Pièce indépendante, avec accès autonome et à proximité de la salle des maîtres 201.
204	SOC	Sociétés locales	0	33				**1**	**33**	Le MO imagine que la salle des maîtres actuelle devient une salle pour les sociétés locales.
Pôle santé										
301	ATT	Salle d'attente et entrée séparée	0		**1**			**1**		Surface à déterminer selon projet.
302	PPL	Bureau PPLS	0		**2**	20	40	**2**	**40**	psychologie et logopédie.

			EXISTANT		A CONSTRUIRE			TOTAL		
n° local	Abréviation	Dénomination	Nombre Existant	Surface par local	Nombre à construire	Surface par local	Surface totale à construire	Nombre total de locaux	Surface totale	Remarques
Aménagements extérieurs										
401	PRE	Préau	1						**1'080**	A redéfinir en fonction du projet, 1'080 m2 en tout, dont 10% couvert. Les classes enfantines (1-2P) disposeront de leur préau dédié.
402	PKG	Places de parc	30		**0**			**30**		L'aménagement des places de stationnement voiture correspondant aux surfaces ajoutées sera traité ultérieurement ; les surfaces de terrain requises sont disponibles.
403	PUM	Pumtrack et place jeu	1					**1**		A maintenir.
404	VEL	Places vélos						**30**		Selon projet, min. 30 places vélos dont 10 couvertes.
Sport										
501	GYM	Salle de gymnastique	1					**1**		Utilisation de la salle existante.
503	TTP	Aire tous temps	1	15x26			15x26	**1**	**390**	Peut être combinée avec le préau - Existant, si déplacé: éviter les nuisances sonores durant les cours.
504	AGZ	Aire gazonnée	1	15x30			25x45	**1**	**1'125**	A agrandir - A compter en plus du terrain de football existant.
Habitation / Conciergerie										
601	APP	Appartement de fonction	1	85				**1 ou 0**		Peut être maintenu ou occupé par une partie du programme de l'extension. Dans ce cas-ci, il n'est pas nécessaire de recréer un appartement sur le site.
602	ATE	Atelier du concierge	1	37	**1**	70	70	**2**	**107**	Maintenir l'actuel, créer un nouveau.
603	CON	Local concierge	1	25				**1**	**25**	A maintenir.
604	BUA	Buanderie	1	29				**1 ou 0**		A maintenir si l'appartement est maintenu, sinon devient stockage pour MO.
605	GAR	Garage	1	27				**1 ou 0**		A maintenir si l'appartement est maintenu, sinon à disposition du programme de l'extension.
Programme techniques										
701	NET	Local nettoyage			**1**	12	12	**1**	**12**	1 local principal dans la partie neuve (3x4m) de plain-pied avec l'ascenseur (pas dans l'abri PC).
702	CHA	Chaufferie	1	105				**1**	**105**	Chaufferie et local plaquettes existants à maintenir
703	ASC	Ascenseur			**1**	4	4	**1**	**4**	Pour l'accessibilité PMR, nettoyage et transpalette - doit desservir tout le programme scolaire - dimensions trémie intérieure: 245 x 165 cm.
Vestiaires et Abri PC										
801	APC	Abri PC existant	1	435				**1**	**435**	L'abri PC avec les locaux qu'il contient (stockage, vestiaires, buanderie,...), excepté éventuellement buanderie, est à maintenir.
802	APC	Extension de l'abri PC			**1**	selon projet		**1**		Le nouvel abri correspondra en principe à l'emprise au sol de l'extension du collège. Compartimentage minimal. Prévoir un accès sans seuil accessible, depuis l'extérieur, avec un transpalette. Les vestiaires / douches 803 se situeront dans ce nouvel abri.
803	VES	Vestiaires, douches, WC	2	20	**4**	35	140	**6**	**180**	Aménagement de 4 nouveaux vestiaires/douches et 1 WC dans l'extension de l'abri PC, destinés aux clubs et utilisateurs du terrain de football (hors activités scolaires). Un accès indépendant depuis l'extérieur devra être prévu, par exemple en réutilisant l'accès actuel aux vestiaires du foot (entrée nord-ouest) et en prolongeant le couloir traversant le sas de l'abri (les douches actuelles seraient alors déplacées dans les vestiaires existants) . Les nouveaux vestiaires devront pouvoir être reliés au minimum deux par deux.

5. JUGEMENT

5.1 Réception des projets

27 dossiers ont été enregistrés. Ils ont été numérotés comme suit :

1 Elle était déjà là

2 HYPHEN

3 KIF-KIF

4 JANUS

5 All together

6 O.K. CORRAL

7 LAGOM

8 *LE FAÎTE ACCOMPLI*

9 Continuum

10 Pam'bino

11 PERMÉABILITÉ

12 Sur le chemin des écoliers

13 PONYO

14 « Crazy Horse »

15 Baladine

16 TANGERINE

17 CASCADE

18 genius loci

19 ESPACES PLURIELS

20 ARAMIS

21 BLEU CALQUE

22 Triade

23 CONCORDANCE

24 parasol

25 Ainsi de suite

26 la mésange

27 mille-feuille

5.2 Conformité des projets

Les projets ont été réceptionnés par le secrétariat du service technique de la Commune de Hautemorges.

Conformément à l'article 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen a été effectué sans jugement de valeur par le bureau dettling péléraux architectes qui assistait le Maître de l'ouvrage dans l'organisation du concours. L'examen préalable a pris en compte le Règlement-programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ces contrôles ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- Respect des conditions de rendu (anonymat et délais)
- Conformité des documents remis
- Conformité des exigences du programme et du périmètre du concours

5.2.1 Délai de remise des projets et maquettes

Vingt-sept projets ont été reçus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

5.2.2 Documents demandés / anonymat

Les fichiers utilisés pour le contrôle technique, enregistrés sur les clés USB, ont été anonymisés par une personne tierce. Les projets sont complets dans leurs parties essentielles. Certains manquements ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

5.2.3 Règlement du plan d'affectation

<u>Périmètre de construction</u>

Certains projets présentent des constructions dans le périmètre des cinq mètres à la limite de propriété nord-est : ces constructions sont mineures (escaliers menant au sous-sol) et ne sont pas considérés comme dérogatoires au futur PACom.

<u>Hauteur</u>

Les projets 1, 4, 5, 6, 7, 16, 17, 23, 25, ont une hauteur au faîte supérieure à 11 mètres. Conformément au document A1 Règlement-programme du concours, chapitre 3.8.2, une dérogation à la hauteur de la corniche ou au faîte pouvait être envisagée par le Maître de l'ouvrage, seulement si elle présentait un intérêt avéré pour la qualité du projet.

Ce point a été traité pendant le jugement.

5.2.4 Programme des locaux / fonctionnement

Le programme des locaux a été vérifié, les surfaces demandées ont fait l'objet de contrôles ponctuels, les données statistiques témoignent que le programme est respecté dans la plupart des projets.

5.3 Séances de jury

Le jury s'est réuni pendant trois journées les 23 juin, 25 juin et 14 juillet à la salle de gymnastique du Collège Champ-Carré de Pampigny.

5.4 Acceptation des projets au jugement

5.4.1 Exclusion du jugement

Conformément aux points 2.22 et 2.23 du document A1 Règlement-programme, à l'article 1 SIA 142 et à l'article 19 SIA 142, le jury a pris la décision d'admettre les vingt-sept projets au jugement.

5.4.2 Exclusion de la répartition des prix

Malgré certaines lacunes constatées, le jury a décidé de n'exclure aucun projet à la répartition des prix.

Il a regretté que certains projets n'ont que peu pris en compte les enjeux climatiques dans le parti architectural.

5.5 1er tour d'élimination – Jour 1

Chaque membre et suppléant du jury a d'abord pris connaissance individuellement des projets. Le jury a ensuite examiné en plenum l'ensemble des propositions. Il en ressort des familles variées de projets : certains adossent l'extension de manière perpendiculaire en T, d'autres proposent un pavillon séparé ; la majorité des projets procède par extrusion. Seuls trois projets ont conservé l'appartement de service.

Les projets ont été analysés de manière globale, par comparaison et plus précisément en référence aux critères de jugement suivants :

- Fonctionnement et flexibilité
- Qualités d'intégration de la nouvelle construction dans son contexte
- Qualités typologiques et spatiales intérieures

Sur cette base, le jury a décidé à l'unanimité d'éliminer les onze projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

5 All together

6 O.K. CORRAL

7 LAGOM

9 Continuum

10 Pam'bino

14 « Crazy Horse »

15 Baladine

22 Triade

24 parasol

26 la mésange

27 mille-feuille

5.6 2e tour d'élimination – Jour 2

Le jury a procédé à un examen plus approfondi des projets restants, en prenant en compte l'ensemble des critères. Il a décidé d'écarter sept projets, principalement pour des questions volumétriques, de rapport à l'existant et de qualité spatiale intérieure. Les projets éliminés au second tour sont les suivants :

3 KIF-KIF

4 JANUS

13 PONYO

16 TANGERINE

17 CASCADE

21 BLEU CALQUE

25 Ainsi de suite

5.7 3e tour d'élimination – Jour 2

En procédant par comparaison, le jury a réexaminé les neuf projets en lice, sur la base des critères de jugement. De ces réflexions, les constatations suivantes ont été relevées :

- Les extensions qui s'adossent à l'existant sans recourir au principe d'extrusion présentent un conflit géométrique avec le bâtiment existant
- Dans la famille des projets procédant par extrusion, le travail volumétrique se révèle à la fois subtil et complexe. Certains projets deviennent trop imposants, en particulier depuis le ch. des Écoliers, ou ont une volumétrie globalement trop complexe, alors que certains projets parviennent à mieux composer avec la finesse géométrique de l'existant et à définir un nouvel équilibre
- Les extension de type pavillonnaires s'avèrent intéressantes
- Le fonctionnement de l'école et de la salle multifonctionnelle restait à réexaminer

Toutes ces constatations n'ont pu se faire que grâce à la comparaison de projets avec des partis architecturaux différents et de qualité.

Suite à ces analyses, le jury a décidé à l'unanimité d'écarter au troisième tour les trois projets suivants :

11 PERMÉABILITÉ

18 genius loci

19 ESPACES PLURIELS

À la fin du second jour de jugement, les projets suivants restaient en lice :

1 Elle était déjà là

2 HYPHEN

8 *LE FAÎTE ACCOMPLI*

12 Sur le chemin des écoliers

20 ARAMIS

23 CONCORDANCE

Le jury a décidé de faire analyser les projets n°1, 2, 8, 12, 20 et 23 du point de vue économique par l'expert nommé dans le document A1 Règlement-programme. Il a demandé en outre à l'organisatrice de vérifier plus précisément le programme des locaux et les surfaces des six projets, et de consulter M. Fabien Pedro de MP ingénieurs conseils SA, spécialiste en sécurité incendie, en conformité avec l'article 10 de la SIA 142, édition 2025.

5.8 Expertises

Les expertises ont montré que tous les projets sont réalisables du point de vue de la sécurité incendie. Les mesures minimales à prendre ont été communiquées à l'économiste de la construction. Au stade du concours, les coûts estimés des six projets retenus présentent des écarts d'environ 10 %. La plus-value des projets proposant une matérialisation particulièrement développée avec des matériaux biosourcés a été pondérée pour une plus juste comparaison. En effet, le développement du projet lauréat se fera de concert avec les objectifs de la Commmune de Hautemorges.

5.9 Tour de repêchage

Conformément à l'article 21.1 du règlement SIA 142, le jury a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. À la suite de cet examen, il a confirmé à l'unanimité les tours d'éliminations du 1er, 2e et 3e tour énoncés ci-dessus. Ainsi six projets ont été promus au classement.

5.10 Classement des projets

Les projets restants en lice ont permis d'apprécier différentes propositions de vie dans l'école et des positions diverses face aux enjeux climatiques : une salle multifonctionnelle fonctionnant au quotidien comme un grand préau intérieur ou a contrario une salle communale complètement autonome / une indépendance complète des 1-2P avec les grands ou une cohabitation rapprochée / une économie première en énergie grise en maintenant au maximum la structure existante ou des volumes de démolition et d'agrandissement conséquents, mais avec une recherche approfondie de matériaux biosourcés.

Après délibération et une ultime comparaison des projets, considérant l'ensemble des critiques relevées, qui sont reportées dans les critiques des projets au chapitre 8, le jury a décidé à l'unanimité de classer les projets dans l'ordre suivant :

8	*LE FAÎTE ACCOMPLI*	1er rang
23	CONCORDANCE	2e rang
20	ARAMIS	3e rang
1	Elle était déjà là	4e rang
12	Sur le chemin des écoliers	5e rang
2	HYPHEN	6e rang

5.11 Attribution des prix

Pour l'ensemble des prix et mentions, le jury disposait d'un montant total de CHF 105'000.- HT. Il a attribué à l'unanimité les prix comme suit :

Rang	Numéro et devise	Prix ou mention	Montant
1er rang	8 - *LE FAÎTE ACCOMPLI*	1er prix	30'000.-
2e rang	23 - CONCORDANCE	2e prix	25'000.-
3e rang	20 - ARAMIS	3e prix	20'000.-
4e rang	1 - Elle était déjà là	4e prix	12'000.-
5e rang	12 - Sur le chemin des écoliers	5e prix	10'000.-
6e rang	2 - HYPHEN	6e prix	8'000.-

5.12 Recommandations du jury

Le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1er rang, 1er prix n° 8 – *LE FAÎTE ACCOMPLI*, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il relève et salue les qualités du projet mentionnées dans la critique (chapitre 8), qui devront être conservées dans le développement du projet.

Le jury souhaite certaines améliorations lors du développement du projet. Il recommande au lauréat et au Maître de l'ouvrage de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Offrir davantage de générosité dans l'espace de distribution de l'extension, au rez supérieur et à l'étage, en reconsidérant la position des locaux de service, de l'escalier et de l'ascenseur
- Créer une liaison intérieure entre les deux salles enfantines et les autres fonctions scolaires
- Créer un accès secondaire de l'école vers l'ouest par le foyer de la salle multifonctionnelle

- Revoir la dimension et éventuellement la géométrie de la galerie d'entrée au foyer de la salle multifonctionnelle et son lien avec les aménagements extérieurs
- Développer le concept de confort estival (ventilation naturelle et inertie thermique)
- Développer les aménagements extérieurs selon les principes proposés et en tenant compte de la critique

5.13 Remerciements

Le jury, ainsi que le Maître de l'ouvrage, tiennent à exprimer toute leur reconnaissance aux 27 participant·es qui ont engagé leur réflexion et leur créativité à chercher et à proposer des solutions intéressantes tant du point de vue de l'insertion dans le site, de l'architecture, du fonctionnement que de la réponse aux considérations climatiques. La diversité des propositions présentées lui a permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

6. APPROBATION DU JURY

Présidente

Marie Christine Gilliéron

Membres professionnel·les

Lea Prati

Christophe Pulver

Alain Wolff

Pierre Lauper

Autres membres non professionnel·les

François Delay

Fabrice Marendaz

Suppléant·es professionnel·les

Priscille Biolley

Lorenzo Marzano

Suppléant·es non professionnel·les

Emmanuel Tinguely

Murielle Pretlot Desoleil

7. LEVÉE DE L'ANONYMAT

7.1 Projets classés

8 – *LE FAÎTE ACCOMPLI*	**1ER RANG, 1ER PRIX**
Atelier Simplon Architectes Sàrl (pilote)	CH - Lausanne
AGA Architectes Associés	F - Auray
23 – CONCORDANCE	**2E RANG, 2E PRIX**
Deschenaux Architectes Sàrl	CH - Fribourg
20 – ARAMIS	**3E RANG, 3E PRIX**
Berset Bruggisser Sàrl	CH - Fribourg
1 – Elle était déjà là	**4E RANG, 4E PRIX**
Soares Jaquier Sàrl	CH - Lausanne
12 – Sur le chemin des écoliers	**5E RANG, 5E PRIX**
Dal-Zotto Architecture Sàrl	CH - Lausanne
2 – HYPHEN	**6E RANG, 6E PRIX**
Nicholson Nahmani	CH - Bâle

7.2 Projets non classés

3 – KIF-KIF CH - Sierre
Giorla & Trautmann Architectes SA

4 – JANUS CH - Sion
Atelier Dimanche Architectes Sàrl

5 – All together I - Milan
Matteo Rossetti

6 – O.K. CORRAL CH - Lugano
ENRICO GARBIN _ 2 architetti SAGL

7 – LAGOM CH - Fribourg
RBRC architectes
Rey Basso Ricci Cholet architectes Sàrl

9 – Continuum CH - Nyon
Philippe Le Roy architectes Sàrl

10 – Pam'bino CH - Neuchâtel
AMARA Architecture Sàrl

11 – PERMÉABILITÉ CH - Zürich
KOSMOS Architektur & Design GmbH

13 – PONYO CH - Lausanne
emixi architectes Sàrl

14 – «Crazy Horse» CH - Pampigny
LVPH architectes Sàrl

15 – Baladine CH - Morges
AM architectes Sàrl

16 – TANGERINE CH - Lausanne
Adrien Genre Architectes Sàrl

17 – CASCADE CH - Fribourg
bureaumilieux Sàrl

18 – genius loci CH - Thônex
Trivium

19 – ESPACES PLURIELS CH - Pully
Marie-Pierre Bonjour Architecture

21 – BLEU CALQUE CH - Zürich
Peper Schnell Architekten GmbH

22 – Triade CH - Aigle
eido architectes Sàrl

24 – parasol CH - Zürich
arge bürodrü

25 – Ainsi de suite CH - Fribourg
MHPM Architectes Sàrl

26 – la mésange CH - Lausanne
tangram-design Sàrl

27 – mille-feuille CH - Mühlethurnen
dominik odermatt

8. PROJETS CLASSÉS ET CRITIQUES

8 – *LE FAÎTE ACCOMPLI* **1ER RANG, 1ER PRIX**

Architecte	Atelier Simplon Architectes Sàrl (pilote) AGA Architectes Associés Samuel Odic, Alejandro Gonzalez Palacios
Lieu	CH - Lausanne F - Auray
Collaborateur·ices	Eva Hauswirth, Leonita Gjoccaj
Consultant·es	Re-Akt (Nicolas Pierret)

Le projet propose une extension vers le nord-est, dans la continuité structurelle et volumétrique du bâtiment existant. Côté est de cette extension, huit travées structurelles de 2,60 mètres sont ajoutées, dans le prolongement des salles de classe existantes ; seules les terrasses plantées et les avant-toits sont légèrement élargies dans la partie nouvelle, ce qui permet d'animer subtilement la façade correspondante. À l'ouest, en continuité de la salle commune, un nouveau corps de dimensions identiques en plan est ajouté ; il est décalé d'une travée vers le nord-ouest et comprend un niveau supplémentaire. Sa toiture est orientée vers l'ouest et prend la lumière dans la partie haute, au-dessus du couloir, créant un bel espace intérieur au-dessus de l'escalier. La toiture de la salle multifonctionnelle est prolongée vers le bas, de manière à former une galerie sur tout le long de la façade y compris l'extension. Ce couvert extérieur permet de définir l'entrée au foyer de la salle multifonctionnelle, de créer un préau couvert et d'accompagner un nouvel escalier extérieur reliant la partie inférieure sud-est du site. Ces interventions très rationnelles, à la fois sensibles et précises, respectent et reprennent les qualités spatiales du bâtiment existant, notamment les décrochements des façades pignon. Il en résulte un ensemble compact et d'une grande harmonie. L'expression et la matérialité proposées, tant pour la partie existante que pour l'extension, présentent les mêmes qualités de simplicité et d'efficacité et renforcent l'impression d'ensemble : façades crépies blanches, structure des couverts et huisseries en bois.

L'entrée principale au rez supérieur est maintenue, par le généreux hall existant. Il se prolonge par un couloir dans l'alignement de celui de l'étage, avec un nouvel escalier décalé en baïonnette. Ce dispositif, simple et logique en termes de trame et de structure, se révèle néanmoins quelque peu exigu, avec un couloir relativement étroit et un escalier manquant de dégagement à son arrivée à l'étage.

Les diverses fonctions de l'école sont réparties le long de ce système distributif : au rez supérieur, la salle multifonctionnelle et deux salles de classe existantes s'ouvrent sur le hall d'entrée ; les salles spéciales, les bureaux PPLS et la salle des maîtres trouvent leurs places dans la partie nord-est. À l'ouest, la galerie extérieure couverte donne accès au foyer, puis à la salle multifonctionnelle, permettant un usage hors cadre scolaire indépendant. Le jury regrette néanmoins l'exigüité de cette galerie, qui lui confère un caractère distributif, limitant ainsi ses possibilités d'appropriation.

À l'étage, les deux classes sont maintenues dans la partie existante, à proximité de l'escalier. Trois classes supplémentaires, ainsi que deux salles de dégagement s'organisent dans la partie nouvelle au nord-est, au débouché du second escalier.

La salle 1-2P existante du rez inférieur est maintenue et une nouvelle classe, également pour les 1-2P, avec un dispositif d'accès / vestiaire indépendant similaire, prend la place de l'appartement du concierge. Ces deux classes disposent d'un préau distinct de celui des plus grands, ce qui est très apprécié. L'abri PC est étendu au nord-ouest et accueille les vestiaires supplémentaires, accessibles par l'escalier existant, alors que l'atelier du concierge et son bureau restent à leurs places. Les interventions sont minimales à ce niveau, qui reste relié à l'étage uniquement par l'escalier existant ou par l'extérieur, ce qui est acceptable pour les utilisateurs. Une liaison intérieure devra néanmoins être trouvée pour la seconde salle de classe, la position de l'ascenseur repensée et un second accès aux vestiaires sportifs est éventuellement à créer au nord-est.

Les principes constructifs proposés sont simples et adéquats : l'extension prend appui sur l'abri PC existant et son agrandissement au nord-ouest. Elle est prévue en construction bois, avec une reprise des travées porteuses existantes de 2,60 mètres, ce qui donne une grande cohérence à l'ensemble et permet une flexibilité dans l'organisation des locaux. Au niveau de l'enveloppe, une isolation périphérique unitaire en fibre de bois crépie est appliquée, les fenêtres existantes sont rénovées, les toitures isolées et revêtues de tuiles solaires. L'usage prédominant du bois et les autres matériaux proposés répondent aux exigences de durabilité actuelles, mais c'est essentiellement l'intervention très limitée sur l'existant, ainsi que la simplicité et la compacité de l'extension qui limitera l'impact environnemental du projet. À noter que la préfabrication bois et les transformations minimales sur l'existant rendent également plausible une réalisation par étapes en site occupé.

Le prolongement des avant-toits de la partie existante au sud-est est approprié pour limiter l'exposition des vitrages. Leur prolongement plus marqué dans la partie neuve se comprend architecturalement, mais l'éclairage naturel des classes devra être vérifié. Une ventilation transversale par le couloir s'appuyant sur l'étude des vents dominants et complétée pour un effet de cheminée au travers du couloirs est proposée. Ce concept devra être développé et éventuellement complété par une ventilation transversale directe de certaines classes.

Le concept proposé pour les aménagements extérieurs vise à limiter les surfaces minérales au strict minimum, avec de grandes surfaces de prairie plantées, des zones de jeux, le préau des 1-2P, des bosquets, un verger, etc. Un concept de réutilisation des terres d'excavation et de gestion des eaux de pluies avec des noues est également proposé. Ces prémices sont intéressantes, mais devront encore être concrétisées en dessin : la surface du préau devra

être vérifiée, une zone appropriable devant l'entrée du foyer est souhaitée, ainsi que des cheminements permettant de parcourir ces aménagements.

La modestie du projet et la retenue des interventions sur l'existant se traduisent par des surfaces et un volume nettement en-dessous de la moyenne et en font l'un des projets les plus économiques présentés, tant du point de vue financier qu'en énergie grise.

En conclusion, ce projet se caractérise par une extension tout en finesse et en simplicité, qui préserve et prolonge les qualités et le caractère du bâtiment existant pour créer une nouvelle école répondant aux besoins de la commune tout en s'intégrant harmonieusement à son contexte.

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - *LE FAÎTE ACCOMPLI*

Plan de situation - 1:500

Volumetrie du projet dans le site - Depuis terrain de sport

Volumetrie du projet dans le site - Depuis l'accès sud

Vue d'une classe dans l'extension

Palier R+1 dans l'extension

Plan de situation - 1:500

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - *LE FAÎTE ACCOMPLI*

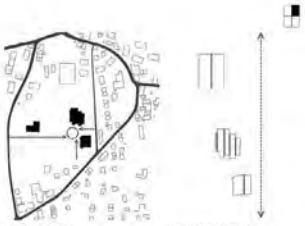

Contexte urbain

Direction des faîtages

Parti urbain

Le projet s'inscrit dans la continuité du site scolaire du Champ-Carré en renforçant sa structure plutôt qu'en la remplaçant. Le collège, la salle de gymnastique, la garderie, le pumptrack, les terrains de sport et les espaces paysagers existants sont considérés comme les pièces complémentaires d'un même ensemble public. L'extension vient clarifier leurs relations et donner au collège une présence plus lisible dans le site.

Le maintien de l'accès principal par le bâtiment existant affirme le rôle institutionnel du collège actuel. Celui-ci n'est pas contourné : il reste le seuil naturel de l'école. À partir de cette entrée, le nouveau volume prolonge l'existant vers le nord-ouest et se développe plus largement vers l'ouest. Il devient ainsi une pièce visible, capable d'achever la figure bâtie et d'ouvrir le collège vers le grand paysage et les vues du Jura.

La nouvelle implantation organise les flux de manière plus claire : entrée scolaire, accès public au foyer et à la salle multifonctionnelle, cheminements doux, vélos et accès techniques trouvent chacun leur place.

Faîtage principal — Extension conçue est — Pliage de toiture inversé — Auvent d'accès — Glissement sur faîtage principal

Concept

Le projet propose une continuité avec le collège existant, entendue comme une évolution plutôt que comme une répétition. Le faîtage du bâtiment actuel devient l'élément ordonnateur du projet : une ligne de référence à partir de laquelle l'extension se construit, se décale et transforme progressivement l'orientation de l'ensemble.

Le projet prolonge les toitures côté est, dans la logique du bâtiment existant, tout en opérant une surélévation par rapport au faîtage actuel. Ce déplacement donne au nouveau volume un rôle d'aboutissement : il devient la fin construite du collège, sans prolonger simplement sa longueur. La variation de hauteur permet de casser la perception linéaire du bâtiment et de lui donner une silhouette plus lisible.

L'extension ne forme donc pas une aneneie, mais un ennate actif. Elle articule ancien et nouveau, conserve l'accès principal existant et affirme une nouvelle présence vers l'ouest et le grand paysage.

Gestion des eaux pluviales

Usages des espaces extérieurs

Parti paysager

Le projet paysager s'appuie sur les qualités ouvertes du site du Champ-Carré tout en requalifiant ses surfaces aujourd'hui largement minérales. Il ne cherche pas à multiplier les objets, mais à organiser une série de lieux complémentaires autour d'une centralité claire : le parvis du collège. Celui-ci devient un espace de rencontre, d'orientation et d'accueil, capable de relier l'école, la salle de gymnastique, la garderie, le pumptrack et les espaces sportifs.

Les aménagements extérieurs sont pensés comme des prolongements pédagogiques de l'école. Ils proposent des ambiances différenciées : espaces pour bouger et se défoules, lieux pour se réunir, zones de jeux créatifs, espaces plus calmes pour observer, se mettre à distance ou découvrir le vivant. Cette diversité permet de répondre aux rythmes et aux âges des enfants, tout en offrant des usages partagés hors du temps scolaire.

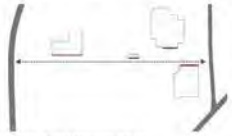

Direction transversale du site et extensions diverses

Eau et arborisation

Le projet transforme les cours existantes, aujourd'hui très minérales, en surfaces actives capables de gérer l'eau et d'améliorer le confort du site. Les sols imperméables sont réduits au profit de revêtements perméables, de prairies fleuries, de noues végétales et de zones plantées. L'eau de pluie n'est plus évacuée comme une contrainte technique : elle devient une ressource visible, retenue et infiltrée sur place.

Les nouvelles noues accompagnent les cheminements et récupèrent les eaux de ruissellement. Les légers modelés de terrain permettent de ralentir l'écoulement, de favoriser l'infiltration et d'alimenter les plantations. Cette gestion à ciel ouvert participe à la qualité paysagère du projet et rend perceptible le cycle de l'eau aux enfants.

L'arborisation renforce cette stratégie. De nouveaux bosquets, arbres d'ombrage et plantations diversifiées apportent fraîcheur, biodiversité et protection solaire. Ils structurent les usages tout en transformant le site en un environnement plus vivant, plus résilient et plus accueillant.

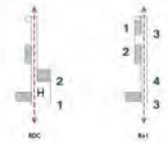

Organisation

L'organisation du projet repose sur une lecture claire des âges, des flux et des intensités d'usage. Les classes 1-2P sont installées au rez-inférieur, en lien direct avec les jardins, le préau protégé et les espaces extérieurs de proximité. Les élèves plus grands prennent place à l'étage, dans une organisation compacte associant classes, dégagements pédagogiques et sanitaires.

Le bâtiment fonctionne par deux pôles complémentaires, chacun relié à son escalier, à son noyau de services et à une échelle de circulation adaptée. Ces pôles restent connectés, mais permettent de répartir les flux et d'éviter une concentration excessive des déplacements. Le hall existant est conservé comme seuil principal, tandis que le nouvel escalier, placé en prolongement, devient une nouvelle centralité intérieure.

La circulation forme une épine organisée par gradation : plus collective et active au sud et à l'ouest, plus calme vers le nord, où prennent place les locaux des enseignants, d'appui et d'administration. Le programme public dispose de son autonomie, avec un foyer directement lié à la salle multifonctionnelle.

Plan de R+1 - 1:200

Plan de rez supérieur - 1:200

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - *LE FAÎTE ACCOMPLI*

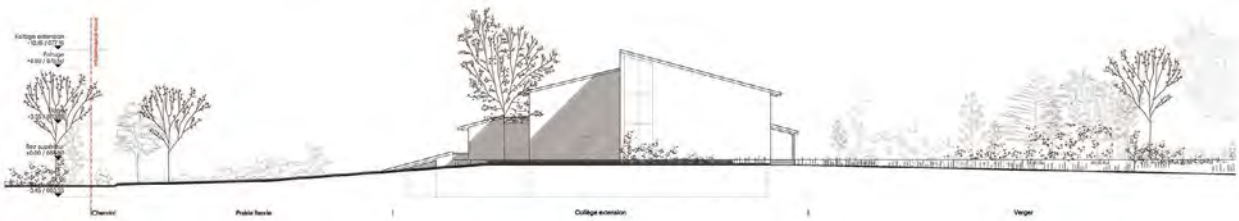

Façade Nord -1:200

Façade Sud -1:200

Façade Est -1:200

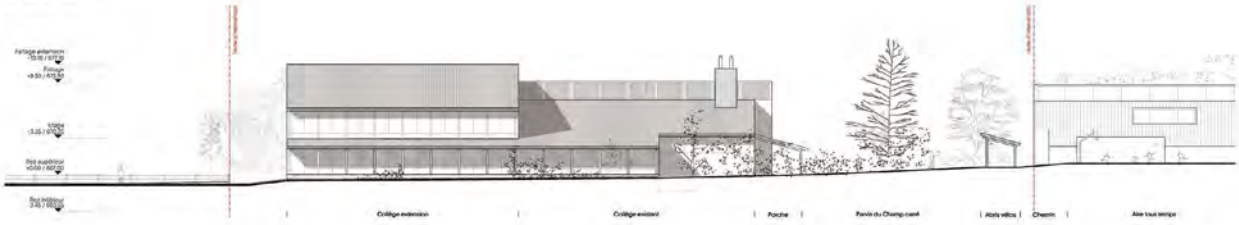

Façade Ouest -1:200

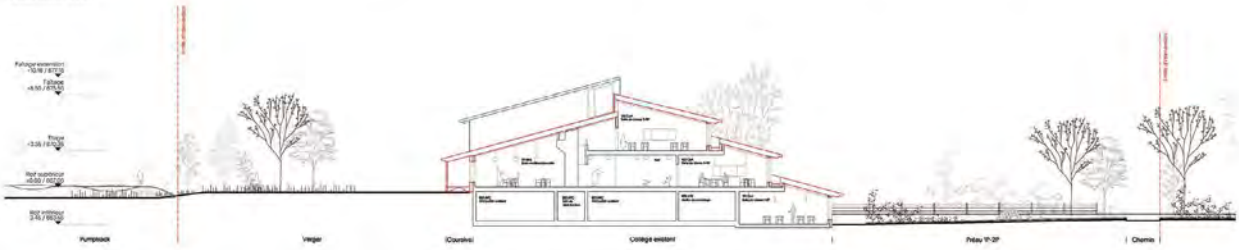

Coupe transversale par batiment existant - 1:200

Coupe transversale par extension - 1:200

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY - *LE FAÎTE ACCOMPLI*

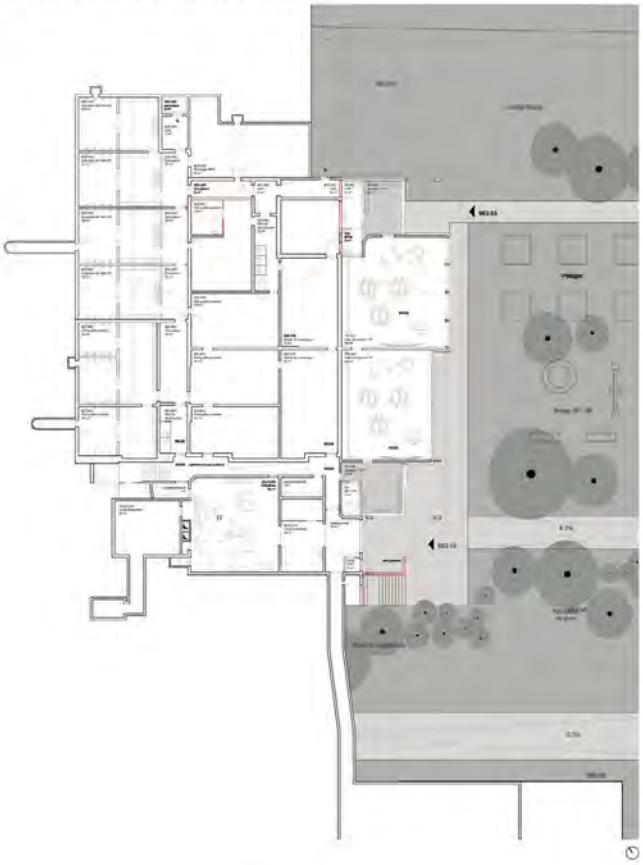

Plan de rez inférieur - 1:200

Schema structurel

Structure

L'extension reprend les grands principes constructifs du collège existant tout en en simplifiant la lecture. La structure s'organise autour d'une trame modulaire régulière de 260 cm, en continuité directe avec la logique constructive du bâtiment actuel. Cette trame offre un cadre rationnel, économique et facilement adaptable aux différents usages du programme.

Le sous-sol et le rez-de-chaussée sont réalisés en porteurs béton bas carbone de type LC3, adaptés aux contraintes du sol, aux locaux techniques, aux abris et aux usages les plus sollicités. Le plancher béton au-dessus du rez-de-chaussée permet de dégager une hauteur libre généreuse et de constituer un socle robuste pour l'étage.

Le premier étage et la charpente sont conçus en bois local, selon un système poteaux-poutres. Cette structure légère limite les charges, favorise la préfabrication et réduit la durée du chantier. L'absence de porteurs entre les classes permet d'envisager, à moyen ou long terme, une évolution des répartitions pédagogiques et une reconfiguration souple des espaces.

Phase 1
Extension

Phase 2
Enveloppe thermique
Second œuvre extension
Parvis

Phase 3
Aménagements extérieurs

Phasage

Le choix d'implantation permet de limiter les interactions entre le chantier et le fonctionnement quotidien du collège. L'extension est construite comme un corps principal clairement localisé, ce qui évite de multiplier les zones d'intervention et facilite la sécurisation du site occupé. Les accès scolaires, publics et techniques peuvent ainsi être maintenus et adaptés progressivement pendant les travaux.

Le phasage s'organise en trois grandes étapes. La première concerne la construction de l'extension, jusqu'au clos et couvert, avec une structure largement préfabriquée permettant de réduire la durée du chantier et les nuisances. La deuxième étape porte sur l'assainissement de l'existant : isolation thermique par l'extérieur, adaptation de la couverture et interventions intérieures limitées, notamment autour des sanitaires. Ces travaux restent volontairement légers afin de préserver la substance du bâtiment et de réduire les reprises structurelles, ainsi que pouvoir intervenir pendant les périodes de vacances.

La troisième étape concerne les aménagements extérieurs. Elle permet de finaliser les cheminements, les cours, les plantations et les dispositifs de gestion des eaux.

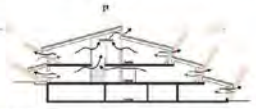

Coupe bioclimatique

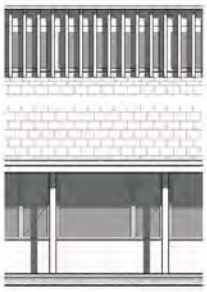

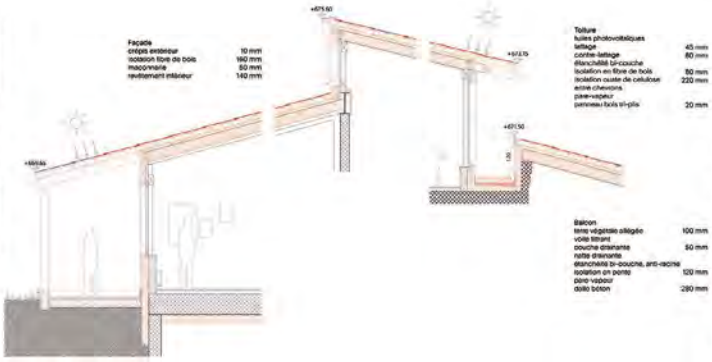

Détail constructif sur existant - 1:50

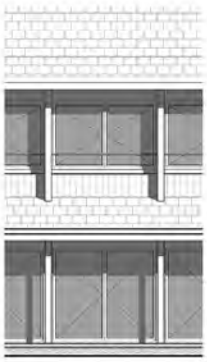

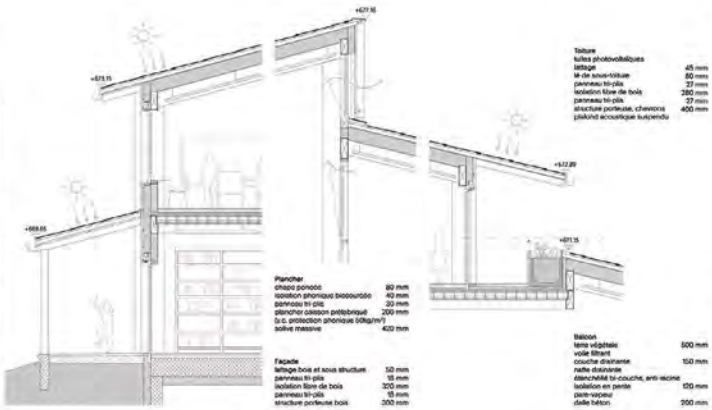

Détail constructif sur extension - 1:50

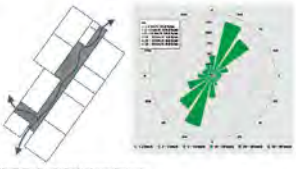

Ventilation longitudinale et rose des vents

Stratégie durabilité

À travers une réflexion construite, une stratégie réfléchie et méthodique, le projet cherche à démontrer que la prise en compte de la durabilité au sens large de ce qu'elle recouvre représente un terreau fertile pour concevoir des bâtiments performants, résilients et préservant nos ressources et notre environnement.
Grâce à une forme compacte, s'inscrivant dans le schéma de développement initial, il préserve la pleine terre en limitant les excavations. Celles-ci sont réutilisées sur place dans le projet d'aménagement. L'intervention paysagère réserve une forte proportion de surfaces végétales et perméables (> 60%), et offre des environnements proches de l'état naturel, propices aux insectes pollinisateurs et au renforcement de réseaux écologiques. Des plantages et un verger ont un rôle productif et pédagogique, offrant aux enseignants comme aux élèves une reconnexion avec la nature, et la végétation abondante participe à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.
Face aux futurs événements extrêmes, la gestion de l'eau de pluie au niveau des aménagements permet de maîtriser de façon efficace les fortes précipitations, tout en offrant une présence ludique à l'eau. La rétention d'eau en toiture permet de couvrir une partie des besoins pour l'usage de l'école et des aménagements extérieurs.
Avec sa nouvelle extension et une rénovation adaptée, l'école vise un fonctionnement bioclimatique et low-tech, prenant en compte les vents dominants pour favoriser la ventilation naturelle et la décharge nocturne, et s'appuyant sur des protections solaires passives pour la gestion de la surchauffe. La production solaire s'intègre dans le paysage local grâce à des tuiles solaires discrètes.

Usage et flexibilité

La rénovation et l'extension d'un programme public d'ampleur nécessite de prendre en compte le rôle social du futur projet, en répondant aux besoins actuels et futurs. Le préau, non-genré et conçu avec les écoliers, fera la promotion de l'activité, de la socialisation et du rapport avec la nature.
De manière à participer à la vie du village et améliorer l'offre de lieux d'échange et de socialisation, le bâtiment est conçu pour vivre en dehors des heures et des jours d'écoles, pour accueillir de manière autonome et sûre des groupes et associations. Un couvert et kioque en autogestion complète cette offre, en offrant un point de rencontre et d'échange pluri-générationnel pour les usagers du pumptrack, des terrains de sport, de l'école et les riverains.

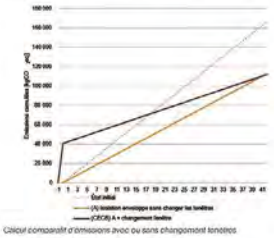

Calcul comparatif d'émissions avec ou sans changement fenêtres

Conception bas carbone

Tant dans la rénovation que l'extension, l'intervention privilégie la préservation des ressources et l'usage de matériaux bio-sourcés et bas carbone. Autour d'un noyau béton et terre-crue, une structure bois et bois-béton offre une conception saine, rationnelle et flexible.
Au remplacement des fenêtres proposée par le CECB, il est préféré leur préservation et leur rénovation. En effet, la production de nouvelles fenêtres génère près de 40 tonnes de CO2t.
Du fait de la source d'énergie bas carbone actuelle, l'amélioration énergétique permise par cet investissement n'apporte réelle réduction des émissions d'exploitation qu'après 40ans par rapport à une rénovation qui conserve les fenêtres existantes.

23 – CONCORDANCE **2E RANG, 2E PRIX**

Architecte	Deschenaux Architectes Sàrl Valentin Deschenaux
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Loïs Andrey, Thibaud Perret

Le projet développe son extension à travers trois interventions clairement identifiables. Le volume principal se prolonge vers le nord-est dans la continuité de la structure et de la volumétrie existantes. Au rez-de-chaussée inférieur, les classes enfantines et la salle de travaux sur bois prennent place dans une partie élargie du bâtiment. Enfin, deux volumes abritant les locaux administratifs et la salle des maîtres viennent redéfinir l'entrée principale de l'établissement en encadrant le nouvel accès.

Les toitures existantes sont prolongées dans la continuité du bâtiment d'origine, assurant une transition sobre avec l'extension. La topographie est globalement préservée, à l'exception de la partie située au nord-est, qui est abaissée afin de retrouver le niveau du terrain amont et de permettre l'accès aux locaux de service implantés à l'arrière du rez-de-chaussée inférieur.

Le jury apprécie cette retenue, qui s'inscrit dans la démarche de transformation progressive défendue par le concurrent. Il relève toutefois que les deux volumes abritant l'administration et la salle des maîtres, disposés de part et d'autre de l'entrée principale, renforcent une image de surveillance peu en accord avec le caractère ouvert et accueillant de l'établissement et modifient de manière significative le caractère du bâtiment d'origine. Il regrette également que l'implantation des classes enfantines et de la salle de travaux sur bois conduise à la démolition de l'actuelle salle de classe et de l'appartement du concierge, ainsi qu'à l'élargissement du rez-de-chaussée inférieur, conférant au bâtiment une volumétrie plus étalée et atténuant la finesse de sa composition par la suppression de certains décrochements du projet d'origine.

La répartition des différentes fonctions est claire et cohérente. Les usages scolaires, associatifs et sportifs sont clairement hiérarchisés et les accès différenciés permettent une utilisation simultanée des différentes entités. Le jury apprécie également la réaffectation de l'actuelle salle de travaux manuels en salle multifonctionnelle, qui valorise un espace existant présentant de réelles qualités architecturales.

L'organisation intérieure reprend le système distributif du bâtiment existant, articulé autour d'un couloir central. Au rez-de-chaussée inférieur, les classes enfantines prennent place aux côtés des locaux PPLS et de la salle de travaux sur bois. Elles bénéficient d'un environnement calme et d'une relation privilégiée avec les aménagements extérieurs. Le hall commun profite d'un éclairage zénithal, tandis que le concierge dispose d'un accès indépendant depuis la façade nord-est. L'abri PC est agrandi afin d'accueillir les vestiaires sportifs, accessibles par un nouvel escalier extérieur implanté sur la façade nord-est.

Au rez supérieur, le hall existant conserve son rôle de distribution et assure la transition avec l'extension. Celle-ci s'organise autour d'un second hall desservant deux nouvelles salles de classe, une salle de dégagement ainsi que les nouvelles liaisons verticales. Deux escaliers et un ascenseur assurent les connexions entre les niveaux. La salle multifonctionnelle bénéficie d'une entrée indépendante, d'un préau en relation directe avec le parc ainsi que des locaux annexes nécessaires à son exploitation. À l'étage, les nouvelles salles de classe prolongent naturellement celles existantes et sont complétées par une salle de dégagement ainsi qu'une salle de classe divisible.

Le fonctionnement général apparaît convaincant et repose sur une organisation lisible des circulations. Les nouvelles liaisons verticales renforcent les connexions entre les niveaux et améliorent la répartition des flux. Le jury émet néanmoins quelques réserves concernant la qualité de certains espaces de circulation. Les salles de classe situées à l'extrémité du rez supérieur sont desservies par un corridor relativement long et aux dimensions peu généreuses. À l'étage, les ouvertures aménagées en extrémité et de part et d'autre du corridor apparaissent insuffisamment dimensionnées pour garantir un éclairage naturel satisfaisant, malgré l'apport de lumière provenant des cages d'escalier. La qualité de ces espaces s'en trouve limitée. Le jury relève enfin qu'une liaison plus directe entre le nouveau hall de distribution et les espaces extérieurs aurait permis de renforcer la fluidité des circulations.

Le projet privilégie des matériaux biosourcés, tels que les briques de terre crue, l'isolation en chaux-chanvre et la structure en bois, afin de limiter son impact environnemental.

Le confort des usagers repose sur des principes passifs fondés sur la ventilation naturelle, l'inertie thermique des matériaux et une protection solaire assurée par la prolongation des avant-toits complétée par des stores extérieurs en toile.

Le jury relève l'intérêt des choix constructifs proposés. Il s'interroge toutefois sur la faisabilité et l'efficacité de la ventilation naturelle des locaux situés au rez-de-chaussée inférieur.

Les aménagements extérieurs prolongent naturellement l'organisation générale du projet. Les nouveaux espaces couverts, composés du préau principal, de celui de la salle multifonctionnelle ainsi que de celui du rez-de-chaussée inférieur, améliorent le confort d'usage et la protection des différents accès. Les préaux sont clairement hiérarchisés et adaptés aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs. La séparation des espaces destinés aux classes

enfantines et aux élèves plus âgés constitue une réponse adaptée au programme et favorise une appropriation des lieux conforme aux besoins de chaque groupe d'âge.

Le jury apprécie le principe consistant à attribuer un espace extérieur propre à chaque entité. Il relève toutefois que ces aménagements auraient mérité d'être davantage étudiés afin de renforcer leur qualité d'usage comme lieux de rencontre, d'apprentissage et de détente. Il regrette également que le traitement architectural des piliers en bois apparaisse trop expressif et s'accorde insuffisamment avec le langage sobre du bâtiment existant.

En dépit de ces réserves et de celles formulées concernant son développement volumétrique, le projet convainc par la manière dont il prolonge les qualités du bâtiment existant. La qualité de son organisation fonctionnelle et la lisibilité de ses circulations constituent les principaux atouts de cette proposition. La contrainte importante que représente l'abri PC est surmontée de manière judicieuse grâce à une liaison particulièrement réussie entre le rez-de-chaussée inférieur et le rez supérieur, renforçant la continuité spatiale et le sentiment d'appartenance des plus jeunes et des plus grands à un même établissement scolaire.

CONCORDANCE

CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY

Plan masse - 1:2500

La nouvelle entrée face au chemin des écoliers

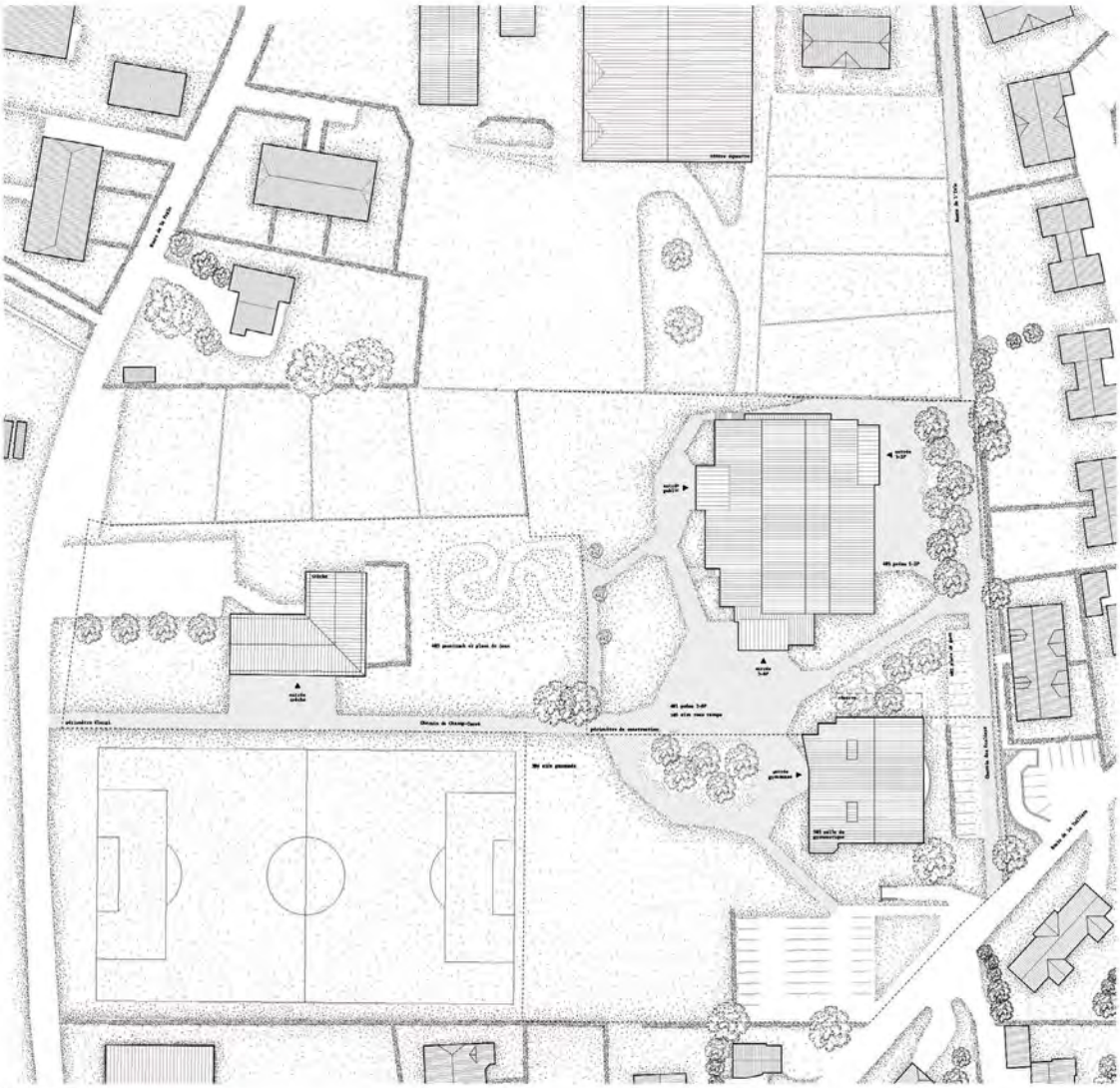

Situation - 1:500

CONCORDANCE CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY

INTRODUCTION

Notre proposition s'inscrit dans une démarche attentive au déjà-là, considérant l'existant comme une ressource capable de guider naturellement la transformation du site. Le projet recherche une continuité entre les différentes temporalités du lieu : ce qui a été construit hier, ce qui est nécessaire aujourd'hui et ce qui devra évoluer demain.
À travers des interventions mesurées, le projet prolonge les logiques spatiales, constructives et paysagères de l'école existante. L'extension, les nouveaux accès et les espaces extérieurs s'articulent dans une relation cohérente avec le bâtiment d'origine, afin de préserver l'identité familière du lieu tout en lui offrant de nouveaux usages. Fondée sur une lecture attentive du site, de sa topographie et de ses relations avec le village, cette approche cherche à renforcer les qualités existantes plutôt qu'à les effacer. La nouvelle école se pense ainsi comme un ensemble unitaire où cohabitent usages scolaires, sportifs et villageois, dans un équilibre entre autonomie et partage.

Le projet privilégie enfin des solutions constructives simples, robustes et pérennes, où la matière, la structure et la lumière participent pleinement à la qualité des espaces. Cette recherche de cohérence architecturale vise à produire une école capable de traverser le temps avec justesse, entre mémoire, transformation et nouveaux usages.

PROGRAMME

Le programme du projet s'organise selon une distribution simple et lisible, prolongeant les logiques fonctionnelles de l'école existante tout en clarifiant les usages et l'autonomie des différents programmes.

Les salles de classes 5-8P prennent place dans le prolongement direct des espaces d'enseignement actuels, renforçant la continuité et la cohérence de l'ensemble scolaire. Les nouvelles circulations s'ouvrent naturellement sur les préaux et les espaces extérieurs. Les salles 1-2P sont implantées au rez-de-chaussée inférieur, bénéficiant d'un accès direct à leur propre cour d'école et d'un environnement plus calme, adapté aux plus petits.

Les espaces destinés aux sociétés villageoises sont regroupés de manière indépendante au rez-de-chaussée supérieur, autour d'une salle multifonctionnelle accompagnée d'un foyer, d'une cuisine et de rangements mutualisés. Les nouveaux vestiaires du « FC Pied du Jura » s'intègrent à l'agrandissement de l'abri PC existant, permettant de mutualiser les infrastructures tout en répondant aux besoins sportifs et communaux.

- École 1-2P
- École 3-8P
- Public
- Circulation

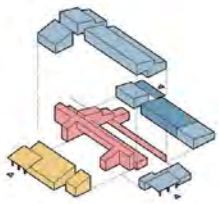

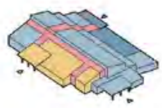

MATÉRIALITÉ, DURABILITÉ ET CONFORT

Le projet s'inscrit dans une approche attentive à la culture du bâti, considérant l'existant comme une ressource à prolonger plutôt qu'à remplacer. Inspirée des principes du « Weiterbauen », la proposition cherche à préserver la mémoire constructive du lieu tout en accompagnant sa transformation à travers des interventions sobres et cohérentes.

Les nouveaux matériaux mis en œuvre privilégient des solutions biosourcées et à faible impact environnemental. Les murs porteurs intérieurs sont réalisés en briques de terre crue, tandis que l'enveloppe est pensée en chaux-chanvre, offrant une isolation saine, respirante et durable, appliquée à la fois sur les nouvelles constructions et sur l'enveloppe extérieure existante. Les toitures prolongent la logique constructive actuelle avec une charpente en bois issue idéalement des forêts environnantes et une couverture en tôle ondulée aluminium adaptée aux faibles pentes.

Le confort intérieur repose sur des principes simples et passifs. La ventilation naturelle transversale, l'inertie thermique de la terre crue et du béton ainsi que les généreux avant-toits participent à maintenir des températures agréables tout au long de l'année. Des protections solaires extérieures en toile viennent compléter ce dispositif afin d'assurer un confort estival optimal dans les salles de classes.

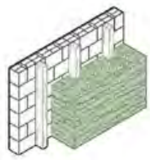

FOYER DIDACTIQUE

Les nouveaux piliers des préaux d'entrée sont pensés comme des éléments volontairement expressifs, porteurs d'une dimension à la fois constructive, symbolique et pédagogique. Dans un projet où le bois occupe une place centrale, ces éléments cherchent à rendre visible l'origine même de la matière qui compose une grande partie de l'école.

Le principe du totem didactique repose sur une transformation progressive du tronc brut vers l'élément construit. À travers cette transition, l'enfant peut intuitivement comprendre le lien direct entre la forêt, la matière et l'architecture. Le projet souhaite ainsi sensibiliser quotidiennement les élèves – mais aussi les adultes – à la provenance des ressources, au travail de transformation du matériau et à l'intelligence constructive propre à l'architecture bois.

Au-delà de leur rôle structurel, ces piliers deviennent des objets de transmission et d'observation. Leur présence affirme une certaine sincérité constructive et participe à développer une culture du bâti sensible, accessible et ancrée dans le territoire. Le projet cherche ainsi à faire de l'école non seulement un lieu d'apprentissage, mais également un support pédagogique capable d'éveiller une attention aux matériaux, au paysage et aux savoir-faire qui façonnent notre environnement construit.

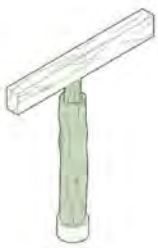

PHASAGE DES TRAVAUX

Le phasage des travaux constitue un enjeu important du projet, l'école devant pouvoir rester en activité durant toute la durée du chantier. La stratégie proposée permet de maintenir le fonctionnement général de l'établissement tout en organisant les interventions de manière claire et progressive.

La première phase prévoit le déplacement provisoire de la classe 1-2P dans la salle multifonctionnelle afin de libérer le rez-de-chaussée inférieur. Cette étape permet la réalisation de la nouvelle extension comprenant six salles de classes et trois salles secondaires. Une fois achevée, cette nouvelle partie de l'école pourra accueillir les élèves grâce à un accès indépendant depuis le préau inférieur et la nouvelle circulation verticale à l'est du bâtiment.

La seconde phase concerne principalement l'assainissement du bâtiment existant ainsi que la réalisation des nouveaux espaces communs, comprenant la salle des maîtres et le préau sud. Cette nouvelle entrée vient renforcer les liens avec la salle de gymnastique et la cour supérieure des élèves 5-8P.

Ce phasage permet ainsi une transition progressive entre l'école existante et son extension, tout en assurant la continuité des usages jusqu'à la mise en service complète du projet.

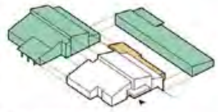

- Phase 1 - extension
- Déconstruction
- En fonction

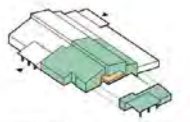

- Phase 2 - assainissement
- Déconstruction
- En fonction

CONCORDANCE

Le projet propose une transformation mesurée et cohérente de l'école existante, fondée sur une attention particulière portée au lieu, à ses usages et à sa mémoire constructive. À travers la notion de « Concordance », la proposition cherche à établir une relation harmonieuse entre les différentes composantes du projet : entre l'existant et l'extension, entre les nouvelles interventions et le paysage, entre les usages scolaires, associatifs et sportifs qui participent à la vie quotidienne du village.

Plutôt qu'une rupture, l'intervention vise à prolonger intelligemment ce qui est déjà présent, en renforçant les qualités spatiales, constructives et paysagères du site. Cette recherche de continuité se traduit autant dans l'organisation du programme que dans les choix matériels et structurels, privilégiant des solutions simples, durables et adaptées au contexte.

Le projet ambitionne ainsi de créer une école capable d'accompagner durablement les évolutions futures tout en conservant une identité claire et familière. Les espaces d'apprentissage, les lieux partagés et les aménagements extérieurs composent un ensemble cohérent, lisible et appropriable par tous, où chaque intervention participe à une vision d'ensemble.

La matérialité du projet, fondée sur l'utilisation de ressources biosourcées et de principes constructifs sobres, participe également à cette idée de concordance. Structure, matière et savoir-faire deviennent visibles et compréhensibles, affirmant une architecture attentive autant à son impact environnemental qu'à sa capacité de transmission.

Le projet cherche ainsi à proposer une architecture ancrée dans son territoire, capable de traverser le temps avec justesse, en trouvant un équilibre entre mémoire, transformation et nouveaux usages collectifs.

TOITURE EXISTANTE

TOITURE EXTENSION

RADIER EXISTANT

RADIER EXTENSION

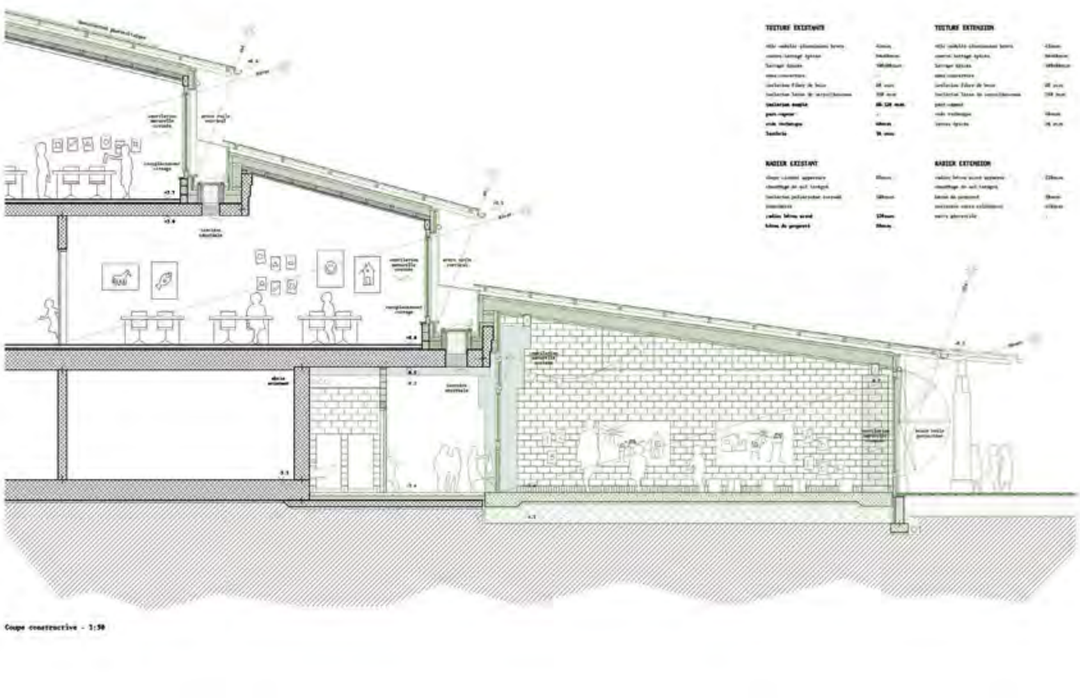

Coupe constructive - 1:50

CONCORDANCE
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY
Façade nord - 1:200
Façade est - 1:200
Façade sud - 1:200
Coupe bb - 1:200
Rez-de-chaussée inférieur - 1:200

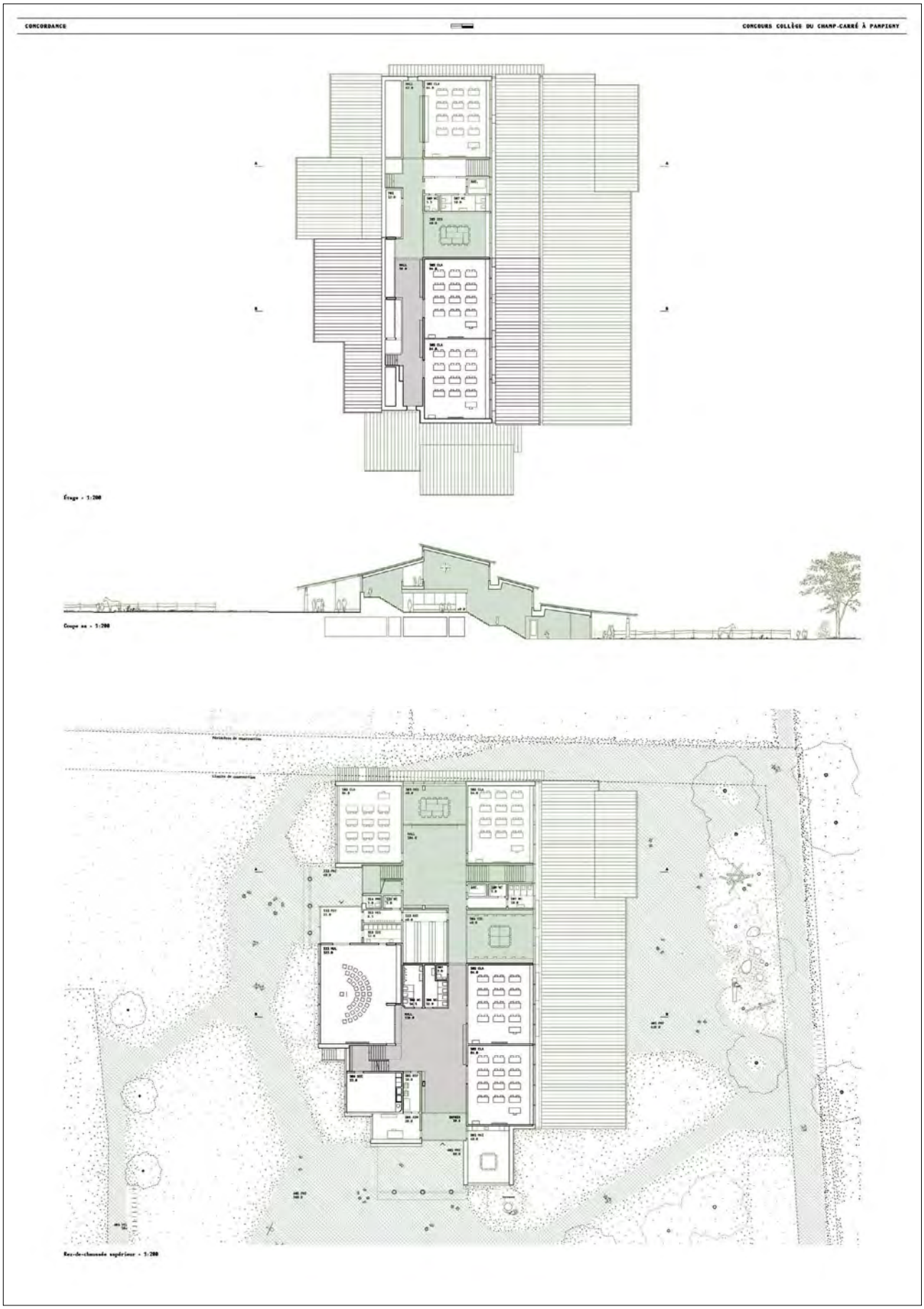
CONCORDANCE
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY

20 – ARAMIS **3E RANG, 3E PRIX**

Architecte	Berset Bruggisser Sàrl
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Alexandre Berset, Julien Bruggisser, Jérôme Margueron

Le projet ARAMIS propose de répartir le programme entre deux bâtiments distincts, séparant ainsi les espaces liés à la vie villageoise de ceux dédiés aux activités scolaires. Cette stratégie permet de clarifier les fonctions tout en limitant le volume à intégrer au bâtiment existant.

L'extension prend la forme d'une réinterprétation sobre du bâtiment existant, tandis qu'un nouveau pavillon est implanté au sud de celui-ci. Ce dernier constitue une transition entre les espaces publics et ceux dédiés à l'enseignement, et contribue à structurer le site de manière cohérente. Le jury relève la pertinence de la proposition et de son implantation, qui clarifie les usages tout en permettant une multitude de scénarios pour l'utilisateur.

La répartition du programme sur deux bâtiments favorise une insertion harmonieuse dans la structure du village. Les nouveaux volumes respectent l'échelle du bâti environnant et se rapprochent des caractéristiques typologiques du contexte.

Le jury s'interroge toutefois sur certaines interventions proposées sur le bâtiment existant. Le traitement de la jonction entre l'extension et le volume d'origine, notamment le décalage des lignes de faîte, ne convainc pas. Cette articulation apparaît particulièrement peu maîtrisée dans la coupe transversale, où la continuité entre les deux volumes est rompue.

Le bâtiment scolaire est desservi par trois accès distincts, permettant une lecture claire des circulations et une bonne articulation avec les espaces extérieurs. La répartition des salles de classe sur trois niveaux est cohérente.

Le jury relève la qualité de la proposition pour les classes de 1-2P, qui bénéficient d'un accès indépendant au niveau inférieur ainsi que d'une relation directe avec un préau dédié. Cette disposition apparaît particulièrement adaptée aux besoins des plus jeunes élèves.

En revanche, l'organisation générale du programme scolaire apparaît moins aboutie. La distribution intérieure peine à établir une hiérarchie claire des circulations et ne convainc pas entièrement le jury. Celui-ci regrette également l'absence d'une liaison intérieure qualitative entre le rez-de-chaussée inférieur et le rez-de-chaussée supérieur, qui renforcerait les relations entre les différents niveaux et apporterait une réelle qualité d'usage aux espaces de l'école.

Le positionnement de la salle des maîtres soulève également des réserves. Son aménagement nécessite en effet le cloisonnement de l'un des espaces les plus qualitatifs du bâtiment existant, et autorise des vues directes depuis le premier étage, ce qui compromet la confidentialité indispensable à ce type de local.

L'organisation du nouveau pavillon constitue en revanche l'un des points forts du projet. La salle multifonctionnelle présente une disposition simple et flexible permettant d'envisager une grande diversité d'usages.

Le jury estime toutefois que la distance entre le pavillon et le bâtiment scolaire est insuffisante. Cette proximité affaiblit la qualité de l'entrée principale de l'école et réduit les relations visuelles entre le préau situé à l'ouest et les terrains de sport, qui sont pourtant largement utilisés dans le cadre scolaire. Ce manque de dégagement se ressent également dans l'organisation des cheminements aux abords du pavillon, où la coexistence des différents usages pourrait générer des conflits entre les utilisateurs du bâtiment et les promeneurs. Le jury relève par ailleurs qu'un espace de parvis devant la salle multifonction aurait permis de mieux accompagner ses usages et de renforcer sa qualité d'accueil.

Le jury relève la qualité générale de l'approche constructive et du choix des matériaux, notamment le soin apporté aux dispositifs destinés à limiter les risques de surchauffe estivale par le traitement des façades. Le principe de ventilation nocturne pourrait toutefois être renforcé par l'intégration d'ouvrants en partie haute dans l'ensemble des salles de classe.

Le jury reconnaît l'intérêt d'une toiture ventilée sous les panneaux photovoltaïques. Il regrette néanmoins que la géométrie de la toiture à deux pans ne soit pas mise à profit pour offrir à la salle multifonction un volume intérieur plus généreux, en adéquation avec sa fonction et son caractère public.

Enfin, l'importance des volumes d'excavations prévues paraît élevée au regard de l'ampleur de l'intervention. Le jury s'interroge sur la nécessité d'un sous-sol aussi grand sous le nouveau pavillon.

Le projet propose une série d'espaces extérieurs de qualité, en relation directe avec le programme et le contexte

immédiat, témoignant d'une lecture attentive du site. Ces différents espaces sont reliés entre eux par un nouveau cheminement piéton qui s'inscrit naturellement dans le terrain, grâce à une compréhension fine de la topographie existante, et contribue à la qualité des usages du site.

Ainsi, même si la séparation des programmes publics dans un pavillon indépendant présente un réel intérêt en permettant une utilisation de la salle multifonction par des usagers externes à l'école, les surfaces extérieures disponibles semblent insuffisantes et pourraient générer des conflits d'usage. Par ailleurs, cette implantation réduit fortement les synergies avec l'école, ce qui en limite la pertinence.

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation

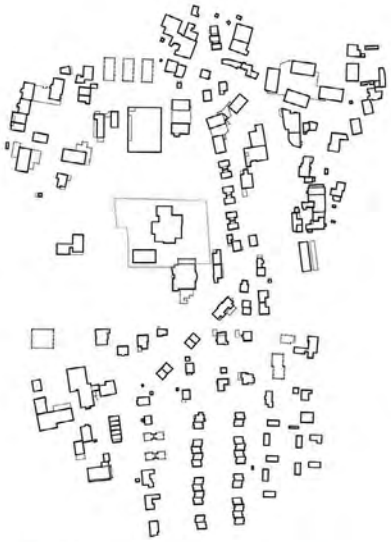

plan masse – 1:2500

ARAMIS

ENJEUX DU PROJET
ARAMIS s'articule particulièrement autour de :
- trois cours d'école clairement délimitées et ouvertes sur le village
- des espaces extérieurs villageois au cœur du site
- de nouvelles connexions piétonnes entre le site et ses abords
- un nouveau Loop paysager qui connecte tous les espaces extérieurs du site
- l'implantation d'un nouveau volume qui organise le site
- l'extension du volume qui s'inscrit dans la volonté des architectes Lyon & Goldmann
- la mise en valeur du bâtiment existant par un volume compact et bas
- un langage architectural intemporel et régional en dialogue avec le patrimoine (non-bâti)
- la durabilité (économique, écologique & sociale) et la biodiversité
- un plan d'école flexible, performant, sécurisé et robuste
- une conception flexible et réversible dans son usage
- une construction facile et rapide à mettre en œuvre (préfabrication)
- une construction low-tech qui favorise le réemploi et l'usage de matériaux géosourcés et biosourcés

Le projet ambitionne de faire beaucoup avec peu de moyens, pour offrir au site et à ses usagers/ères une succession d'espaces de vie et d'études, un site aux concours clairs et ouverts sur le village.

ARCHITECTURE DU PAYSAGE
Lecture du site
Le site scolaire de Pampigny s'inscrit dans un environnement patrimonial et paysager d'importance. Situé sur un coteau en pente vers le Nord, il est marqué par la présence de constructions ponctuelles, d'arbres isolés et d'une topographie régulière. Dans le sens est-ouest, le site occupe une zone stratégique, constituant un point de couture entre la route de la Prière et le village. Il offre ainsi l'opportunité de repenser la mobilité et les continuités fluides entre ces deux axes de circulation.

Organisation spatiale & topographie
Le site devient plus accessible et lisible, renforçant son intégration et ses relations avec l'extérieur. Sur le chemin des écoliers, ARAMIS propose un nouveau trottoir hors stationnement pour améliorer la sécurité des usager·ères.

Biodiversité & végétal
ARAMIS renforce les plantations existantes, avec l'ajout de 80 nouveaux spécimens. Des plantations ne sont pas le fruit du hasard, mais viennent compléter des éléments isolés pour former des trajectoires d'arbres et un parcours activé le long des cheminements piétonnes. Ils offrent donc des promenades avec des zones d'ombre et des repères visuels. Des strates arbustives et herbacées dans les balcons existants, offrent des habitats à la petite faune et aux espèces cibles d'oiseaux du secteur.

Sol & eau
Les surfaces de sols imperméables sont limitées à de grands « tapis » devant les entrées permettant de rentrer « pieds secs » dans les bâtiments et aux places de stationnement. Ainsi, dans le périmètre d'implantation du concours, plus de 86% des sols sont semi perméables à perméables. L'ensemble du périmètre est en pleine terre.

Cohésion sociale, usages & pratiques
Le préau Est se dédie aux enfantines, qui bénéficient de jeux adaptés. La cour Ouest profite de l'aire tous temps, sans générer de nuisances pour les classes. Deux aires gazonnées complètent le programme dans la continuité du terrain de foot d'une part, et proche des pédicoles d'autre part.
Les stationnements vélos sont répartis aux emplacements stratégiques le long des itinéraires principaux, à différentes altimètres, afin d'en garantir l'accessibilité et la lisibilité.

ARCHITECTURE DU BATI
Lecture de l'existant
L'ensemble conçu par les architectes Lyon & Goldmann est un exemple qualitatif de l'architecture vaudoise des années 80. Elle s'intègre harmonieusement dans son contexte, par un habile jeu de toitures qui en dissimule la taille réelle. La grande richesse volumétrique (et d'usage) du bâtiment peut néanmoins en pulsiter sur le pignon Nord, en l'absence des extensions imaginées par les architectes. Les balcons, qui étaient prévus pour être plantés, offraient un confort d'usage très actuel ainsi qu'un clin d'œil domestique bienvenu dans ce site.
Cette extension envisagée ne répond plus en l'état aux contraintes actuelles du cahier des charges. D'autre part, la position d'une classe et d'un appartement de fonction au rez-inférieur pose des questions sur la qualité d'accès et de position de cet espace d'enseignement. L'organisation des vestiaires semble pouvoir être optimisée. Enfin, la gravitation du programme public, associant et apportit dans l'école, bien qu'elle offre un intérêt de mutualisation de surfaces, questionne dans le fonctionnement général de l'école. La limite entre les parties du programme semble difficile à cerner.

Le projet ambitionne de clarifier ces aspects et de terminer le projet au plus proche de l'image de Lyon & Goldmann, convaincu que la "dernière" extension correspond à la volumétrie maximale que le bâtiment pourra supporter en regard à son contexte. S'ensuit un long travail d'analyse des plans existants et du programme, afin de sortir du bâtiment scolaire ce qui devrait l'être, et trouver une volumétrie qui s'inscrive dans l'idée du projet d'origine.

Intervention
Implantation
ARAMIS est un projet d'extension de l'école existante, complétée par la construction d'un pavillon public sur un niveau hors sol. Le nouveau volume, l'école et la salle de gym créent ensemble une composition équilibrée en terme d'échelle et de rapport bâti. Ces volumes génèrent différentes espaces extérieurs clairs, et de grande qualité. Chaque espace possèdent sa propre identité, de la cour enfantine à l'aire gazonnée face aux chevaux, en passant par la cour abritant l'aire tous temps et l'aire gazonnée ouverte sur le terrain de football.
L'organisation précise de ces éléments, et leur hiérarchie claire, offre un site aux concours clairement définis et ouverts sur le village. De nouvelles perméabilités piétonnes offrent de grandes possibilités de promenade durant et en-dehors des heures d'école.

Bâtiment scolaire
La légère réinterprétation du projet de Lyon & Goldmann permet de positionner l'ensemble du programme scolaire et administratif dans le bâtiment. L'organisation proposée permet un étage indépendant aux enfantines, situées au rez-inférieur. Les enfants possèdent leur propre entrée, et leurs vestiaires. Ils jouissent d'une belle cour à l'Est. Au rez-supérieur, 4 classes primaires + 1 classe de réserve prennent place avec l'administration et la salle des maîtresses, qui jouit d'un accès de plain-pied à l'extérieur. Deux salles de dégagement complètent le programme.
A l'étage, les 3 classes restantes s'additionnent aux salles spéciales (couture et bois). La position des salles spéciales est un confort à plusieurs niveaux : proximité immédiate avec le monte-charge qui dessert tout le bâtiment, situé dans une partie mieux (acoustique).
Les espaces de dégagement sont généreux au rez-supérieur, et s'adaptent à la quantité d'usager·ères du bâtiment à l'étage. Le concept feu permet de cloisonner efficacement l'escalier existant, et de rendre ainsi appropriables les généreux halls du rez et le dégagement de l'étage.
Au sous-sol, le monte-charge est directement connecté au local nettoyage et au nouvel atelier du concierge. ARAMIS propose de sortir les 2 vestiaires existantes de l'abri PC afin de clarifier les accès à l'école en-dehors des heures.

Nouveau bâtiment
Le nouveau bâtiment abrite l'ensemble du programme accessible au public, à savoir la salle des sociétés, la salle multifonctionnelle, le pôle santé, et les six vestiaires sportifs. Ce bâtiment est organisé sur un niveau hors sol, posé sur un sous-sol qui abrite les nouveaux abris et les six vestiaires.
Au rez, le programme est positionné dans le bâtiment en fonction des interactions souhaitées avec le contexte. Le pôle santé est idéalement situé à l'angle Nord-Est. Il regarde vers l'école mais possède un accès confidentiel (hors regard depuis les classes) pour les enfants qui consultent. La salle des sociétés est positionnée à l'angle Nord-Ouest et profite d'un magnifique dégagement sur les paddocks et l'accès Ouest. Le vestiaire est situé sur le pignon Ouest du bâtiment.
Au sud se trouve le dispositif lié à la salle multifonctionnelle + foyer, sur toute la largeur du bâtiment. Cette partie est largement ouverte sur le paysage, et permet une grande diversité d'usages. A destination également de l'école, elle est le lieu idéal des fêtes de fin d'année mais aussi de toutes les manifestations associatives, communales et publiques qui pourraient prendre place sur le site. Sa position stratégique proche du terrain de foot génère une mutualisation intéressante.

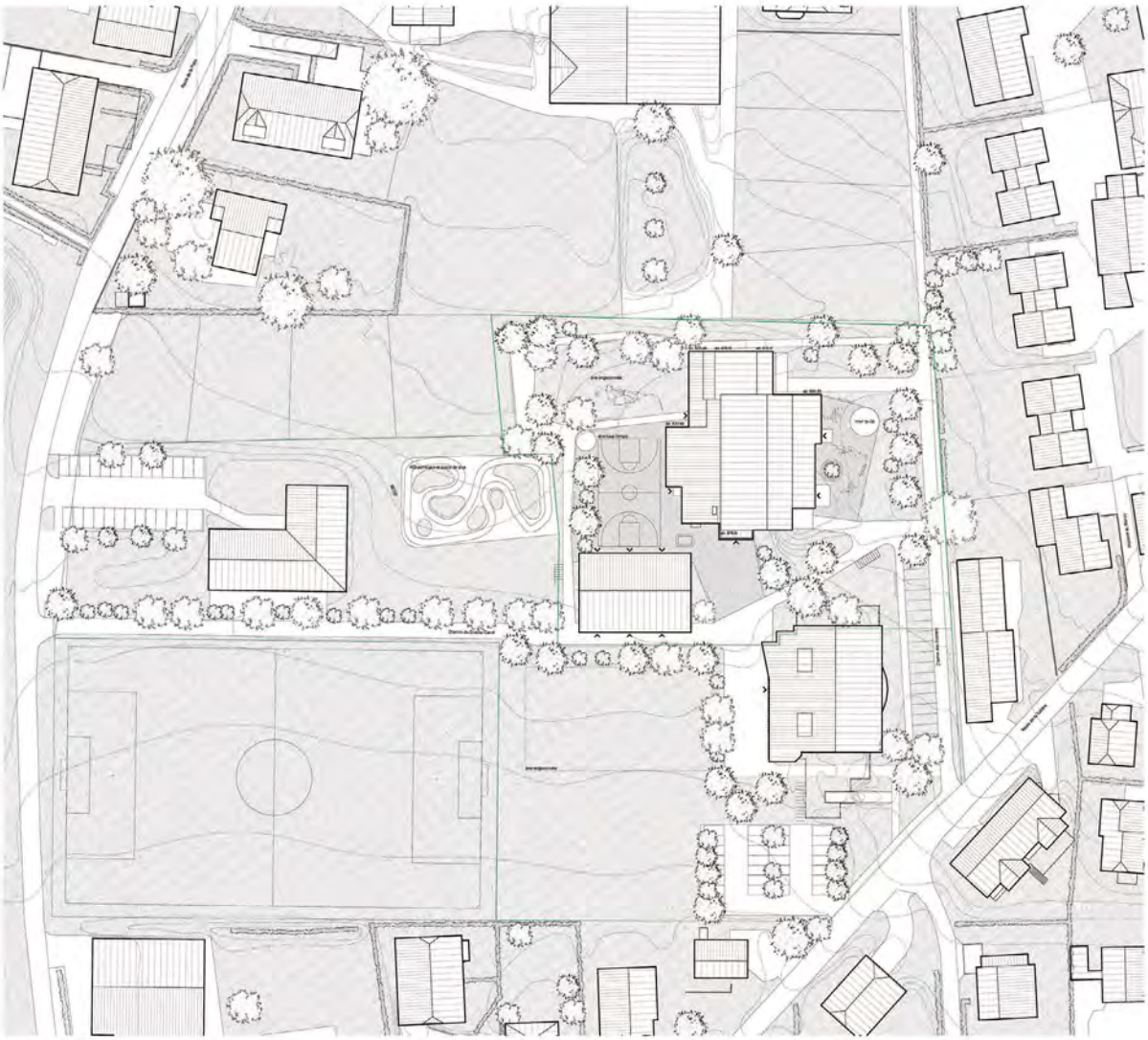

plan de situation – 1:500

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation

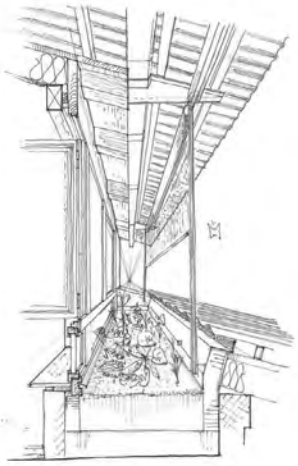

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation

coupe A-A – 1:200

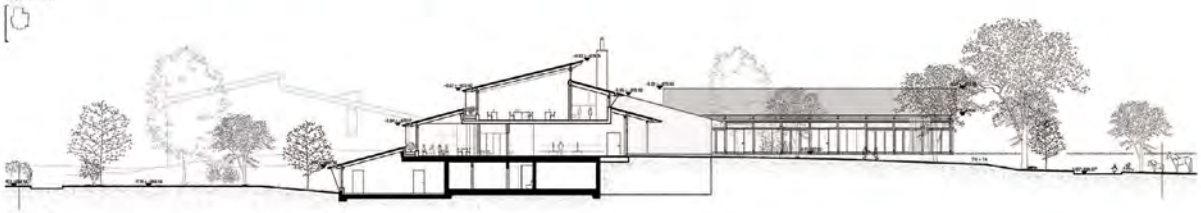

coupe B-B – 1:200

coupe C-C – 1:200

plan de sous-sol – 1:200

APPROCHE LOW-TECH & NO-TECH
Maîtrise du climat intérieur

Pour offrir une bonne qualité d'air intérieur dans les bâtiments et limiter les pertes de chaleur liées à la ventilation pendant la saison de chauffage, l'air dans les locaux sera renouvelé conformément aux exigences (qualité d'air maximale, récupération de chaleur et dispositifs low-tech). En termes de confort, il faut assurer une surface en lien avec l'extérieur composée d'au moins deux ouvertures (minimum 2% de la surface de la pièce). ARAMIS prévoit une ventilation naturelle par ouverture manuelle des fenêtres. Les espaces seront équipés de sondes CO2 reliées à un display qui indique le taux de CO2 (positifs/rouge/orange/vertes). Ce dispositif est efficace et didactique, car les utilisateurs/trices participent à leur confort de manière ludique.

Pour maximiser le rafraîchissement nocturne en été, un bâtiment doit se décharger durant la nuit, pour éviter les surchauffes dès le matin. Un système de ventilation naturelle par effet cheminée devra être étudié. Les incidences consistent à des prises d'air neuf en façade et évacuation par la toiture à travers l'ensemble des pièces. La surchauffe estivale sera limitée par les rideaux et stores extérieurs au plus proche de la source d'émission ainsi que de larges nouveaux avant-toits (objectif du vitrage g<0.10). La plantation généreuse des anciens balcons dans le bâtiment existant, permettra un rafraîchissement de l'air par le végétal. Les sols en chape de terre et les murs de remplissage en blocs de terre extrudée crue (BTE) sont deux éléments qui possèdent une grande inertie thermique. Cette propriété est excellente pour emmagasiner la chaleur et la restituer en hiver, et emmagasiner le froid (rafraîchissement nocturne) et le restituer en été.

Au sujet des installations sanitaires, les installations et tuyauteries économisent l'eau (alimentation en eau chaude limitée aux zones strictement nécessaires, robinetterie et chasses à faible consommation d'eau). Au niveau des appareils, les équipements de récupération ont un impact favorable sur le bilan carbone et sur le budget. ARAMIS valorise l'utilisation de l'eau de pluie pour alimenter en réseau séparé, les wc et l'irrigation des végétaux (fosse de Stockholm).

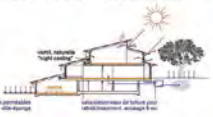

REEMPLOI
Intégré dès la phase de conception.

Le réemploi est intégré dans l'ADN du projet. L'objectif est de l'intégrer dès le début du développement du projet. Les étapes clés à l'avant projet deviennent dès:
- inventaire du bâtiment existant / fiches répertoire (contrôles par diagnostic polluants)
- recherche d'un e mandataire portant en charge le démontage adapté (lies de démolition)
- mise en réserve des éléments pouvant être réemployés sur site (béton existing ci-après)
- organisation d'une vente sur site (la vente sur site couvre les frais du démontage)
communication en amont de la volonté communale d'un projet exemplaire
Le schéma ci-après montre la fréquence des matériaux de réemploi dans les ressourceries, et leur compatibilité avec le projet. Afin de crédibiliser la place du réemploi dans le projet, il conviendrait de développer un partenariat dans les premières phases d'études afin de réserver la matière et intégrer les dimensions des éléments disponibles.

Le réemploi ne consiste pas simplement à réutiliser de l'ancienne matière dans un projet actuel. Il s'agit d'une méthodologie de travail qui anticipe également les interventions futures, et qui considère la matière d'aujourd'hui comme dégâts au réemploi à la fin de son cycle d'utilisation. Cette manière de concevoir a des incidences sur la position des couches fonctionnelles dans le bâtiment, et sur la manière d'assembler les éléments entre eux. Le schéma ci-dessous montre les aspirations d'ARAMIS d'adsorbe une forme d'exemplarité dans la conception, pour proposer des bâtiments facilement réparables, démontables et évolutivables.

EXPRESSION & MATERIALITE
En dialogue avec l'existant et son contexte

Bâtiment existant
ARAMIS répond en grande partie les codes de l'existant dans l'extension. L'assainissement de la façade est prévu par un complément d'isolation et un revêtement en chaux chanvre. Ce choix s'est naturellement imposé dans le développement du projet. Il contient au bâtiment existant une dimension particulière, tout en étant issu d'un produit local et bas carbone. L'intervention sur l'enveloppe (coupée au changement des fenêtres) offre une nouvelle lecture de ce volume, étant pour autant en faire un avec dans ce cas.
Les cadres de fenêtres en bois et la couverture en étanché fonctionnent dans la continuité du bâtiment existant.
La prolongation des avant-toits par des éléments en serrurerie qui intègrent protection solaire et récupération des eaux, permet des détails simples, sav-cost, qui donnent son identité au bâtiment. Le pied de façade en béton LC3 offre un interface lisible au terrain, ainsi qu'une grande durabilité dans le temps.
Les panneaux photovoltaïques situés en bandeau au sommet du bâtiments, couvrent les besoins en consommation du projet

Nouveau bâtiment
Le bâtiment reprend certains codes de son voisin, tout en développant sa propre identité. Il entre en dialogue avec l'extension, par son socle en béton, ses menuiserie en bois et sa toiture en fibro-ciment. Ce produit brut non lavéou évolue tout au long de son cycle de vie. En tant que plaque naturelle, il développe une patine croissante en fonction des intempéries. Les protections solaires sous forme de grands rideaux fonctionnent bien dans leur position (au plus proche de la source d'inconfort) et offrent des espaces extérieurs appropriables sous les larges avant-toits qui complètent le système. Des panneaux en 3 plis laissés composent la façade et lui offrent soit caractère.

Il en résulte un langage de façade intemporel et bien intégré dans son contexte.

STRUCTURE
Le bon matériau au bon endroit

Bâtiment existant
ARAMIS prolonge le système structurel existant afin de maintenir une cohérence d'ensemble au sein du bâtiment. Afin de réduire l'utilisation du ciment, les parties en béton seront réalisées avec du béton LC3 (remplace ciment par argile calcinée et roche calcaire moulue). Un effet l'argile ne libère pas de carbone lorsqu'elle est chauffée, et est chauffée à température plus basse. le béton LC3 réduit d'environ 40% les émissions de carbone par rapport à un ciment conventionnel.
Les murs de remplissage seront plutôt réalisés avec des blocs de terre extrudée crue (BTE), de type Hypblock, enduits. Le système réduit fortement l'impact carbone de la construction, les blocs étant composés d'environ 87% de terre crue et 2% de cellulose. L'emploi de bois local est privilégié.

Nouveau bâtiment
Le projet est une construction traditionnelle pour les abris PC, combinée à un système poteau-poutres en bois local pour la partie hors terre. Ce choix résulte de deux volontés:
- privilégier des éléments ponctuels à l'étage pour favoriser la réversibilité des espaces
- limiter l'usage du ciment aux seules parties en contact avec le terrain.
La trame structurelle rationnelle et répétitive (280cm (dans bâtiment existant) permet un haut degré de préfabrication. La structure rythme les espaces et en structure les usages. Les poteaux et poutres, répétitifs et lisibles, constituent la trame primaire.
La trame secondaire est composée de caissons préfabriqués en bois (caissons Lignarul) assurant à la fois les portées intermédiaires et le confort acoustique.
Le noyau de circulation est construit en béton LC3, il permet de rigidifier efficacement les efforts horizontaux. La charpente du bâtiment est construite avec des profils métalliques issus du réemploi. Le choix d'une toiture à la manière d'un comble froid ventilé, s'est fait pour deux raisons:
- comble ventilé diminue la surchauffe dans les zones sous toiture)
- toiture démontable permet une future surélévation, par exemple en cas d'agrandissement de l'école ou pour sortir les vestiaires sportifs des abris PC.

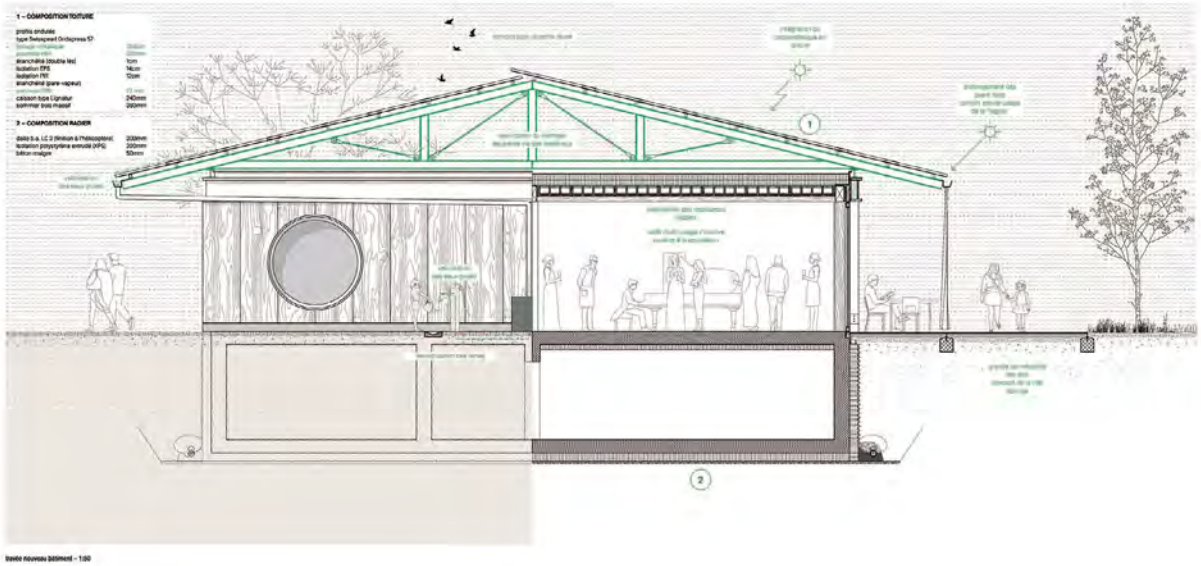

Toute nouveau bâtiment – 1:00

ARAMIS

Concours collège champ-carré à Pampigny – extension et rénovation

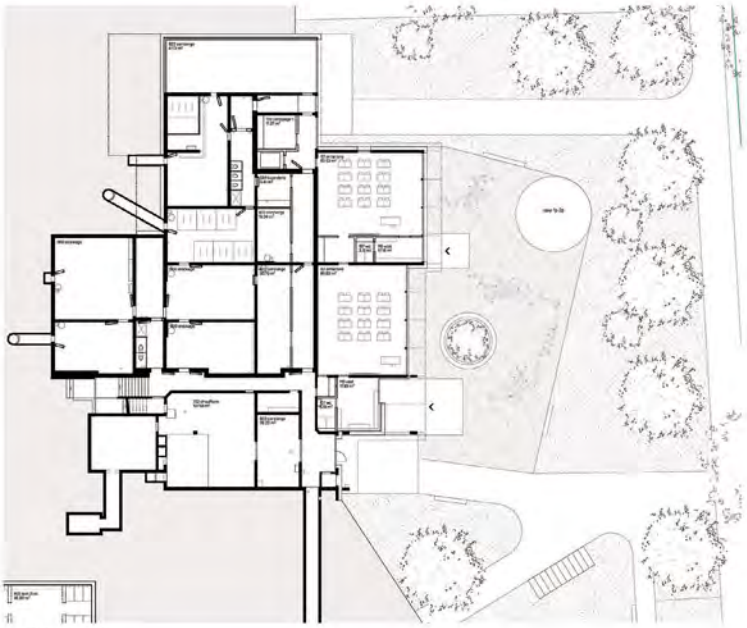

plan de rez-inférieur – 1:200

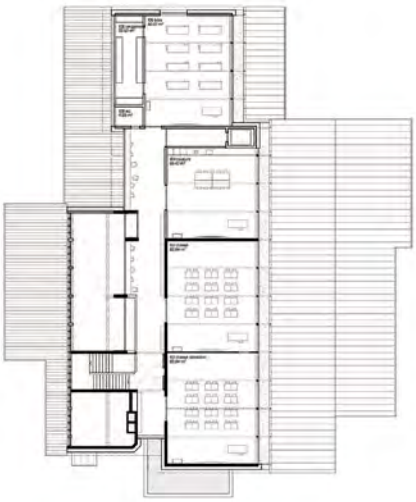

plan d'étage – 1:200

REPARTITION DU PROGRAMME
Structure claire en site ouvert

L'extension de l'école et la construction du nouveau volume abritant l'ensemble du programme de façon claire:
- l'école primaire à l'administration dans l'extension,
- le programme public/associatif à le pôle santé dans le neuf.

Cette répartition offre une lecture réductive des usages durant les heures scolaires et en dehors, avec des espaces extérieurs ouverts et définis dans leurs usages. Les cours d'école ont une limite perméable et ouverte sur le village durant les soirs & week-ends. A l'inverse, les espaces publics bénéficiant des infrastructures des cours durant les congés (eau, assises, etc). Il en résulte un site ouvert à tous.tes, un vrai lieu de vie et d'échange.

Le nouveau bâtiment est organisé sur deux niveaux. Il abrite le programme public:
- salle des sociétés, salle multifonctionnelle (et locaux tiéd), pôle santé au rez-de-chaussée
- nouveaux abris PC et six versoires (sportifs ou sous-sol

L'extension adapte le projet de Lyon & Goldmann pour intégrer le programme scolaire:
- classes enfantines au rez-inférieur
- salle des maîtres.ses, administration et classes primaires au rez-supérieur
- classes primaires, couture et travail du bois à l'étage.

FLEXIBILITE TYPOLOGIQUE
Réécriture typologique

Le nouveau bâtiment est conçu comme une structure flexible, dont l'organisation peut varier au gré des usages et des besoins.

Les trois affectations majeures définissent l'organisation du plan:
- la salle des sociétés
- le pôle santé
- la salle multifonctionnelle

Ces trois programmes définissent une bande de service en position centrale, qui peut être compartimentée en fonction des besoins (stockage à usage exclusif de la salle réuni, d'stockage partagé avec la salle des sociétés). Les sanitaires sont placés afin d'être mutualisés entre les différents espaces, sans générer de parcours indésirés entre les visiteurs des différents lieux. La position du foyer permet une mutualisation avec la salle des sociétés en cas d'événements.
La salle multifonctionnelle est proposée comme cloisonnable, ce qui permettrait également de l'attribuer par moments au pôle santé (par exemple en cas de besoins ponctuels de psychomotricité, ou de lieu de prévention) tout en offrant un usage simultané de la salle par l'école.

GROUPEMENT PAR SALLES DE CLASSE
Une école adaptée aux enjeux de demain

ARAMIS propose de systématiquement lier deux salles de classe entre elles. Qu'il s'agisse des enfantines ou des classes primaires, cette possibilité de créer du lien entre les classes évite de nouveaux groupes de travail restreint entre classes.

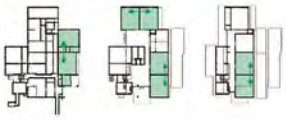

ACCES PRIVE AUX LOCAUX DE SOIN
La position des locaux de soin au Nord-Est du rez permet un accès confidentiel aussi bien depuis le bâtiment que depuis l'extérieur. Le programme est orienté en-dehors des regards depuis les classes et peut donc d'une proxicité bienveillante, y compris pour les utilisateurs.trices hors de l'école primaire.

LA CIRCULATION COMME ESPACE APPROPRIABLE
Un espace de rencontre et d'enseignement
L'extension offre des espaces de dégagement supplémentaires bienvenus, qui sont tout à fait appropriables au niveau du feu, à forme se prête bien à une circulation verticale au centre du volume. Cela libère l'ensemble des façades pour du programme d'enseignement, et offre une circulation plus riche qu'un simple couloir. Le couloir d'école traditionnel est purement fonctionnel et distribué. Il ntoffre que peu de qualités de vie. ARAMIS propose une distribution qualitative, sous forme de paliers de distribution et de dégagement utilisables pour du travail par petit groupe "hors classe". Les possibilités de décloisonner s'en trouvent multipliées. Ce principe donne de la valeur à l'espace de circulation, qui devient également un espace de vie appropriable (voir explicatif « FEU »).

FEU
Maximisation des dégagements comme surface appropriable

Le nouveau bâtiment, organisé sur un niveau + 1 sous-sol d'abris, est très simplement conçu en terme de fluide.

Le nombre de voies d'évacuation verticales (VEV) se fait en fonction de la SRP :
- une VEV pour une SRP inférieure à 900m2
- deux VEV pour une SRP supérieure à 900m2

Dans le cas du projet, cela implique une VEV. La cage d'escaliers existante peut facilement être compartimentée. Elle offre des sorties sur 3 faces différentes. La cloisonnement de la cage permet d'obtenir un plan compact et des paliers de distribution meuborables et appropriables à l'enseignement (voir « CIRCULATION COMME ESPACE APPROPRIABLE »)

PROPOSITION DU REINFORCEMENT DE L'ENVELOPPE THERMIQUE PAR UNE LECTURE ATTENTIVE DE L'EXISTANT

1 – JARDINS PÉDAGOGIQUES

légumes et fruits	
mélanges de compost, de tourbe, terre végétale pierre etc.	50cm
bambée racine	8cm
rétention	4cm
étanchéité (double sac)	1cm
isolation thermique	24cm
étanchéité	0.5cm
total	42.15cm

2 – AMÉLIORATION DU CONFORT ESTIVAL EN TOITURE

profils ondulés type Sinusoïdal Onduplexe 57	
vitrage velux	20cm
complément d'isolation	8cm
isolation entre chevrons	24cm
pare-vapeur	
isolation/voile acoustique	2cm
bardage/plâtre	2cm

3 – AMÉLIORATION THERMIQUE FACADES PÉRIPHÉRIQUES

isolation en chaux chanvre	20cm
montants d'ossature 45°	
contre-lattage	4x4cm
lattage	4x6cm
fixations ponctuelles en façade	
crépis intérieur	1.5cm
isolation thermique	16cm
plurib.b.a.	16cm
crépis intérieur	2cm

4 – AMELIORATION DU CONFORT ESTIVAL EN FACADE

fenêtre bois triple vitrage
prolongeron des chevrons par des profils métalliques
protections solaires fixées sur profils métalliques décorrélés de la façade pour une protection optimale et la prolongation de la perception spatiale

Iavée existant/extension – 1:50

1 – Elle était déjà là **4E RANG, 4E PRIX**

Architecte	Soares Jaquier Sàrl Apolinario Soares
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Arthur Lutzelschwab, Mathilde Catalan
Consultant·es	ENPLEO Sàrl

Le projet « Elle était déjà là » s'inscrit dans une logique de continuité, en conservant les qualités existantes du bâtiment scolaire existant, sans chercher à imposer une nouvelle écriture. Il propose une extension vers le nord-est, dans la continuité structurelle et volumétrique du bâtiment existant. Au sud-est, le rez-de-chaussée inférieur est élargi pour créer un couloir généreux en deuxième jour entre les abris existants et un nouveau volume reprenant la logique de l'existant, qui accueille les classes de couture, les travaux manuels ainsi que le pôle santé. Au nord-ouest, à l'étage, le couloir de l'extension est rehaussé afin d'apporter vue, lumière et ventilation ; cela introduit une complexité volumétrique bienvenue qui rompt la monotonie de la linéarité du volume extrudé. Le rez supérieur est flanqué au nord-ouest d'une trame supplémentaire, dotée de sa propre toiture, qui fait office de portique d'entrée pour la salle polyvalente. En prolongement, elle accueille l'administration et la salle des maîtres. Bien que compréhensible pour la gestion de la ventilation et la logique globale du projet, cette toiture séparée paraît un peu moins naturelle dans la volumétrie d'ensemble. L'élévation nord-est est séduisante par ses proportions en dessin, mais la dernière trame de 2,60 mètres des classes 1-2P, qui devient en rez-de-chaussée inférieur un portique, est faible au regard du volume global, et sa toiture plate, qui rompt avec le système du reste du projet, est questionnable. Une erreur entre les élévations, les coupes, la maquette et le plan a été constatée, ce qui rend la fenêtre ronde peu plausible et les proportions d'élévations/coupes du pignon, probablement moins qualitatives que ce qui est présenté. Dans son ensemble, la volumétrie est jugée comme bien proportionnée, mais les maladresses évoquées ci-dessus viennent l'affaiblir.

L'entrée principale de l'ensemble scolaire est maintenue au rez-de-chaussée supérieur, accueillant à la fois les 1-2P et les 3-8P. Une entrée séparée pour le foyer est prévue au nord-ouest. Les élèves sont accueillis dans un hall dont les proportions actuelles sont maintenues et jugées adéquates. Toutefois, le rétrécissement menant aux classes enfantines, qui se terminait autrefois sur une fenêtre, est désormais moins agréable, manquant de lumière et finissant en cul-de-sac.

Le projet interroge l'usage de la salle multifonctionnelle et de son foyer, ce que salue le jury. En proposant des cloisons amovibles, la générosité spatiale offerte par l'ouverture de la salle au quotidien évoque un autre type d'enseignement. Cette ouverture du foyer à la circulation suggère aux 1-2P une sortie directe bienvenue vers leur préau, et assure une circulation lumineuse et fluide. Accompagnée de grands rangements attenants, cette proposition semble plausible. Toutefois, lorsque la salle et le foyer sont utilisés pendant les horaires scolaires, la circulation proposée à cet étage est jugée peu qualitative et la sortie à travers le foyer, comme manquante. L'utilisateur a jugé la proposition, bien que séduisante, difficile à l'usage au quotidien, avec des parois à manœuvrer plusieurs fois par semaine, de potentiels problèmes acoustiques, et créant une difficulté d'usage lors d'utilisation simultanée.

Dès lors que la salle est fermée, la mixité au niveau de l'entrée principale entre grands et petits est perçue comme potentiellement délicate, ces groupes d'âge ayant des besoins et des rythmes différents. L'escalier existant, dans un esprit de rationalisme, est maintenu pour accéder aux trois classes de l'étage, prolongeant ainsi le système distributif actuel, mais la dernière classe à l'étage est jugée lointaine et esseulée.

L'entrée des fonctions spécifiques (bois, couture et pôle santé) est autonome au rez-de-chaussée inférieur. Il est toutefois regretté qu'aucun lien intérieur de qualité ne soit proposé entre ces programmes. Seul l'ancien escalier des abris, à la qualité limitée, est utilisable. Au nord, au rez-de-chaussée inférieur, sous un grand portique, une nouvelle entrée pour les vestiaires et les livraisons est proposée. Au regard de son usage, le portique et le grand hall attenant semblent disproportionnés.

L'extension s'inscrit dans la continuité de la trame existante, respectant un module de 2,60 mètres. Une ossature bois, de type poteaux-poutres, offre rationalité, répétition et flexibilité des aménagements intérieurs dans le temps. Les cloisons de l'extension sont prévues en brique de terre crue assurant de l'inertie et un confort hygrothermique. Cette rationalité constructive est jugée efficace et adéquate. La proposition de réemploi des anciennes huisseries de façade, pour apporter de la lumière en deuxième jour dans les couloirs, semble pertinente.

Le projet propose une enveloppe thermique performante, tant pour la partie nouvelle que pour l'ancien, intégrant des huisseries bois-métal, une isolation en laine minérale et un bardage bois alterné de montants verticaux en Terrabloc. Les toitures sont entièrement rénovées et isolées ; un nouveau système de chevrons avec des panneaux solaires est proposé. Ce nouveau chevronnage de 16 cm propose une ventilation de sous-toiture convaincante contre les problèmes de surchauffe des toitures photovoltaïques. Le nouveau dessin de l'ensemble des façades est jugé comme bien intégré et qualitatif.

Un dispositif passif de ventilation naturelle, assuré par des ouvrants bas et hauts, propose une solution simple et efficace. Associé à des zones de végétalisation et à une canopée dense, à l'inertie des matériaux et à un système astucieux de géocooling passif avec transfert thermique des dalles du sous-sol, le projet offre de véritables solutions aux problèmes de surchauffe.

Un véritable projet d'aménagements extérieurs, riche et de qualité, est suggéré aux utilisateurs. La désimperméabilisation des surfaces, la réutilisation sur site des terres d'excavation afin de créer des buttes, la récupération des eaux pluviales avec la création d'un biotope de rétention et la plantation d'un grand nombre d'arbres offrant une canopée protectrice, sont autant de propositions écologiques concrètes et efficaces. De nombreux sous-espaces de qualité sont offerts, avec quatre espaces d'enseignement en extérieur prolongeant le concept déjà proposé en intérieur d'un enseignement différent, et un préau pour les 1-2P protégé et séparé, mais en lien visuel avec les grands.

Le projet propose un système constructif, un concept de rénovation énergétique, un réemploi pondéré et pragmatique, ainsi que des aménagements extérieurs très aboutis et convaincants, qui sont salués unanimement par le jury. La volumétrie, bien que globalement cohérente et respectueuse de l'ancien bâtiment dans son concept et ses proportions, est affaiblie sur la façade nord-est avec une rupture soudaine dans l'écriture. La réflexion autour de la flexibilité d'usage des espaces, notamment de la salle polyvalente et de son foyer, est saluée, mais son fonctionnement concret au quotidien par les utilisateurs est jugé comme difficile. Si le foyer et la salle multifonctionnelle restent fermés dans le quotidien de l'école, la circulation du rez-de-chaussée supérieur est jugée comme faible, la position des classes enfantines en fin de système est peu adéquate et l'accès extérieur offert par la porte du foyer viendrait véritablement à manquer.

Elle était déjà là

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny

Situation 1:2500

Situation 1:500

Elle était déjà là

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny

20 10 5 4 2 0

Elle était déjà là

À Pampigny, le projet s'inscrit dans un site scolaire existant, marqué par la présence d'un bâtiment de grande qualité, bien implanté et reconnu dans son environnement. Ici, l'école n'est pas un objet à remplacer, mais une structure à prolonger, à adapter et à valoriser dans le temps. Le collège existant constitue le socle du projet, conservé et transformé pour répondre aux exigences actuelles, tout en affirmant une présence mesurée dans le paysage bâti du village. L'intervention accompagne l'existant, clarifie les accès et propose une lecture simple et continue de l'école dans son site.

Collège du Champ-Carré

Un collège aujourd'hui est une machine à apprendre autant qu'un lieu où l'on se construit. Il rassemble des espaces flexibles et modulables, capables d'évoluer avec les pédagogies et d'accompagner la diversité des parcours scolaires. Le projet s'appuie sur les qualités du bâtiment existant pour proposer des lieux propices aux échanges, une organisation claire et une relation attentive à l'environnement dans lequel l'école s'inscrit. Le Collège se veut ainsi un établissement ouvert, inclusif et durable, offrant un cadre d'apprentissage stimulant et tourné vers l'avenir au service de tous.

Parti architectural

Le projet s'inscrit dans le prolongement direct du bâtiment existant, dont il reprend la volumétrie et la trame. L'intervention se développe latéralement, dans une logique de continuité, sans chercher à introduire une nouvelle écriture, mais en prolongeant les qualités en place. L'extension adopte une structure en ossature bois, mise en œuvre de manière rationnelle, avec des matériaux naturels favorisant le confort thermique et une bonne régulation des ambiances intérieures. Cette approche constructive, simple et efficace, permet une mise en œuvre maîtrisée, une économie de moyens et une grande capacité d'adaptation dans le temps.

Le collège conserve ainsi son organisation claire, en répartissant les usages de manière lisible et cohérente. Le rez supérieur abrite les espaces collectifs, avec la salle multifonction, le foyer ouverts et la salle de maîtres, formant une adresse publique identifiable, ainsi que les salles de classe (1-2P et autres). Les autres salles d'enseignement se développent à l'étage, tandis que les fonctions spécifiques s'installent au rez inférieur, en lien direct avec les espaces extérieurs. L'ensemble se caractérise par une intervention mesurée, comme si le bâtiment avait toujours été là, attentive à la continuité, aux usages et à la qualité du lieu.

Economie de moyens

L'extension s'appuie sur une construction bois tramée, rationnelle et répétitive, permettant une large part de préfabrication et un acheminement sur site maîtrisé. Cette logique constructive favorise une organisation du chantier par phases, réduisant la durée des travaux. Les matériaux sont employés selon leur rôle : le bois pour l'ossature porteuse, la terre crue pour l'inertie, l'acoustique et le confort hygrothermique, et les façades pour la performance thermique. L'ensemble compose un bâtiment sobre, répondant avec justesse aux exigences d'un équipement public.

Réemploi et démontage

L'intervention s'appuie sur une logique de démontage sélectif visant à préserver et réutiliser les éléments existants dans la mesure du possible. Les composants déposés sont triés et réintégrés au projet, prolongeant leur cycle de vie au sein du bâtiment transformé. Les chevrons sont ainsi conservés et réutilisés dans la nouvelle ossature pour le solivage, tandis qu'une partie des fenêtres est déposée et valorisée dans les aménagements de menuiserie intérieure. Cette approche pragmatique permet de limiter les déchets tout en valorisant les ressources présentes sur le site.

Programme

Le projet s'organise dans la continuité du bâtiment existant, en proposant une organisation lisible des accès et des fonctions. L'entrée principale est conservée, tandis que deux nouvelles entrées complètent le dispositif : l'une au rez supérieur pour un accès indépendant au foyer de la salle multifonction, l'autre au rez inférieur pour les abris PC et les salles bois, couture et du Pôle Santé. L'ensemble des accès s'inscrit en lien direct avec les préaux, assurant une desserte claire et différenciée des différents usages.

Au rez supérieur prennent place les espaces collectifs et une part importante des salles d'enseignement, avec la salle multifonction et son foyer, la salle des maîtres ainsi que les classes, dont les salles 1-2P. À l'étage se développent les autres salles de classe, accompagnées d'espaces de dégagement favorisant les usages pédagogiques et assurant la continuité des parcours.

Le rez inférieur accueille les fonctions spécifiques, organisées de manière autonome, permettant un fonctionnement indépendant sans perturber l'ensemble du collège. L'ensemble propose une répartition simple et continue des usages, fondée sur les qualités existantes et adaptée aux besoins actuels de l'école.

Paysage scolaire

Le projet transforme les abords du collège en un paysage scolaire ouvert et végétalisé, structuré par les usages et les continuités existantes du site. Les préaux, les cheminements et les espaces de séjour s'organisent dans une logique simple et lisible, prolongeant les tracés actuels. L'ensemble compose un sol continu, accessible et perméable, en lien direct avec le village.

Le patrimoine arboré existant est intégralement conservé et complété par de nouvelles plantations, formant une canopée dense qui transforme le site en un parc scolaire ombragé. Les arbres s'implantent en alignements, en bosquets et au cœur des préaux, améliorant le confort estival et la qualité paysagère du lieu.

Les sols privilégient des surfaces perméables permettant l'infiltration des eaux de pluie, avec une réduction des surfaces minérales au profit de la pleine terre. En partie basse, un biotope à ciel ouvert participe à la gestion des eaux pluviales et renforce la biodiversité. Le préau devient un espace de vie à part entière, mêlant jeux, détente et apprentissage en plein air. Ouvert et largement utilisé en dehors des horaires scolaires, il participe à la création d'un lieu inclusif, partagé entre l'école et le village de Pampigny.

Jean Tinguely, Méta-Matic n°10, 1959

Dalle en béton réutilisée provenant de la déconstruction.

Arbres existants *Nouveaux arbres*

Biotope / rétention *Plaine terre*
Semi perméable *Imperméable*

Mobilité douce *Traffic motorisé*
Préau 1-2 P *Classes extérieures*

Rez supérieur 1:200

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny

Elle était déjà là

Concept énergétique

Le projet repose sur une conception énergétique sobre, fondée en priorité sur la transformation complète de l'enveloppe existante. L'amélioration des performances thermiques, associée à un rapport vitré maîtrisé et à des protections solaires efficaces, permet de réduire significativement les besoins énergétiques tout en garantissant un bon confort d'usage, été comme hiver.

La stratégie privilégie des dispositifs passifs et simples. Le bâtiment fonctionne en ventilation naturelle, assurée par des ouvertures basses et hautes permettant un renouvellement d'air efficace et une ventilation nocturne performante. L'inertie apportée par les matériaux contribue à la stabilité du climat intérieur, tandis que le système de chauffage existant permet également, de manière complémentaire, un géocooling passif par transfert de charges, contribuant au confort estival.

Les toitures sont entièrement équipées de panneaux photovoltaïques, permettant une production d'énergie renouvelable significative à l'échelle du site. L'ensemble s'inscrit dans une logique de sobriété, de durabilité et de pérennité, en cohérence avec les exigences d'un équipement public et les enjeux climatiques actuels.

Confort climatique estival

Été - Jour
Le bâtiment s'appuie sur l'inertie de la structure existante pour limiter les variations de température. Les murs en béton conservés, les dalles et les cloisons en terre crue stockent la fraîcheur et assurent un déphasage efficace, permettant de maintenir le climat intérieur stable. Ce dispositif est complété par des protections solaires passives, combinant avant-toits, stores et ombrage végétal. La canopée dense formée par les nouvelles plantations contribue à réduire les flux de chaleur et participe activement au confort du site.

Été - Nuit
La ventilation naturelle nocturne permet de rafraîchir en profondeur la masse thermique du bâtiment. Les ouvertures basses et hautes, associées aux dispositifs en toiture, génèrent un effet de cheminée favorisant un renouvellement d'air continu et efficace. L'air frais traverse les espaces et évacue la chaleur accumulée durant la journée, préparant ainsi le bâtiment pour le cycle suivant. Ce fonctionnement repose sur des principes simples et robustes, sans recours à des systèmes techniques lourds, garantissant un confort durable par des moyens passifs et maîtrisés.

Enveloppe et matérialité

Le projet s'appuie sur une transformation complète de l'enveloppe existante, considérée comme le principal levier d'amélioration du bâtiment. Les éléments conservés sont maintenus lorsqu'ils présentent des qualités constructives et spatiales, tandis qu'une nouvelle épaisseur isolante continue, d'environ 20 cm, vient envelopper l'ensemble. Cette surépaisseur permet d'atteindre un haut niveau de performance thermique, tout en recomposant l'expression architecturale du collège dans une écriture unitée, durable et cohérente.

La nouvelle façade associe des matériaux naturels et pérennes, combinant des éléments en terre crue type TERRABLOC et des parties en bois naturel ventilé. La terre crue, utilisée en intérieur comme en extérieur, participe à l'inertie thermique, à la régulation hygrométrique et à la qualité du climat intérieur. Le bois, mis en œuvre dans une logique constructive simple, complète ce dispositif en assurant protection et durabilité. L'ensemble compose une matérialité sobre et cohérente, qui absorbe l'existant de manière subtile tout en affirmant une nouvelle identité.

Les menuiseries sont conservées ou remplacées selon leur état et leur exposition. Les éléments déposés sont, dans la mesure du possible, réemployés dans les aménagements intérieurs, prolongeant leur cycle de vie. Les chevrons démontés sont également conservés et réutilisés dans la nouvelle ossature pour le solivage secondaire. Les nouvelles ouvertures s'inscrivent dans l'épaisseur de façade, renforçant la protection solaire et la qualité d'usage des espaces.

La toiture prolonge cette logique par la création de larges avant-toits, assurant une protection efficace contre les intempéries et le rayonnement solaire. Une ventilation naturelle importante est assurée sous la couverture grâce à un lattage surdimensionné, permettant de limiter les surchauffes estivales par des moyens passifs, simples et robustes. L'ensemble des toitures est équipé de panneaux photovoltaïques performants, contribuant à une production d'énergie renouvelable significative à l'échelle du site.

Cette approche globale permet de répondre simultanément aux enjeux de performance, de confort et de durabilité. Elle s'inscrit dans une logique de transformation mesurée, visant à prolonger la vie du bâtiment pour les décennies à venir, avec un entretien limité et une grande durabilité d'usage.

Concept structurel

Le projet s'appuie sur le maintien du système structurel existant, qui n'est pas modifié dans son principe. L'intervention vient s'y adosser sans transformation majeure, en respectant les logiques constructives en place et en limitant les interventions au strict nécessaire.

L'extension est réalisée en ossature bois, reprenant la trame existante de 2.60 m, assurant une cohérence d'ensemble et une grande rationalité constructive. Les porteurs verticaux sont en hêtre BTC, les poutres principales en épicéa BLC, tandis que le solivage secondaire est constitué d'éléments en bois équarri, complétés par le réemploi des chevrons issus du démontage. Les planchers adoptent une solution mixte bois-béton, permettant d'assurer la stabilité, le confort acoustique et une inertie thermique.

La stabilité de l'ensemble est assurée par les éléments porteurs existants, notamment les murs pignons et les noyaux, complétés par les façades de l'extension. Les éléments en terre crue, non porteurs, participent à l'inertie thermique et au confort intérieur sans intervenir dans la logique structurelle. Cette approche privilégie la continuité, la simplicité et l'économie de moyens, en valorisant les ressources existantes et en limitant les interventions structurelles au strict nécessaire.

Flexibilité et modularité

L'extension permet une grande souplesse d'organisation et une adaptation aux évolutions pédagogiques. La structure bois et le système constructif mis en place autorisent des transformations simples, telles que la modification des cloisonnements, le regroupement de salles ou la reconfiguration des espaces, sans intervention lourde. Cette logique constructive favorise un bâtiment évolutif dans le temps, capable d'accompagner les besoins futurs de l'école. Elle permet d'adapter les usages de manière progressive, tout en garantissant une mise en œuvre maîtrisée et une exploitation simple sur le long terme.

Protection incendie

Le concept de protection incendie de l'école est simple et efficace. La cage d'escalier existante, avec sortie directe vers l'extérieur, assure l'évacuation de l'étage. Les rez supérieur et inférieur disposent de sorties directes en façade, permettant une évacuation rapide. Toutes les voies d'évacuation sont inférieures à 35.00 m.

Coupe schématique - Concept énergétique et résilience climatique

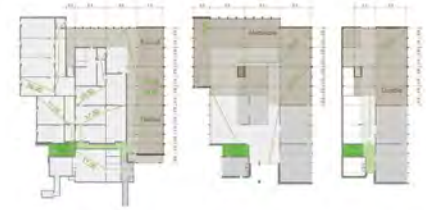

Plan de l'étage - Structure et AEAI

Toiture

Panneaux photovoltaïques noir 1100x1700mm
Structure panneaux photovoltaïques 60x60mm
Couverture cuivre joint debout 50mm
Voligeage bois 27mm
Chevrons bois réemploi 160mm
Ecran de sous-toiture -
Complément isolation laine minérale 80mm
Isolation voute existante 120mm
Pare vapeur existant -
Lambris bois existant 19mm
Chevrons bois existant 240x120mm

Façade

Protection solaire : Store à rouleau à projection -
Revêtement extérieur panneau de bois 27mm
Vide de ventilation 40mm
Menuiserie bois métal triple vitrage 80mm
Isolation minérale 200mm
Pare-vapeur existant 180mm

Balcon

Substrat végétal (extensif) 200mm
Nattes géotextile -
Couche drainante 50mm
Natte anti racine -
Etanchéité bitumineuse bi-couche, collé en plein10mm
Isolation thermique, type laine de minérale 200mm
Dalle béton armée existante 280mm

Toiture

Panneaux photovoltaïques noir 1100x1700mm
Structure panneaux photovoltaïques 60x60mm
Couverture cuivre joint debout 50mm
Voligeage bois 27mm
Chevrons bois réemploi 160mm
Ecran de sous-toiture -
Complément isolation laine minérale 80mm
Isolation laine minérale 160mm
Pare vapeur -
Lambris bois 19mm
Chevrons bois 240x120mm

Façade - *contrecoeur*

Revêtement intérieur en bois 32mm
Vide technique 30mm
Pare-vapeur -
Panneau OSB 20mm
Isolation thermique, type laine minérale 160mm
Prolongement de cadre solé 80mm
Vide de ventilation 40mm
Revêtement bois 27mm

Plancher

Tommette rouge naturelle 10mm
Couche de réglage -
Chape ciment avec chauffage au sol 70mm
Chauffage au sol basse température -
Feuille PE -
Isolation contre les bruits de choc 2x20mm
Dalle béton armé 120mm
Poutrelle primaire BLC, épicéa 400x200mm

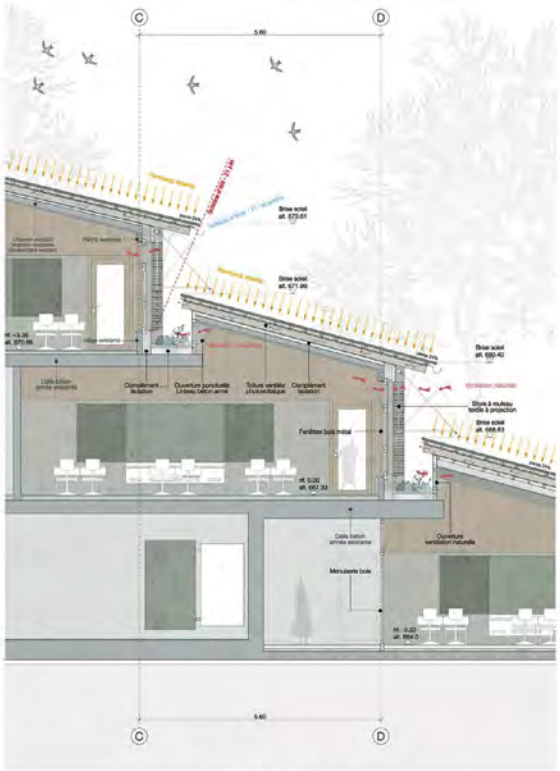

Coupe partie rénovée 1:50

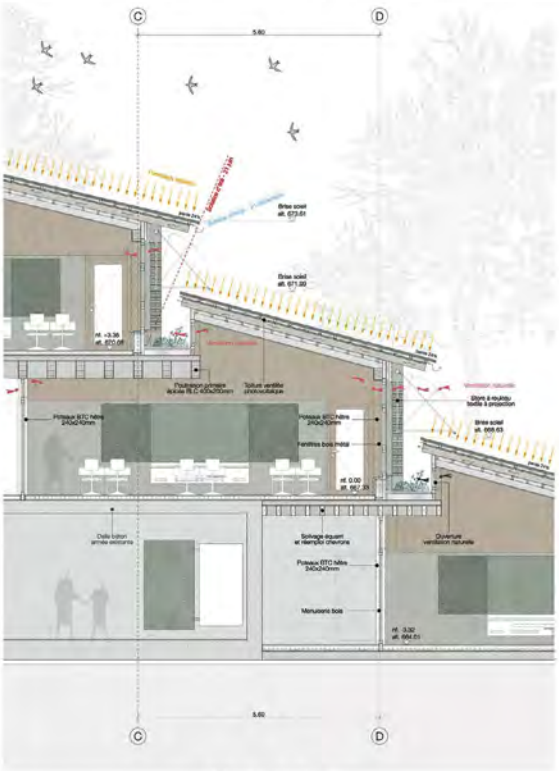

Coupe partie nouvelle 1:50

Elle était déjà là

CONCOURS
Collège du Champ-Carré à Pampigny

Rez inférieur 1:200

Etage 1:200

Elévation nord-ouest 1:200

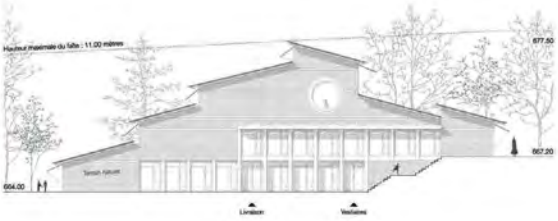

Elévation nord-est 1:200

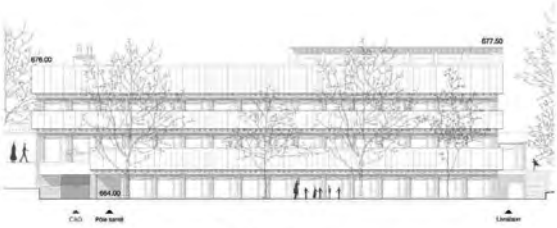

Elévation sud-est 1:200

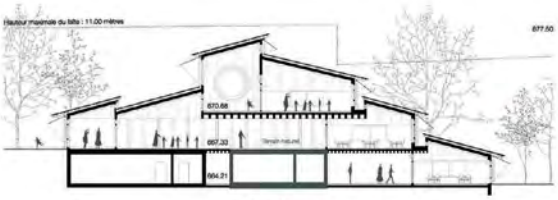

Coupe A 1:200

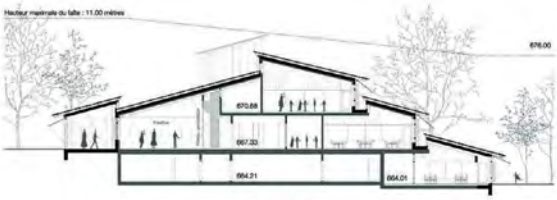

Coupe B 1:200

12 – Sur le chemin des écoliers **5E RANG, 5E PRIX**

Architecte	Dal-Zotto Architecture Sàrl Franck Dal-Zotto
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Constanze Dal-Zotto, Camila Ballerini, Martin Ferrini

Les qualités majeures de la proposition résident dans les choix opérés à l'échelle du plan-masse. Le projet procède en effet à une réorganisation ambitieuse des fonctions aujourd'hui réparties sur l'ensemble de la parcelle : la partie supérieure du terrain est principalement consacrée aux activités de loisirs ouvertes à un large public (terrains de football et de sport, place de jeux, pump-track, salle multifonctionnelle), tandis que le centre de gravité de l'école est déplacé vers la partie inférieure du site, où le jardin actuel est transformé en un nouvel espace de référence directement connecté au ch. des Écoliers.

Prenant appui sur la salle de gymnastique existante au sud, sur le collège actuel à l'ouest et sur une nouvelle aile implantée au nord, le long de la limite parcellaire, cette requalification spatiale forme un vaste parvis végétalisé et arborisé constituant un nouvel espace d'accueil du groupe scolaire. D'une surface d'environ 1'400 m², ce parvis donne accès à la nouvelle entrée principale du collège. Il fait également office de préau pour les classes enfantines (1-2P) situées à proximité ; des aménagements (tables de pique-nique) en multiplient les appropriations possibles, notamment en dehors des temps scolaires. Les surfaces situées à l'ouest du collège actuel sont quant à elles laissées libres de toute intervention pour constituer une réserve foncière destinée à un développement futur.

En transformant un espace actuellement résiduel en lieu de référence, le projet inverse la logique actuelle du site. L'espace libre cesse d'être ce qui subsiste entre les bâtiments pour devenir la structure première à partir de laquelle ceux-ci trouvent leur place. Le jury salue cette requalification particulièrement convaincante. Aujourd'hui dépourvu de véritable fonction, le jardin inférieur est transformé en un espace ouvert vivant, constituant le nouveau cœur du groupe scolaire et un véritable catalyseur d'usages. Son raccordement direct au ch. des Écoliers rattache en outre plus fortement l'école à son village. Cet espace bâti de grande qualité répond de manière particulièrement convaincante aux paradigmes actuels de la densification vers l'intérieur et de la gestion mesurée du sol. La concentration amenée par le projet, comparable à la densité du noyau historique, permet de créer une nouvelle centralité dans un secteur du village marqué par un développement diffus caractéristique de l'urbanisation à partir de la seconde moitié du XXe siècle. À l'échelle du plan-masse, le projet acquiert ainsi une véritable force d'exemple : la pertinence de sa réponse au contexte dépasse le seul cas de Pampigny et met en évidence des principes susceptibles d'être réinterprétés dans d'autres situations comparables.

Le programme scolaire est réparti entre le bâtiment existant et la nouvelle aile, dont l'extrémité orientale se développe sur trois niveaux pour former une tête. Les deux classes enfantines (1-2P) prennent place dans la tête, au niveau du parvis d'entrée. Leur implantation, dissociée des classes des degrés supérieurs et bénéficiant d'un préau dédié, constitue une réponse particulièrement pertinente, également retenue par d'autres concurrents. À ce même niveau, les fonctions présentant un lien privilégié avec le public – PPLS, infirmerie et salle des maîtres, ainsi que la salle des sociétés – sont regroupés dans des locaux accessibles du parvis. Répartis entre le bâtiment existant, reconstruit à cet endroit, et la nouvelle aile, ces locaux composent un petit pôle public.

Au niveau supérieur, l'organisation de l'école actuelle est largement maintenue : les deux salles de classe sont conservées, tandis que l'activité bois prend place dans l'actuelle salle ACM. La tête de la nouvelle aile accueille quant à elle une salle de classe ainsi que la salle de couture. Le dernier niveau comprend, dans le bâtiment existant, les deux salles de classe actuelles et une nouvelle salle de dégagement, dans la tête, un programme identique. L'organisation des espaces d'enseignement et de leur distribution apparaît globalement bien maîtrisée. Le jury relève toutefois que la liaison entre certaines classes et la salle de couture emprunte un parcours intérieur relativement complexe – une connexion par l'extérieur doit en effet autant que possible être évitée, à cause du temps nécessaire aux élèves pour se chausser-déchausser.

Alors que les salles de classe du bâtiment existant sont orientées vers l'est et l'ouest, les locaux de la nouvelle tête bénéficient également d'ouvertures au nord et au sud. Cette diversité d'orientations offre une variété de qualités lumineuses et de regards sur le paysage, ce qui enrichit l'expérience sensible au sein de l'ensemble du collège. Le jury regrette en revanche la dilution spatiale du pôle public, d'autant plus que la tête présente une compacité perfectible, comme en témoigne le rapport défavorable entre les surfaces utiles d'une part, et les surfaces annexes et le développé de façade d'autre part.

La salle multifonctionnelle, avec son entrée propre et son programme annexe, prend place dans une extension adossée au sud du bâtiment existant, une proposition singulière parmi les projets concurrents. Ce choix, qui condamne l'actuel accès au collège, s'inscrit certes dans la volonté de distinguer les fonctions publiques des espaces strictement scolaires. Agrandir le bâtiment actuel vers le Sud permet de plus de déporter son volume vers l'axe du parvis, ce qui renforce la présence spatiale de ce dernier. En contrepartie, l'intervention fait disparaître le pignon sud du collège actuel et sa finesse, sans parvenir à lui substituer une qualité architecturale équivalente.

Les façades de la tête développent une composition délicate fondée sur une trame orthogonale, soulignée par une grille. Le jury regrette toutefois que cette expression ne cherche pas davantage à dialoguer avec l'architecture du collège existant, alors même que la qualité du rapport entre le nouveau et l'existant devrait constituer l'un des enjeux majeurs du projet.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, outre le nouveau parvis d'entrée dont les qualités ont déjà été soulignées, le projet prévoit un escalier extérieur reliant les niveaux inférieurs et supérieurs de la parcelle. Le préau des classes supérieures (3-8P) occupe astucieusement le toit plat des abris PC existants et de la nouvelle aile. Des cheminements traversant des espaces extérieurs largement arborisés desservent les différentes fonctions. Trois accès distincts facilitent la répartition des flux d'élèves, tandis que des entrées indépendantes sont dédiées à la salle multifonctionnelle et aux vestiaires des terrains de football, agrandis au sous-sol.

Ponctuant un socle en béton, la nouvelle tête est constituée d'une structure porteuse en bois composée de quatre modules carrés formant un carré de plus grande dimension. Une poutraison croisée portée par des poteaux permet de franchir des portées de neuf mètres. Les dalles associent bois lamellé-croisé (CLT) et béton. Les façades sont conçues selon un système poteaux-poutres. La toiture, constituée de quatre pavillons juxtaposés, génère une complexité formelle et constructive qui ne paraît pas pleinement justifiée ; sa forme semble découler uniquement de contraintes règlementaires. Le choix des matériaux favorise un bilan carbone favorable. Les réponses apportées en matière de durabilité et de confort reposent sur des solutions standard. Le projet présente enfin l'avantage de permettre un phasage des travaux, la nouvelle aile pouvant accueillir le programme scolaire actuel durant la rénovation et l'agrandissement du bâtiment existant.

Expérimentant une piste originale, le projet développe une stratégie d'implantation d'une grande pertinence : la recomposition des fonctions à l'échelle de la parcelle, la création d'un nouveau cœur d'école et l'articulation avec le ch. des Écoliers constituent une réponse convaincante aux enjeux urbains et paysagers du site, au point d'acquérir une véritable force d'exemple en termes de densification vers l'intérieur. Cette maîtrise s'atténue toutefois à l'échelle architecturale. L'organisation de certains espaces et de certains parcours, les choix concernant la tête (taille, articulation avec la nouvelle aile, expression formelle) apparaissent moins aboutis et peinent à atteindre le même degré d'évidence que les choix urbanistiques. Une architecture dialoguant plus étroitement avec le collège existant aurait renforcé la cohérence de l'ensemble. Le projet présente ainsi un équilibre contrasté entre une stratégie territoriale exemplaire et une résolution architecturale plus inégale. Les coûts estimés de la réalisation se situent dans la moyenne des six projets primés.

Sur le chemin des écoliers

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

Insertion dans le site

Le site du groupe scolaire du Champ-Carré à Pampigny est situé sur un vaste terrain à l'Ouest du noyau villageois dans un cadre verdoyant. La construction du collège fut terminée en 1982, suivi de la construction de la salle de gymnastique en 1995. Dans les années 2010, le site a été complété d'un centre sportif avec un bâtiment hébergeant une garderie et une buvette ainsi que de divers terrains de sports. A la suite de la fusion de la commune de Pampigny avec cinq voisines pour créer la nouvelle commune de Hautemorges, les besoins scolaires ont évolués et le collège doit être agrandi.
L'extension du collège comprend différents programmes scolaires et publics : une réorganisation des espaces actuels intérieurs et extérieurs s'impose tout en gardant les qualités architecturales du collège actuel.

Un nouveau bâtiment scolaire s'insère au Nord-Est du site le long du chemin des Ecoliers. Situé du côté du village, il renforce l'entrée au site depuis le chemin piéton. Les bâtiments du collège existant, de la salle de gym et de la nouvelle école composent la nouvelle cour destinée à l'école enfantine.

Accès et organisation

L'entrée principale du nouveau collège se trouve au même niveau que les salles enfantines, l'administration du collège et la salle des ateliers. Le pôle santé et la salle société sont également accessibles depuis cette cour.

L'école primaire est répartie en partie supérieure entre le nouveau bâtiment et le collège actuel, sur deux étages. Une cour supérieure relie les deux entrées des bâtiments au même niveau. Diverses liaisons extérieures et intérieures connectent la partie supérieure et inférieure.

Le bâtiment existant est agrandi au Sud-Ouest. La nouvelle salle multifonctionnelle trouve sa place au rez supérieur avec son entrée indépendante. Le foyer et le local de rangement sont adjacents à la salle. Cette position permet un fonctionnement complètement séparé de l'école, une porte de communication garantit toutefois l'utilisation de la salle pour les besoins scolaires si cela est souhaité. L'agrandissement du bâtiment existant est prévu avec le même vocabulaire architectural en continuant ainsi sa volumétrie et sa matérialité.

Toutes les entrées publiques en lien avec les terrains de sport sont regroupées autour de ces derniers au Sud-Ouest du site. Il en est de même pour les vestiaires : L'accès actuel est maintenu et des nouveaux vestiaires y sont aménagés en proximité.

Aménagements extérieurs

Le site est clairement sectorisé en deux parties : la partie scolaire orientée en direction du village et le centre sportif qui s'ouvre sur le grand paysage et les champs environnants. Ceci permet une meilleure orientation et un meilleur fonctionnement des deux utilisations. La cour principale est encadrée par le bâti en proportion de l'institution et du village donnant ainsi plus de sécurité aux enfants. La cour des grands, en partie haute, s'ouvre aux paddocks au Nord-Est et permet une transition aux terrains de sport et au Pumtrack.

Une arborisation générale du site est prévue, à l'exception des terrains de sport afin de créer des zones ombragées pour les enfants et d'améliorer le confort estival par un rafraichissement naturel par évapotranspiration.

La cour des petits, proche du village, est aménagée en place de jeux avec des jeux naturels divers et quelques tables de pic-nic. Des arbres majeurs indigènes y sont plantés.

Dans la cour des grands, un petit potager permet un apprentissage ludique de la nature. Ici, des arbres fruitiers encadrent la cour.

Les trois accès au site sont maintenus : un accès depuis le chemin des Ecoliers, plutôt piétons et vélo, un deuxième depuis la route de la Tuillière et le troisième depuis la route de la Prélle. Des places de stationnement voitures et également pour vélos y sont à chaque fois aménagées.

L'extension

Un socle commun lie le nouveau bâtiment et le collège actuel afin de permettre une liaison du programme complet sans passer par l'extérieur. Le nouveau bâtiment est conçu comme petit pavillon en bois à plan carré coiffé d'une toiture en origami. Le plan est divisé en quatre salles carrées. Chaque salle est couverte de sa toiture à quatre pans. Cette géométrie aide à réduire l'échelle du bâtiment et permet une meilleure intégration sur le site. La hauteur du nouveau bâtiment est ainsi réduite et donne une hiérarchie aux bâtiments existants. Deux couverts sont intégrés dans le volume bâti pour offrir une zone protégée à la pluie pour les deux préaux : un se trouve au rez-inférieur et marque l'entrée principale, le deuxième est situé au rez-supérieur en partie haute.

L'implantation du nouveau bâtiment à l'extrémité Nord-Est de la parcelle permet un développement ultérieur du site.

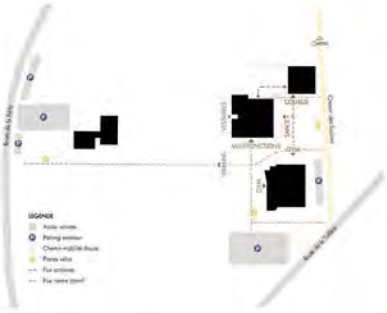

Plan de situation 1/500

Sur le chemin des écoliers

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

Programme

Au rez-inférieur, les classes enfantines et l'administration scolaire se trouvent proche de l'entrée principale. Le pôle santé et la salle sociétés y sont également situés, profitant d'une entrée indépendante. Une liaison à la partie scolaire est garantie. La technique du bâtiment, la conciergerie et l'abri PC abritent des vestiaires pour le centre sportif occupant la partie enterrée de cet étage. Les vestaires bénéficient également d'une entrée indépendante orientée vers les terrains de sport.

Le rez-supérieur est principalement occupé par l'école. Des classes primaires et les salles spéciales bois et couture y sont aménagées, réparties entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment. En partie Sud-Ouest, depuis les terrains de sports, on accède par une entrée séparée à la salle multifonctionnelle avec son foyer et son local de rangements. Ce programme public est conçu de manière indépendante, une liaison à la partie scolaire est toutefois prévue.

A l'étage, des classes primaires et les classes de dégagement sont aménagées, également réparties entre les deux bâtiments.

Déroulement du chantier

L'agrandissement du collège se fera en maintenant l'exploitation du site. L'implantation du nouveau bâtiment à l'extrémité Nord-Est de la parcelle permet un fonctionnement du collège existant y compris les accès actuels. Seule l'habitation doit être démolie avant sa construction.

Dès achèvement de l'extension, les 5 salles de classe peuvent prendre place dans le nouveau bâtiment. L'extension du bâtiment existant y compris sa rénovation énergétique peuvent suivre. L'aménagement des extérieurs se fera à la fin des travaux.

Matérialité

Le concept structurel et la matérialité des bâtiments découlent directement d'une volonté d'exemplarité d'économie et de durabilité. Les matériaux à faible impact carbone sont privilégiés ainsi que les matériaux de provenance locale et ceux avec performances mécaniques élevées.

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre du bois et de la terre, crue ou cuite. Ces matériaux dont les qualités esthétiques sont indéniables, régulent l'hygrométrie et gèrent l'acoustique. La terre apporte aussi l'inertie qui fait défaut au bois.

Structure

Le socle semi-enterré est prévu en béton armé, avec des agrégats recyclés où c'est possible.

L'ensemble de la structure porteuse du nouveau bâtiment est en bois. Une poutraison croisée posé sur des poteaux permet de garantir des portées de 9.00 m et de préfabriquer la majorité des éléments. Les dalles sont mixtes béton-CLT afin de diminuer la hauteur statique. Les façades sont conçues en poteaux-poutres.

L'agrandissement du bâtiment existant suit sa logique au niveau constructif ainsi que pour le choix des matériaux.

Concept énergétique

Une utilisation modérée de la technique du bâtiment permettra de diminuer les frais de maintenance et d'entretien. Pour y parvenir le cycle de vie entier du bâtiment, de sa fabrication à son recyclage, est considéré. On privilégie une optimisation de la lumière naturelle, de l'éclairage et du renouvellement d'air. Une enveloppe thermique de qualité diminuera les besoins de chauffage. Le débord de toiture périphérique diminuera l'apport solaire estival. Le bâtiment est également équipé de stores réglables intégrés afin d'optimiser les apports solaires. Des volets de ventilation équipés d'une grille pare-pluie permettent une ventilation naturelle nocturne.

Rez-inférieur

Rez-supérieur

Etape 1 :

Etage

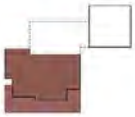

Etape 2 :

Schémas structurels nouveau bâtiment

Schéma constructif nouveau bâtiment

Confort estival

Confort hivernal

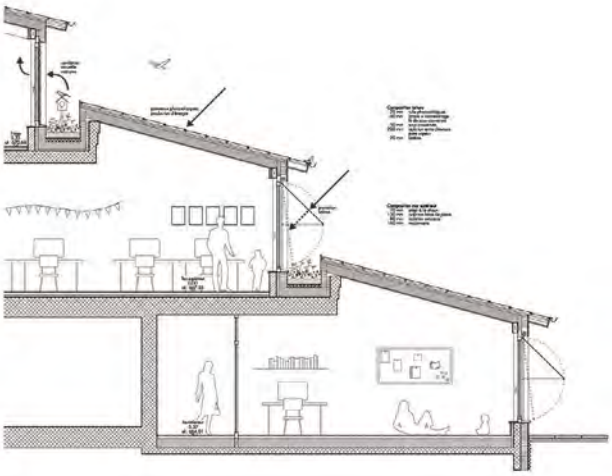

Coupe constructive bâtiment existant 1/50

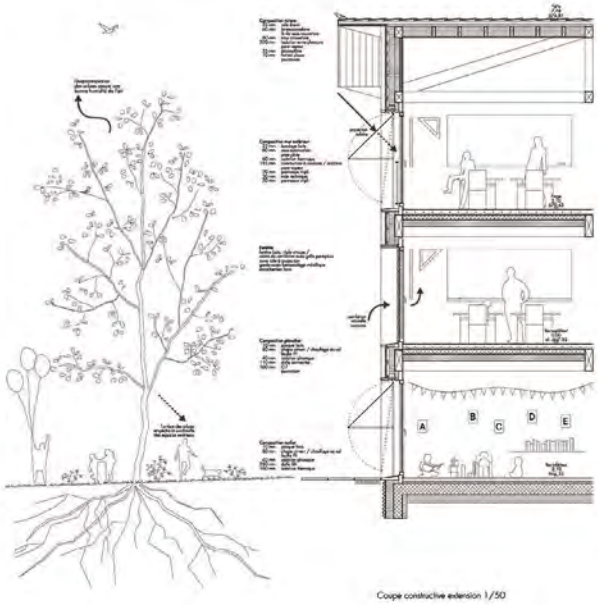

Coupe constructive extension 1/50

Plan de l'étage bâtiment existant 1/200

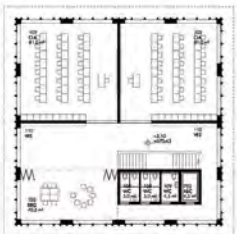

Plan de l'étage extension 1/200

Sur le chemin des écoliers

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

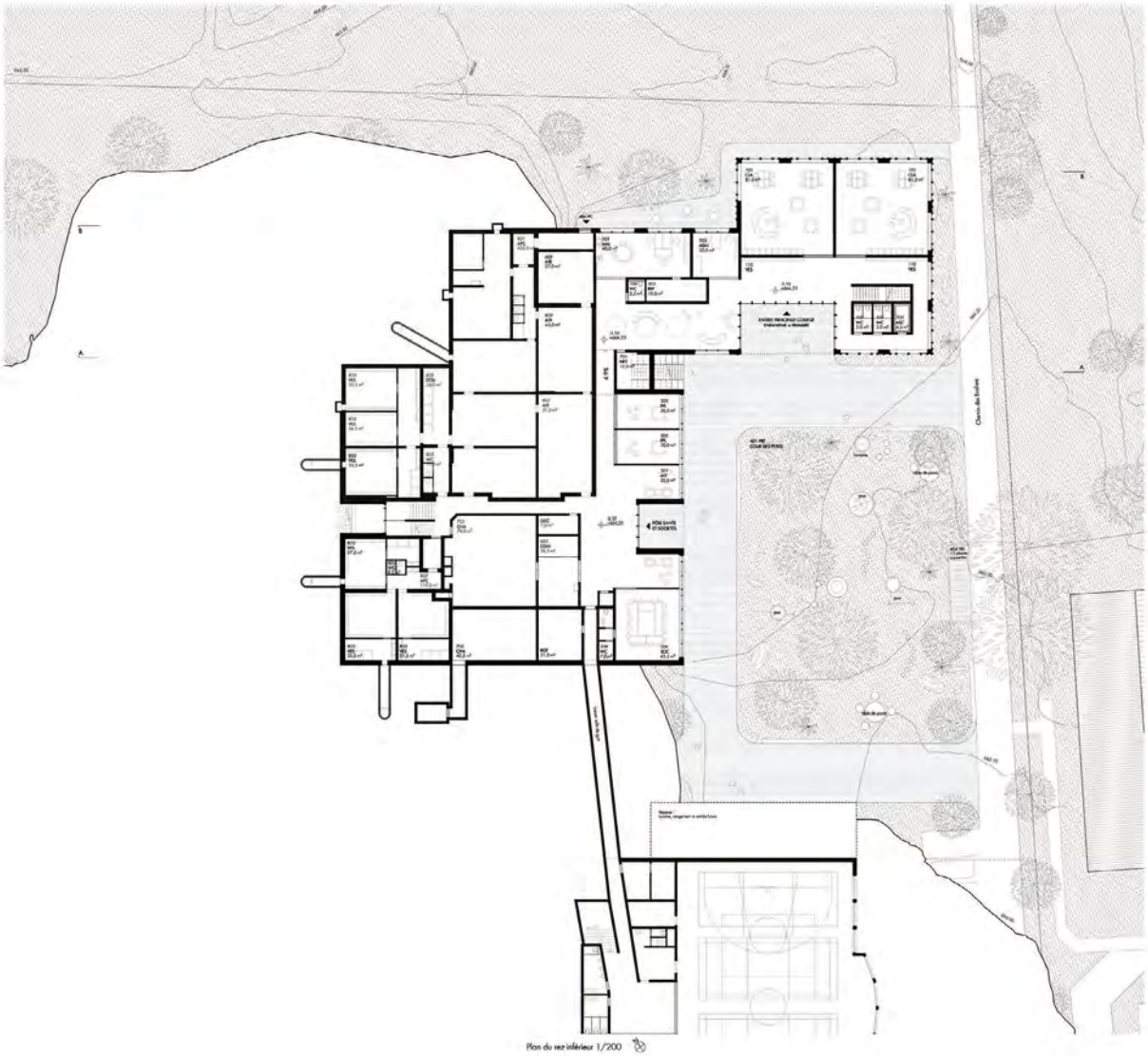

Plan du rez-inférieur 1/200

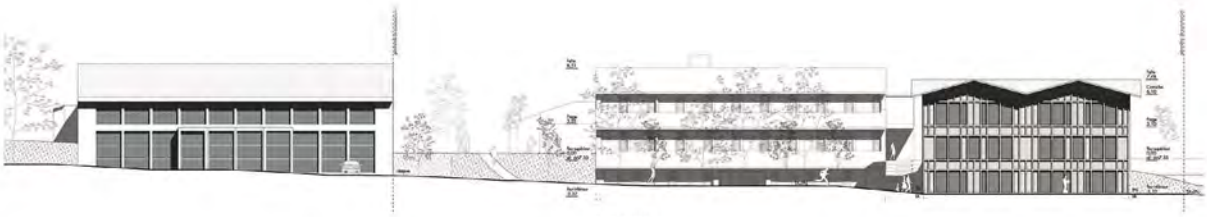

Elévation Sud-Est 1/200

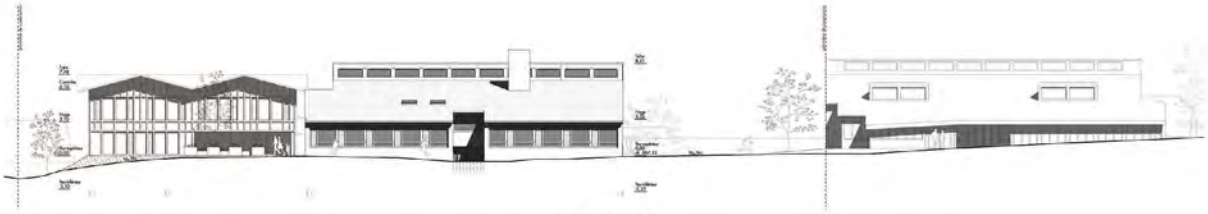

Elévation Nord-Ouest 1/200

Sur le chemin des écoliers

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

Plan du rez supérieur 1/200

Élévation Sud-Ouest / Coupe A-A 1/200

Coupe B-B 1/200

2 – HYPHEN **6E RANG, 6E PRIX**

Architecte	Nicholson Nahmani Julia Nahmani
Lieu	CH - Bâle
Consultant·es	Beaud Ingénieurs Bois Sàrl Atelier d'architecture Lutz associés Sàrl Etienne Esborrat (sécurité incendie)

L'extension et rénovation du site scolaire s'inscrit dans la continuité de la volumétrie du bâtiment existant, sans recourir à une reproduction par simple extrusion. Les redents des façades ainsi que les différents décrochements, créés par la nouvelle intervention, articulent le volume général du projet, en cherchant un dialogue avec la logique de composition du bâtiment existant.

Le volume ajouté en partie nord-est permet aux salles de classes de prendre position de part et d'autre d'un espace de circulation central, baigné de lumière naturelle et dont le lien spatial, créé par un vide sur deux niveaux, devient le nouveau cœur de l'école. L'axe structurant garde la logique du plan existant et maintien ses qualités, à savoir une vue directe sur l'environnement au nord-est, tout en s'ouvrant au sud-ouest sur les espaces publics et au nord-est sur les préaux des petits.

En partie basse du site, une nouvelle toiture abritant les classes se transforme au nord en préau couvert, généreux, qui abrite un nouvel accès lié au village. Ce préau se prolonge en une vaste terrasse reliée à des aménagements extérieurs bien pensés. Ce dispositif bénéficie d'un potentiel d'appropriation sécurisé bienvenu pour les plus jeunes écoliers.

Le projet conserve l'accès principal du collège, via le préau couvert existant qu'il prolonge et agrémente de bancs d'attente propices à la rencontre. Ce dispositif, qui reprend le système déjà en place, est décliné aux accès secondaires, tels que le foyer de la salle multifonctionnelle au niveau du rez supérieur et l'entrée des petits, au rez inférieur.

Tous les accès, dont les dimensions des différents seuils apparaissent adaptées au nombre d'utilisateurs prévus, rejoignent ensuite l'espace de distribution principal. Le nouvel escalier, situé en façade nord-est, assure une liaison fonctionnelle et lumineuse, entre toutes les classes d'âge reparties dans les différents niveaux de l'école.

Le jury relève la générosité de l'espace de circulation et le vide proposé entre étage. Au-delà de ses qualités spatiales, ce dispositif favorise les relations visuelles entre les différents niveaux et offre un potentiel intéressant en matière de ventilation naturelle. Sa position dans le plan est bien pensée car il laisse un dégagement confortable aux entrées des différentes salles de cours.

Certaines dispositions interrogent toutefois. L'équivalence des espaces, induite par les trois trames régulières, et la présence des noyaux de service au centre, offrent peu de dégagement au nouvel escalier, qui aurait gagné à se trouver dans un espace moins étriqué. Le décalage entre le vide central et l'ouverture en toiture semble affaiblir la cohérence du dispositif d'apport de lumière et de ventilation naturelle. De même, le traitement largement vitré de la cage d'escalier sur le pignon nord-est apparaît surdimensionné dans la composition générale de la façade.

Aux yeux du jury, l'emplacement judicieux des classes 1-2P, du bureau PPLS et de l'atelier au rez inférieur, ayant leur propre accès indépendant, permet d'envisager une bonne répartition du flux des usagers sur le site. Les besoins, différents entre petits et grands, sont ainsi améliorés mais ce choix implique une forte intervention sur la structure et l'enveloppe du bâtiment. Le groupement des vestiaires pour deux classes est toutefois jugé problématique par les utilisateurs, tout comme l'accès aux salles, par un couloir sombre, qui gagnerait à bénéficier d'un apport supplémentaire de lumière naturelle, afin d'être à la hauteur du soin apporté dans toutes les séquences spatiales précédant l'entrée en classe.

Le reste du programme scolaire se situe le long de l'espace de distribution, avec au rez supérieur quatre salles de classe et deux salles de dégagement ainsi que la partie administrative placée de manière indépendante au nord-est du bâtiment. La salle multifonctionnelle est maintenue dans sa position initiale, liée au nouveau foyer et permettant un accès indépendant hors cadre scolaire. À l'étage, les salles de classe existantes se trouvent complétées par deux salles de cours ainsi que par les salles spéciales, bois et couture. Le programme complémentaire des vestiaires à destination des sociétés sportives prend place sous l'extension, avec le maintien de l'accès existant.

Le projet prévoit l'utilisation rationnelle du bois basée sur trois travées de largeur identique et une reprise de la trame structurelle existante de 2,60 mètres, complétée par des dalles nervurées également en bois, le tout prenant appui sur l'abri de protection civile en béton. L'approche permet de s'affranchir de toute paroi porteuse intérieure, garantissant ainsi une flexibilité d'aménagement dans le temps.

Le recours à des éléments préfabriqués en bois, associé à une distinction claire entre les structures existantes et nouvelles, constitue un choix pertinent. Ce dispositif permettrait d'envisager la réalisation de l'extension ainsi que les transformations des locaux des classes 1-2P en site occupé, tout en limitant les interventions sur le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Le choix de matériaux simples pour l'assainissement, telles que les façades crépies et les fenêtres en bois, préserve ainsi les éléments caractéristiques du bâtiment existant tout en assurant une intervention mesurée sur son enveloppe. L'extension développe quant à elle une matérialité cohérente avec les objectifs environnementaux du projet, fondée sur l'utilisation de matériaux biosourcés, notamment la terre, contribuant à améliorer son inertie thermique et à garantir un meilleur confort d'usage, spécialement en période estivale.

L'ajout d'avant-toits, nécessaires pour éviter l'ensoleillement direct dans les salles de classes, constitue une réponse constructive simple qui résout une bonne partie des surchauffes estivales. Le jury regrette son absence dans une partie de l'extension, les classes du rez supérieur se trouvant ainsi dépourvues de protection solaire fixe, ce qui altère fortement la façade. Au vu de l'ambition générale du projet et du soin apporté aux détails développés ailleurs, une réflexion plus aboutie aurait été attendue.

Le projet exploite le vide central de l'extension comme dispositif spatial et climatique, permettant une ventilation naturelle via une ouverture en toiture et aérant par la même occasion les salles de classes. Si le système est convaincant d'un point de vue schématique pour l'extension, il est sans doute insuffisant pour assurer une bonne ventilation des espaces existants. Une attention aurait dû être apportée également à la partie assainie, afin d'assurer une stratégie de ventilation globale et à l'échelle de tout le projet.

Les aménagements extérieurs sont soignés et appropriés, tant par la dimension et le traitement des places d'entrée en dallages que par la végétalisation des surfaces, laissées en partie en prairie fleurie. Le principe de plantation d'arbres, associé aux dispositifs d'infiltration et de gestion des eaux claires, participe à la création d'îlots de fraîcheur et favorise le confort d'usage et la qualité des espaces extérieurs. L'accès au foyer de la salle multifonctionnelle reste toutefois peu lisible. Un travail sur le cheminement et sa mise en relation avec le reste des aménagements extérieurs aurait permis d'en améliorer la visibilité.

Le projet HYPHEN se distingue par la générosité de ses espaces de distribution et par la qualité des aménagements extérieurs. Toutefois, la stratégie consistant à démolir puis reconstruire une partie du rez-de-chaussée inférieur, la relation spatiale entre couloirs de distribution, noyaux de service et nouvel escalier, le traitement des façades de l'extension ainsi que les raccords volumétriques entre toitures, apparaissent peu convaincants. Le jury estime que ces interventions peinent à dialoguer avec le bâtiment existant et paraissent en contradiction avec la finesse de son expression architecturale ainsi qu'avec les qualités qui le caractérisent.

HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

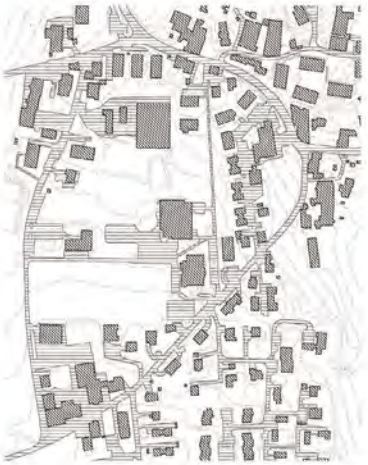

Situation

1/1500 25 50 m

Construire la continuité

Hyphen en grec ancien, ou trait d'union en français, désigne ce qui relie deux mots pour n'en former qu'un. Le Collège du Champ-Carré à Pampigny portait, dès sa conception, cette idée de liaison. La rigueur et la clarté de son plan invitent naturellement à envisager son extension dans une double continuité : celle de la logique spatiale existante et celle des exigences programmatiques et constructives contemporaines.

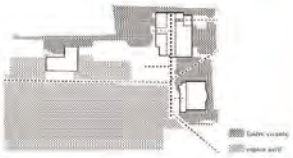

L'axe fondateur demeure inchangé : le foyer central distribue, d'un côté, les espaces communs et, de l'autre, les salles de classe. L'extension prolonge cette structure comme espace de circulation, de rencontre et d'orientation. Si le plan poursuit naturellement cette structure initiale, la volumétrie quant à elle réinterprète le langage des toitures existantes sans en proposer une simple extrusion. En effet, les besoins du programme dépassent le cadre envisagé par le projet d'extension original. Ainsi, une composition plus compacte, basée sur trois volumes simples de pente équivalente, forme l'extension du Collège du Champ-Carré.

Au-delà de la continuité du plan et de la volumétrie, l'extension renforce l'ancrage du collège dans son contexte. En offrant le rôle du préau pour qui partage avec la salle de gymnastique, le projet consolide cette séquence d'accès comme espace fédérateur de l'ensemble scolaire. Dans son prolongement, le paysage ouvert vers le Mont-Tendre devient l'horizon naturel du collège, tandis qu'une « lisière vivante » souligne les limites du site et structure en son centre les espaces actifs du préau.

Perspective dans l'extension, le foyer central distribue vers la colonne vertébrale du collège. Clarté et géométrie s'associent aux exigences collectives et les accentuent du quotidien.

Plan de situation

1:500 5 10 m

HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny

Transformation responsable, extension rationnelle

Le projet envisage la rénovation énergétique du Collège du Champ-Carré comme une stratégie à long terme, où existant et extension forment progressivement une seule entité thermique, spatiale et constructive. Fondée sur la continuité de l'enveloppe, la rationalité structurelle et la réduction de l'empreinte environnementale, l'intervention transforme le collège en un ensemble compact, cohérent et durable.

Mesures d'assainissement

L'assainissement énergétique du bâtiment existant repose sur une amélioration ciblée de l'enveloppe afin de répondre aux exigences contemporaines de confort et de sobriété énergétique. L'augmentation des épaisseurs d'isolation, le remplacement des fenêtres et l'intégration de matériaux sur certains ouvrages améliorent significativement les performances thermiques tout en favorisant une ventilation naturelle maîtrisée. Le projet simplifie également la géométrie de l'enveloppe afin d'en renforcer la compacité et de limiter les déperditions thermiques. Une attention particulière est portée aux interfaces avec les espaces non chauffés ainsi qu'à l'intégration d'avant-toits brise-soleil et de dispositifs de protection solaire participant à la régulation passive du confort estival.

Nouvelle construction bioinsuitée

L'extension développe une logique constructive sobre, fondée sur une structure majoritairement en bois associée à des matériaux en terre à faible empreinte carbone. Cette mutualité conjugue rapidité d'exécution, réduction des émissions liées à la construction et qualité du climat intérieur.

Les éléments en terre (panneaux de terre crue, remplissages massifs et chapes coulées) participent à l'inertie thermique du bâtiment tout en assurant une régulation hygrometrique naturelle favorable au confort des utilisateurs. Cette capacité de stockage thermique est renforcée par le lestage des dalles ainsi que par deux noyaux en béton recyclé, assurant simultanément le contreventement de la structure.

L'expression architecturale de l'ensemble repose sur une matérialité continue réinterprétant le langage du bâtiment existant. Une laque beige, principalement composée d'enduits minéraux, de menuiseries bois et d'une toiture intégrant des panneaux solaires, confère au projet une identité sobre et pérenne.

Modernisation des façades en « pierre et terre vues »

Sobriété énergétique et confort intérieur

La stratégie climatique privilégie les dispositifs passifs afin de limiter le recours aux systèmes techniques énergivores. La ventilation naturelle traversante, à travers les salles, le foyer central et l'atrium, est complétée par un système automatisé de rafraîchissement nocturne avec des ouvrants en toiture géométriquement élevées les surchauffes estivales. Les protections solaires, constituées d'avant-toits dimensionnés selon l'orientation des façades et de stores extérieurs, limitent apports excessifs tout en préservant les qualités lumineuses des espaces d'enseignement. La compacité du volume ainsi que l'orientation des ouvertures optimisent en parallèle les gains solaires passifs en période hivernale.

Les mesures passives mises en œuvre (inertie thermique, rafraîchissement nocturne, protections solaires et compacité) constituent le socle d'une sobriété énergétique. En complément, un système de rafraîchissement passif de type géocooling, couplé à une pompe à chaleur, pourrait stabiliser les température lors des épisodes de forte chaleur tout en limitant les consommations énergétiques. Une ventilation simple flux avec récupération de chaleur peu coûteuse permettrait également de garantir un renouvellement d'air maîtrisé et performant durant la période hivernale.

1 ventilation naturelle traversante et rafraîchissement nocturne
2 ouvrants haut-vitrés à commande hygrothermique
3 inertie thermique (dalles en béton, lestage, apports internes, masse en terre)
4 ventilation simple flux commandée et à récupération de chaleur
5 PAC (géocooling, pérennité du système passif)

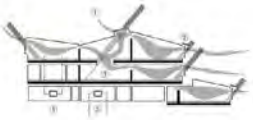

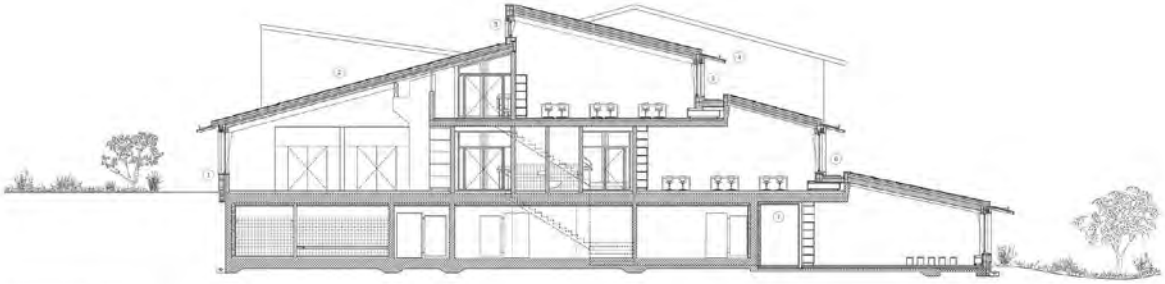

DPGD - coupe AA

1:200

Existant

1 superposition de l'enduit périphérique (neuf)
2 ajout d'enduit non suivant et complément des cales par des panneaux photovoltaïques
3 menuiseries neuves avec protection solaire
4 avant-toit brise-soleil
5 remplacement des fenêtres (bandeau triple vitrage) en étendue de vues à fenêtres existant
6 simplification la géométrie de l'enveloppe (pont thermique)
7 isolation contre les parties non chauffées

Composition de la toiture (existante)

- panneaux photovoltaïques	80 mm
- lestage, contre-lattage	100 mm
- écran de sous-toiture	
- isolation semi-rigide en laine de roche	100 mm
- panneau bois 3 plis	27 mm
- chevrons 200x200	200 mm
- isolation en laine de bois entre chevrons	120 mm
- isolation entre chevrons	120 mm
- pare-vapeur	
- lambris bois	18 mm
total	843 mm

Composition du contre-coeur (existant)

- crépi extérieur	5 mm
- isolation en polystyrène expansé	100 mm
- crépi intérieur	
- isolation en polystyrène expansé	80 mm
- lessons de coffrage	400 mm
- crépi intérieur	5 mm
total	590 mm

Extension

8 structure en bois lessé
(sommiers en bêtre, poteaux et colonnes en épicéa)
9 cloisons intérieures en bloc de terre crue compressée
(inertie thermique/régulation de l'humidité intérieure)
10 murs non-structurels (non porteurs nécessaires uniquement nécessaire)
11 mur non brise-soleil
12 ouvrages à ouverture sobre
13 toiture monoblocs triple vitrage
14 baie avec vaugmentation budgétaire

Composition de la toiture (extension)

- panneaux photovoltaïques	60 mm
- lestage, contre-lattage	100 mm
- écran de sous-toiture	
- isolation semi-rigide en laine de roche	180 mm
- panneau bois 3 plis	27 mm
- isolation en laine de bois entre chevrons	240 mm
- pare-vapeur	
- panneau acoustique en laine de bois microfibrée	24 mm
total	637 mm

Composition du mur de façade (extension)

- crépi à la chaux	
- panneau isolant pré-usiné en fibre de bois	60 mm
- isolation en laine de bois entre montants	200 mm
- panneau OSB	18 mm
- panneau de mur sous-toiture	25 mm
- enduit d'origine	8 mm
total	308 mm

Composition de la dalle (extension-existant)

- crépi extérieur (nettoyage léger existant)	20 mm
- mortier-colle	5 mm
- chape en terre cuite avec chauffage au sol	80 mm
- isolation contre les bruits de choc	30 mm
- lestage granulé/calcaire	100 mm
- panneau bouché-creux (450/600)	320 mm
- mortier-colle bouché-colle 200x200	200 mm
- panneau acoustique en laine de bois microfibrée	24 mm
total	819 mm

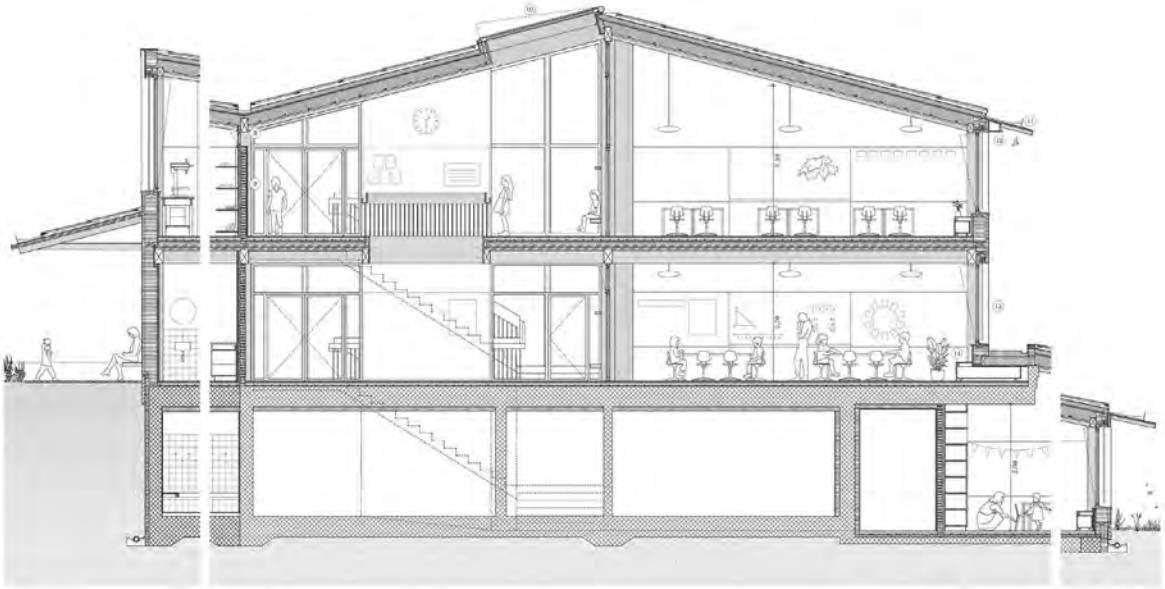

DPGD - coupe CC

1:100

HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

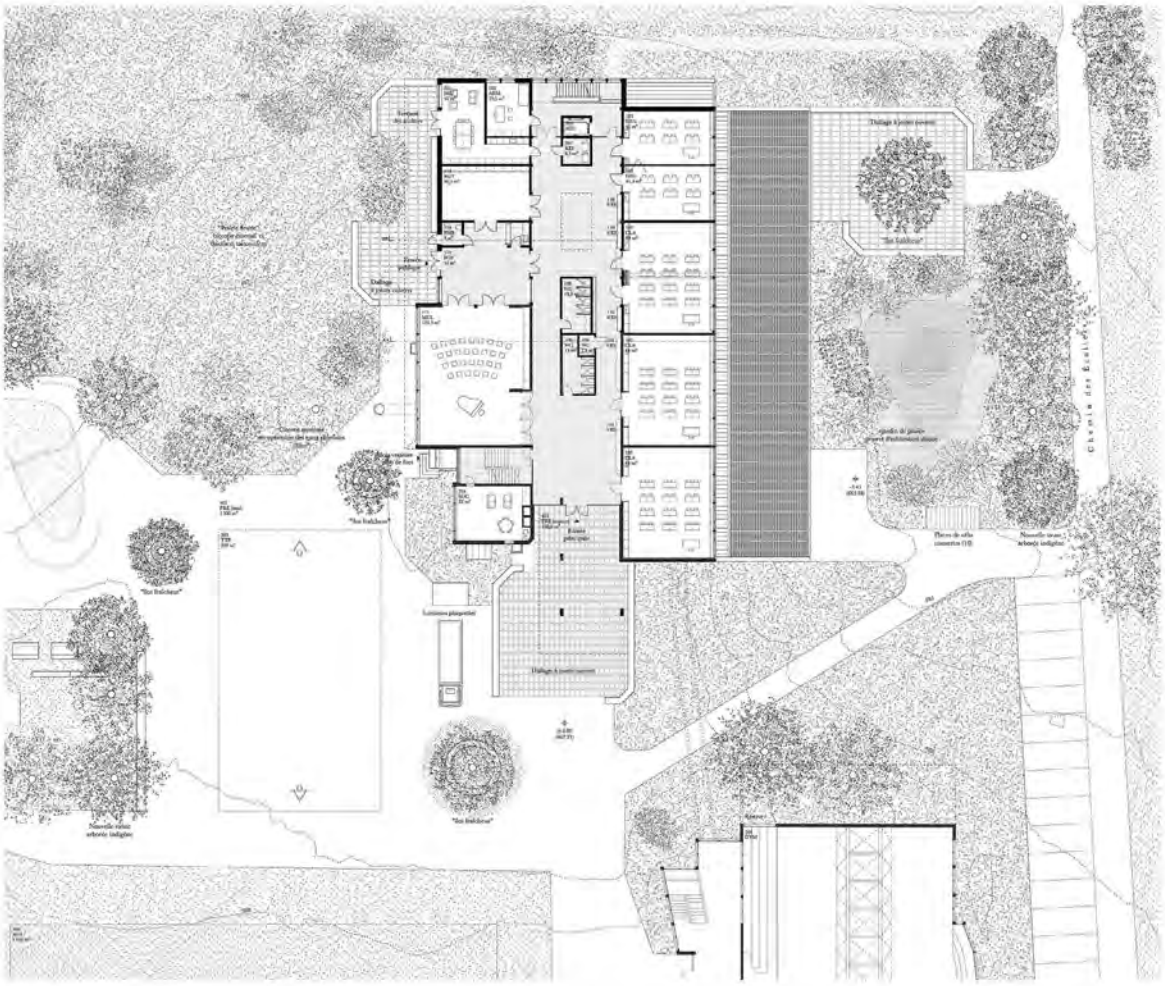

Vers un nouveau paysage scolaire

L'extension du Collège du Champ-Carré dépasse la seule augmentation de capacité scolaire: elle accompagne une transformation plus large du site en renforçant son rôle d'équipement collectif au sens du village. Avec l'intégration d'un programme public: le collège accueille désormais des usages scolaires, associatifs et événementiels. Cette évolution redéfinit le rapport entre bâtiment, paysage et espace public, où les accès, les seuils et les espaces extérieurs deviennent les éléments structurants d'un nouveau domaine scolaire et collectif.

Accès, rencontres et usages

Le projet s'appuie sur la clarté du dispositif existant afin d'en prolonger les qualités spatiales et fonctionnelles. L'accès principal, situé dans l'axe historique du collège, est maintenu et renforcé comme entrée fédératrice de l'ensemble scolaire. Les éléments caractéristiques des accès existants (larges ouvertures et hauts surgiers) sont repris afin de constituer un langage commun à l'ensemble du projet. Concentrés de versants des lieux d'usines, de rencontre et d'appropriation quotidienne, accompagnent les différents rythmes de la vie scolaire et publique.

À l'ouest, une nouvelle adresse publique prend place dans le prolongement de la salle multifonctionnelle et renforce l'ouverture du collège sur la vie communale tout en garantissant une organisation claire des usages. Selon les besoins, le foyer public peut fonctionner indépendamment du foyer scolaire afin de distinguer les flux, ou être mutualisé lors d'événements liés à la vie de l'école. Cette nouvelle entrée reprend les principes développés par l'ensemble du site: large avant-toit, assises intégrées et espaces ombragés prolongeant les usages vers l'extérieur. Plus en retrait, le pôle administratif et la salle des maîtres bénéficient de leur propre terrasse de plein pied.

À l'est, une nouvelle adresse dédiée aux classes 1-2P complète cette organisation. Directement connectée au chemin des écoliers au niveau inférieur, elle offre aux plus jeunes un accès privilégié à leur propre préau, pensé à une échelle adaptée tout en restant intégré à l'ensemble scolaire. Là encore, un large avant-toit, des bancs continus, et la plantation d'un nouvel arbre structurent l'entrée et apportent ombrage et confort d'usage.

Stratégie paysagère et climatique

L'organisation intérieure prolonge cette logique d'orientation de pays et d'usage du foyer central permettant plus d'un côté, les espaces publics, administratifs et d'activités et de l'autre, les salles d'enseignement. Ces deux fronts concrètes chacun sur un paysage essentiel rangés comme un espace tampon entre le collège et le domaine public.

Prairies fleuries et zones inondables composent un paysage évolutif accompagnant les cycles saisonniers et insufflent l'appropriation dans une sensibilisation directe au climat. Contribuant d'une végétation indigène extensive et nécessitant peu d'entretien, ces espaces améliorent le microclimat du site tout en offrant des habitats favorables à la faune locale et aux pollinisateurs.

1 gazons inondables, lieu de rencontres et dialogue à petite échelle
2 pommiers colorés, photosthétiques et thermiques
3 [illegible]
4 remodelages des espaces à contre-la-pente existants
5 [illegible]

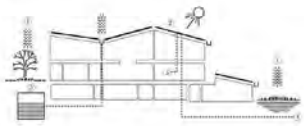

Le préau existant est lui aussi requalifié et élargi afin d'accueillir des usages plus variés. La surface asphaltée est partiellement allégée de végétation et de zones végétalisées perméables venant intensifier ombrage, infiltration et usages informels au cœur du préau. Cet dispositif associant plantations d'arbres et de grands arbres caducs, assises intégrées et surfaces perméables permettant l'absorption naturelle des eaux pluviales. Ils participent à la réduction des îlots de chaleur tout en créant de nouveaux lieux de pause, de rencontre et d'appropriation quotidienne.

La gestion des eaux pluviales devient ainsi un élément constitutif du projet paysager. Les eaux de toiture sont récupérées dans une citerne enterrée destinée à l'arrosage des espaces verts ainsi qu'à l'alimentation des sanitaires. Les prairies inondables, les surfaces perméables et les dallages à joints ouverts aux seuils favorisent quant à eux la rétention temporaire, l'infiltration et l'évapotranspiration des eaux pluviales, limitant le ruissellement et soulageant le réseau microclimatique du site.

Les larges pans de toiture orientés participent enfin pleinement à la stratégie énergétique du projet. Une orientation concourt permet l'intégration cohérente de surfaces solaires couvrant l'ensemble des toitures. Les panneaux photovoltaïques assurent une production locale d'électricité renouvelable dont les excédents peuvent être mutualisés via le réseau existant, tandis que des panneaux solaires thermiques participent à la production d'eau chaude sanitaire durant la période estivale.

HYPHEN

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

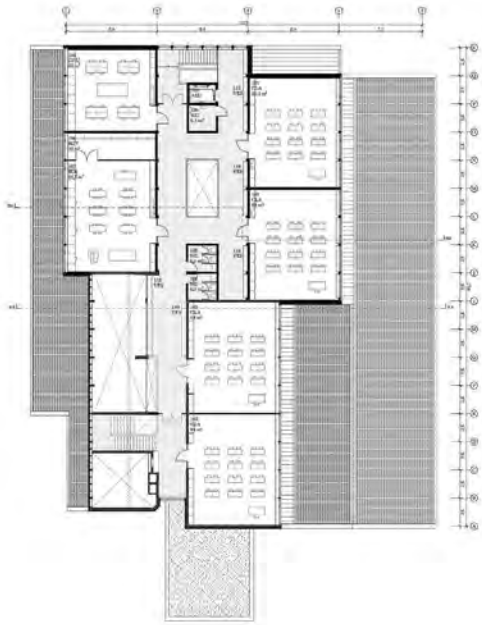

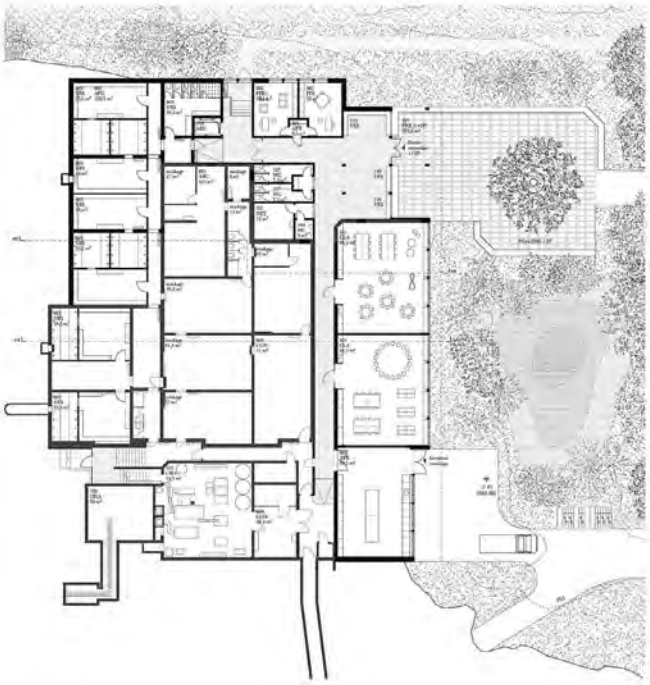

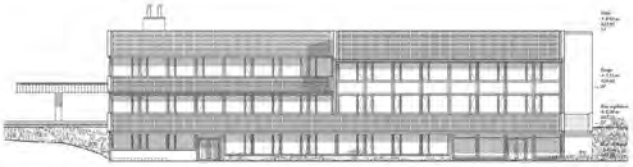

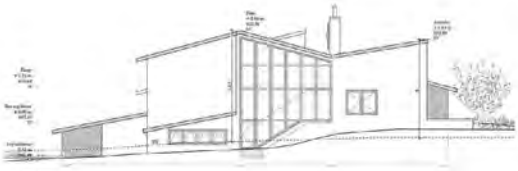

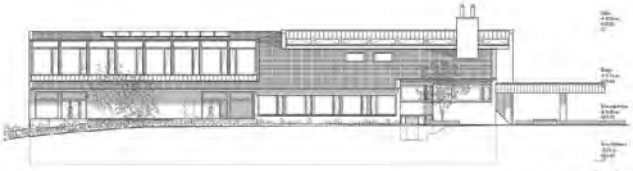

Une construction pour le temps long

L'extension du Collège du Champ-Carré s'inscrit dans la continuité constructive et spatiale de l'existant. Le projet prolonge la trame structurelle et les principes d'organisation du collège tout en les réinterprétant à travers une construction contemporaine en bois préfabriqué pensée pour la flexibilité et l'évolution des usages. Cette continuité assure une lecture claire de l'ensemble scolaire tout en offrant une grande capacité d'adaptation dans le temps.

Structure flexible

Le projet repose sur une unité structurelle simple : trois travées de portée équivalente (salles-foyer-salles), directement fondées sur l'unité de base existante, la salle de classe. La régularité des modules et les portées réduites rationnalisent la structure tout en offrant une grande souplesse d'aménagement. Les salles peuvent évoluer, être regroupées ou subdivisées selon les besoins.

L'extension réinvestit la volumétrie existante selon les principes d'une construction rationnelle en bois. Les porte-à-faux importants, les transferts structurels complexes ou les géométries complexe sont volontairement évités au profit d'un volume simple et compacte, où les charges sont transmises directement vers le bas. Cette logique permet d'exploiter au maximum les capacités portantes du socle existant en béton tout en limitant les interventions structurelles lourdes.

Le système constructif repose sur une structure poteaux-poutres en bois local associée à une dalle nervurée bois-bois. Les éléments porteurs sont dimensionnés selon les qualités spécifiques des essences utilisées : sommiers en hêtre pour les fortes sollicitations, poutres et colonnes en épicéa pour la structure courante. Cette construction simple et fiable optimise la préfabrication, la rapidité de montage et la coordination des corps de métier grâce à une structure entièrement bois, y compris pour les dalles.

Le contreventement est assuré par deux noyaux en béton recyclé regroupant circulations verticales et locaux sanitaires. Concentrés au centre du dispositif, ces éléments stabilisateurs libèrent entièrement les façades et les cloisons périphériques de toute fonction porteuse, permettant une évolution plus libre des espaces dans le temps.

Phasage maîtrisé

La stratégie de phasage vise à minimiser l'impact des travaux sur la vie scolaire tout en maintenant le fonctionnement du collège durant la durée du chantier.

En premier lieu, l'extension peut être réalisée sandis que l'activité scolaire est maintenue dans le bâtiment existant. La classe de 1-2P peut temporairement être accueillie dans l'actuelle salle multiusage durant l'agrandissement du niveau inférieur.

Une fois l'extension achevée, l'assainissement énergétique du bâtiment existant peut être entamé. En effet, la nouvelle aile ayant été dimensionnée pour accueillir le même nombre de salles de classe que le bâtiment actuel, les activités scolaires peuvent y être transférées durant les travaux de rénovation. Cette stratégie évite le recours à des structures provisoires ou à des relocalisations extérieures.

Enfin, une fois rénovés et reunis, existant et extension fonctionnent comme un seul bâtiment cohérent, capable d'articuler de manière fluide les usages scolaires, publics et collectifs dans une structure flexible, rationnelle et pérenne.

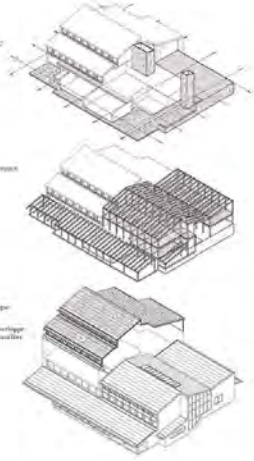

9. AUTRES PROJETS RENDUS

3 – KIF-KIF

Architecte	Giorla & Trautmann Architectes SA
Lieu	CH - Sierre
Collaborateur·ices	Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Camille Paragon, Blandine Menoud

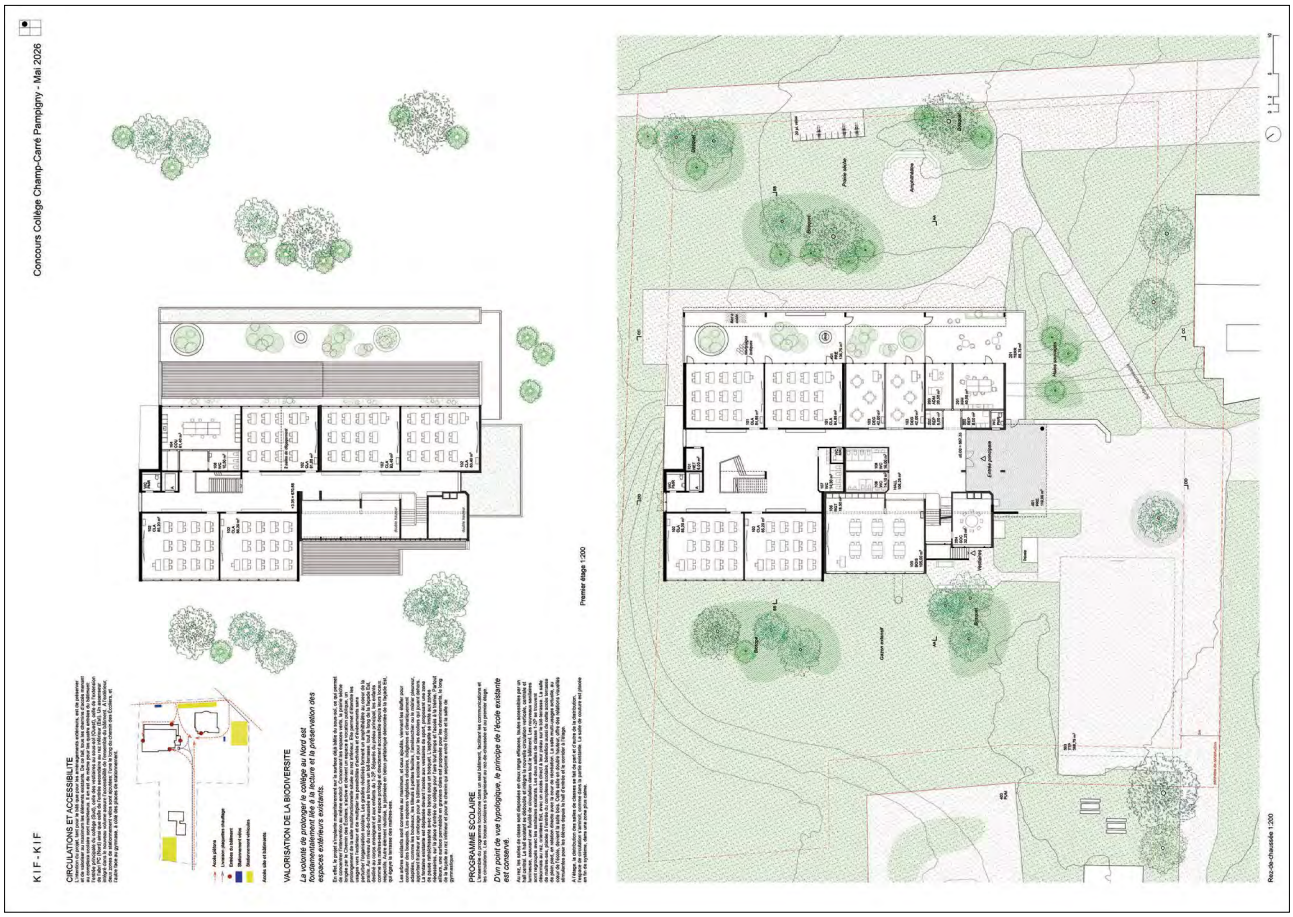
Concours Collège Champ-Carré Pampigny - Mai 2026
KIF-KIF
CIRCULATIONS ET ACCESSIBILITE
VALORISATION DE LA BIODIVERSITE
La volonté de prolonger le collège au Nord est fondamentalement liée à la lecture et la préservation des espaces extérieurs existants.
PROGRAMME SCOLAIRE
D'un point de vue typologique, le principe de l'école existante est conservé.
Premier étage 1:200
Rez-de-chaussée 1:200

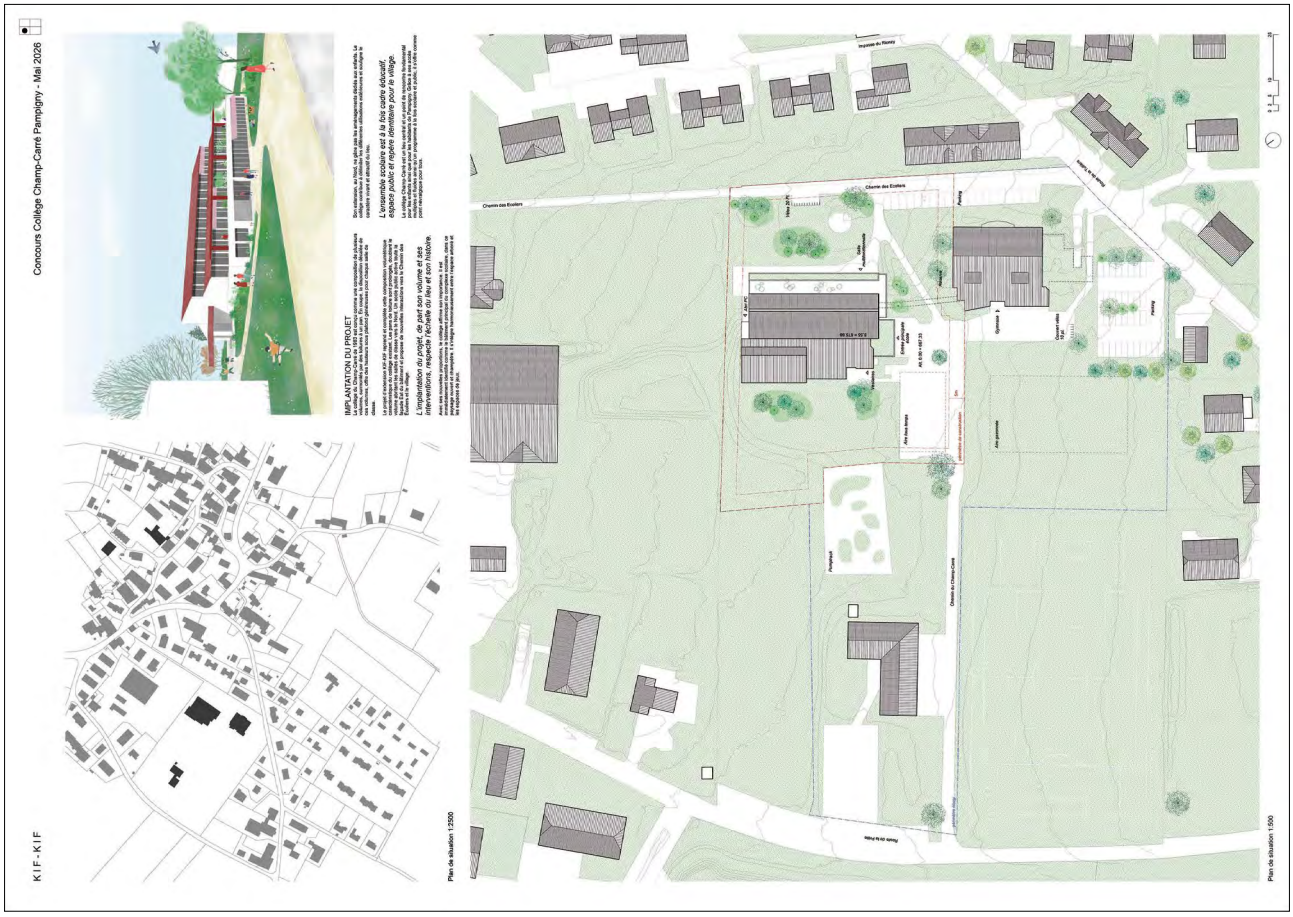
Concours Collège Champ-Carré Pampigny - Mai 2026
KIF-KIF
IMPLANTATION DU PROJET
L'ensemble scolaire est à la fois cadre éducatif, espace public et repère identitaire pour le village.
L'implantation du projet, de part son volume et ses interventions, respecte l'échelle du lieu et son histoire.
Plan de situation 1:2500
Plan de situation 1:500

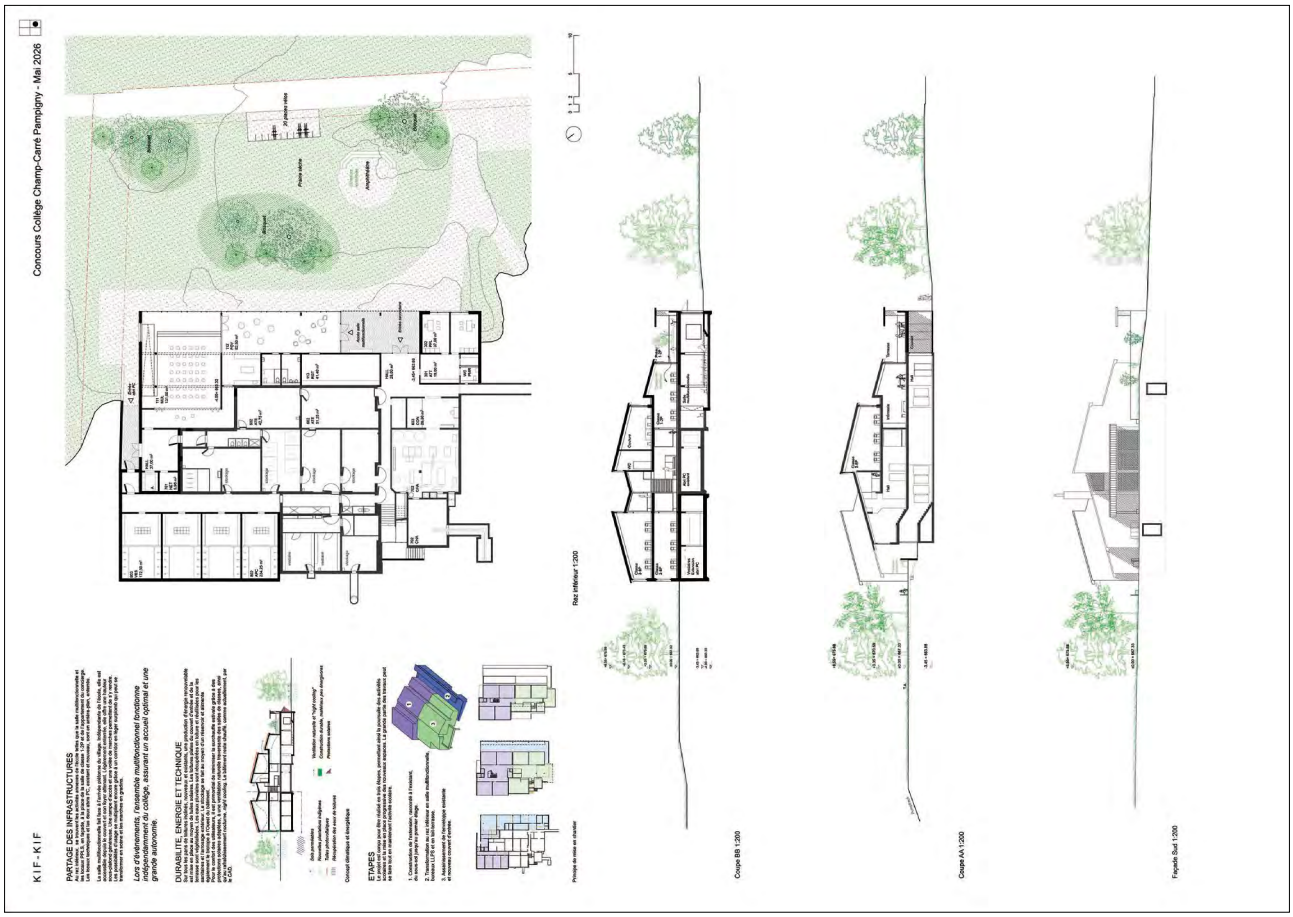
Concours Collège Champ-Carré Pamplgny - Mai 2026
K I F - K I F
PARTAGE DES INFRASTRUCTURES
DURABILITE, ENERGIE ET TECHNIQUE
ETAPES
Rez inférieur 1:200
Coupe BB 1:200
Coupe AA 1:200
Façade Sud 1:200

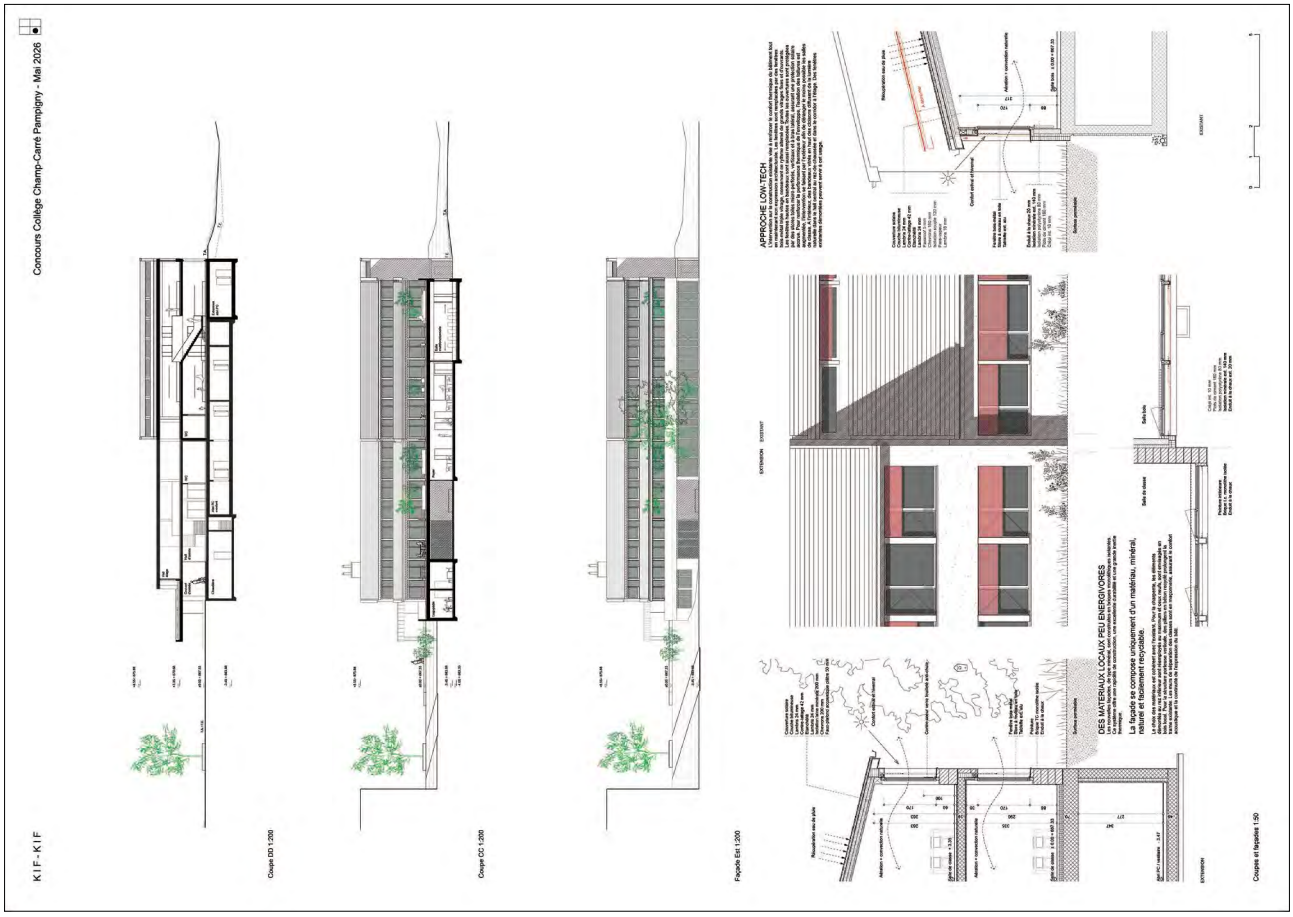
Concours Collège Champ-Carré Pamplgny - Mai 2026
K I F - K I F
Coupe DD 1:200
Coupe CC 1:200
Façade Est 1:200
APPROCHE LOW TECH
DES MATERIAUX LOCAUX PEU ENERGIVORES
Coupes et façades 1:50

4 – JANUS

Architecte	Atelier Dimanche Architectes Sàrl
Lieu	CH - Sion
Collaborateur·ices	Tamara Henry, Mathieu Robitaille, Tobias Van Hecke

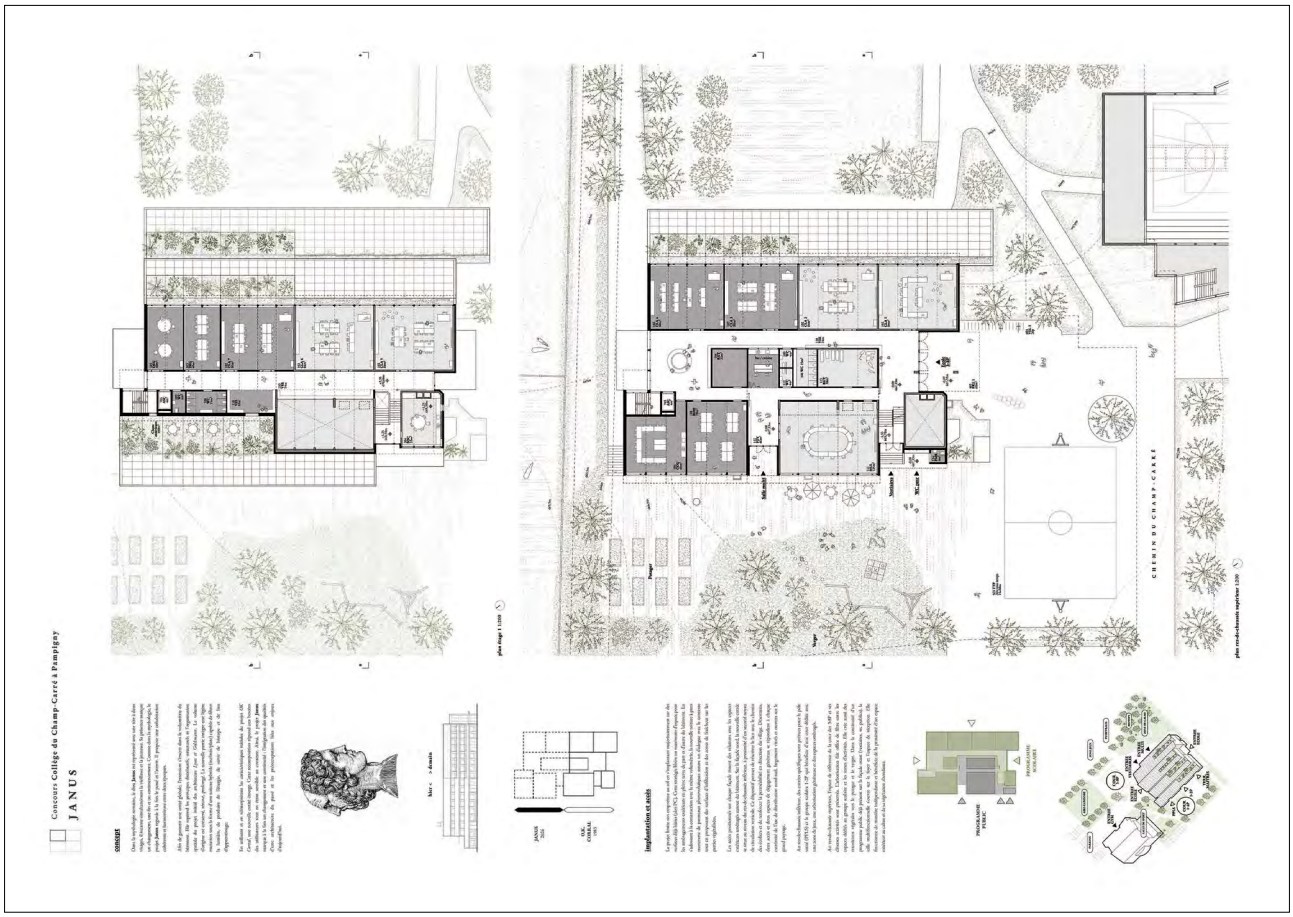
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
JANUS
CHEMIN DU CHAMP-CARRÉ

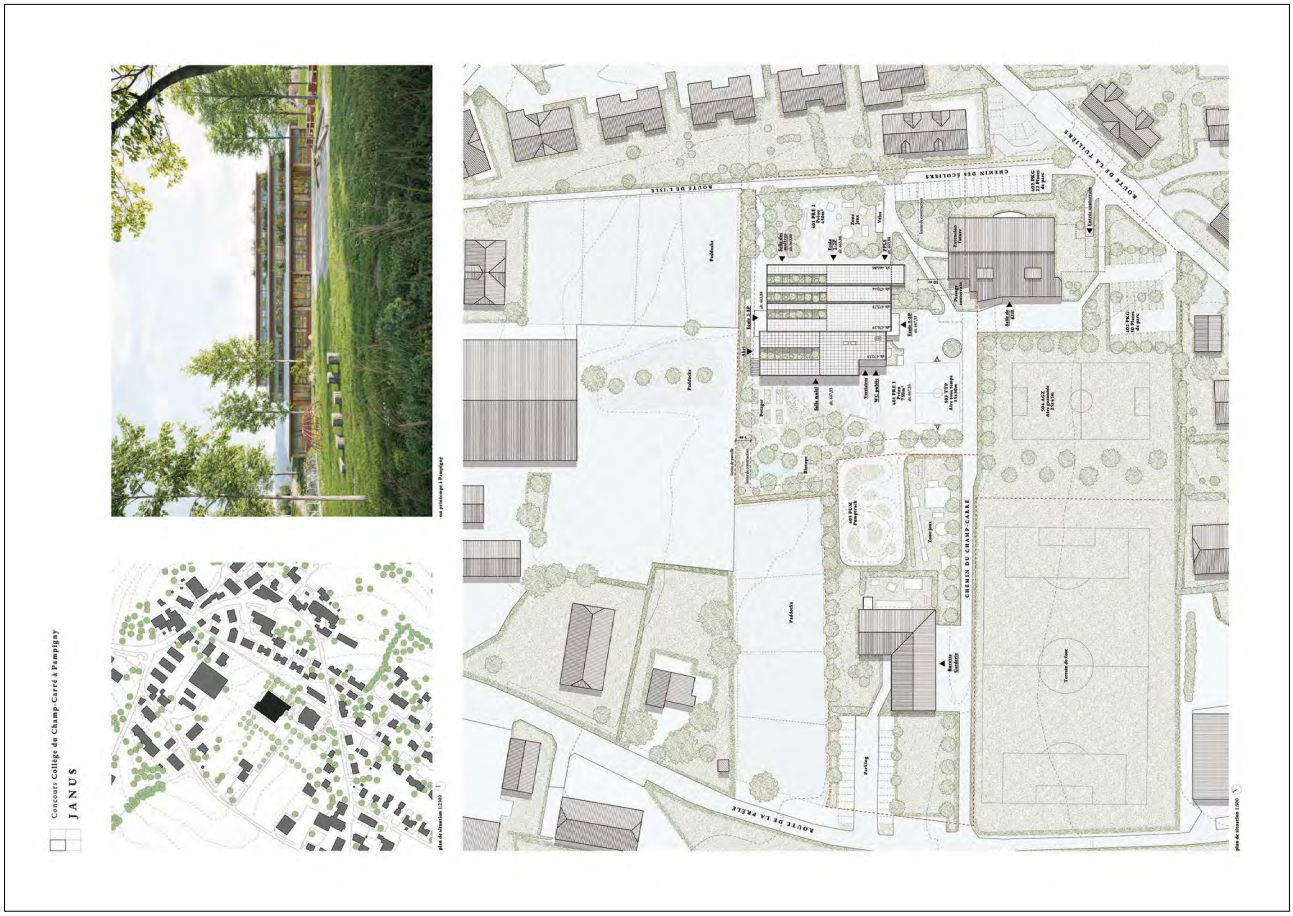
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
JANUS
ROUTE DE L'ISLE
CHEMIN DES ÉCOLIERS
ROUTE DE LA TUILIÈRE
CHEMIN DU CHAMP-CARRÉ
ROUTE DE LA PRÊLE

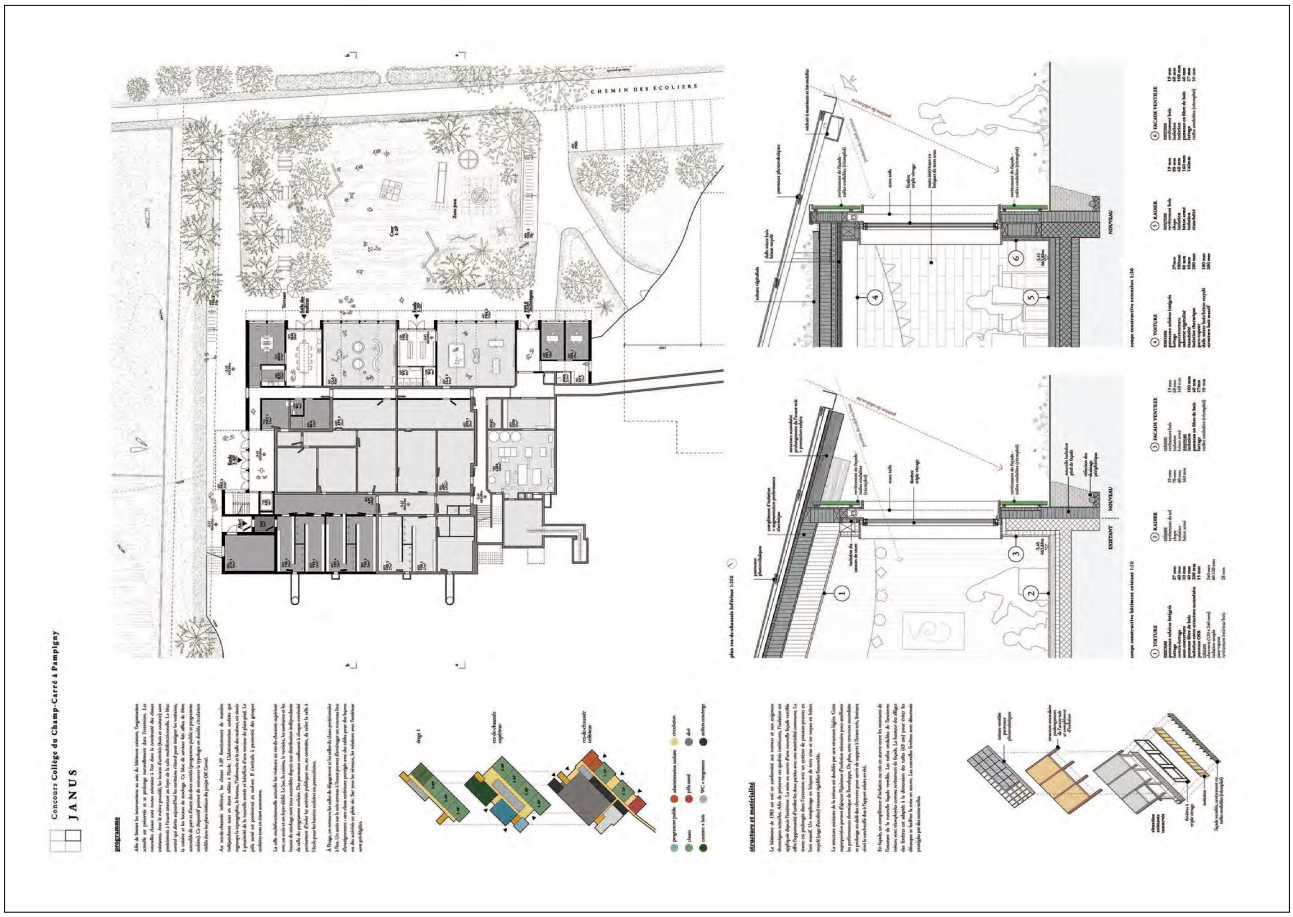
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny
JANUS
CHEMIN DES ECOLIERS

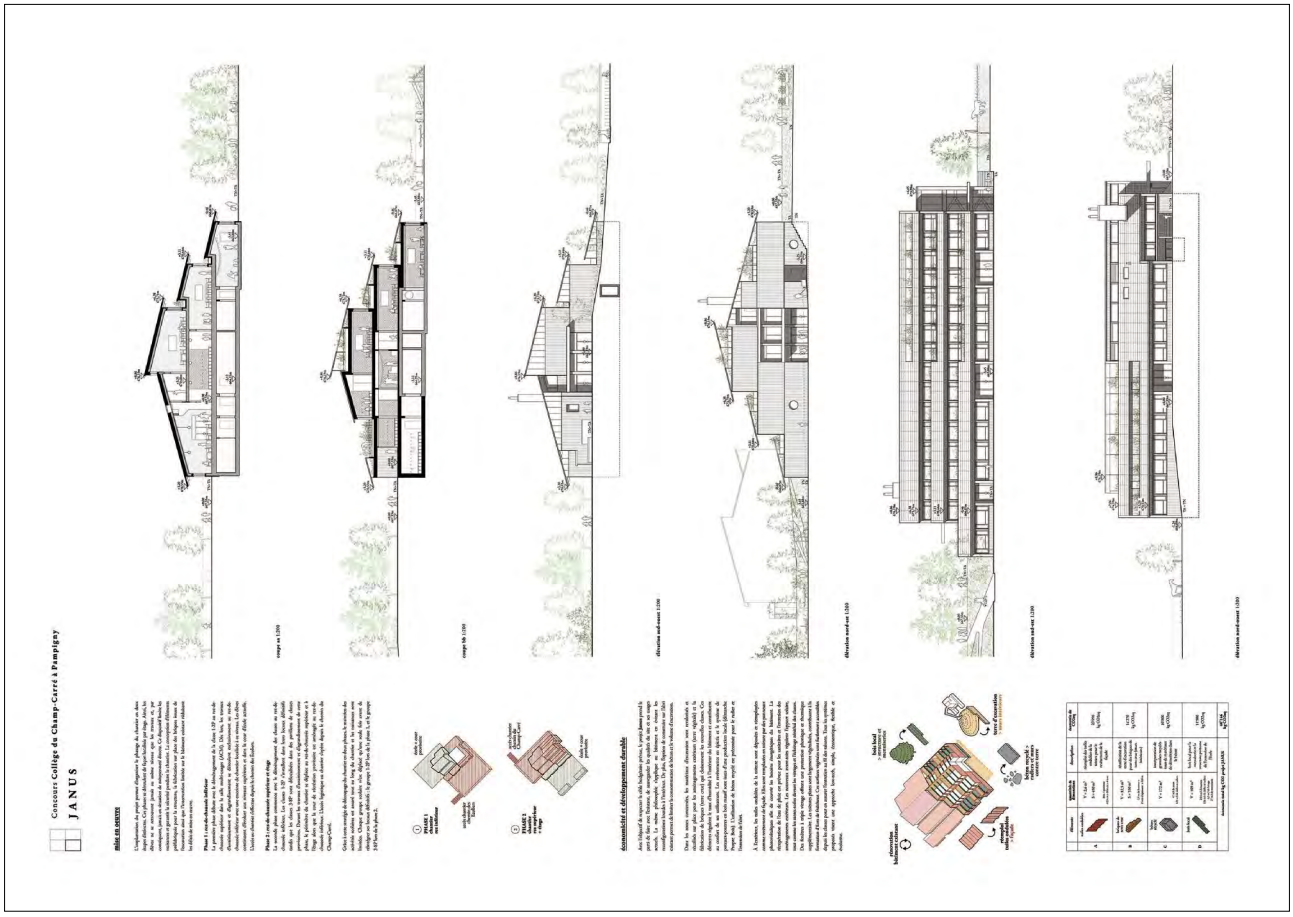
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny
JANUS

5 – All together

Architecte	Matteo Rossetti
Lieu	I - Milan

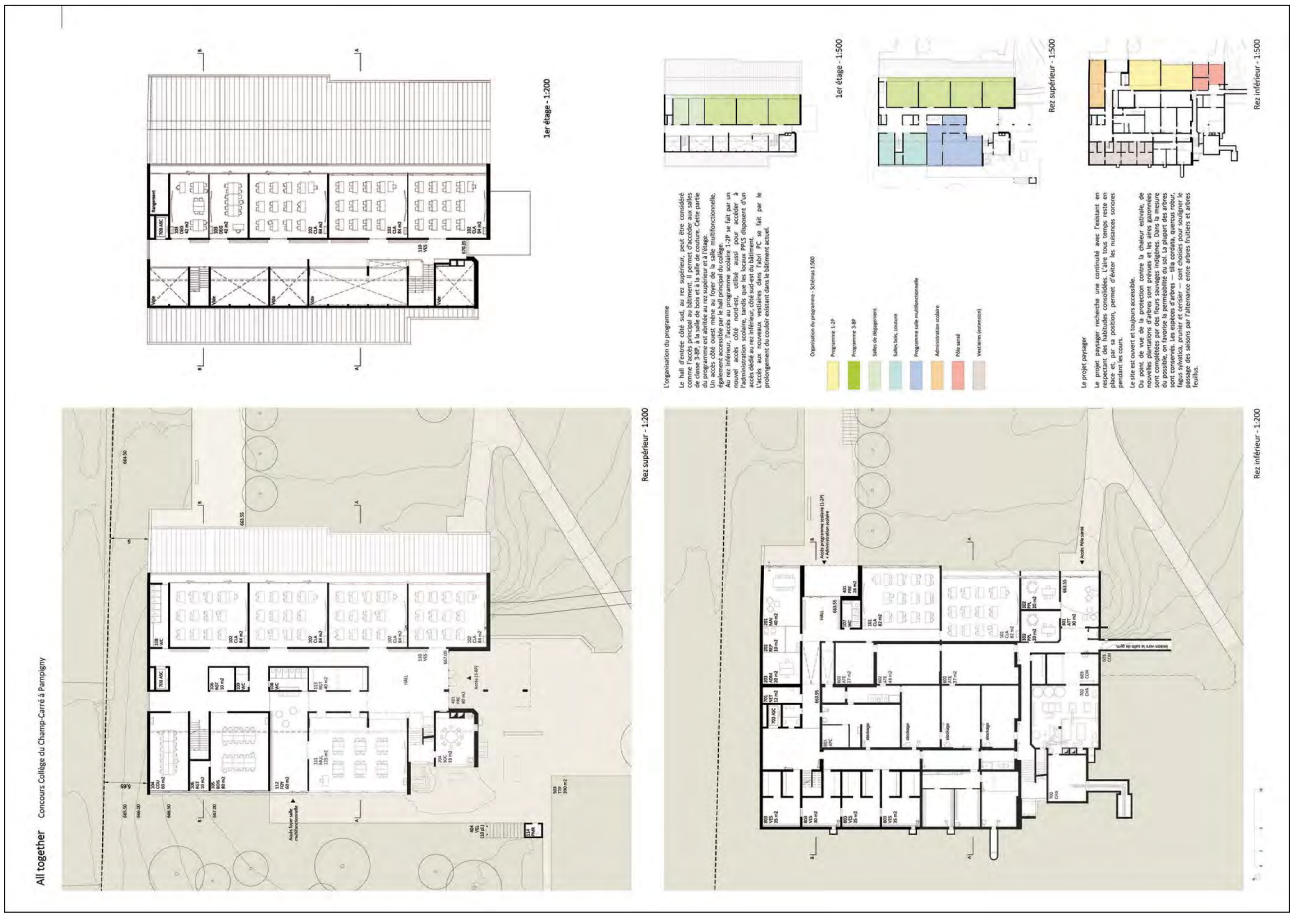
All together
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
1er étage - 1:200
Rez supérieur - 1:200
Rez inférieur - 1:200
1er étage - 1:500
Rez supérieur - 1:500
Rez inférieur - 1:500
L'organisation du programme
Le projet paysager

All together
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Concept architectural et implantation
Plan de situation - 1:3500
Plan de situation - 1:500

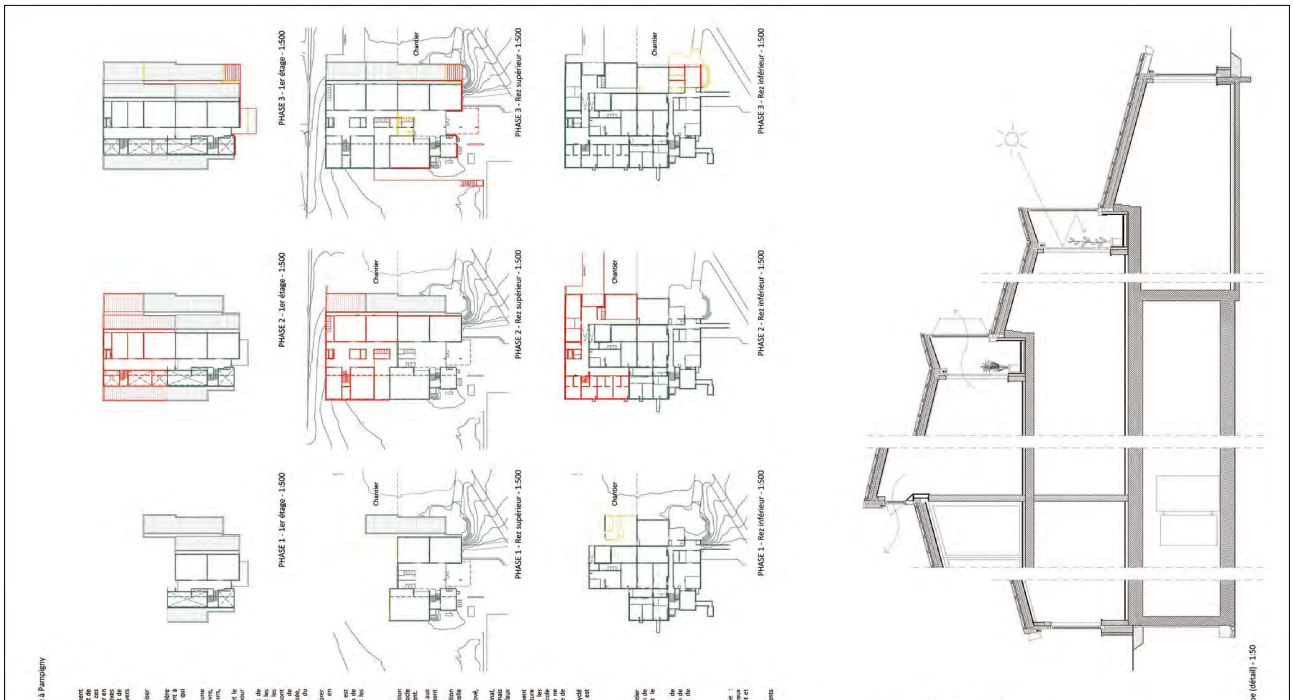
All together
Concours Collège du Champ-Carré à Pamplgny
Concept climatique et énergétique
Aujourd'hui, les salles de classe du rez et du premier étage donnent sur des espaces publics et sont exposées au bruit et aux nuisances des voies de l'isolation et de l'extérieur. Le projet propose de fermer ces espaces publics en les transformant en espaces de circulation et de place. Les fenêtres existantes, d'hiver des travaux considérés d'isolation et de mise en conformité, seront remplacées par des fenêtres qui restent fermées pendant l'hiver et ouvertes vers l'extérieur pendant l'été.
Du point de vue de l'économie de énergie et plus, on pourrait organiser pour les enfants des activités de jardinage pendant toute l'année.
Le même concept est appliqué à l'extension de l'école, où la bonnière de l'entrée, qui est actuellement exposée au bruit et aux nuisances à l'intérieur des bassins vitrés plus légères et coulissantes, qui permettent l'accès à la serre.
Du point de vue de l'économie de énergie, le remplacement des fenêtres et une nouvelle isolation périphérique en plaineuse de laine de chanvre, permettent le confort toute l'année.
Une nouvelle toiture en tôle d'aluminium de couleur gris clair et le remplacement des fenêtres selon le même dessin que celles de l'existant, les systèmes automatique et électrique permet d'ouvrir les fenêtres de l'extérieur. Le système de ventilation double flux résout les problèmes de surchauffe estivale. Ce nouvelles fenêtres de toit sont prévues pour la salle de bois et la salle de couture. Il s'agit de fenêtres de toit en bois, qui permettent le contrôle de la lumière, favorisent pendant l'été le confort des jeunes occupants du bâtiment.
La grande surface de la toiture côté ouest est utilisée pour incorporer des panneaux solaires photovoltaïques, qui contribuent aux besoins en énergie électrique de l'école.
En ce qui concerne le système de chauffage, le système existant est conservé, avec des radiateurs en fonte, qui contribuent aux besoins en la chaleur ce fait par un plancher chauffant installé dans toutes les salles de classe.
Matériaux, système constructif
Le système constructif du bâtiment de l'école est réalisé tout par la finition en béte blanc de l'isolation périphérique soit par un nouveau socle en panneaux de béton armé recyclé, qui protège la base du bâtiment.
La nouvelle toiture en tôle d'aluminium gris clair, qui reprend le dessin original respectant le concept de revitalisation du bâtiment existant.
Les stores à lamelles extérieurs complètent le système de protection contre le rayonnement solaire. La couleur vert sauge reprend celle des stores du bâtiment existant.
La toiture en tôle d'aluminium coulégre que le bâtiment a été rénové, ainsi que les nouvelles fenêtres en aluminium.
L'intérieur du bâtiment est traité selon les principes de l'original, avec une matérialité respectueuse des choix du projet de 1965. Les murs en béton brut, les plafonds en béton brut, les sols en carrelage, les plafonds des nouvelles salles de classe en Ecoacoustic.
La structure porteuse du bâtiment est constituée de poteaux du bâtiment original, avec une structure porteuse en béton armé et une structure en bois lamellé-collé, qui permettent de créer de grandes portées, dégageant des salles et le niveau des sols en ligne avec l'école existante. Dans les grands volumes de la salle de bois et de la salle de couture sont utilisés directement comme éléments porteurs.
Le système de chauffage du bâtiment existant est conservé, et le réseau est maximal et la provenance du béton à proximité du chantier est favorisée.
Mise en œuvre
La réalisation se développe en quatre phases.
Phase 1 — Rez-de-chaussée et 1er étage : construction du chantier dans la partie sud-est du site. Compartimentage du chantier afin de permettre à l'école sur la limite entre le bâtiment existant et le bâtiment à réaliser.
Travaux de démolition au rez inférieur dans l'appartement de fonction, mise en place de la nouvelle cuisine et de la salle de bois et construire la nouvelle salle de classe 1/8 dans l'appartement de fonction.
Phase 2 — École ouverte : réalisation de l'extension du collège.
Phase 3 — nouvelle école ouverte, école existante fermée : déplacement du chantier dans la partie sud-est du site. Travaux de démolition du bâtiment existant, mise en place du bâtiment à réaliser et réalisation des locux PM1 au rez de l'existant.
Phase 4 — totalité du collège en fonction : aménagements extérieurs.
TOITURE
- tôle en aluminium type "Montana", 2P 30/143, ép. 1 mm, couleur RAL 7035, gris clair
- étanchéité, ép. 0,5 mm
- contre lattage, ép. 60/60 mm
- panneau de sous-couverture, Multiplex, M, Omega 180, ép. 0.72 mm
- panneau de sous-couverture, Lambda, ép. 35 mm
- isolation thermique, Lambda (0,034 W/mK) dans l'entrevous, 140 mm, ép. 200 mm (Lambda (0,034 W/mK)
- isolation coupé 120 mm dans l'existant
- lattes en bois, 60/60 mm, ép. 200 mm (120*140 (ext)
- lambris 18 mm (topdaksch dans l'extension)
FAÇADE
- crépis ou socle en béton armé ép. 80 mm
- isolation périphérique, Lambda, ép. 140 mm Lambda (0,034 W/mK) 160 mm dans l'existant
- isolation portée mm 80 mm (existant)
- lattes 60/60 mm
- fenêtres: cadre bois/alu avec triple vitrage 4/12/4/12/4
- stores à Lamelles
PHASE 1 - 1er étage - 1:500
PHASE 1 - Rez supérieur - 1:500
PHASE 1 - Rez inférieur - 1:500
PHASE 2 - 1er étage - 1:500
PHASE 2 - Rez supérieur - 1:500
PHASE 2 - Rez inférieur - 1:500
PHASE 3 - 1er étage - 1:500
PHASE 3 - Rez supérieur - 1:500
PHASE 3 - Rez inférieur - 1:500
Chantier
Coupe (détail) - 1:50

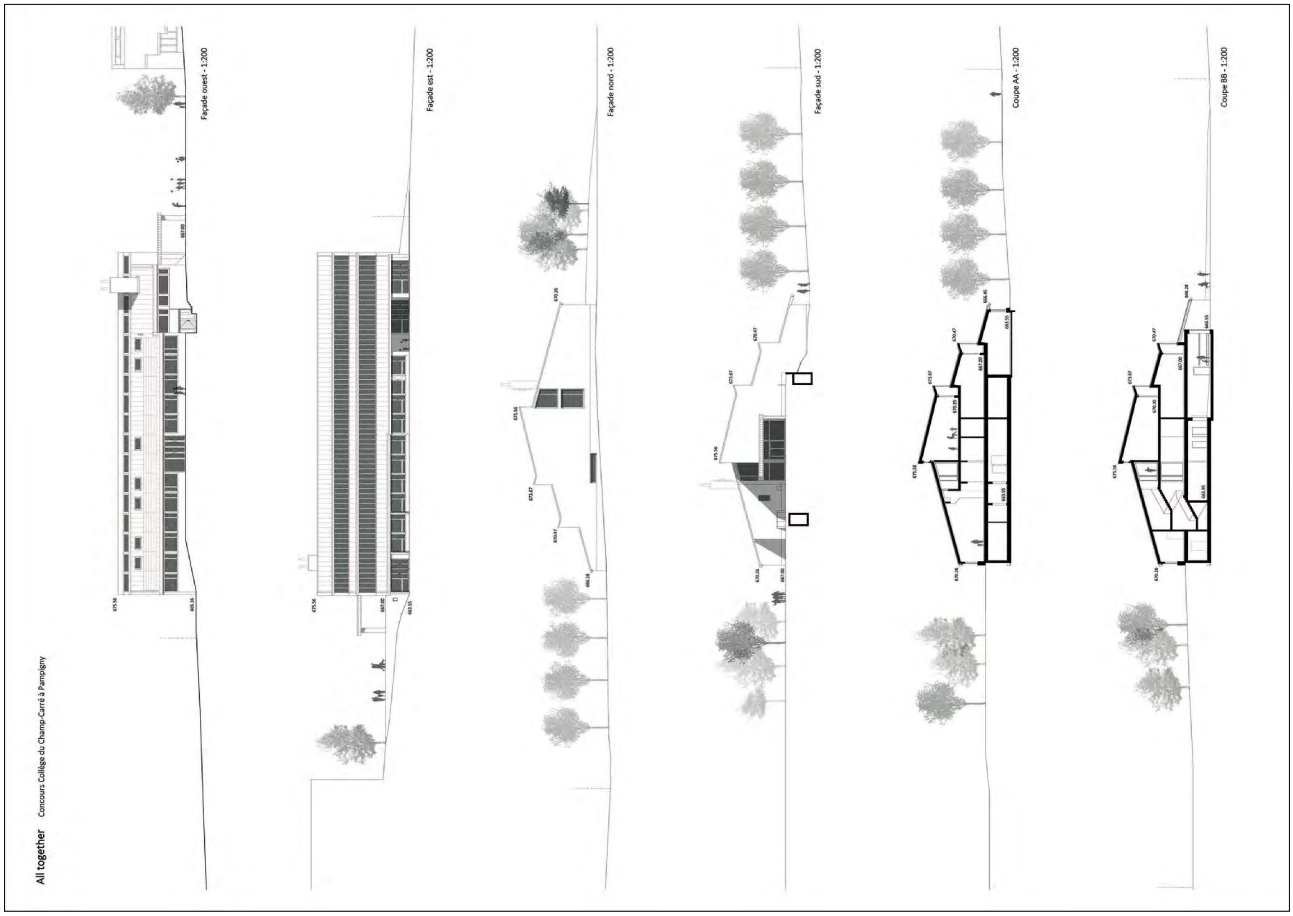
All together
Concours Collège du Champ-Carré à Pamplgny
Façade ouest - 1:200
Façade est - 1:200
Façade nord - 1:200
Façade sud - 1:200
Coupe AA - 1:200
Coupe BB - 1:200

6 – O.K. CORRAL

Architecte	ENRICO GARBIN _ 2 architetti SAGL Enrico Garbin
Lieu	CH - Lugano
Collaborateur·ices	Patrice Schaer
Consultant·es	Passera e Associati SA Studio di Ingegneria Civile SA AFRY Suisse SA, (CVCS et physique du bâtiment) OLOS Atelier SAGL (paysage) Salvatore Guzzo (image 3D)

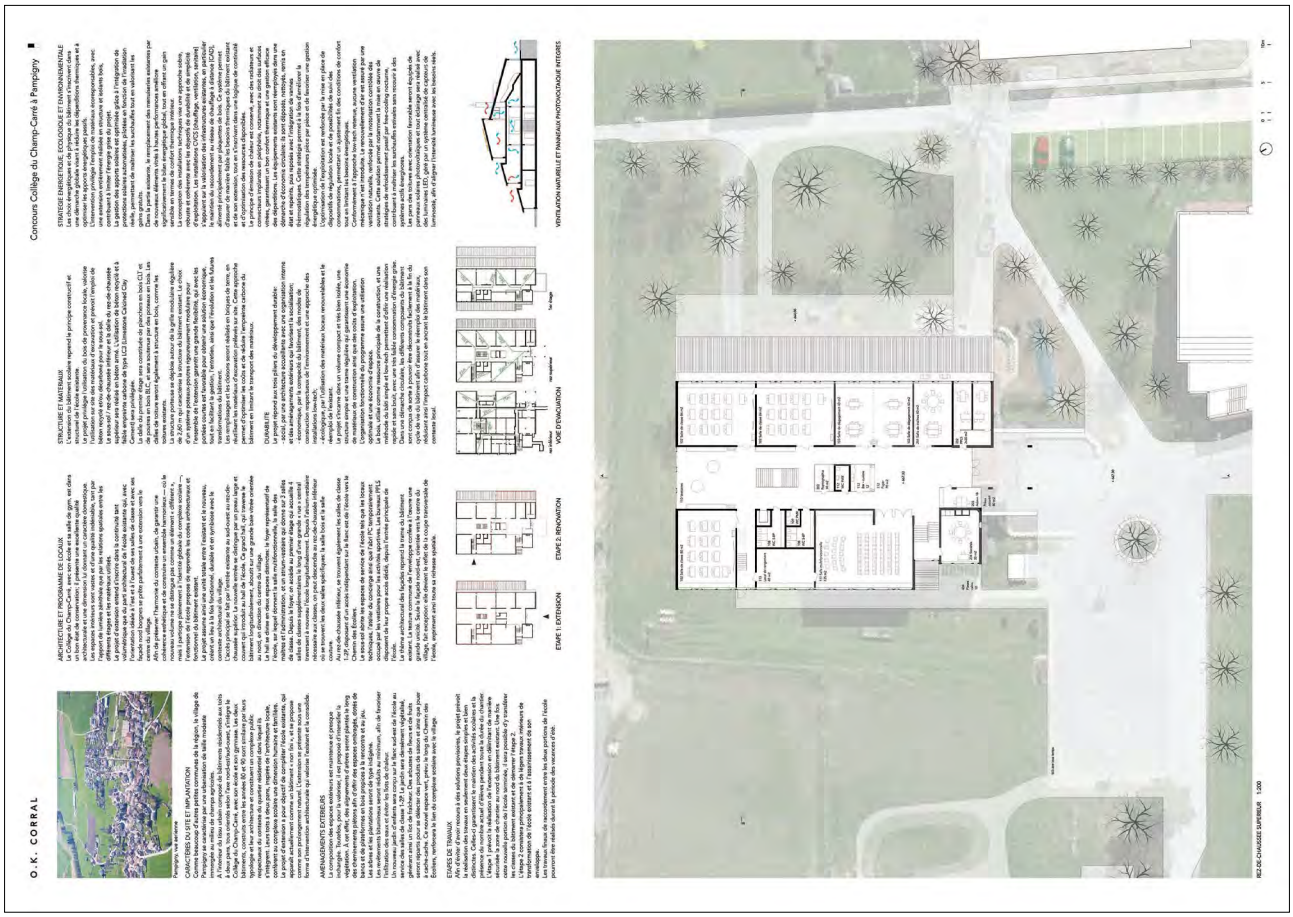
O. K. CORRAL
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
ARCHITECTURE ET PROGRAMME DE LOCAUX
STRUCTURE ET MATERIAUX
STRATEGIE ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
CARACTERES FAUTE ET IMPLANTATION
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ETAPES DE TRAVAUX
ETAPE 1: EXTENSION
ETAPE 2: RENOVATION
VOIE D'EVACUATION
VENTILATION NATURELLE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE INTEGRES
REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200

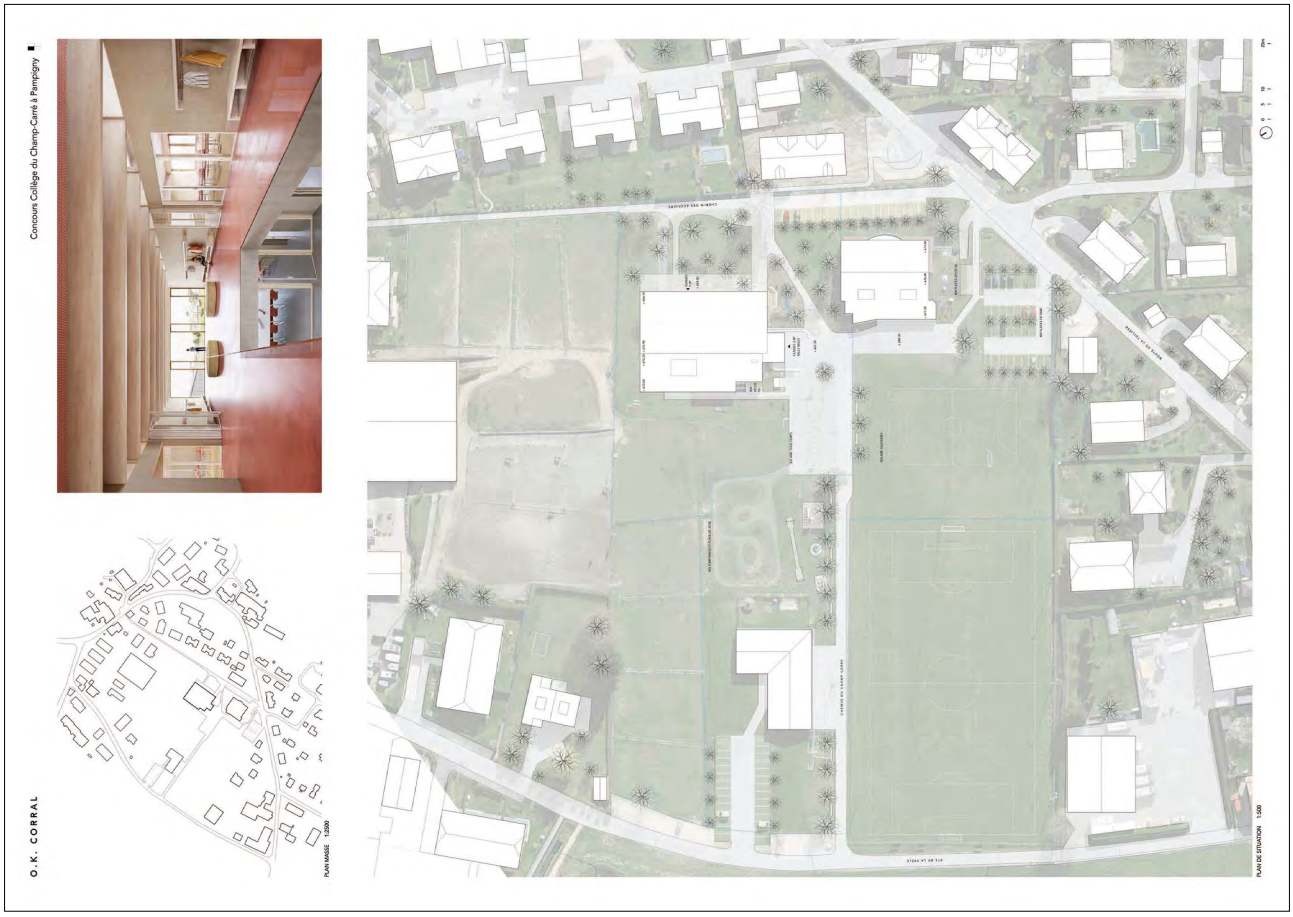
O. K. CORRAL
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
PLAN MASSE 1:200
PLAN DE SITUATION 1:500

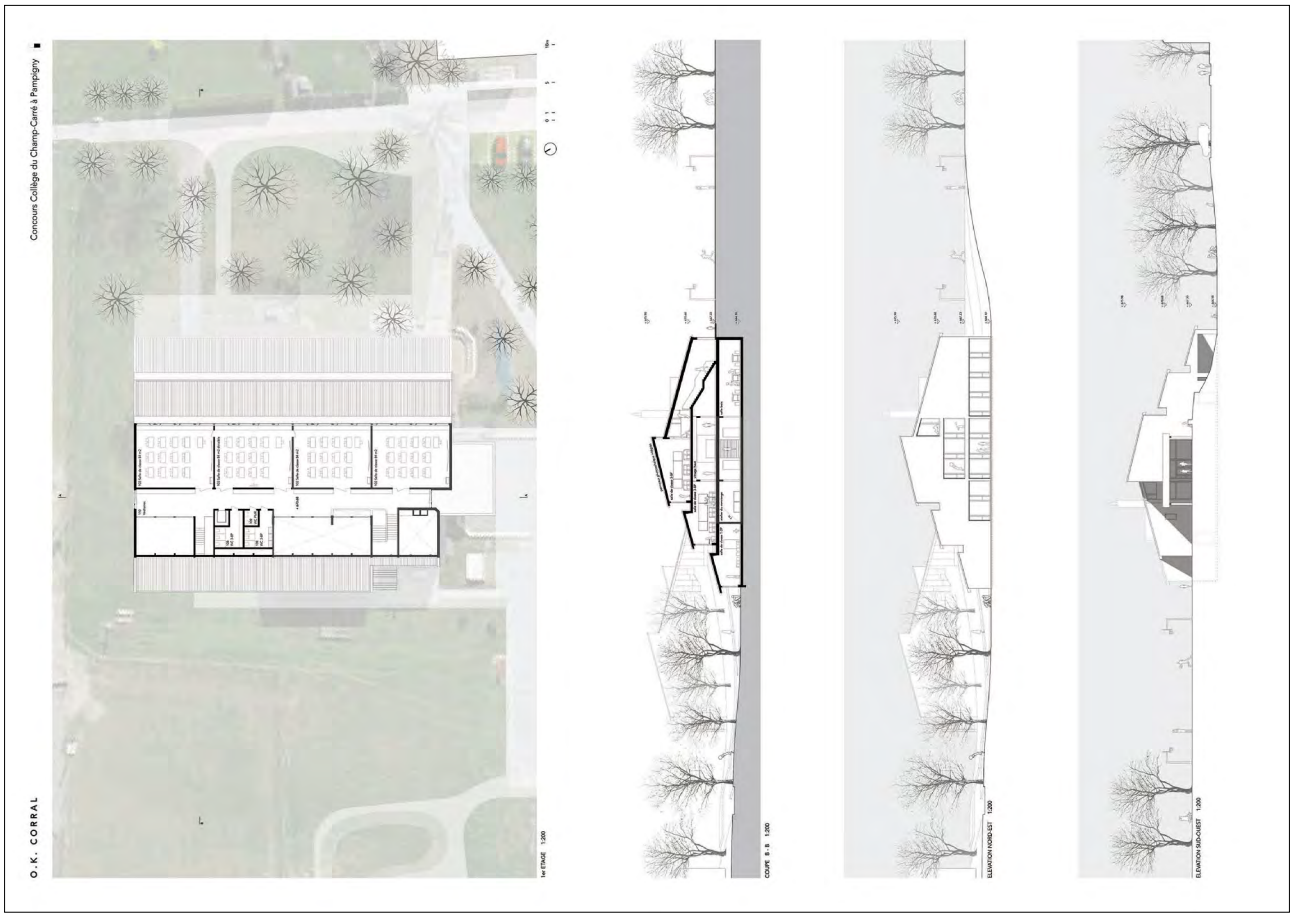
O.K. CORRAL
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny
1er ETAGE 1:200
COUPE B-B 1:200
ELEVATION NORD-EST 1:200
ELEVATION SUD-OUEST 1:200

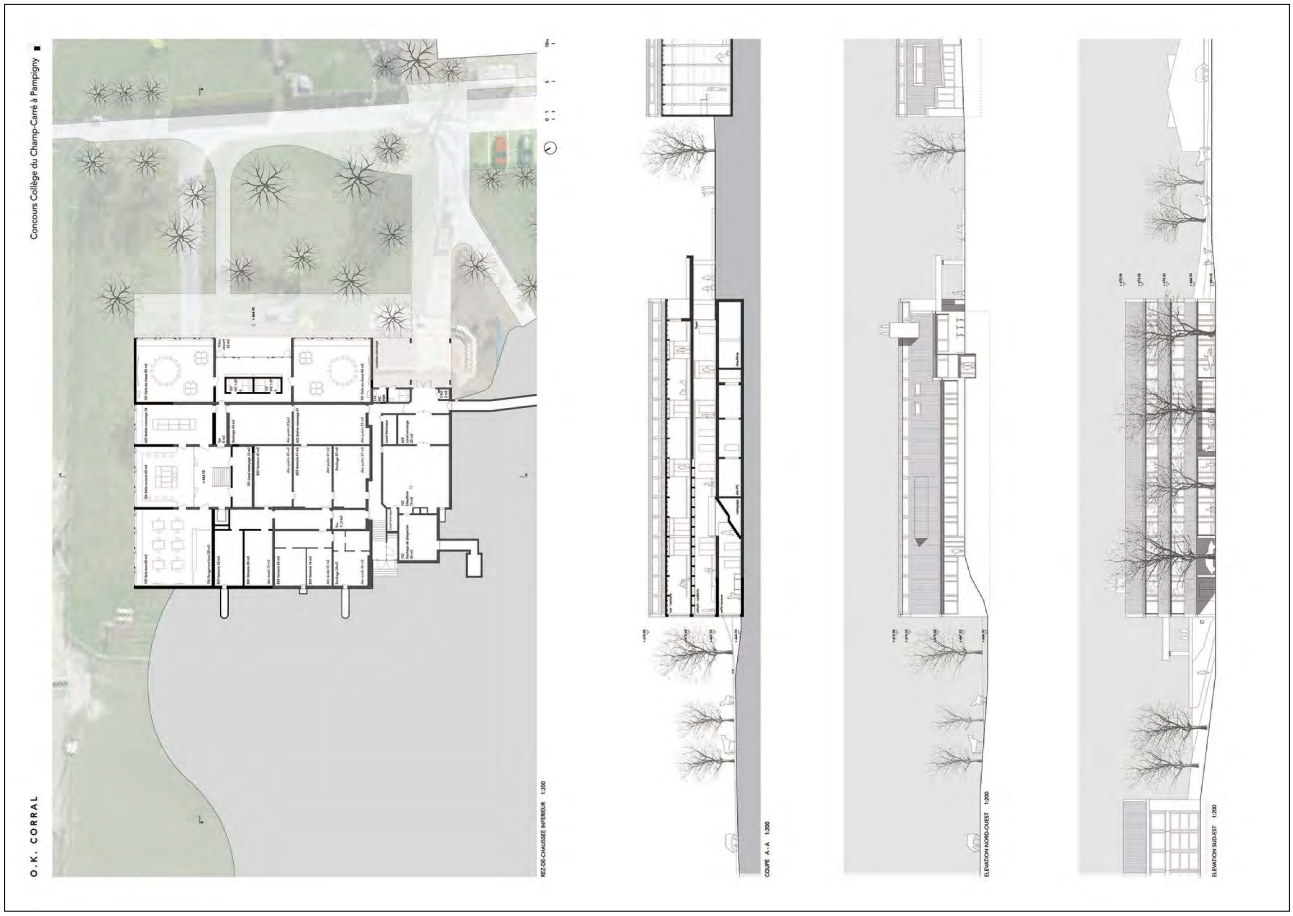
O.K. CORRAL
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny
REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR 1:200
COUPE A-A 1:200
ELEVATION NORD-OUEST 1:200
ELEVATION SUD-EST 1:200

7 – LAGOM

Architecte	RBRC architectes Rey Basso Ricci Cholet architectes Sàrl Paolo Basso Ricci
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Frédéric Chollet, Christian Rodrigues
Consultant·es	Enoki (Loïc Simon)

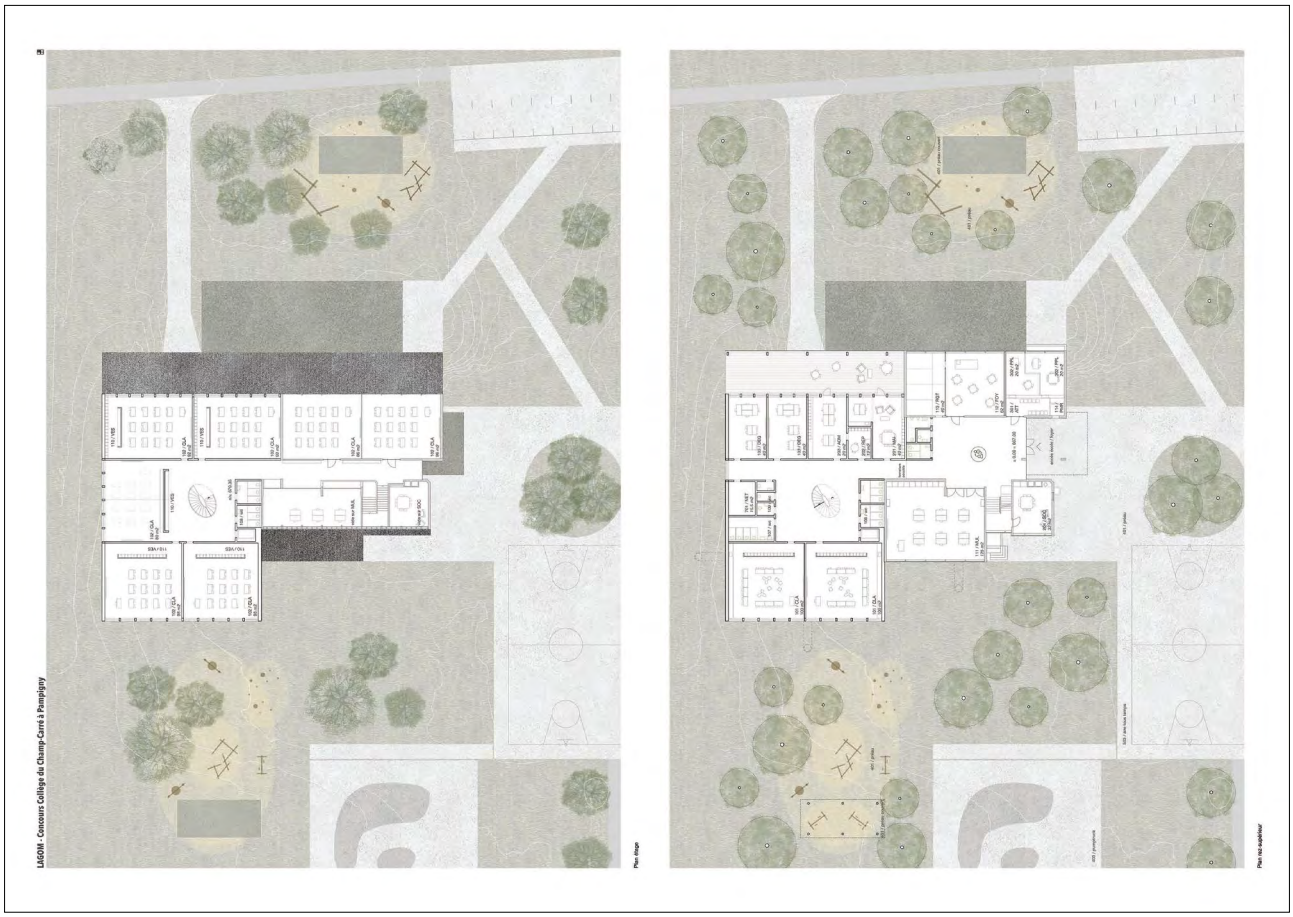
LAGOM - Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan étage
Plan rez-supérieur

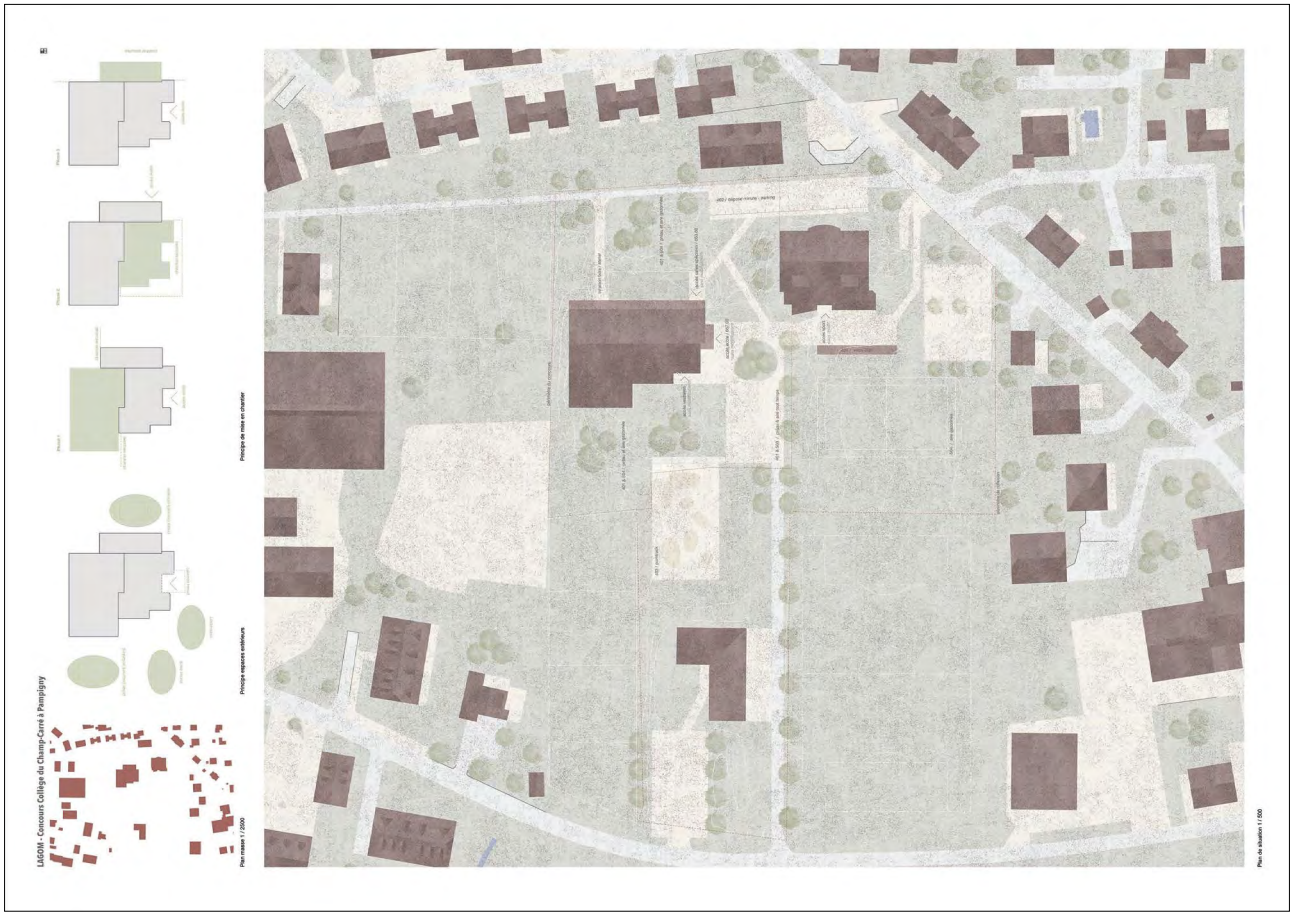
LAGOM - Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan masse 1 / 2000
Principe espaces extérieurs
Principe de mise en cluster
Plan de situation 1 / 500

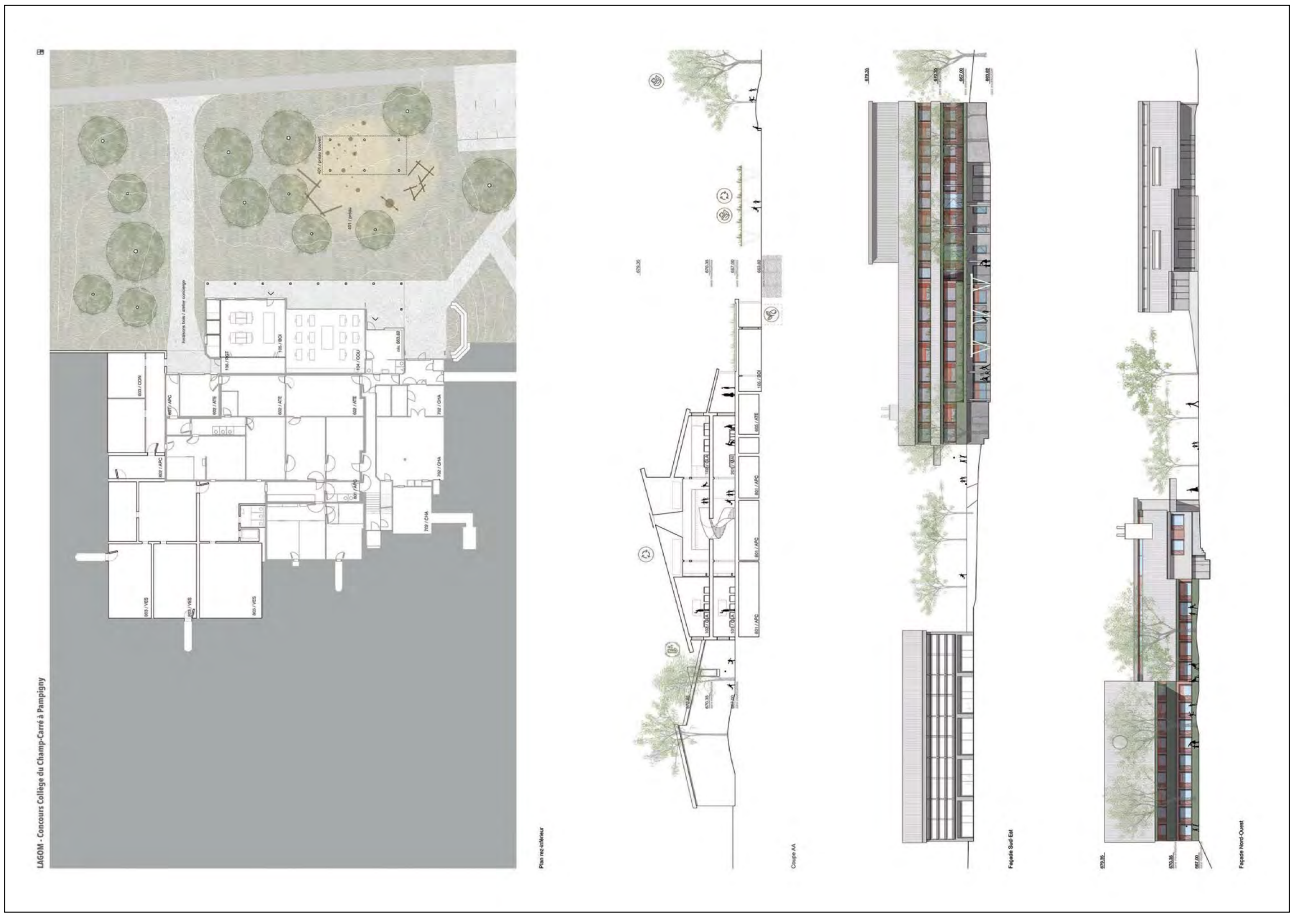
LAGOM - Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan rez-de-chaussée
Coupe AA
Façade Sud-Est
Façade Nord-Ouest

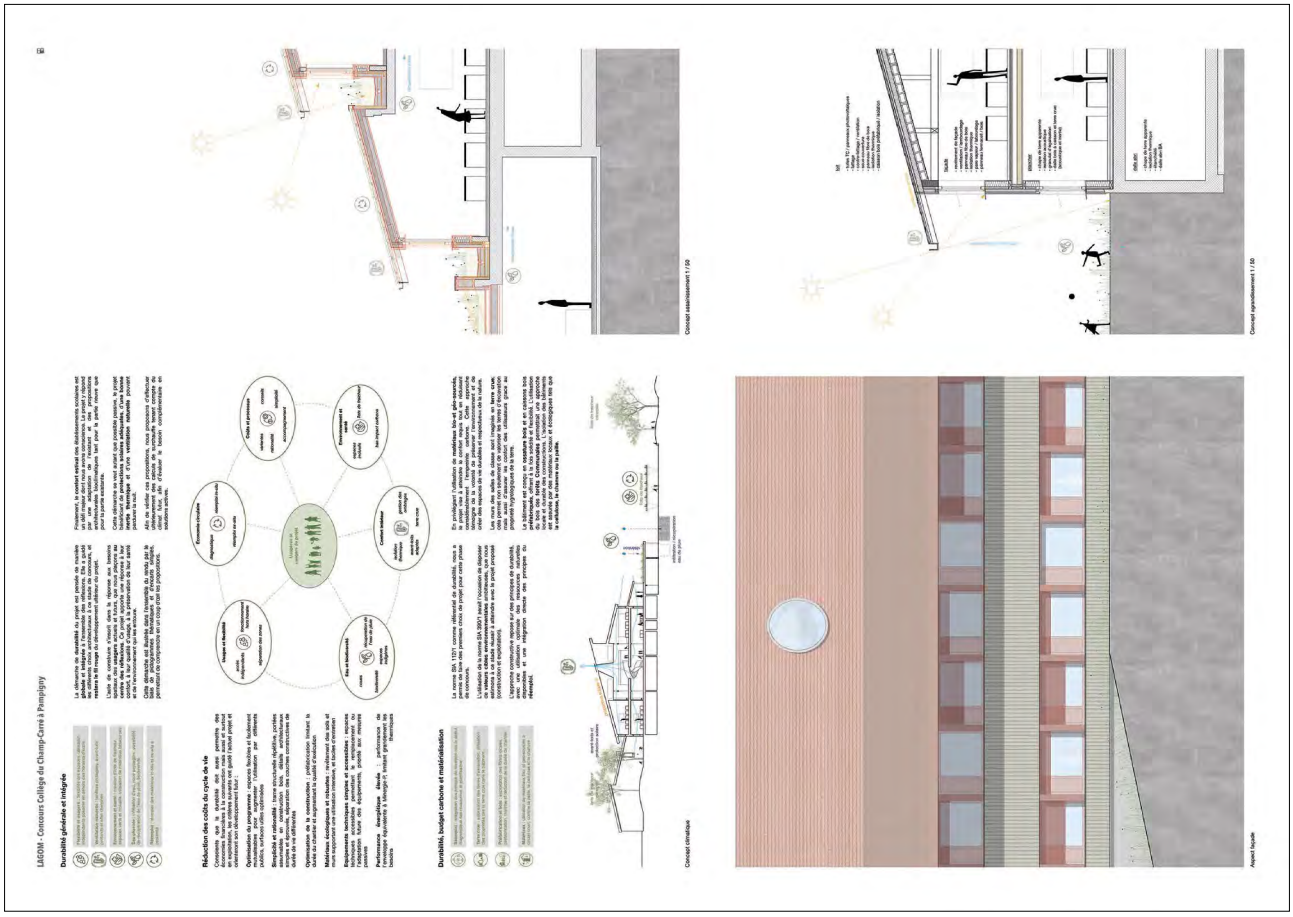
LAGOM - Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Durabilité générale et intégrée
Réduction des coûts du cycle de vie
Durabilité, budget carbone et matérialisation
Concept cinématique
Concept assainissement 1 / 50
Concept agrandissement 1 / 50
Aspect façade

9 – Continuum

Architecte	Philippe Le Roy architectes Sàrl Philippe Le Roy
Lieu	CH - Nyon
Collaborateur·ices	Olivier Lutjens, Valentin Rey
Consultant·es	Atelier Plum - Samuel Enjolras (paysagiste)

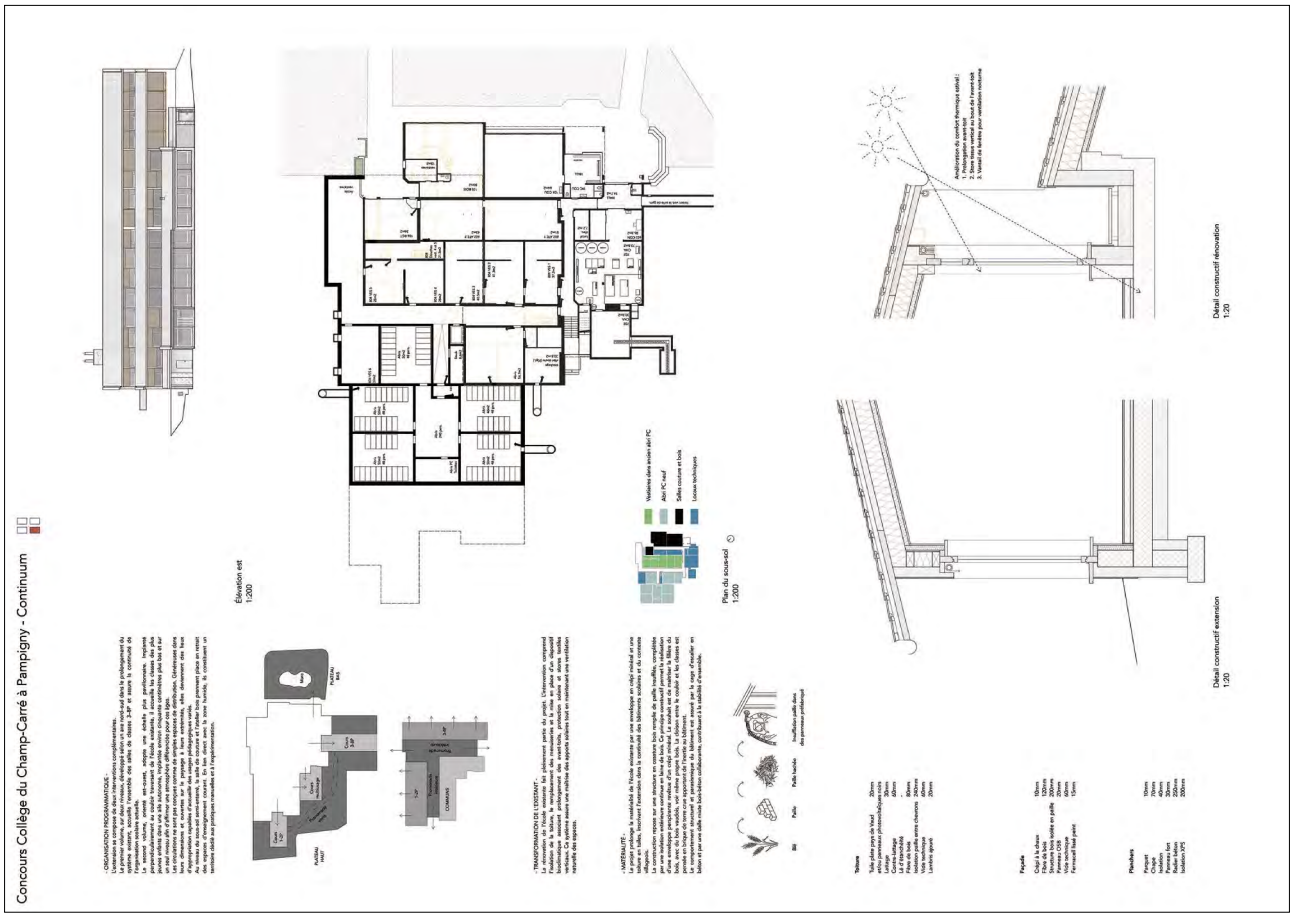
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - Continuum
Élévation est
1:200
Plan du sous-sol
1:200
Détail constructif rénovation
1:20
Détail constructif extension
1:20

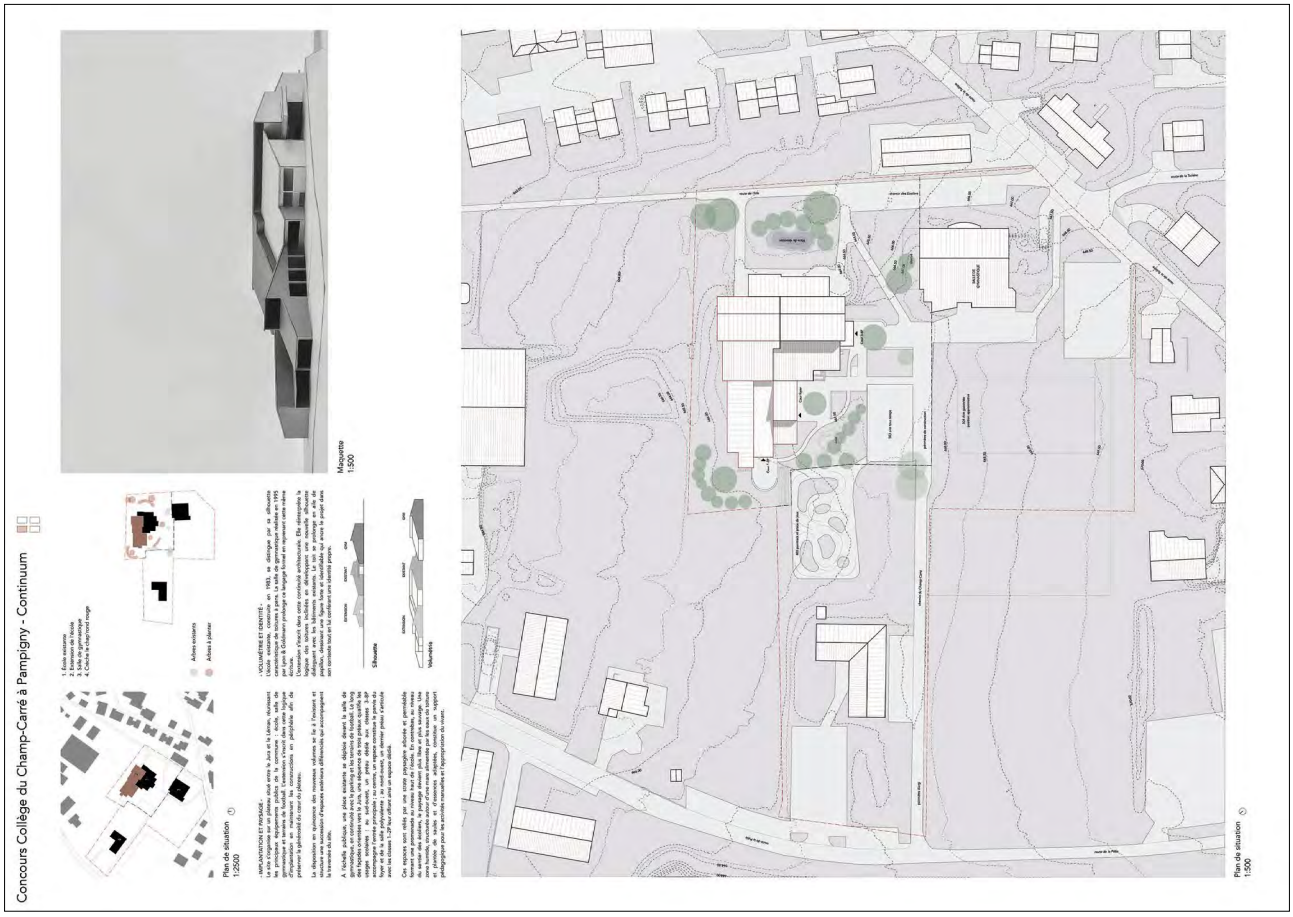
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - Continuum
Plan de situation
1:2500
Maquette
1:500
Plan de situation
1:500

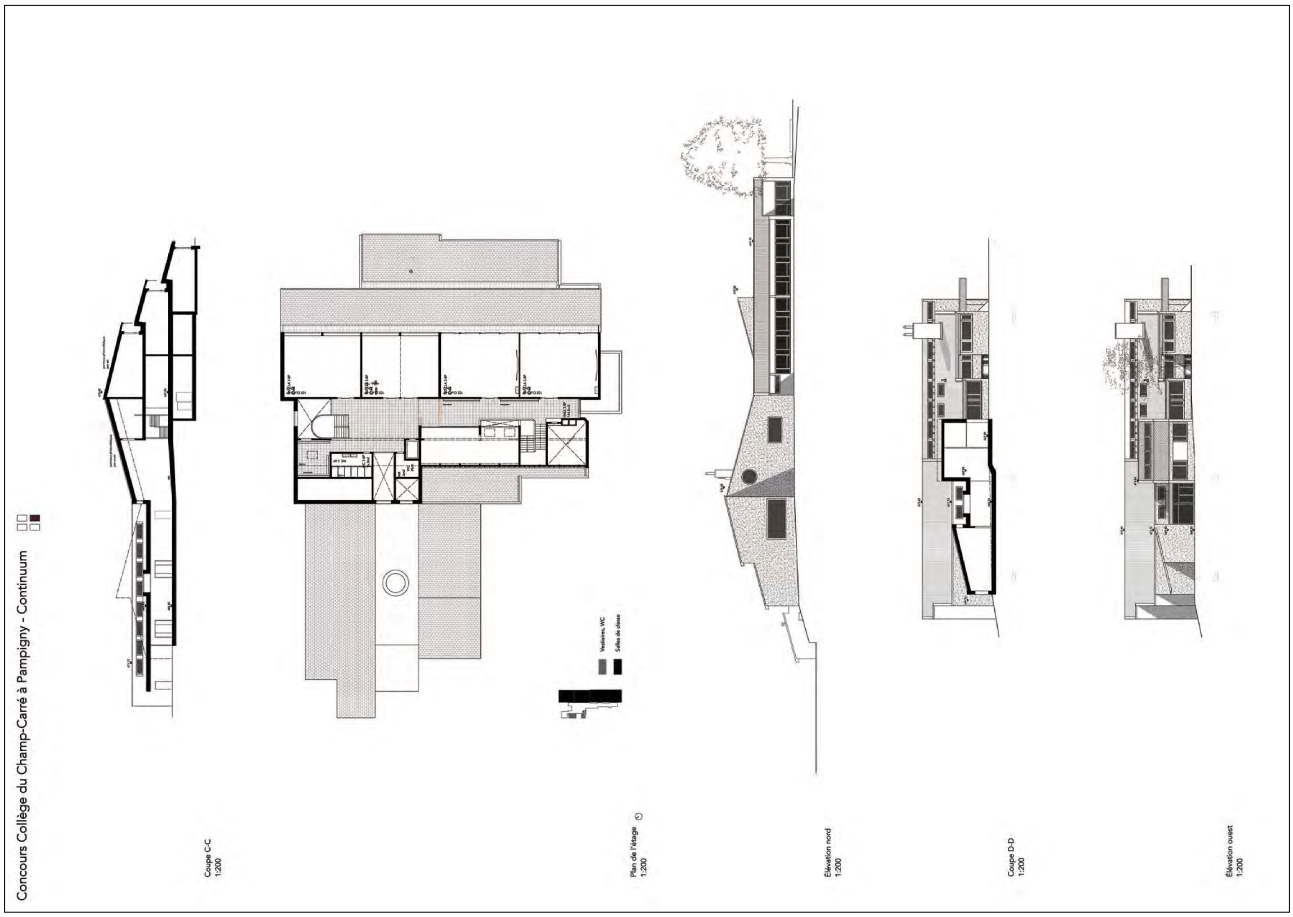
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - Continuum
Coupe C-C
1:200
Plan de l'étage
1:200
Vestiaires, WC
Salles de classe
Élévation nord
1:200
Coupe D-D
1:200
Élévation ouest
1:200

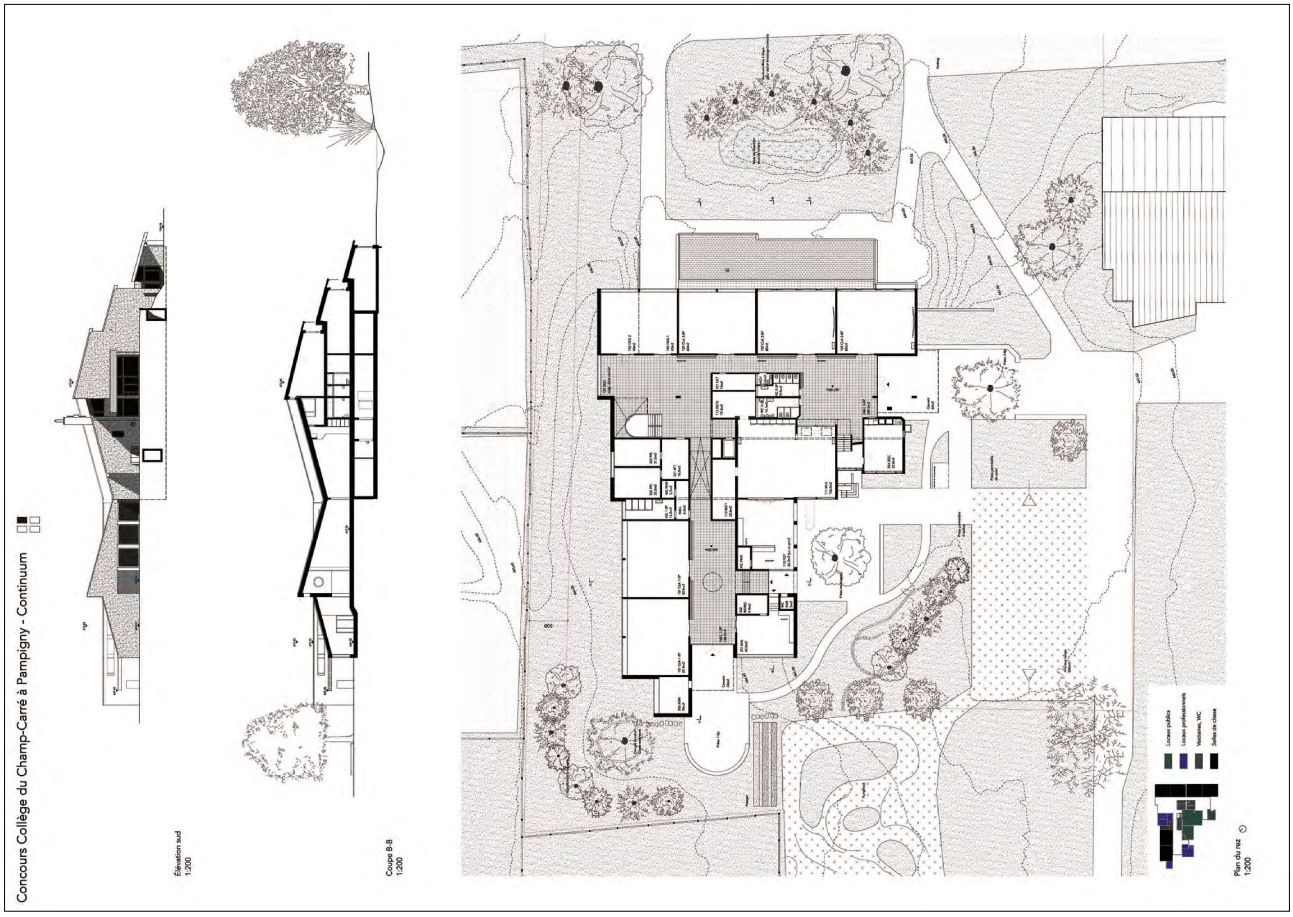
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - Continuum
Élévation sud
1:200
Coupe B-B
1:200
Plan du rez
1:200
Locaux publics
Locaux professionnels
Vestiaires, WC
Salles de classe

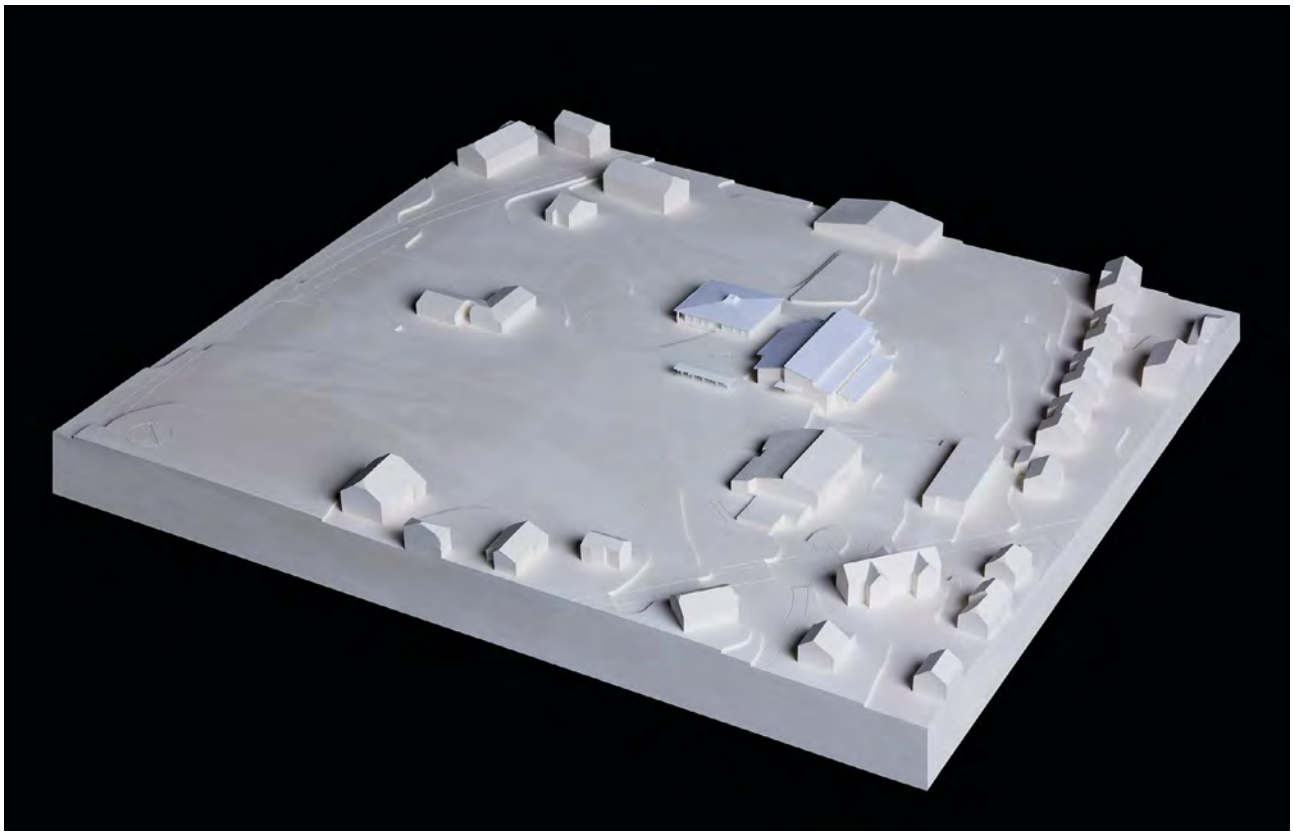

10 – Pam’bino

Architecte	AMARA Architecture Sàrl Pedro Raposo
Lieu	CH - Neuchâtel

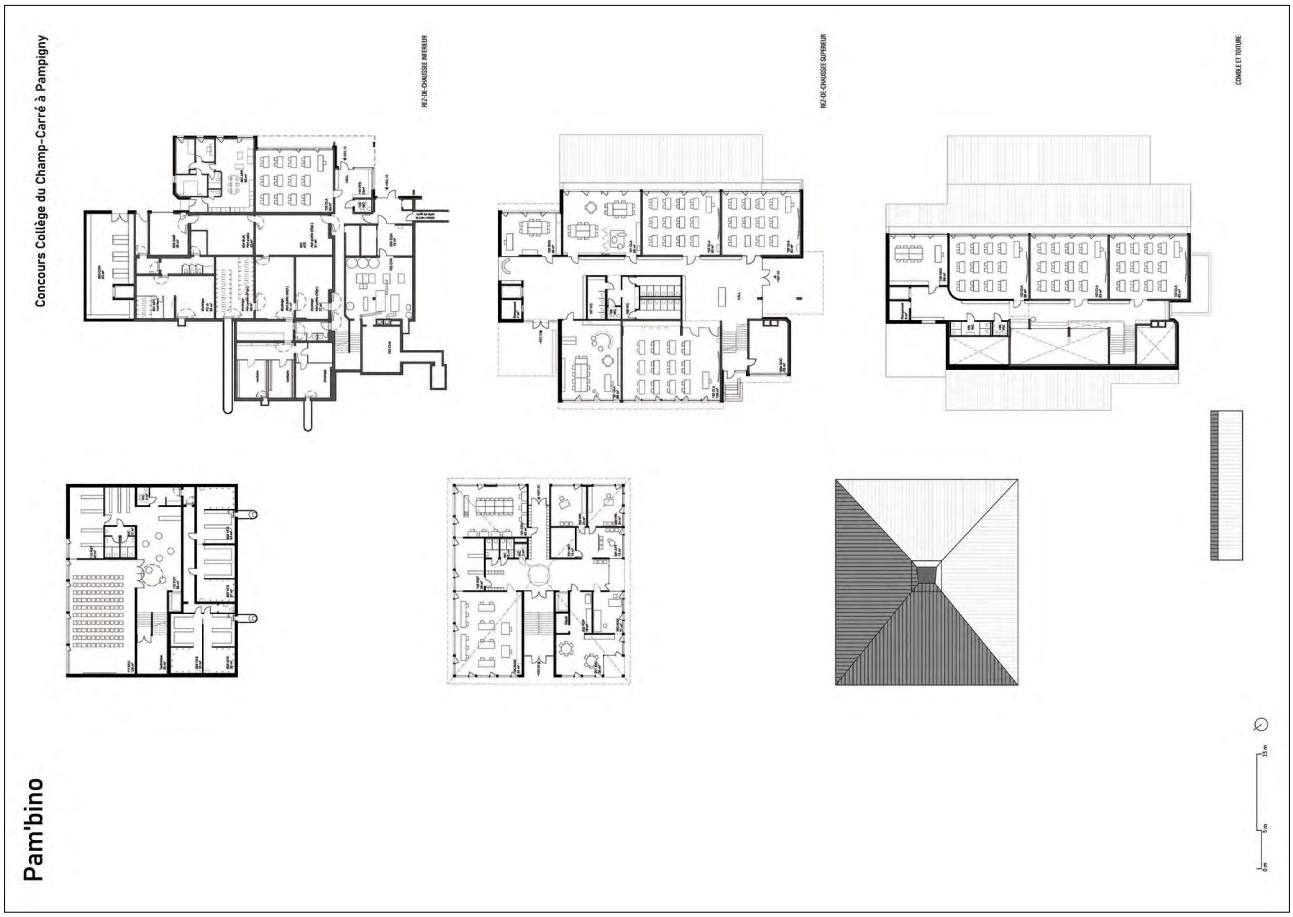
Pam'bino
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR
REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR
COMBLE ET TOITURE

Pam'bino
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
VUE 3D
SITUATION 1/5'000
SITUATION 1/500

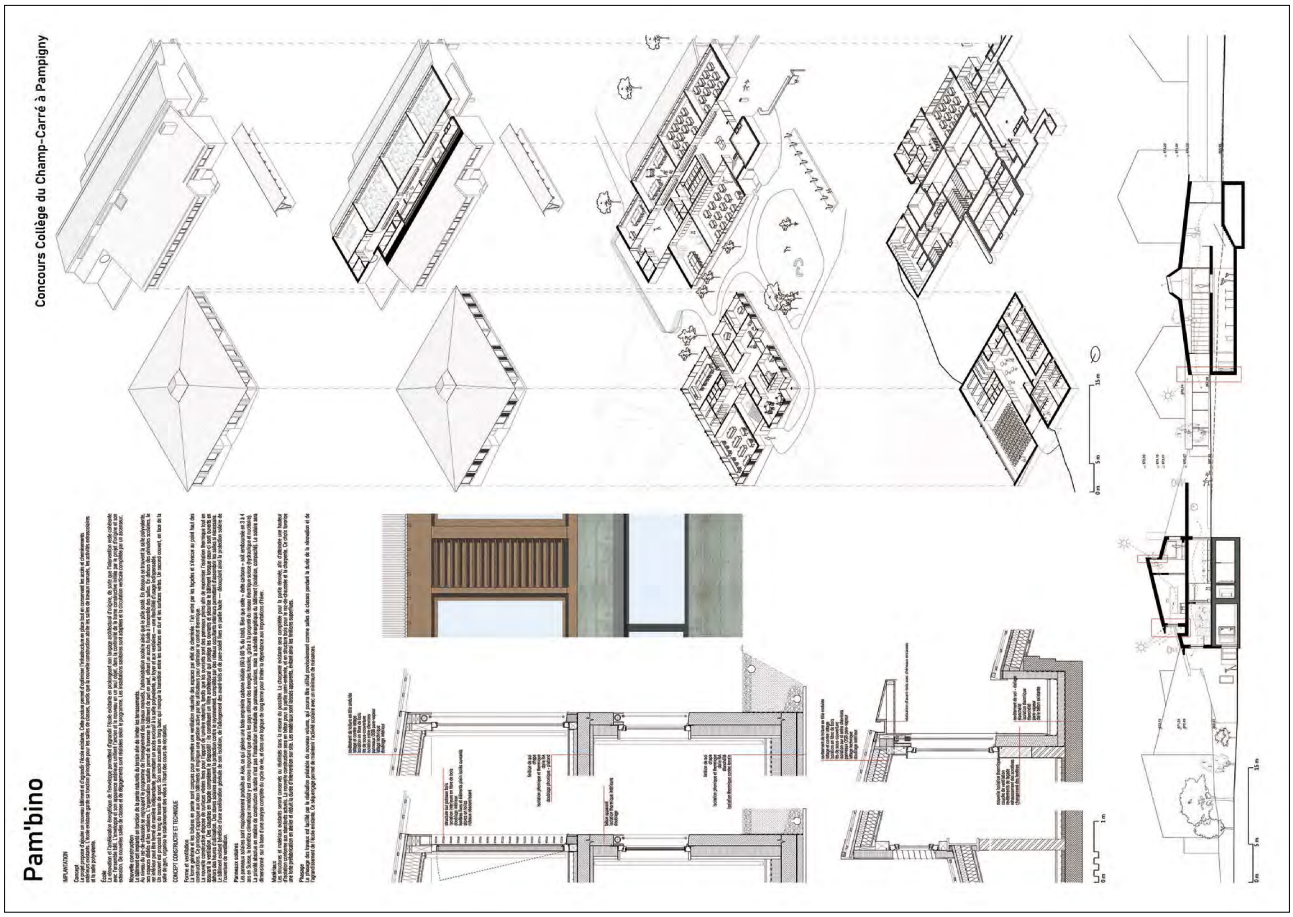
Pam'bino
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

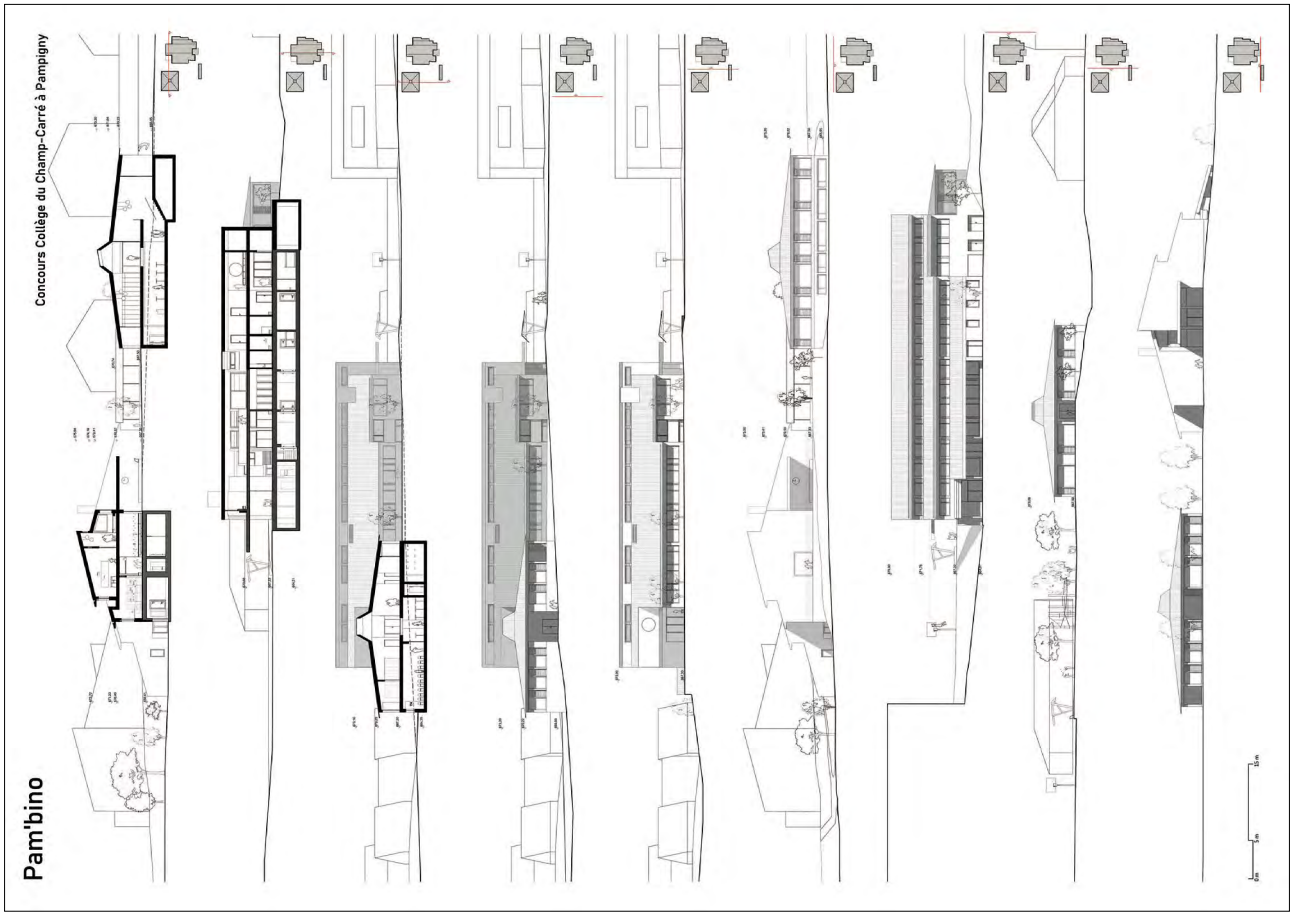
Pam'bino
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

11 – PERMÉABILITÉ

Architecte	KOSMOS Architektur & Design GmbH
Lieu	CH - Zürich
Collaborateur·ices	Leonid Slonimskiy, Artem Kitaev, Dmitriy Prikhodko, Roman Platonov, Evegeniy Portey
Consultant·es	Lüchinger Meyer Partner AG (structures et façades) Cambium Ingénierie AG (bois, protection incendie) Weiss ingénieur-conseil Sàrl (physique du bâtiment) Zirkular GmbH (construction circulaire)

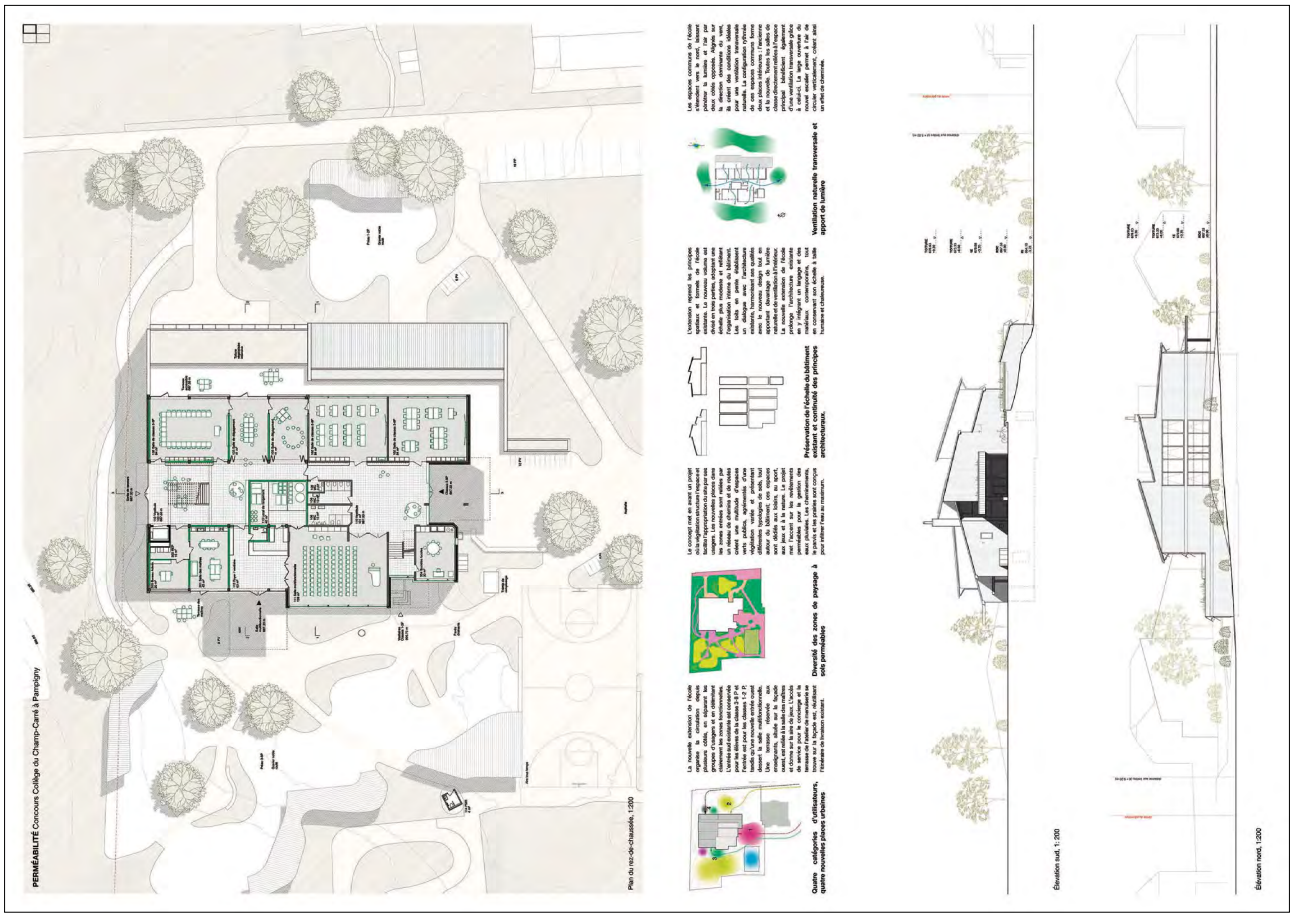
PERMÉABILITÉ Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan du rez-de-chaussée, 1:200
Quatre catégories d'utilisateurs, quatre nouvelles places urbaines
Diversité des zones de paysage à sols perméables
Préservation et enrichissement des principes architecturaux.
Ventilation naturelle transversale et apport de lumière
Élévation sud, 1:200
Élévation nord, 1:200

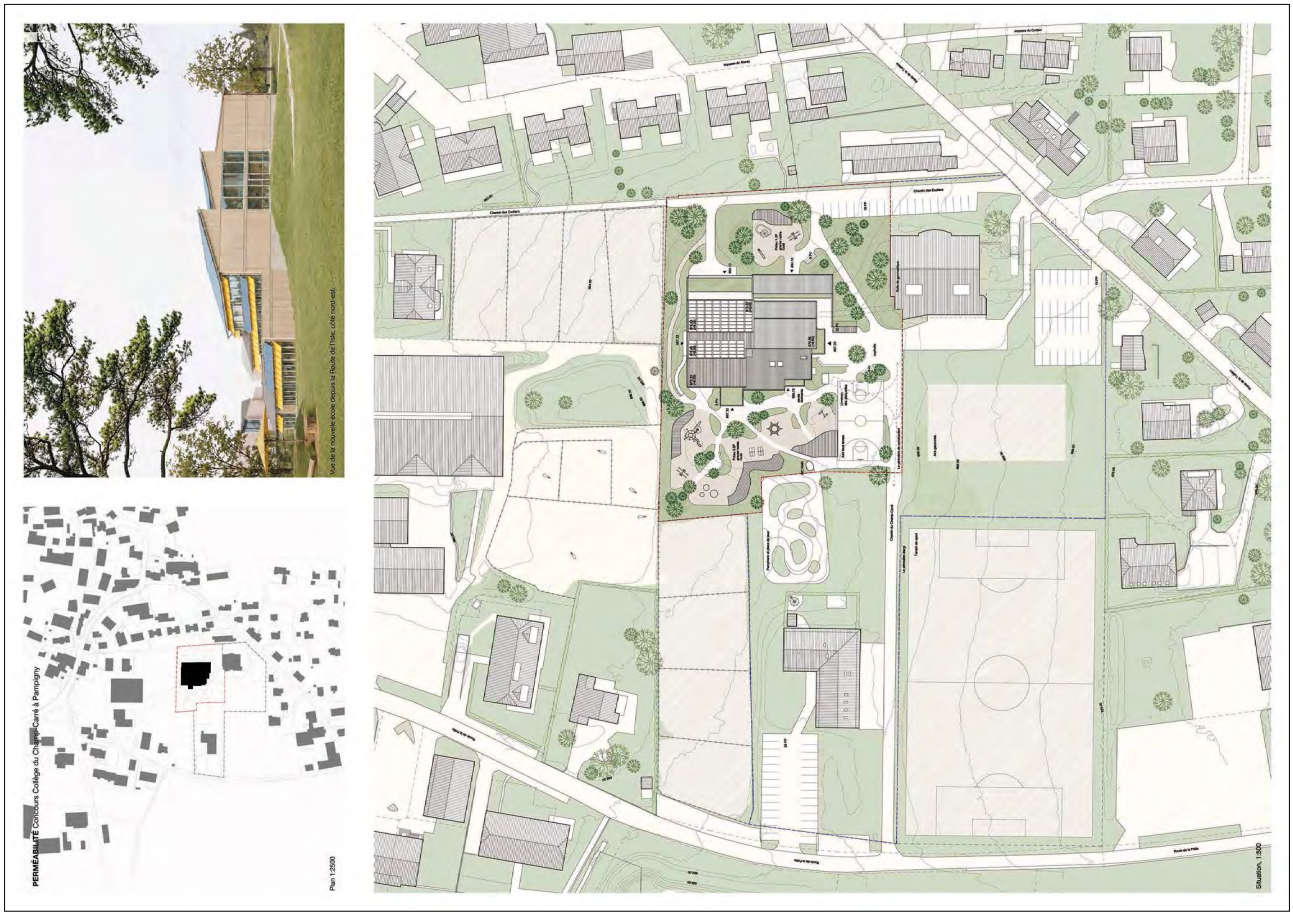
PERMÉABILITÉ Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Vue de la nouvelle école depuis la Route de l'Isle, côté nord-est
Plan 1:2500
Situation, 1:500

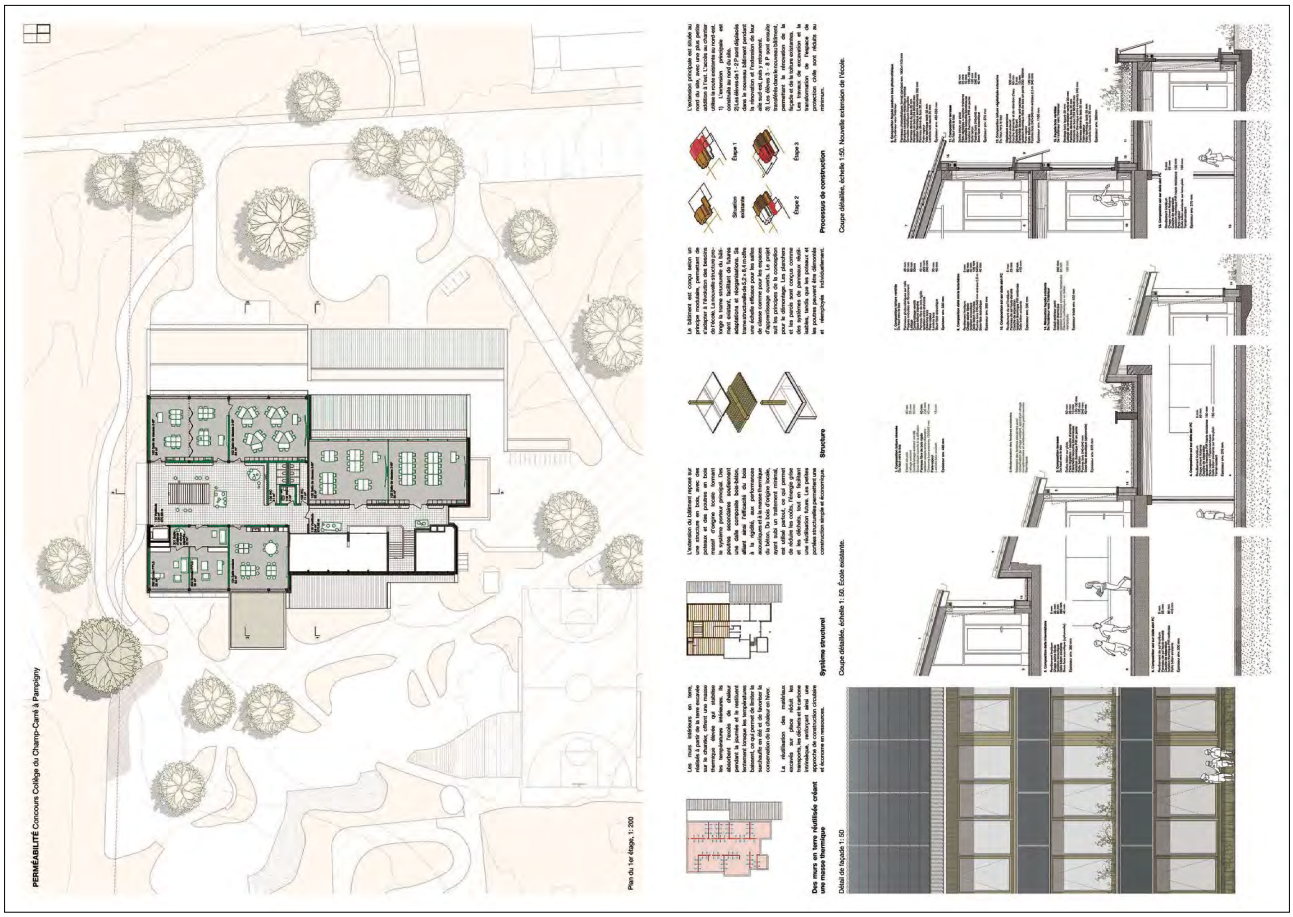
PERMÉABILITÉ Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan du 1er étage, 1:200
Des murs en terre réutilisée créant une masse thermique
Système structurel
Structure
Processus de construction
Détail de façade 1:50
Coupe détaillée, échelle 1:50. École existante.
Coupe détaillée, échelle 1:50. Nouvelle extension de l'école.

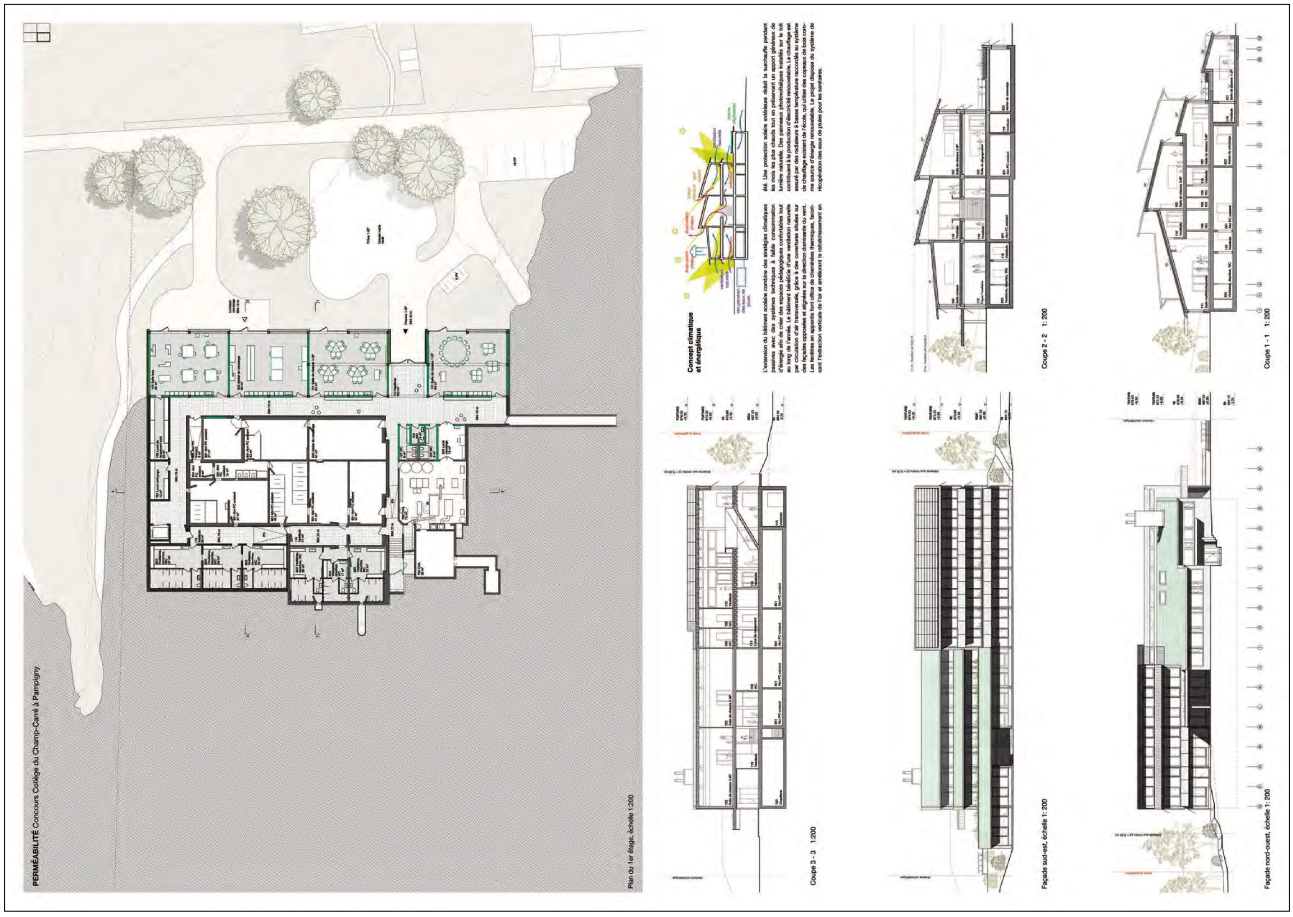
PERMÉABILITÉ Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan du 1er étage, échelle 1:200
Concept climatique et énergétique
Coupe 3 - 3 1:200
Façade sud-est, échelle 1:200
Coupe 2 - 2 1:200
Façade nord-ouest, échelle 1:200
Coupe 1 - 1 1:200

13 – PONYO

Architecte	emixi architectes Sàrl Philippine Radat
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Karen Schuler, Jérémie Gaudreault, Louis Caloz, Stéphane Grandgirard, Laurent Chassot
Consultant·es	Nelson Fuentes (batismart SA) Vincent Lestang (co-struct SA)

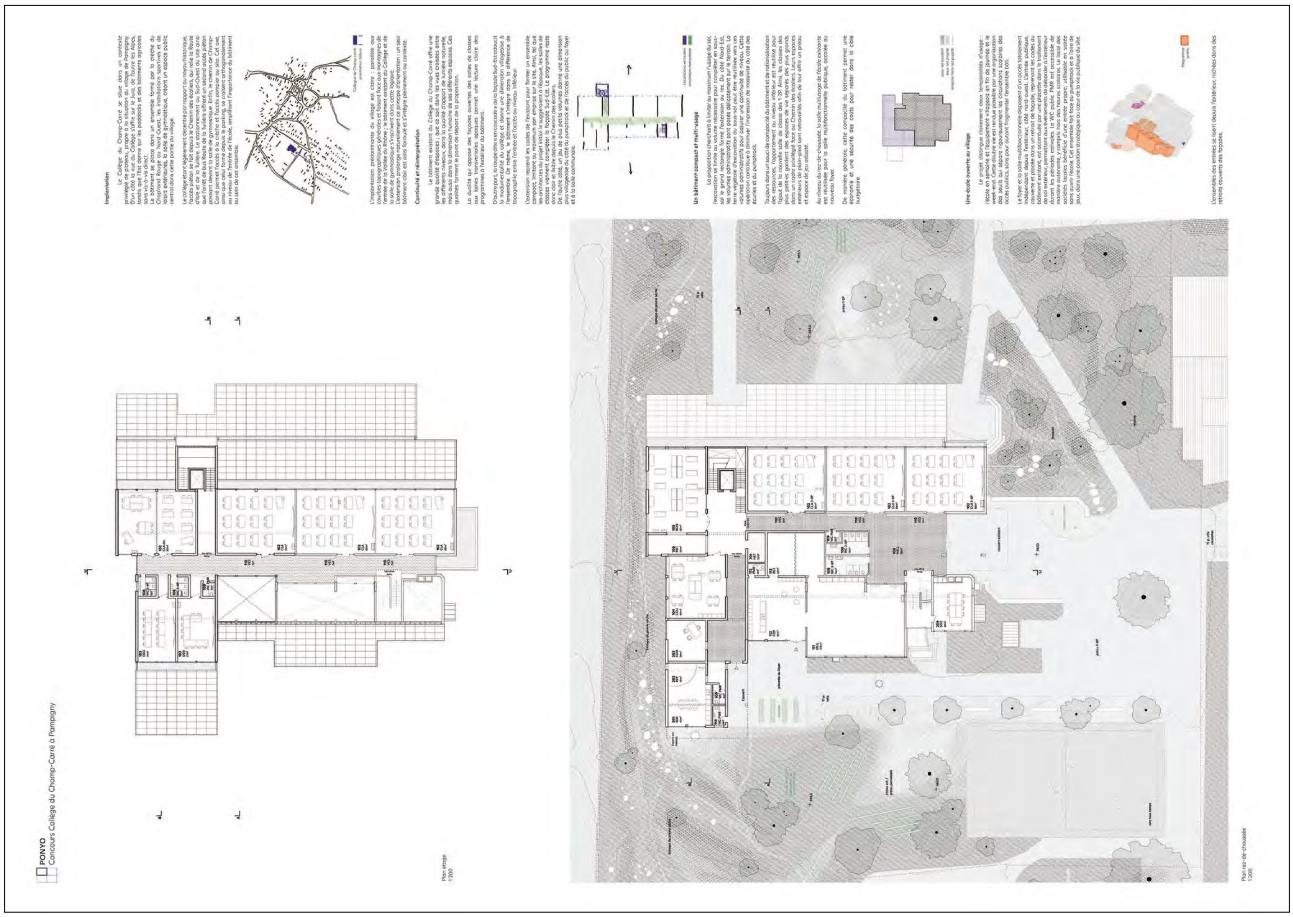
PONYO
Concours Collège du Champ-Coré à Pompigny
Implantation
Un bâtiment compact et multi-usage
Une école ouverte au village
Plan rez-de-chaussée
1/200

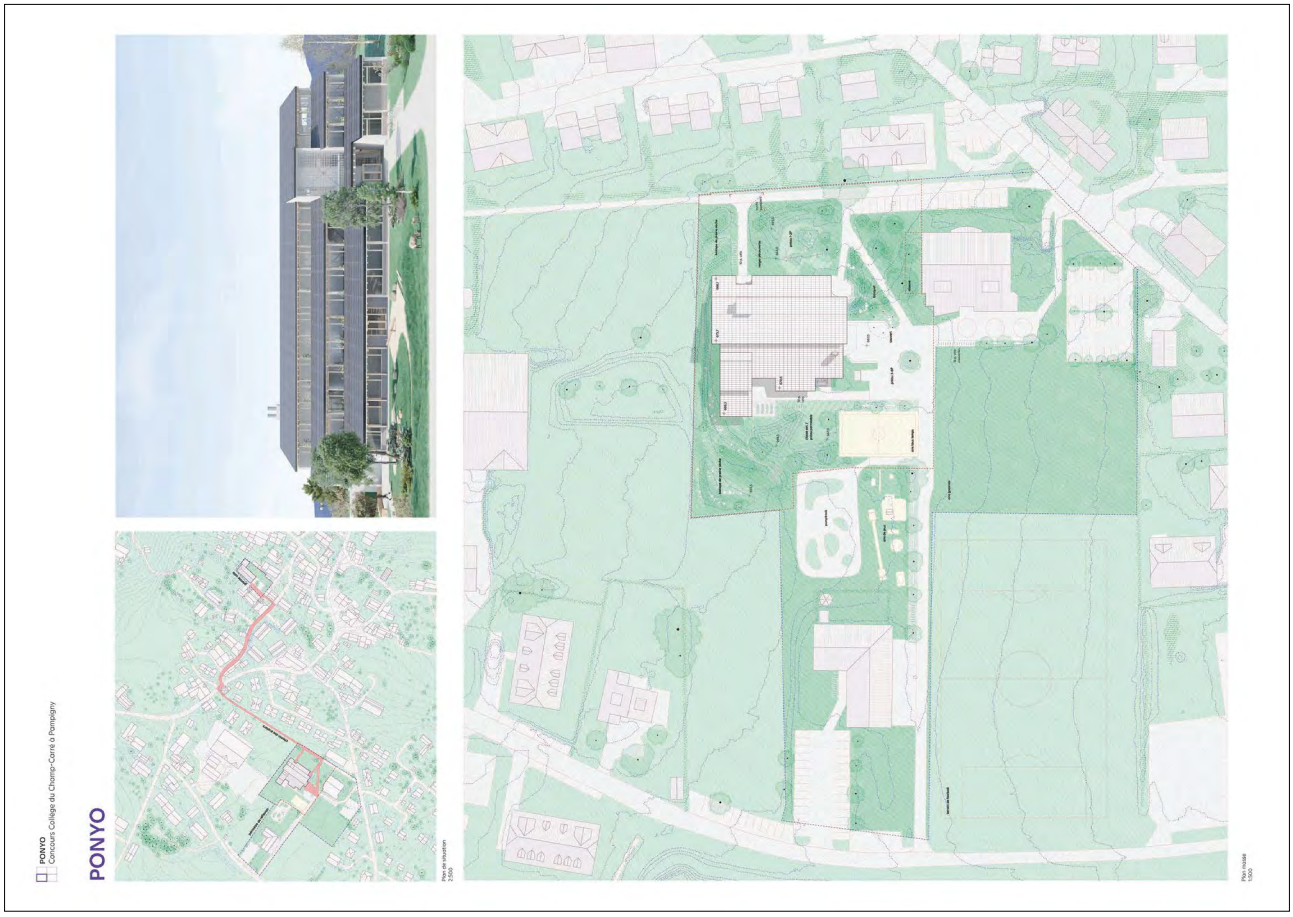
PONYO
Concours Collège du Champ-Coré à Pompigny
Plan de situation
1/5000
Plan masse
1/500

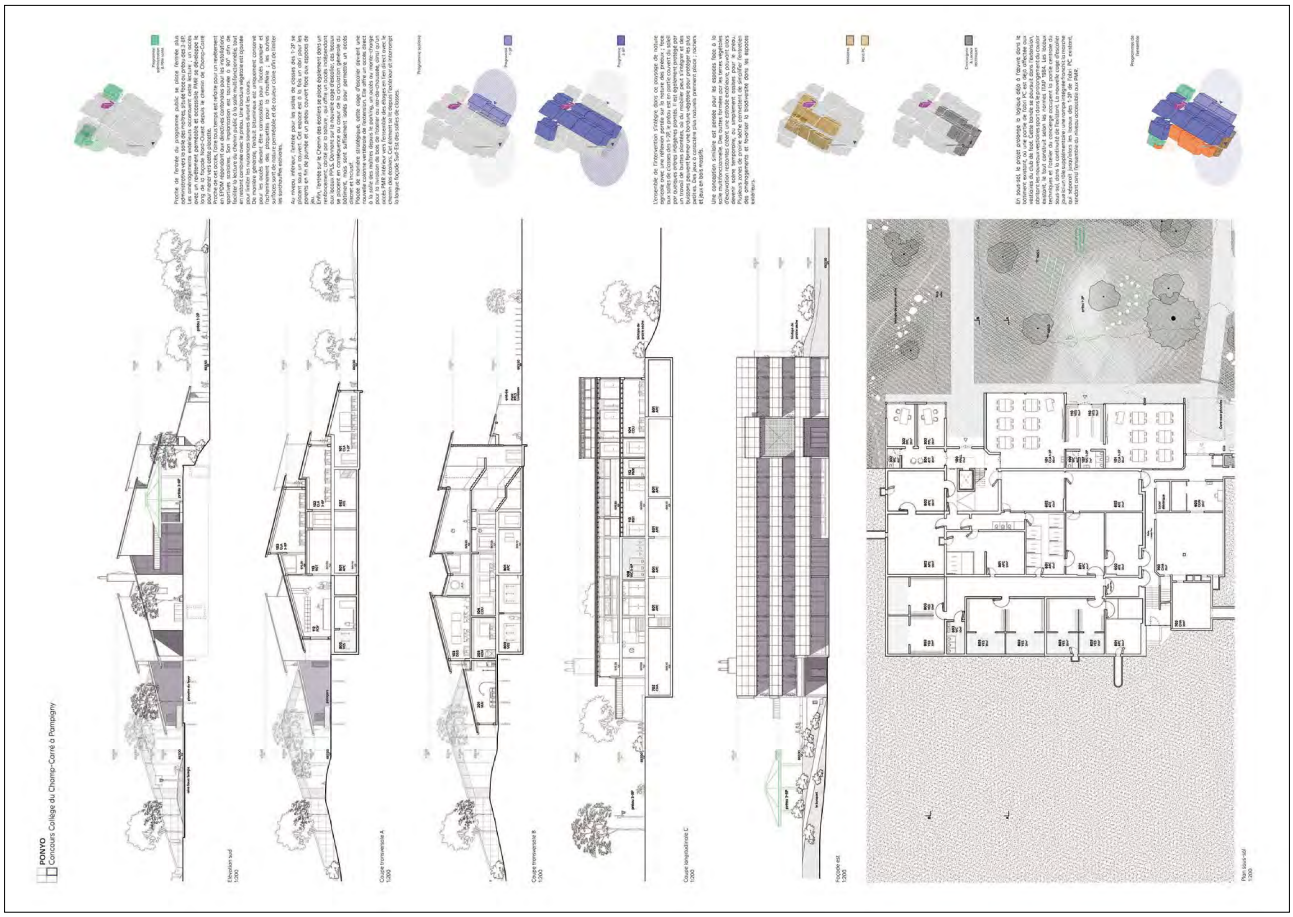
PONYO
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny

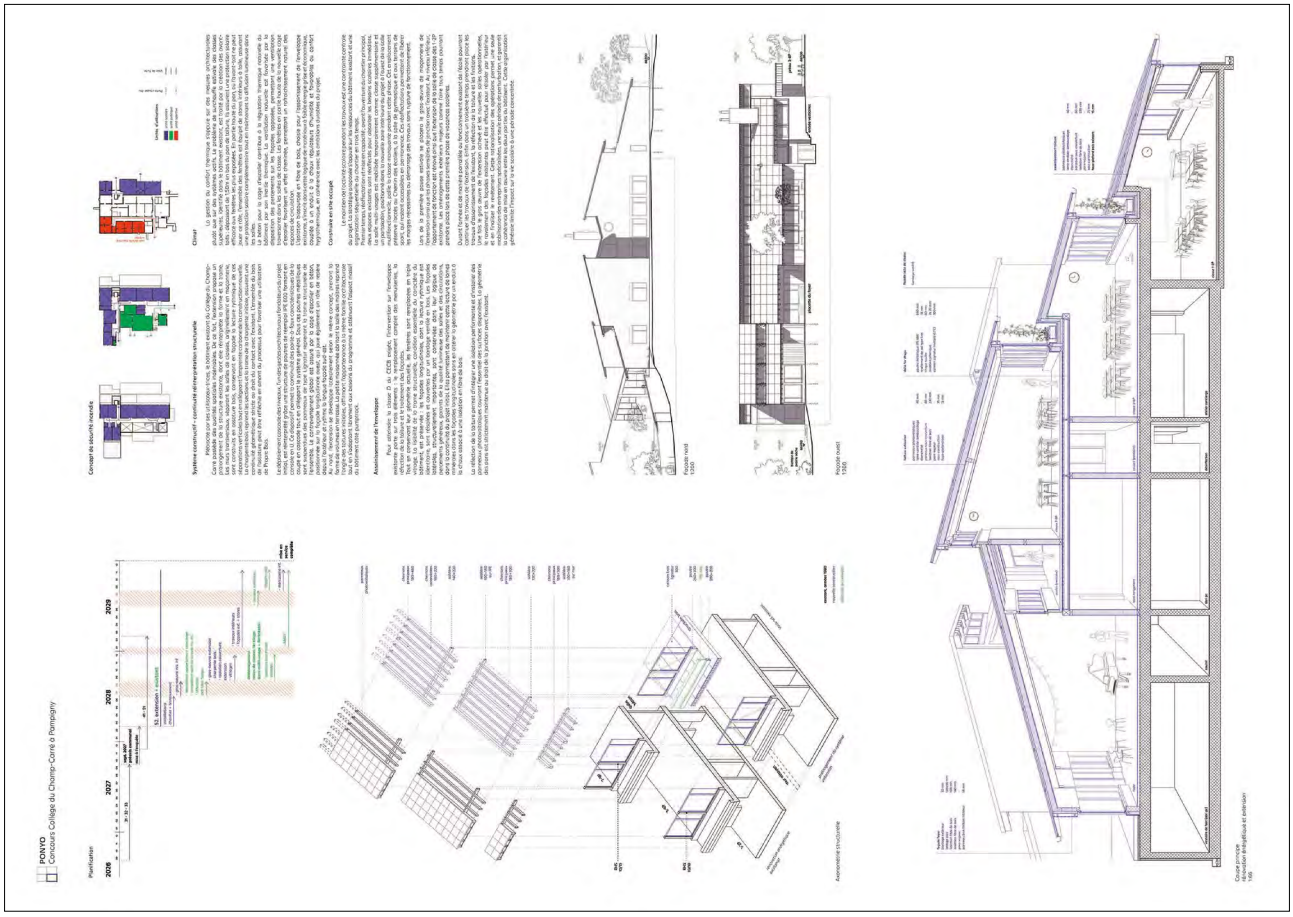
PONYO
Concours Collège du Champ-Carré à Pompigny

14 – «Crazy Horse»

Architecte	LVPH architectes Sàrl Laurent Vuilleumier
Lieu	CH - Pampigny
Collaborateur·ices	Nora Spieth, Thomas Lorin, Léo Taillefert
Consultant·es	Gartenmann Engineering SA (Ricardo Fleman, Hector Mellet)

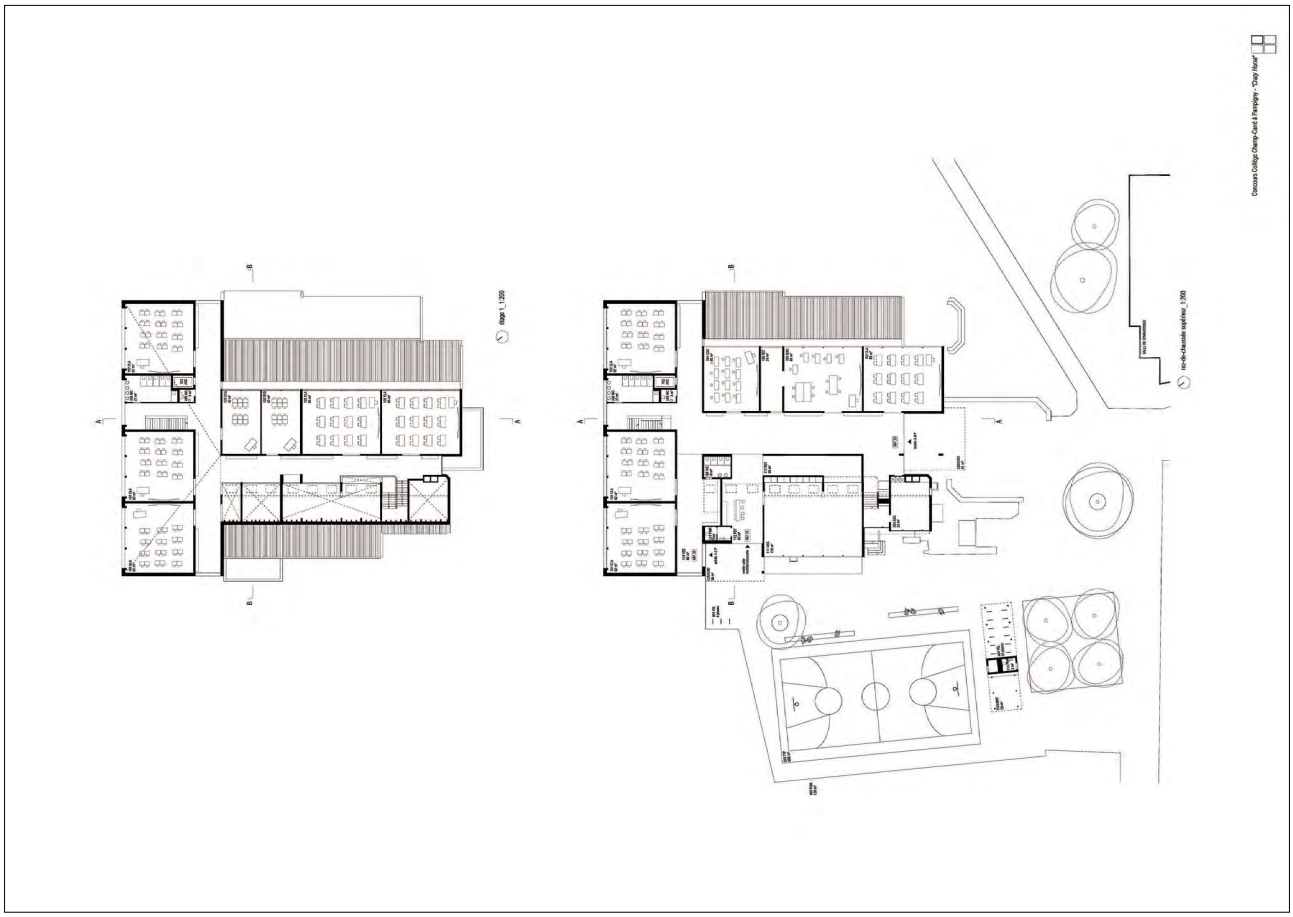
Concours Collège Champ-Carré à Penthalaz - "Cray Fleuve"
rez-de-chaussée supérieur _1:200
étage _1:200

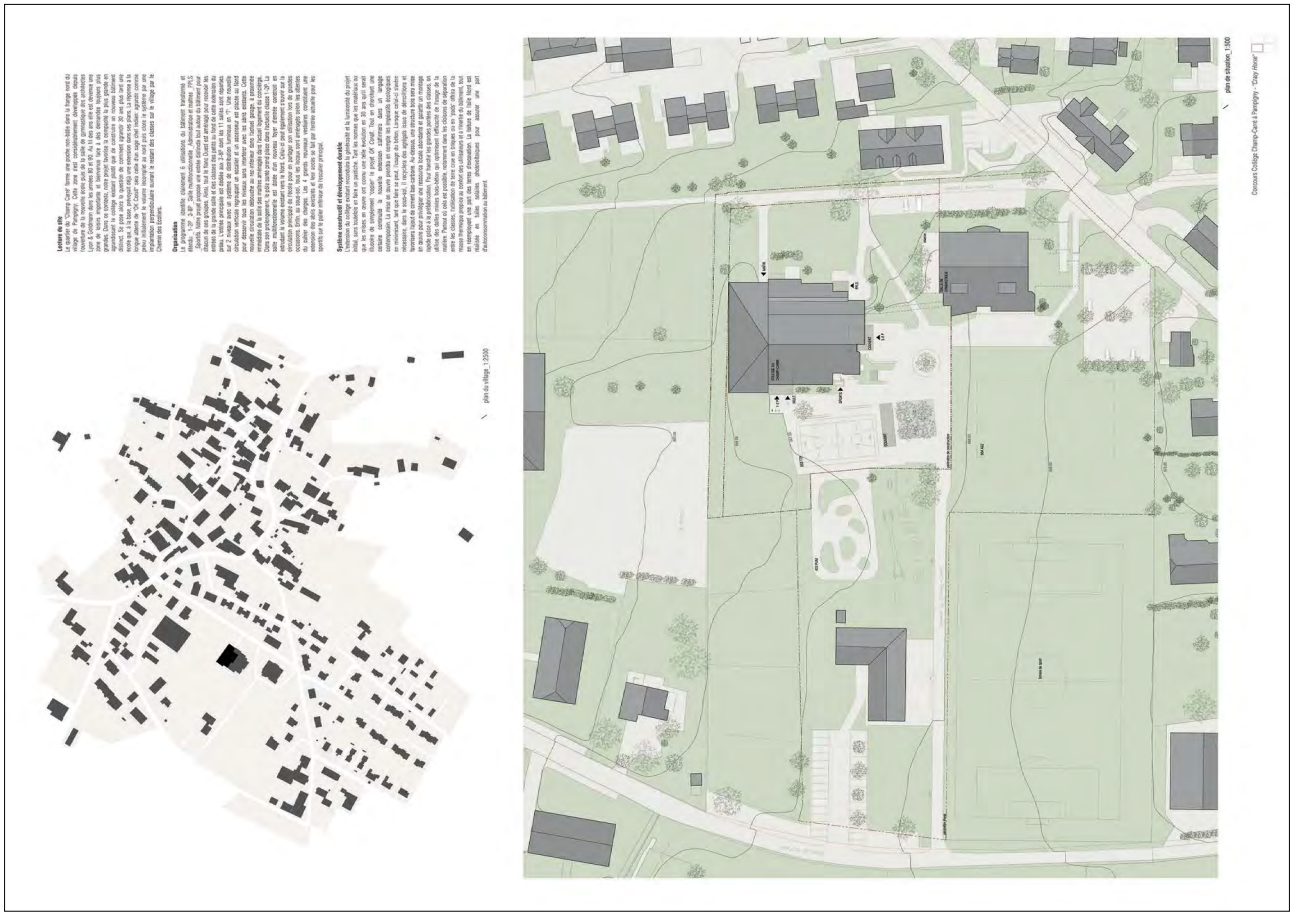
Concours Collège Champ-Carré à Penthalaz - "Cray Fleuve"
plan de situation _1:500
plan du village _1:2000
Lecture du site
Organigramme
Synthèse constructif et développement durable

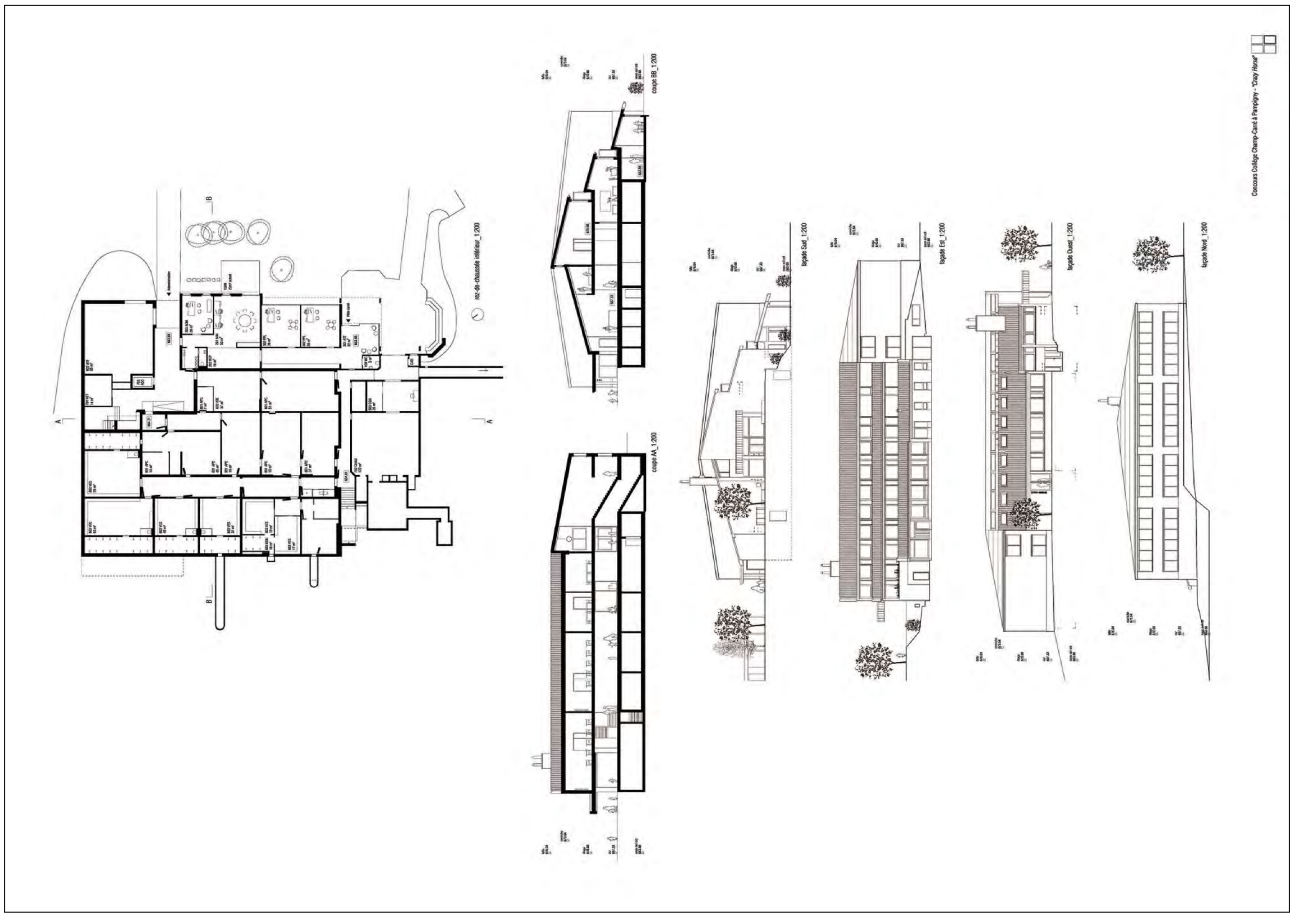
coupe AA_1:200
coupe BB_1:200
façade Ouest_1:200
façade Est_1:200
façade Sud_1:200
façade Nord_1:200
Concours Collège Champ-Carré à Pontoyoy - "Cray Fleuve"

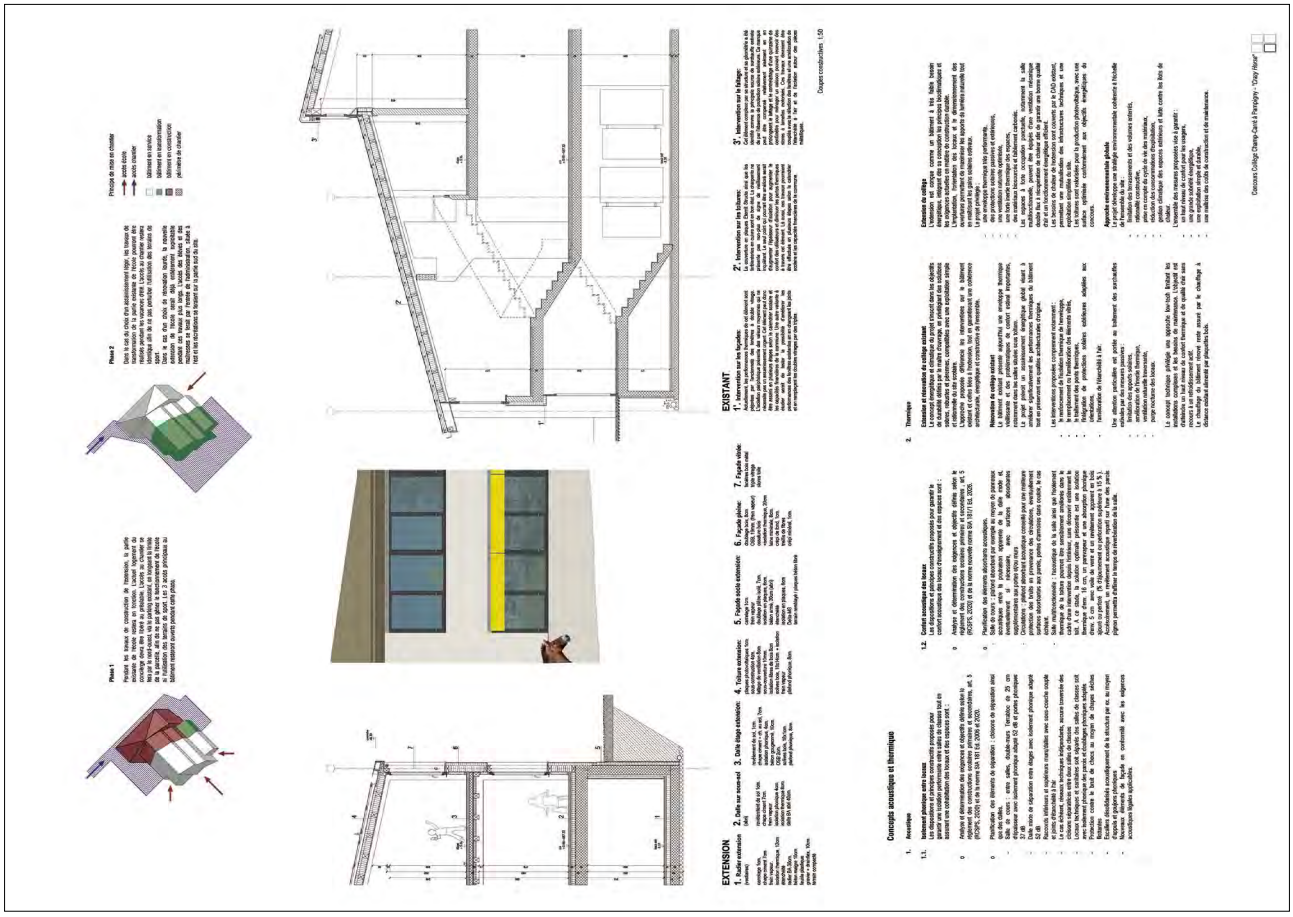
Principe de mise en chantier
Phase 1
Phase 2
EXTENSION
EXISTANT
Coupes constructives 1:50
Concours Collège Champ-Carré à Pontoyoy - "Cray Fleuve"

15 – Baladine

Architecte	AM architectes Sàrl Menningen Adrien
Lieu	CH - Morges

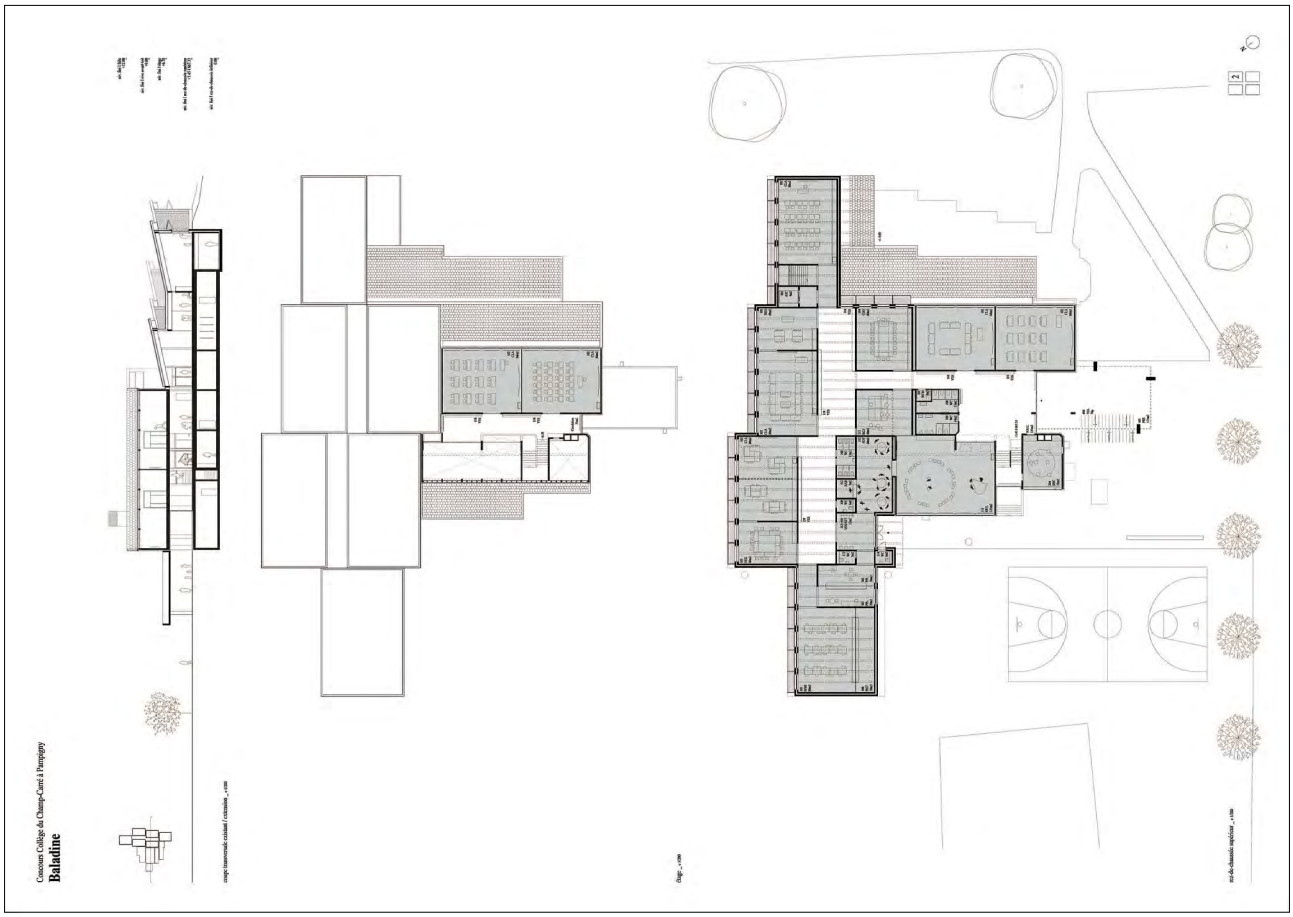
Concours Collège du Champ-Curé à Pampigny
Baladine
coupe transversale existante / extension _ s/100
étage _ s/100
rez-de-chaussée supérieur _ s/100

Concours Collège du Champ-Curé à Pampigny
Baladine
L'extension de l'infrastructure scolaire du collège du Champ-Curé à Pampigny se développe à partir d'une lecture attentive du site, où la nature précéderait toute l'implantation des nouveaux volumes. Le projet refuse le geste architectural isolé pour privilégier une symbiose entre le programme pédagogique et la topographie environnante. Les vastes terrasses végétalisées qui forment le parvis pour accueillir une manifestation publique ponctuelle agissent comme des éléments de transition entre les différents niveaux du terrain. Ces terrasses, qui forment un parvis intégrant les publics extérieurs et les usages contigus, transforment le cadre naturel en un prolongement évident du complexe scolaire.
L'histoire bâtie de la commune, fortement marquée par une réalisation des décennies 1900 et 1990, est ici pleinement valorisée dans le cadre de la rénovation de l'ensemble existant. L'intervention respecte d'emblée le principe d'une rénovation thermique exemplaire qui diffusera la sobriété de la sous une enveloppe isolante génétique ; au contraire, elle préserve la singularité de ces témoins architecturaux en assignant les performances énergétiques et le confort associés par des interventions ciblées qui maintiennent l'authenticité de la substance historique.
C'est dans cette même optique de continuité que le nouveau volume s'insère par rapport au bâtiment de 1983, dont il réinterprète la modénature pour maintenir l'équilibre typologique existant à travers une silhouette inspirée par les constructions d'origine. Sa géométrie de toiture à faible inclinaison garantit une captation maximale de la lumière zénithale et favorise des principes de ventilation naturelle, formant un front bâti cohérent où la nouveauté participe à l'évolution harmonieuse du site.
Cette sensibilité environnementale se prolonge dans les aménagements extérieurs, où les pérennises d'une strate arborée sont densifiées dans un alignement végétal le long de l'axe nord-ouest / sud-est pour créer un corridor ombragé. La palette végétale est enrichie de vivaces et d'arbustes indigènes favorables à la faune locale. L'imperméabilisation des sols est limitée au strict nécessaire au profit des revêtements végétalisés, des dalles à joints végétalisés et des pavés à joints végétalisés. Les eaux pluviales issues des toitures végétalisées sont dirigées par gravité vers des noues végétalisées plantées, assurant une irrigation naturelle et une gestion durable de la ressource. Le dessin de ces espaces extérieurs maintient une topographie douce qui garantit une accessibilité universelle et continue à l'ensemble des infrastructures scolaires et publiques.
Enfin, la matérialité exprime une démarche constructive décarbonée en combinant un bardage en bois naturel et une structure en ossature bois. Dans une logique d'économie circulaire poussée, les volumes de terre issus des terrassements du site sont valorisés pour fabriquer les briques de terre crue destinées au remplissage des parois ; ce choix confère aux espaces une forte inertie thermique et une régulation hygrométrique naturelle propices à l'apprentissage. Pour répondre aux contraintes physiques de ces matériaux biosourcés et géosourcés face aux agressions climatiques, le bâtiment s'élève sur un socle en béton, utilisé stratégiquement afin d'assurer les transitions sophistiquées nécessaires à la pérennité de l'ouvrage dans un environnement villageois.
plan masse _ s/1500
plan de situation _ s/500

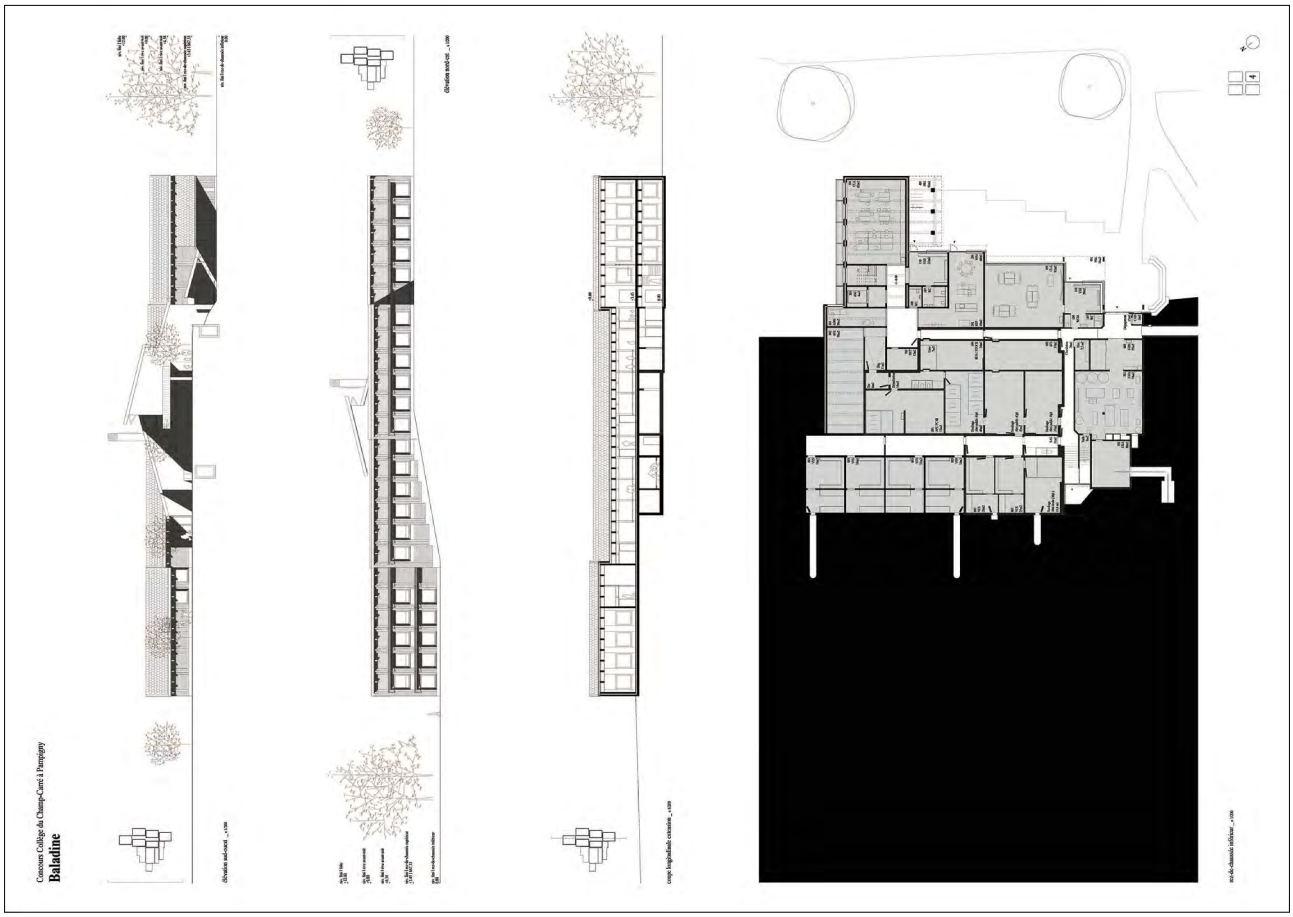
Concours Collège du Champ-Carré à Dompierre
Baladine

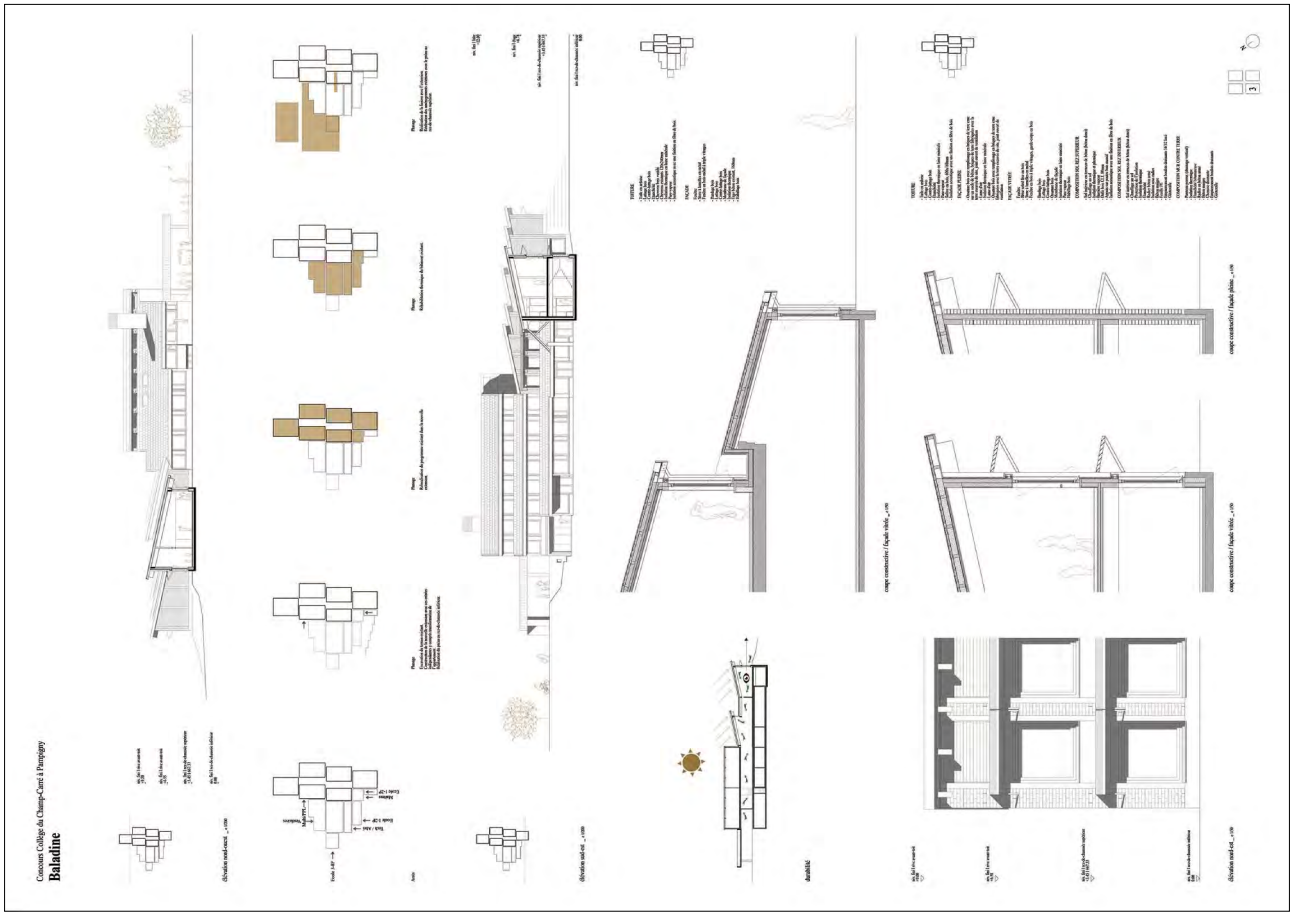
Concours Collège du Champ-Carré à Dompierre
Baladine

16 – TANGERINE

Architecte	Adrien Genre Architectes Sàrl Adrien Genre
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Judith Mizutani
Consultant·es	Ephrème Jobin Nathalie Dumas Edouard Philippe

TANGERINE

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

CONTEXTE & IMPLANTATION

Le site scolaire du Champ-Carré s'étend à deux pas du centre du village, sur un grand plateau plateau dégagé, composé de terrains de sport, de préaux minéraux et de surfaces en plein air. Ses toitures en sheds décalés lui confèrent une identité forte et immédiatement reconnaissable dans le paysage, faisant de l'école le point de convergence naturel de la vie communale.

Le projet propose une extension compacte, implantée au nord du bâtiment existant, dont l'empreinte au sol est volontairement contenue. Au cœur du projet se trouve un hall généreux qui dessert toutes les salles de classes existantes comme nouvelles et constitue le point de jonction entre le centre du village et les terrains de sports. Afin d'ancrer cette traversée dans le site, les terres d'excavation du nouveau sous-sol sont utilisées pour créer une rampe qui amène ses utilisateurs directement au rez supérieur.

VOLUMÉTRIE & DIALOGUE

Le bâtiment existant s'identifie par ses toitures en sheds, ses façades pignons décalées et ses volumes étalés. Le nouveau volume reprend ces codes de façon claire. L'extension reprend ce principe de toiture à deux pans, orientés à 90° par rapport aux sheds existants. Ce pivotement génère une nouvelle série de sheds, apportant une lumière zénithale dans les salles de classe de l'étage et offre une luminosité en second jour dans le grand hall et dans le nouvel escalier.

Ce geste crée une lecture volumétrique claire depuis l'extérieur : deux bâtiments de deux époques en dialogue, formant un nouvel ensemble cohérent. Entre le bâtiment existant et la nouvelle structure, un volume de liaison prend en charge les accès secondaires, les circulations verticales et les sanitaires. Il forme une « boîte » multifonctionnelle et assure la transition entre les deux différentes trames et les trois niveaux du bâtiment.

L'école comme actrice urbaine

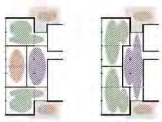

Modularité et décloisonnement

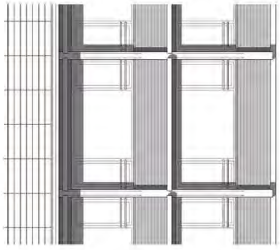

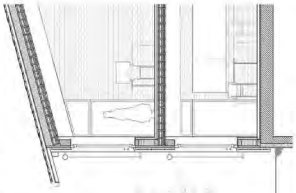

TOITURE
- couverture en panneaux photovoltaïques type Swissport
- ventilation
- étanchéité et sous-couverture
- nouvelle isolation thermique
- plancher type lignatur propre bois
- structure porteuse en métâlse propre bois

PLANCHERS
- dalles : linoleum naturel
- chape en ciment (chauffage au sol)
- chape en ciment (chauffage au sol)
- isolation phonique
- plancher type lignature (isol. thermique + acoustique)

FAÇADE
- bardage bois, lambris horizontal avec couvre joint
- vitrage
- vitrage vertical, vide d'air
- étanchéité et sous-couverture
- nouvelle isolation thermique
- structure principale en métâlse
- ferrures en métâlse avec triple vitrage
- ferrures en métâlse avec triple vitrage
- structure porteuse en métâlse propre bois/métâlse
- panneau en terre-cuite et enduit argile

MURS INTERIEUR
- structure porteuse en métâlse propre bois
- isolation phonique et thermique
- briques intermédiaires en briques de terre crue (mortiers d'excavation)
- panos vitrées en métâlse

TOITURE
- couverture en panneaux photovoltaïques type Swissport
- ventilation
- étanchéité et sous-couverture
- nouvelle isolation thermique
- structure porteuse en bois avec extension entre chevrons (existant)
- ferrures en métâlse
- panneau en bois (existant)

FAÇADE
- crépis minéral ajrité verticalement
- isolation thermique
- ferrures en métâlse existantes remplacement du vitrage avec du triple vitrage
- isolation thermique (existant)
- structure porteuse en bois (existant)
- pilotis en chevrons (existant)

SOCLE
- parquet (existant)
- chape (existant)
- dalle en béton armé (existant)

Détail constructif / *EXTENSION & RÉNOVATION* | 1 : 50

0 1 2 3 4 5 10

ACCÈS & AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

La rampe relie les deux plateaux du site, aujourd'hui coupés par la présence de l'appartement de fonction et de l'abri PC. Elle crée deux nouvelles entrées qualifiées et transforme des espaces résiduels en seuils généreux.

Une partie de l'abri PC est démontée pour améliorer la qualité de l'entrée du rez inférieur. Le radier est conservé au maximum : les dalles découpées sont réemployées comme dallage du seuil d'entrée.

Les terres excédentaires modèlent le terrain au niveau inférieur : des buttes végétalisées créent un filtre visuel entre le parking des parents et les espaces de jeux. Une noue collecte les eaux de pluie et offre un espace ludique pour les enfants. Les cheminements sont réalisés en gravillons et terre battue issue des démolitions. Ce système : buttes, noue, pleine terre, essences locales ; constitue une réponse sobre aux enjeux de résilience climatique du site : absorption des eaux pluviales, rafraîchissement estival, biodiversité.

PAYSAGE PÉDAGOGIQUE

Le projet propose la coexistence de deux typologies complémentaires plutôt qu'un modèle unique. L'existant conserve ses salles fermées et ses couloirs généreux. L'extension propose des classes carrées de 81 m² bruts organisées autour de couloirs larges de 4,5 m, conçus comme des espaces d'apprentissage informels à part entière.

Ces couloirs ne sont pas des résidus de la distribution. Éclairés naturellement par les sheds, dotés d'une hauteur généreuse, ouverts sur les terrasses d'enseignement aux extrémités, ils constituent le territoire où l'enseignement se prolonge hors des classes : travail en petits groupes, projets collectifs, expositions, moments de transition habités. Les patios vitrées le long des salles de dégagement et leur lien avec les classes invitent à leur appropriation spontanée, selon les besoins du moment et l'initiative des enseignants.

Entre les salles de classes de l'existant et celles de l'extension, les locaux des enseignants et des éducateurs forment l'articulation pédagogique et fonctionnelle du projet. Accessibles depuis les deux côtés et ouverts sur le hall généreux, ils créent le lien de transition entre deux époques de l'architecture scolaire.

MATERIALITE

Situé au pied du Jura, l'intégration de bois de filière locale fait partie intégrante du développement du projet. La structure porteuse principale, les planchers à caisson, les menuiseries et les revêtements de l'extension sont composés en bois.

La façade de l'extension reprend le langage des corps de ferme de la région avec un bardage en lambris verticaux et horizontaux selon leur position. De grands avant-toits protègent les façades des intempéries ; des stores extérieurs apparents complètent la protection solaire, créant des ombres variables sur la façade au gré des saisons.

Pour l'assainissement énergétique de l'enveloppe existante, l'isolation périphérique en place est conservée si son état le permet et complétée par une surépaisseur d'isolation. Un crépis de finition strié verticalement habille ses façades, créant un lien géométrique avec le bardage vertical de l'extension. Les cadres de menuiseries existants sont conservés si leur état le permet ; le vitrage seul est remplacé par un triple vitrage performant.

Enfin, l'ensemble des toitures, existantes et nouvelles, sera revêtu de tuiles solaires sur les surfaces favorablement orientées.

0 1 2 3 4 5 10

TANGERINE

Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

L'entrée Nord-Ouest, nouveau point d'accès pour les villageois et les scolaires

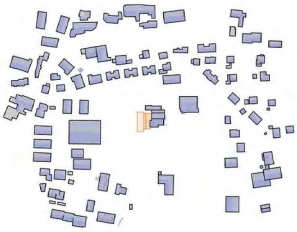

Insertion paysagère | 1 : 2500

Situation | 1:500

0 1 2 3 4 5 10

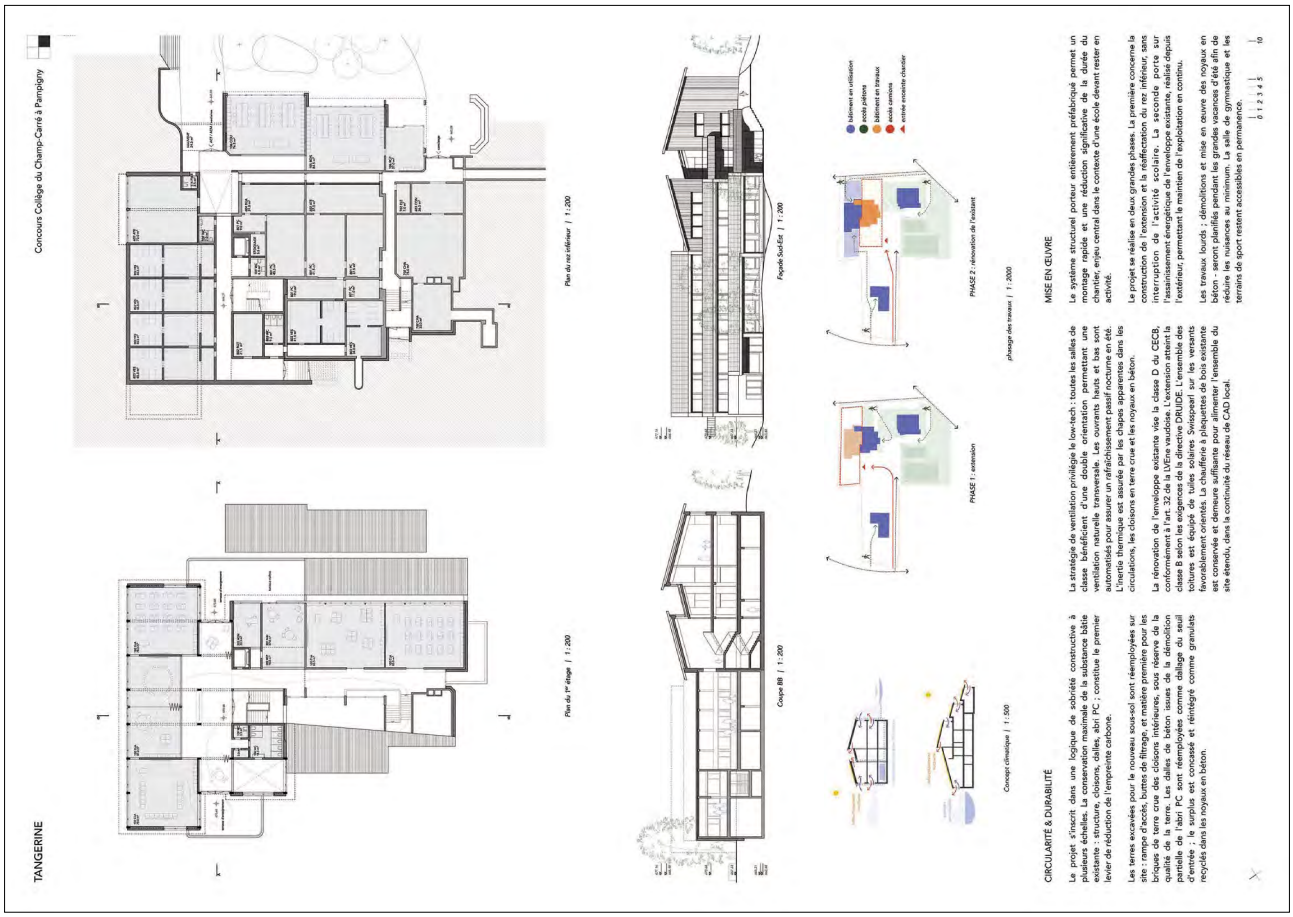
TANGERINE
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan du rez-inférieur / 1 : 200
Plan du 1er étage / 1 : 200
Façade Sud-Est / 1 : 200
Coupe BB / 1 : 200
PHASE 2 : démolition de l'existant
PHASE 1 : extension
phasage des travaux / 1 : 2000
Concept climatique / 1 : 500
CIRCULARITÉ & DURABILITÉ
MISE EN ŒUVRE

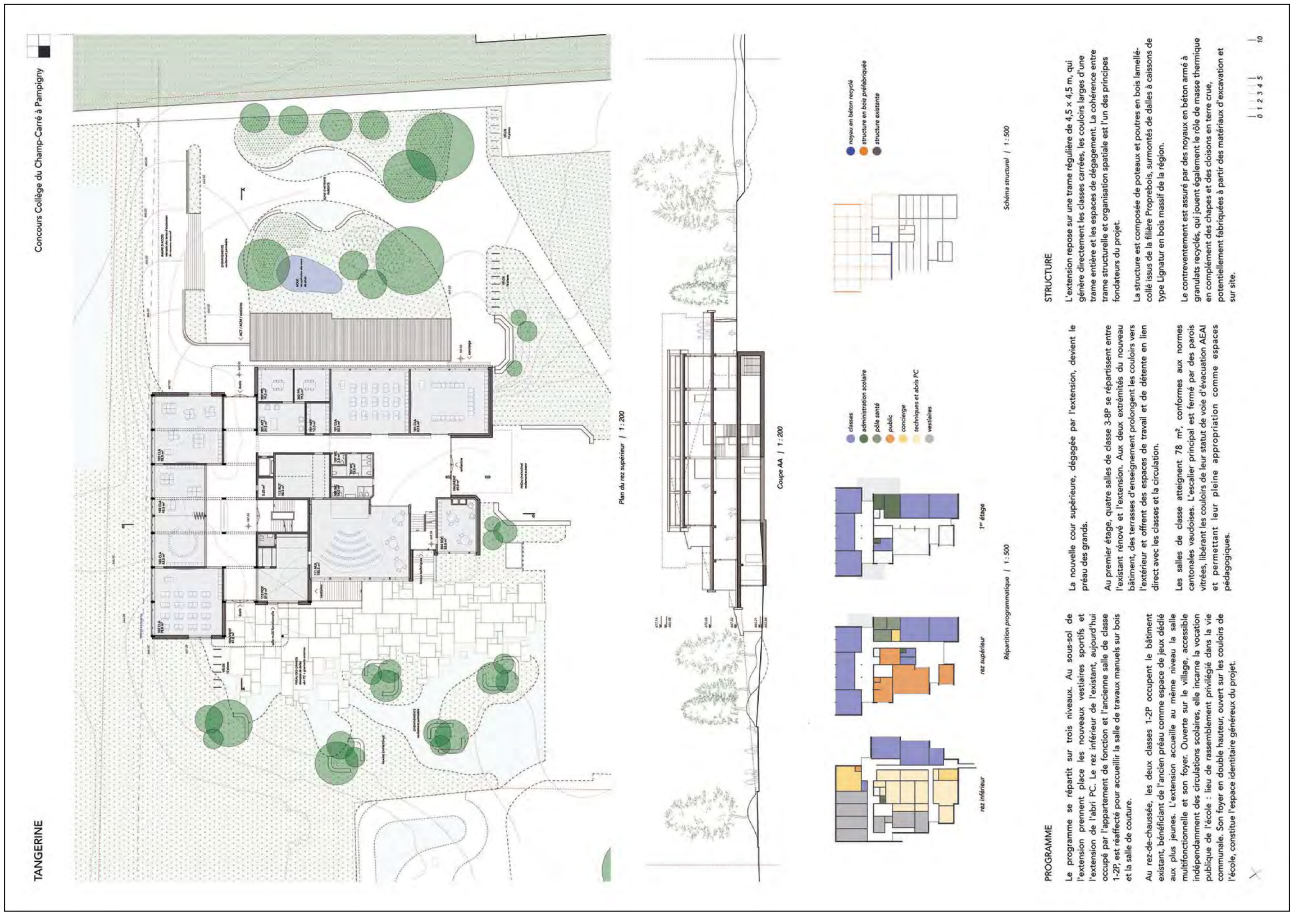
TANGERINE
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Plan du rez-supérieur / 1 : 200
Coupe AA / 1 : 200
Répartition programmatique / 1 : 500
Schéma structural / 1 : 500
PROGRAMME
STRUCTURE

17 – CASCADE

Architecte	bureaumilieux Sàrl Jean-Michaël Taillebois
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Sébastien Tripod, Lalie Bays, Romy Cartier
Consultant·es	Perenzia - Romain Kilchherr (ventilation, physique bat.) coopérative 2401 - Julien Pathé (statique)

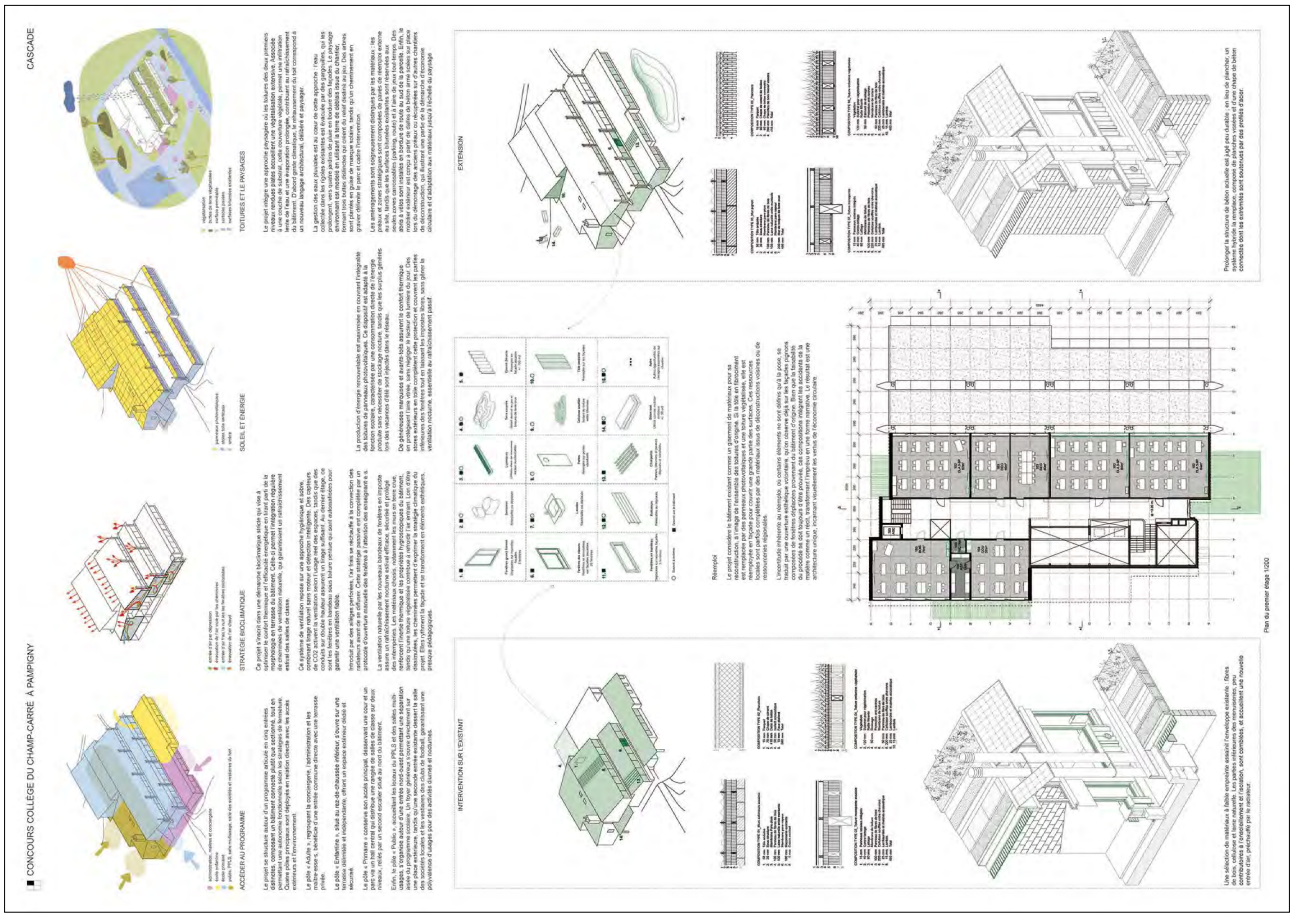
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY
CASCADE
ACCÉDER AU PROGRAMME
STRATÉGIE BIOCLIMATIQUE
SOLEIL ET ÉNERGIE
TOITURES ET LE PAYSAGES
INTERVENTION SUR L'EXISTANT
EXTENSION
Plan de premier étage 1/200

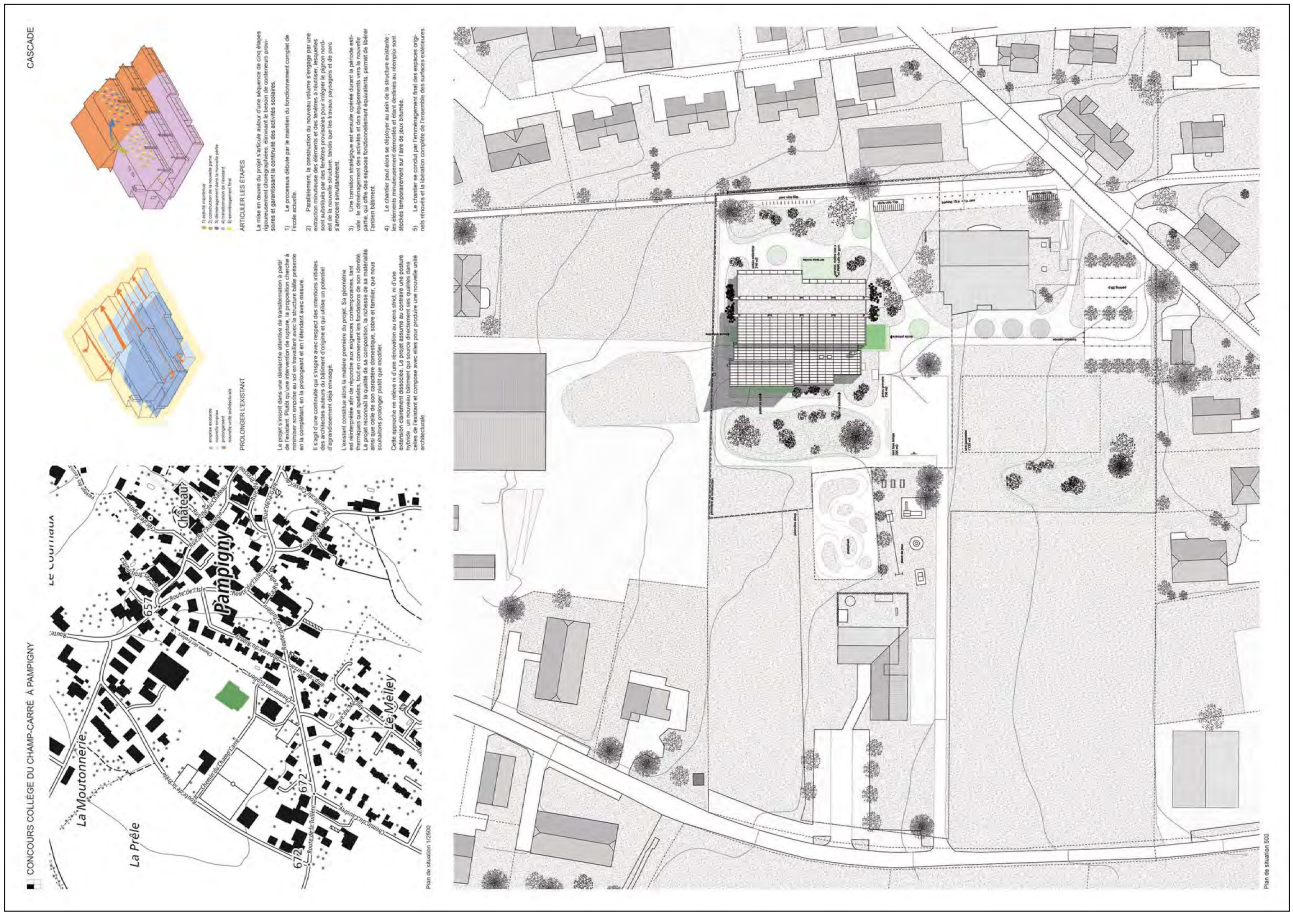
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY
CASCADE
La Moutonnerie
La Prêle
Pampigny
Château
Le Melley
PROLONGER L'EXISTANT
ARTICULER LES ÉTAPES
Plan de situation 1/2500
Plan de situation 500

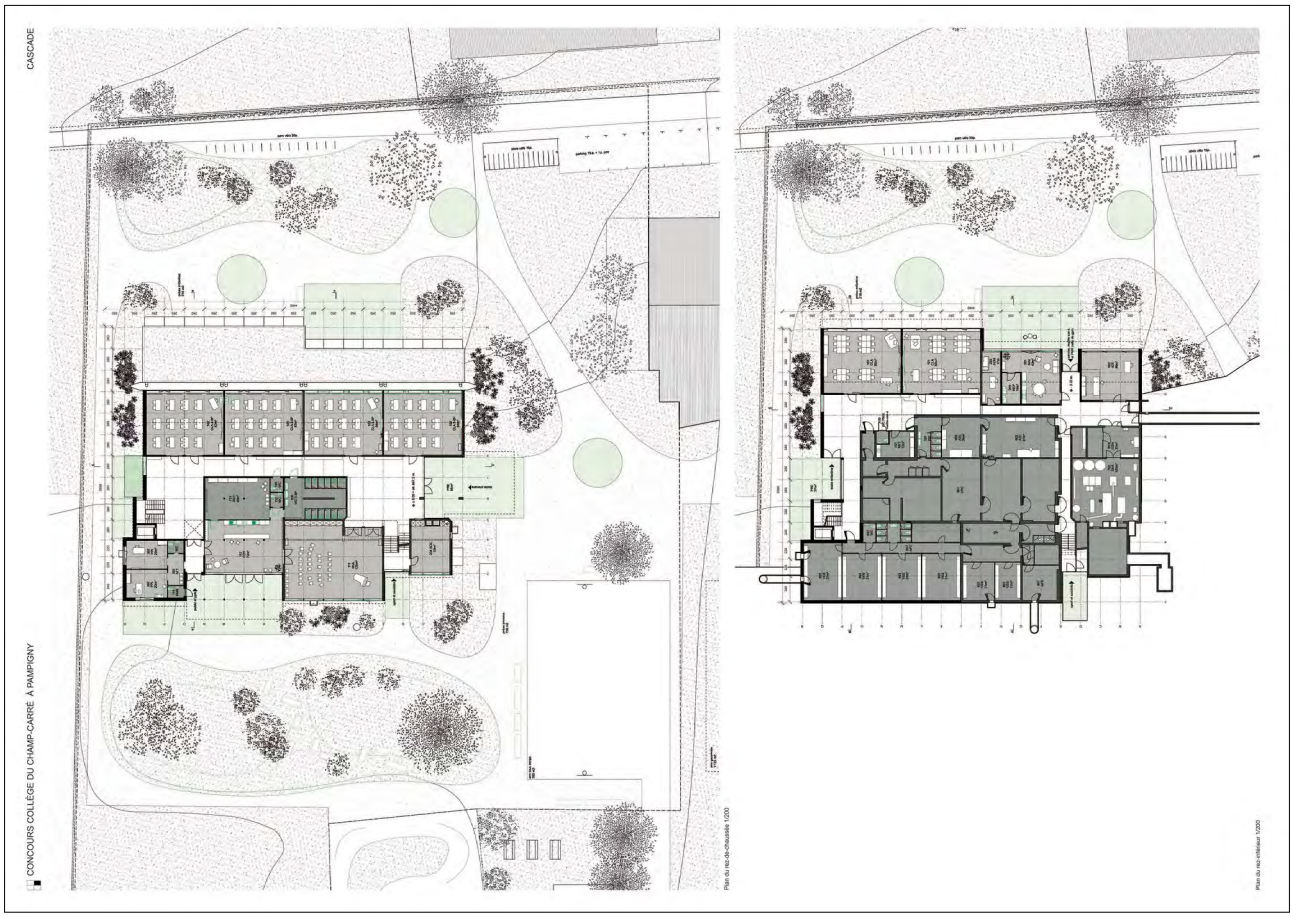
CASCADE
CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY
Plan du rez-de-chaussée 1/200
Plan du niveau 1/200

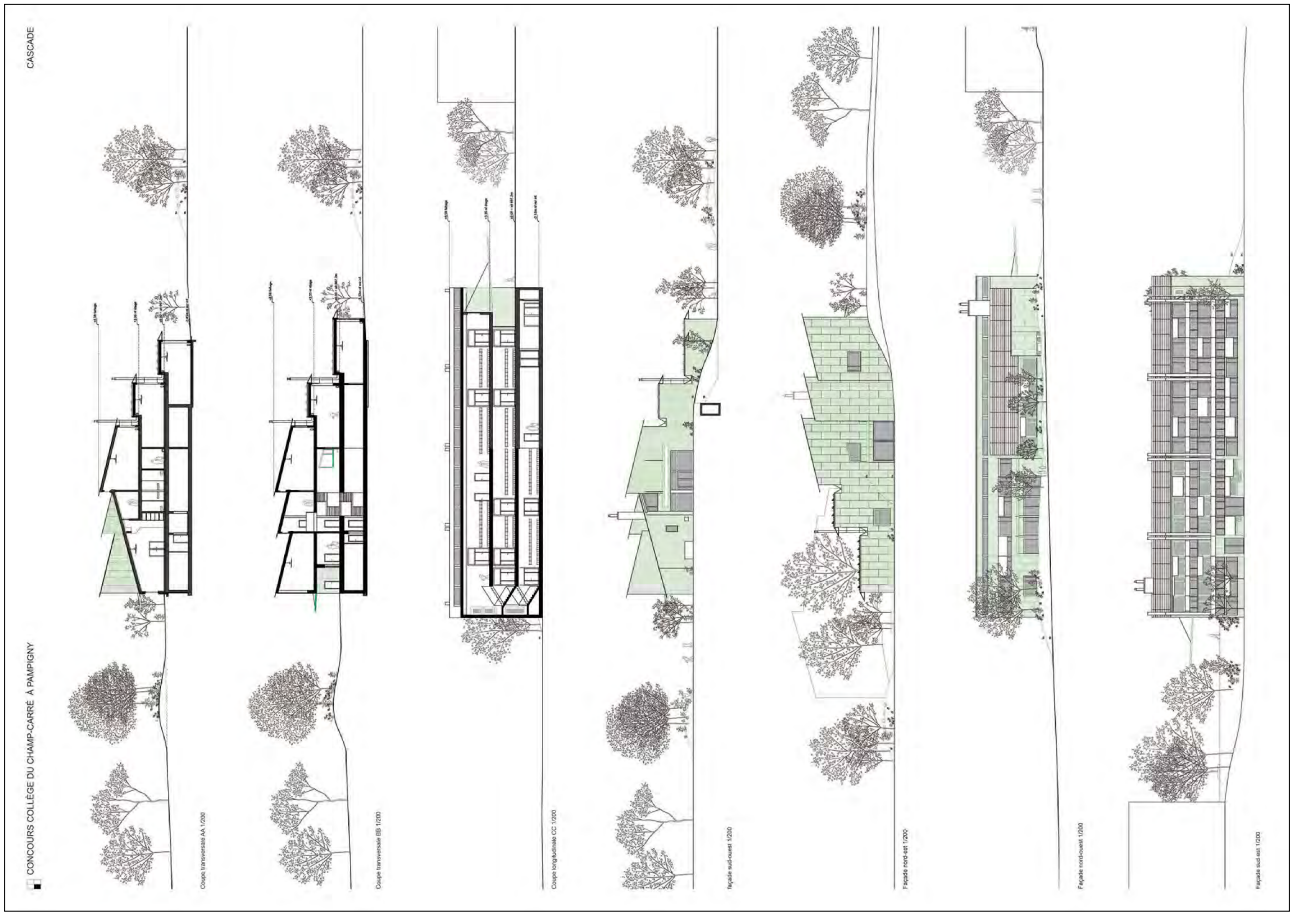
CASCADE
CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY
Coupe transversale AA 1/200
Coupe transversale BB 1/200
Coupe longitudinale CC 1/200
Façade sud-ouest 1/200
Façade nord-est 1/200
Façade nord-ouest 1/200
Façade sud-est 1/200

18 – genius loci

Architecte	Trivium Lionel Spicher
Lieu	CH - Thônex
Collaborateur·ices	Sofia Gaspar, Eulàlia Badia, Rúben Ângelo, Sara Fonseca

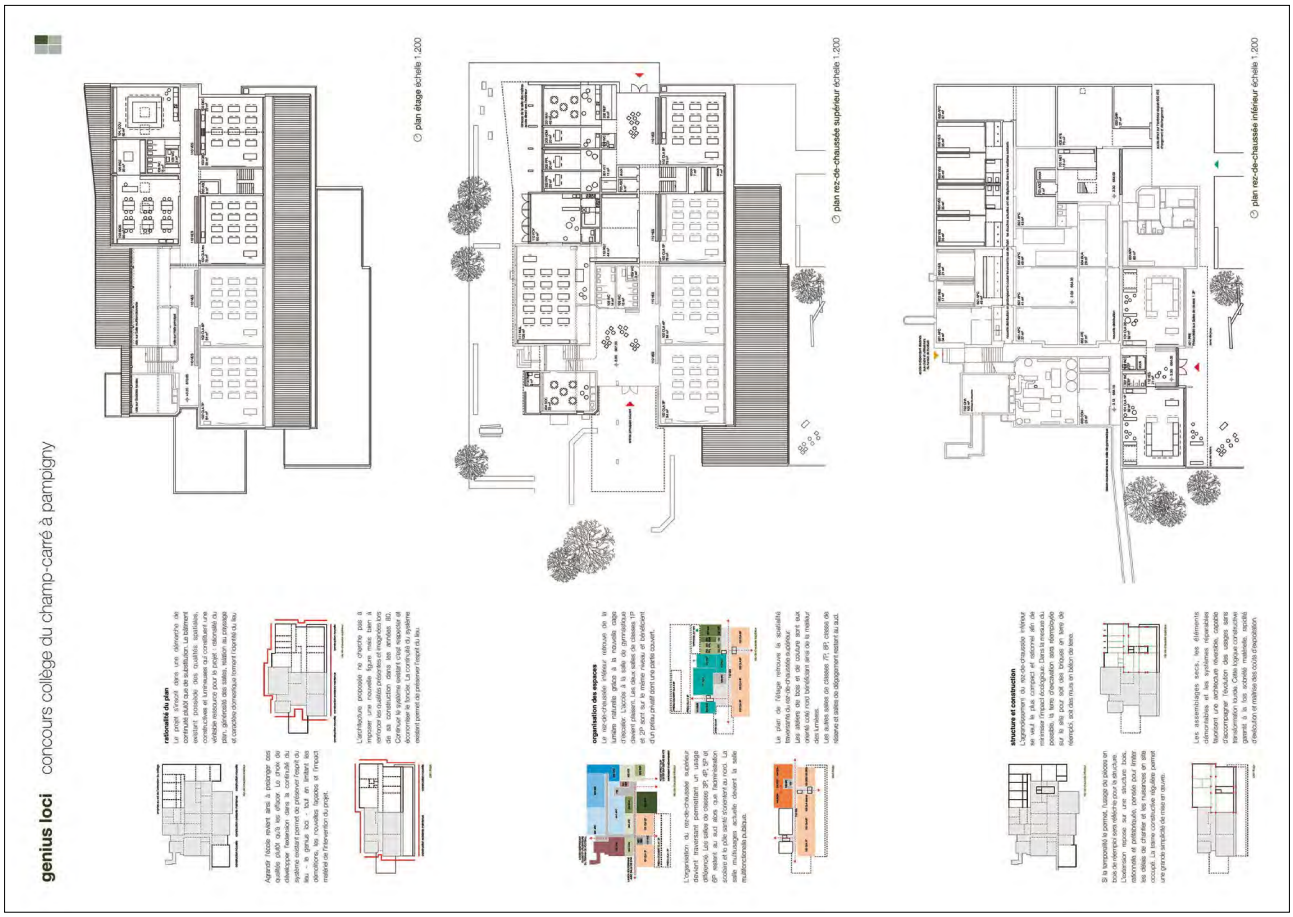
genius loci
concours collège du champ-carré à pampigny
plan étage échelle 1:200
plan rez-de-chaussée supérieur échelle 1:200
plan rez-de-chaussée inférieur échelle 1:200

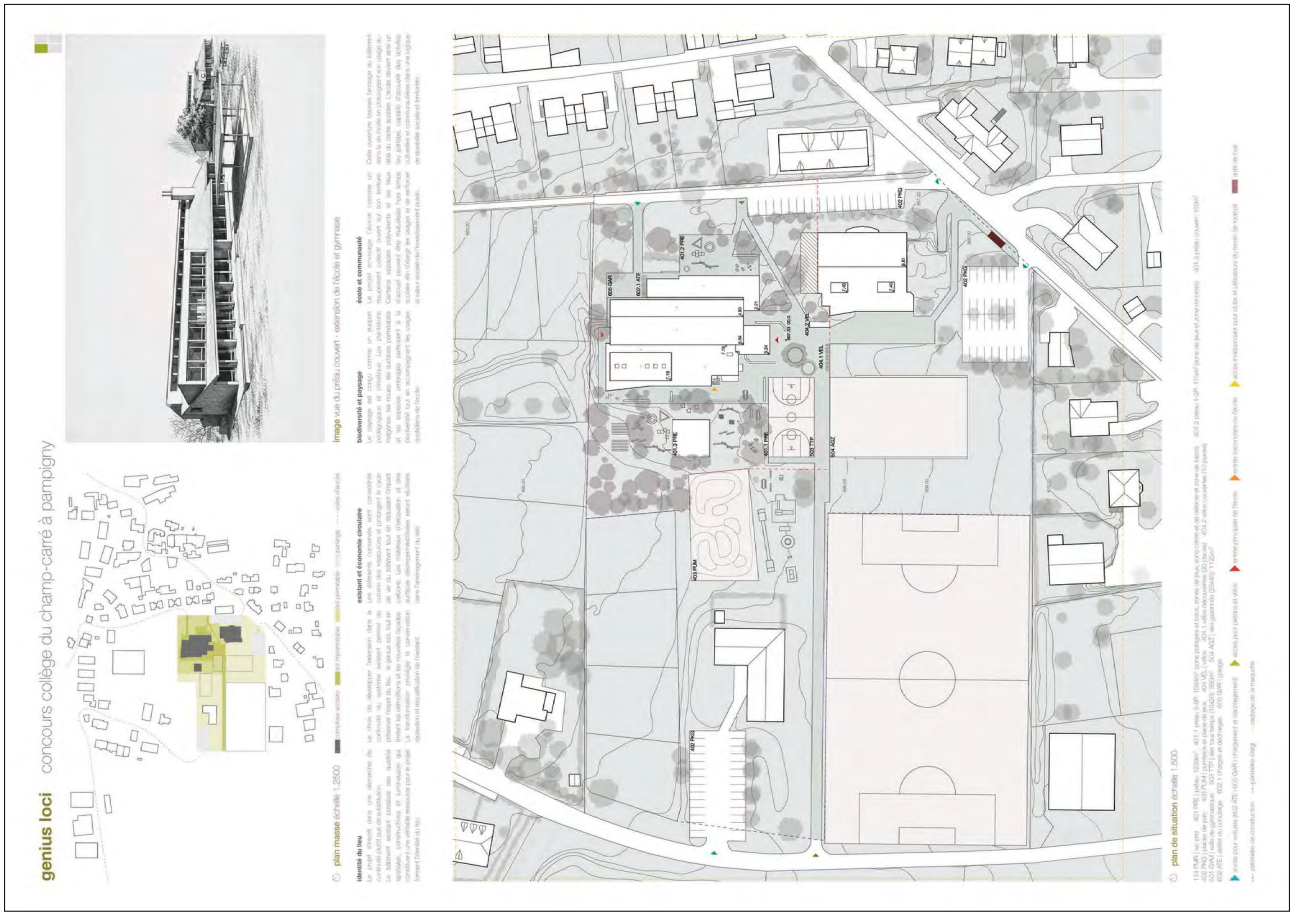
genius loci
concours collège du champ-carré à pampigny
plan masse échelle 1:2500
plan de situation échelle 1:500

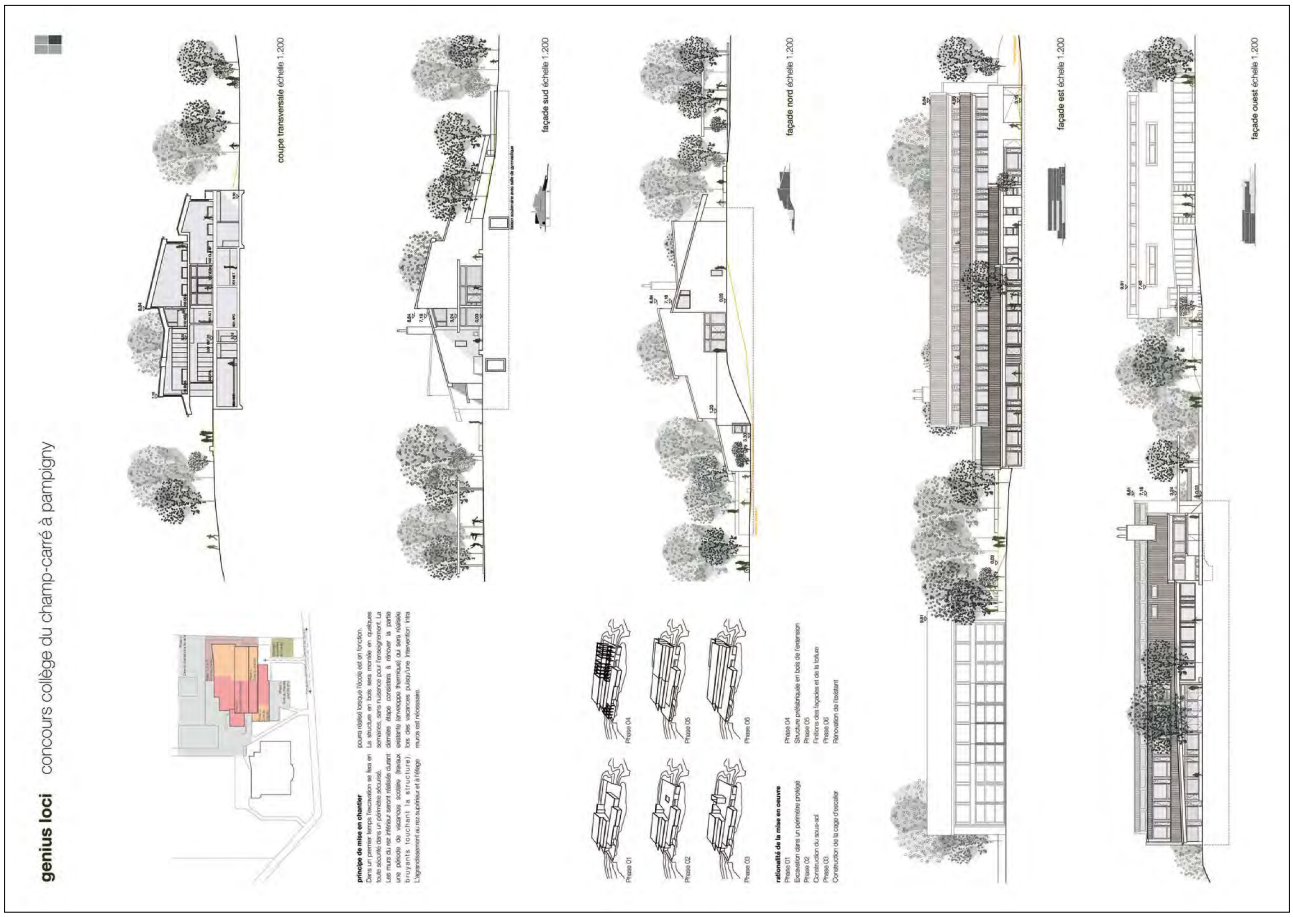
genius loci
concours collège du champ-carré à pampigny
coupe transversale échelle 1:200
façade sud échelle 1:200
façade nord échelle 1:200
façade est échelle 1:200
façade ouest échelle 1:200

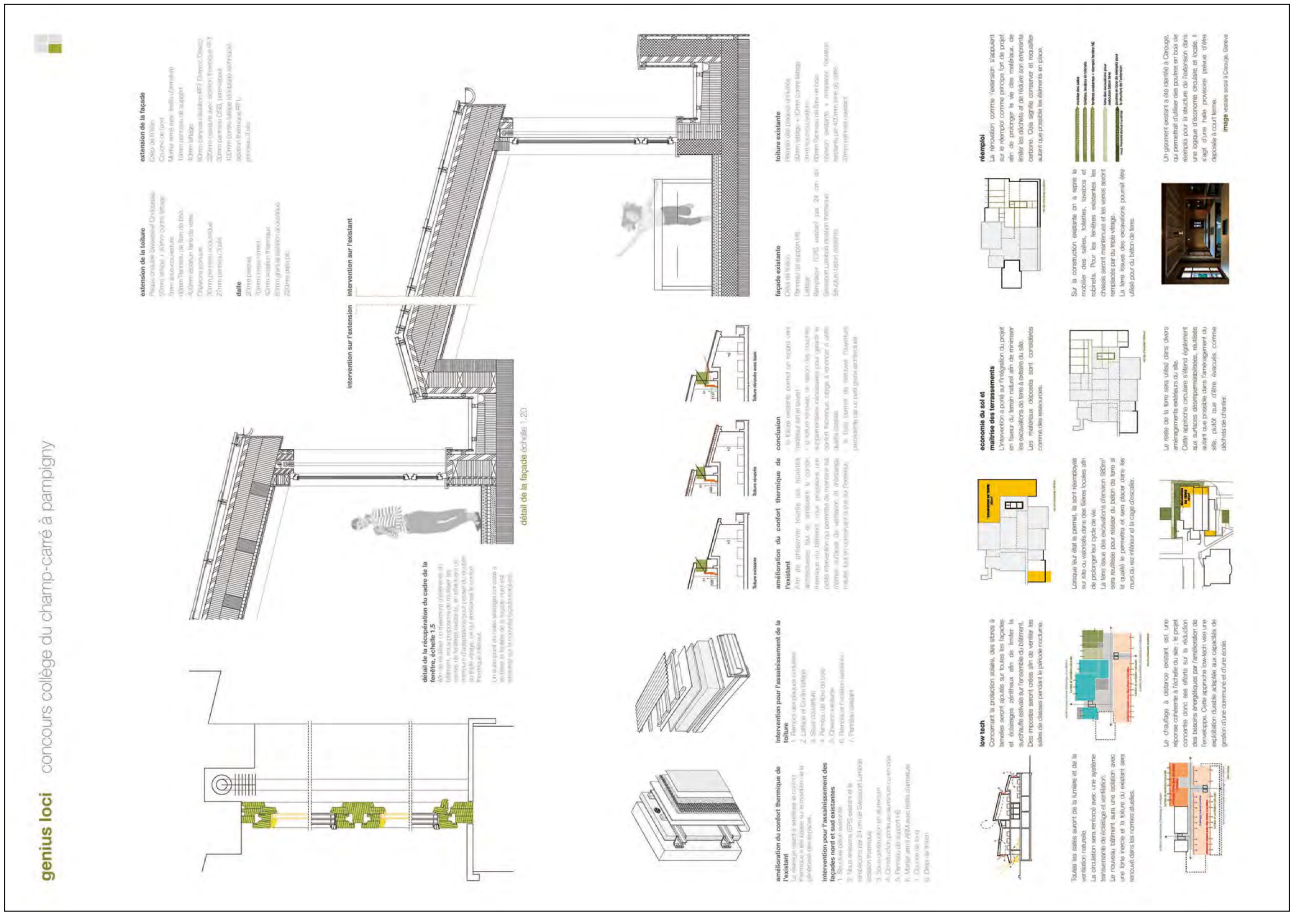
genius loci
concours collège du champ-carré à pampigny
détail de la façade échelle 1:20

19 – ESPACES PLURIELS

Architecte	Marie-Pierre Bonjour Architecture Marie-Pierre Bonjour
Lieu	CH - Pully

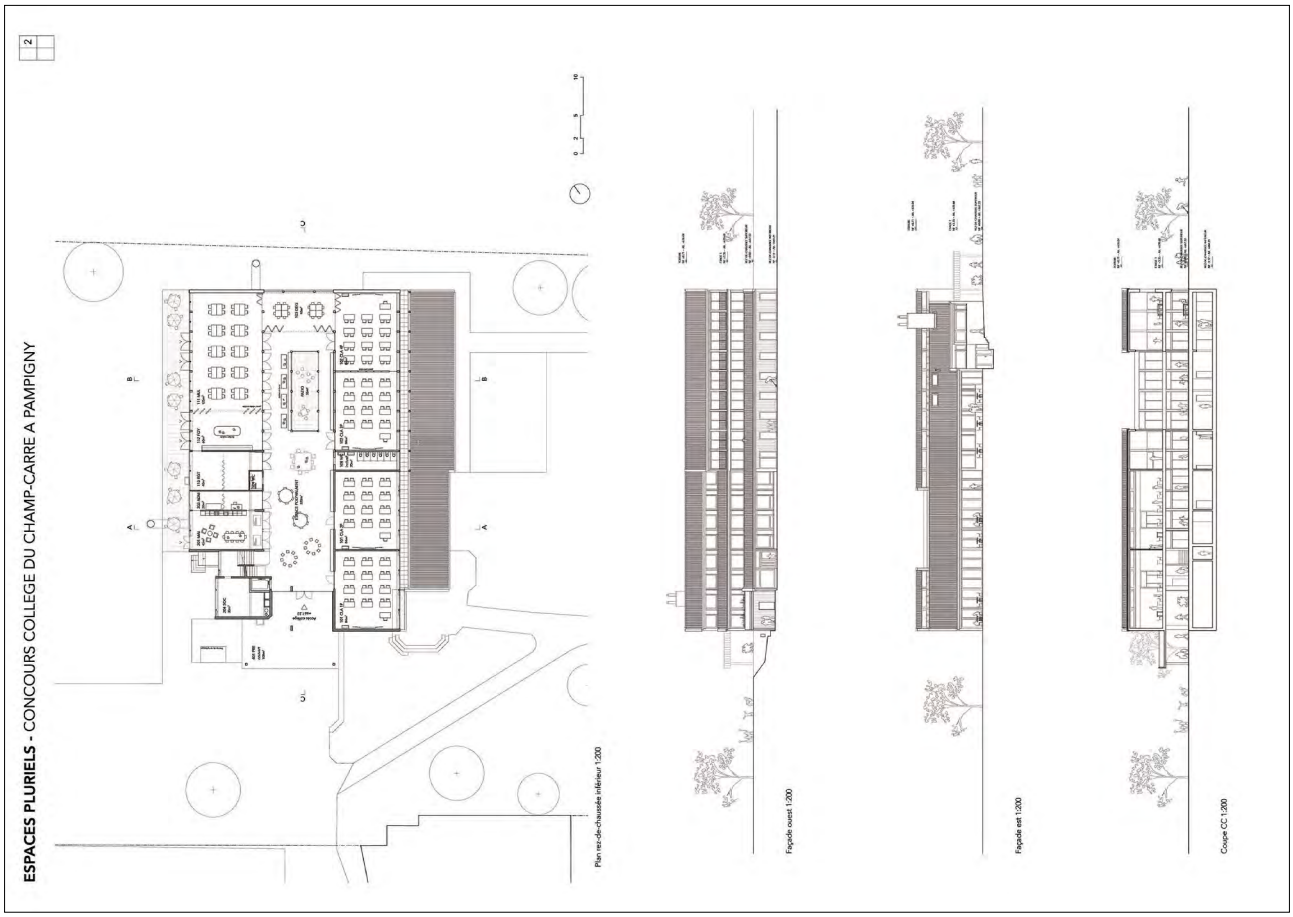
ESPACES PLURIELS - CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRE A PAMPIGNY
2
Plan rez-de-chaussée inférieur 1:200
Façade ouest 1:200
Façade est 1:200
Coupe CC 1:200

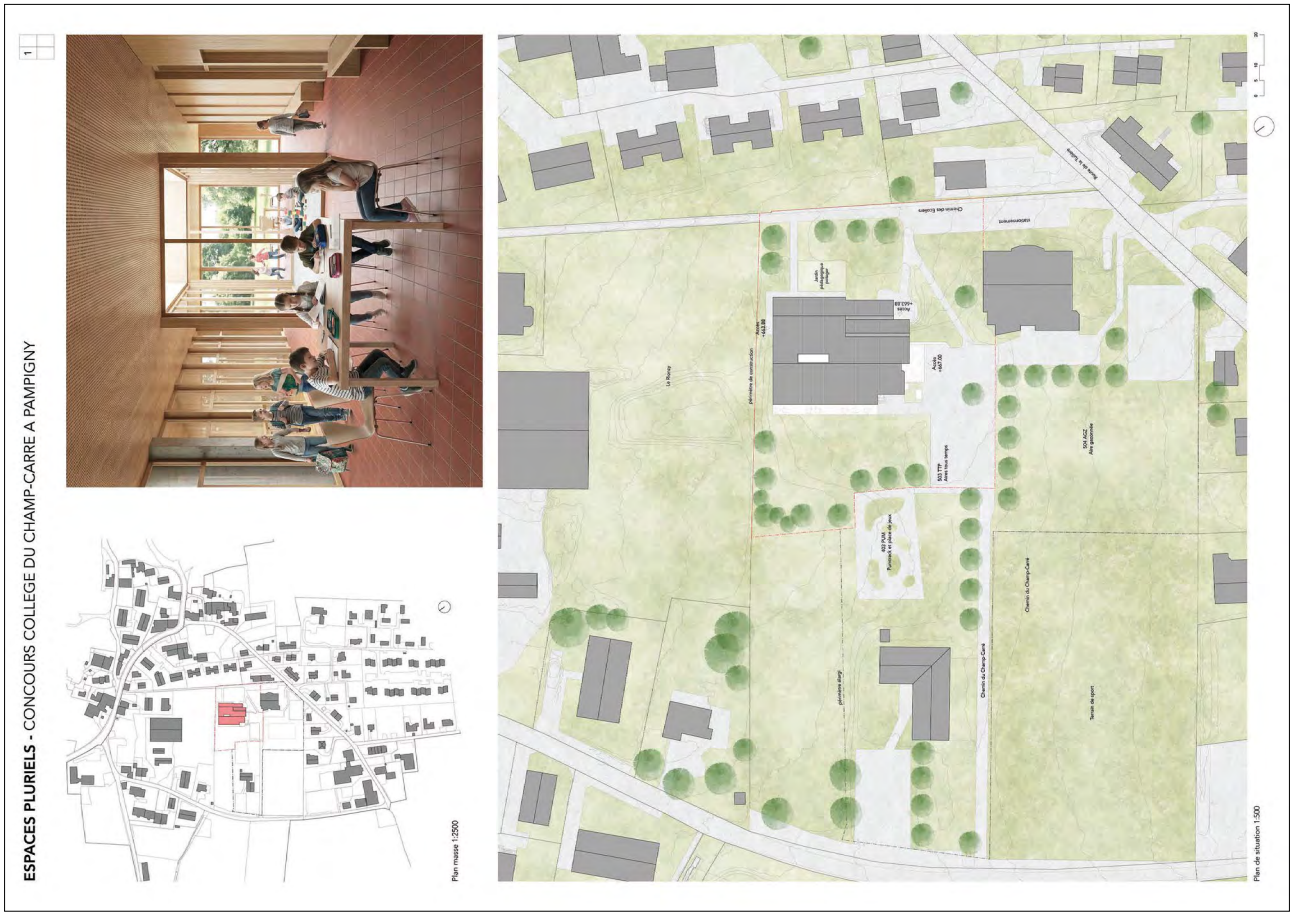
ESPACES PLURIELS - CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRE A PAMPIGNY
1
Plan masse 1:2500
Plan de situation 1:500

ESPACES PLURIELS - CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRE A PAMPIGNY

3

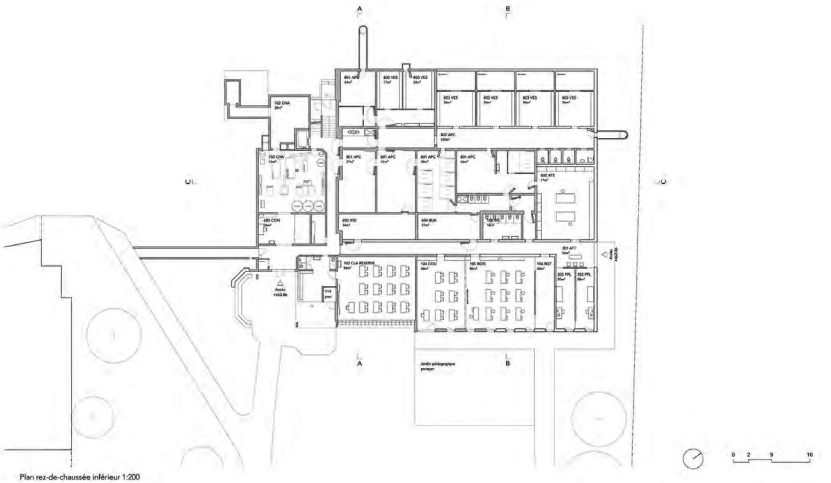

Plan rez-de-chaussée inférieur 1:200

Le projet s'est développé de manière simple et naturelle, dans le prolongement direct du collège existant. Dès les premières réflexions, l'intention a été de proposer une intervention pragmatique, capable de conserver les qualités du bâtiment actuel tout en les révélant davantage par des interventions mesurées et cohérentes. Le projet ne cherche pas à imposer une nouvelle identité au collège Champ-Carré, mais plutôt à prolonger son caractère et à renforcer ce qui fait déjà sa qualité : sa simplicité, sa lisibilité et sa relation directe avec les usages scolaires.

L'extension et l'assainissement ont ainsi été pensés comme un ensemble unique, où l'existant et le nouveau dialoguent continuellement afin de former un collège plus ouvert, plus flexible et plus durable. Le projet se construit autour d'**espaces pluriels** capables d'accompagner les différents rythmes de la vie scolaire et les évolutions futures des besoins pédagogiques.

Au rez supérieur, les espaces s'organisent autour d'un nouvel espace central créé grâce au démontage des anciens WC et à leur repositionnement dans le plan. Cette intervention relativement simple permet pourtant de transformer profondément le fonctionnement du collège. Ce cœur central devient un véritable lieu de rencontre, de circulation et de respiration. Il apporte une nouvelle qualité spatiale à l'ensemble du bâtiment en créant des relations visuelles entre les différents programmes et en favorisant les échanges informels entre les élèves et les enseignants.
Cet espace central est accompagné d'un patio qui joue un rôle essentiel dans le projet. Il permet d'apporter une lumière naturelle généreuse jusque dans les espaces les plus centraux du bâtiment tout en offrant la possibilité d'une ventilation naturelle traversante et croisée. Le patio devient ainsi un élément à la fois spatial, climatique et pédagogique. Il introduit un éclairage au cœur du collège et améliore fortement le confort intérieur tout au long de l'année.

À l'étage, le projet reprend la logique existante tout en la renforçant. Les doubles hauteurs situées à l'ouest sont conservées afin de préserver la générosité des espaces des maîtres ainsi que celle de la nouvelle salle multifonctions. Ces volumes offrent des espaces lumineux et agréables, capables d'accueillir différents usages tout au long de la journée. À l'est, les salles de classe se développent dans une trame plus rationnelle et répétitive, permettant une grande efficacité fonctionnelle tout en maintenant une cohérence avec le collège existant.
Au rez inférieur, les nouvelles salles spéciales, la salle de réserve, le pôle santé, les vestiaires ainsi que les abris PC viennent compléter le fonctionnement général du collège dans une logique de clarté et d'efficacité. L'ensemble des espaces est pensé afin de simplifier les usages quotidiens et de créer des connexions fluides entre les différentes fonctions du bâtiment.

Flexibilité
La question de la flexibilité a été au centre de la réflexion. Les espaces scolaires évoluent constamment et semble essentiel de proposer une architecture capable de s'adapter dans le temps sans nécessiter de transformations lourdes. Les nouvelles classes ont donc été pensées avec des panneaux amovibles permettant de moduler les espaces selon les besoins pédagogiques. Les salles peuvent ainsi fonctionner de manière indépendante ou être regroupées pour accueillir des travaux collectifs, des ateliers ou des enseignements plus ouverts.

Les salles de dégagement suivent cette même logique. Grâce à des ouvertures en accordéon, elles peuvent être totalement ouvertes ou fermées selon les situations. Leur disposition dans le plan permet de les connecter directement à une salle de classe ou à la salle multifonctions. Elles deviennent ainsi des espaces tampons capables d'accompagner différentes manières d'enseigner et d'apprendre.

La salle multifonctions a également été pensée comme un espace évolutif. Le foyer qui l'accompagne peut fonctionner comme un espace autonome d'accueil ou s'ouvrir complètement sur la salle afin d'offrir une grande capacité lors d'événements scolaires, de réunions ou d'activités collectives. Cette flexibilité permet d'optimiser les surfaces tout en offrant des usages variés au quotidien.
Le foyer et la salle multifonctions entretiennent une relation directe avec l'extérieur grâce à une généreuse terrasse. Celle-ci est réalisée en réemploi à partir des plots ciment issus des murs démontés à l'intérieur du collège existant. Cette approche permet non seulement de limiter les déchets de chantier, mais également de conserver une mémoire matérielle du bâtiment à travers sa transformation. La terrasse devient un véritable prolongement des espaces intérieurs et offre de nouveaux lieux de rencontre et d'appropriation.

L'espace central du rez supérieur constitue également un élément majeur du projet. Pensé comme un lieu généraux et polyvalent, il offre aux enfants un espace libre pouvant accueillir aussi bien des moments de rencontre, de jeu, de détente ou d'étude. Cet espace devient également un outil précieux pour les enseignants qui peuvent y organiser des cours hors classe, des appuis individualisés ou des activités pédagogiques alternatives. L'objectif est de proposer une architecture qui accompagne de nouvelles manières d'apprendre et favorise le développement des enfants à travers des espaces plus ouverts, plus libres et plus appropriables.

Flexibilité - espaces pluriels
dicloonnement avec vitrages mobiles,
parois démontables et rideaux.

Les aménagements extérieurs prolongent cette réflexion dans une logique d'intervention sobre et raisonnée. L'objectif n'est pas de transformer radicalement le site mais de renforcer ses qualités existantes avec des moyens simples.
De nouveaux espaces extérieurs viennent compléter les usages du collège, notamment la terrasse en lien direct avec les espaces des maîtres, le foyer et la salle multifonctions. Un jardin pédagogique potager est également créé le long de la façade est. Cet espace permet de sensibiliser les enfants à la culture des fruits et légumes, aux saisons et aux circuits courts. Il devient un support pédagogique concret permettant de développer un rapport direct avec le vivant et l'alimentation.

Le développement durable constitue un fil conducteur du projet, aussi bien dans les choix constructifs que dans la manière de transformer le bâtiment existant. L'assainissement énergétique du collège passe par la mise en place d'une nouvelle enveloppe performante composée d'une façade ventilée en bardage bois avec isolation biosourcée en fibre de bois. Les vitrages sont améliorés et les protections solaires remplacées ou complétées afin de limiter les surchauffes estivales, notamment au niveau des ouvertures sénithales existantes.
La ventilation naturelle du bâtiment est renforcée grâce au patio et à la possibilité d'une ventilation traversante croisée. Cette approche permet d'améliorer le confort thermique tout en limitant les besoins techniques et énergétiques.
Le projet accorde également une place importante au réemploi et à la préfabrication. Les éléments démontés, comme les plots ciment, sont réutilisés pour la construction de nouveaux murs et de la terrasse extérieure. La nouvelle extension privilégie une construction bois largement préfabriquée, comprenant la charpente, les dalles ainsi que les modules de façade en ossature bois isolés en fibre de bois et revêtus de bardage bois.
Cette approche permet de réduire fortement le bilan carbone du chantier tout en rationalisant la construction. La préfabrication limite les déchets, réduit les imprévus et permet un montage rapide sur site avec peu de nuisances. Cet aspect est particulièrement important dans le cadre d'un chantier en site occupé.

Le phasage du chantier a ainsi été pensé afin de maintenir l'activité du collège pendant toute la durée des travaux. Les interventions les plus lourdes seront réalisées durant les vacances scolaires, notamment la mise en place du chantier, la sécurisation des accès, l'excavation et le gros œuvre. En parallèle, l'ensemble des éléments structurels sera préfabriqué afin de permettre un montage rapide de l'extension durant l'année scolaire tout en limitant au maximum les nuisances pour les élèves et les enseignants.

L'assainissement de l'enveloppe existante pourra se faire en parallèle du montage de l'extension. La dernière étape consistera à démolir les anciens WC afin de connecter définitivement le nouveau bâtiment à l'existant et former un ensemble cohérent et unifié. Les travaux de second œuvre et les finitions viendront ensuite finaliser cette transformation progressive du collège Champ-Carré.

Phasage

1

Pendant les vacances d'été
- Installation de chantier
- Protection et sécurisation
- Excavation
- Gros oeuvre sous-sol
- Préfabrication des éléments structurels, charpente, modules de façade en bois

2

- Montage de l'extension avec les éléments préfabriqués
- Assainissement de l'enveloppe existant
- Démontage des murs des WC

3

- Montage de l'extension avec les éléments préfabriqués
- Assainissement de l'enveloppe existant
- Démontage des murs des WC

ESPACES PLURIELS - CONCOURS COLLEGE DU CHAMP-CARRE A PAMPIGNY

4

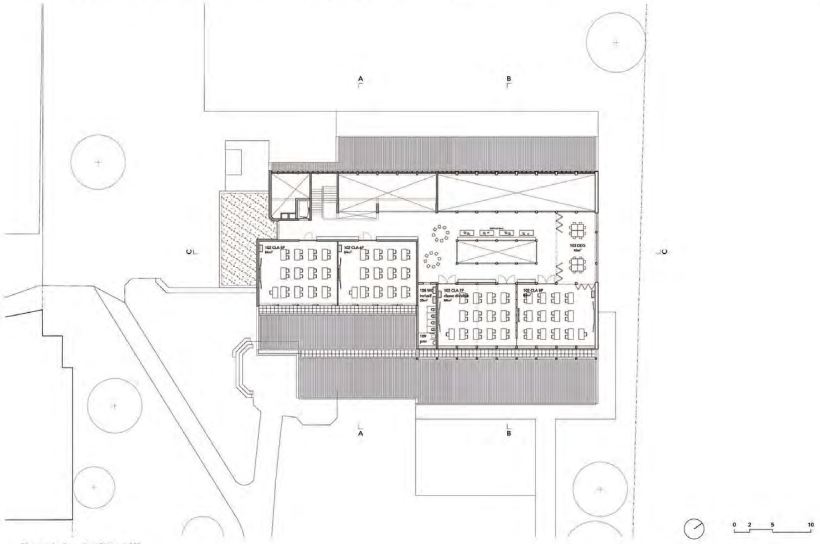

Plan rez-de-chaussée inférieur 1:200

Façade sud 1:200

Façade nord 1:200

Coupe AA 1:200

Coupe BB 1:200

21 – BLEU CALQUE

Architecte	Peper Schnell Architekten GmbH Demian Peper
Lieu	CH - Zürich

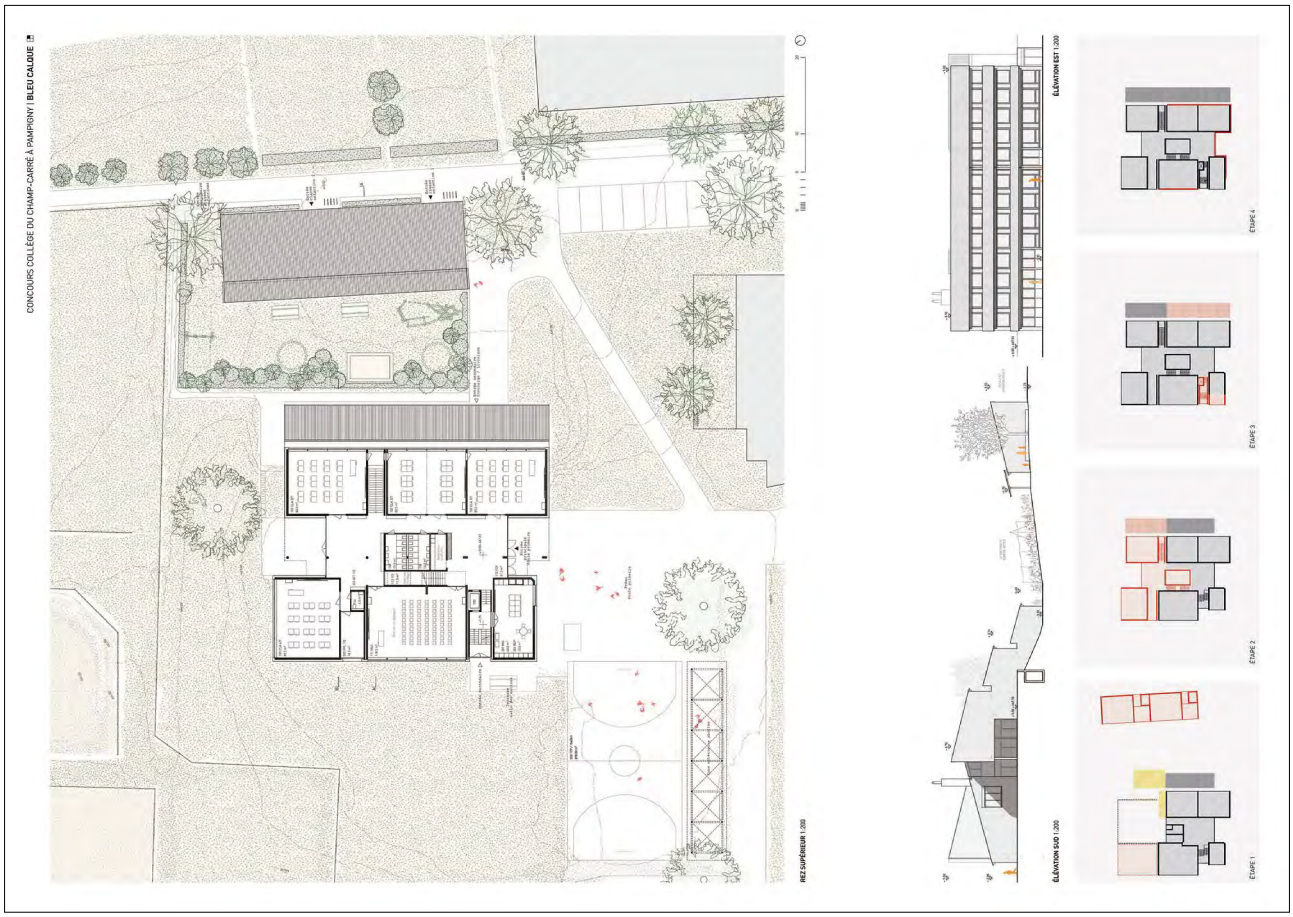
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY / BLEU CALQUE
REZ-SUPÉRIEUR 1:200
ÉLÉVATION SUD 1:200
ÉLÉVATION EST 1:200
ÉTAPE 1
ÉTAPE 2
ÉTAPE 3
ÉTAPE 4

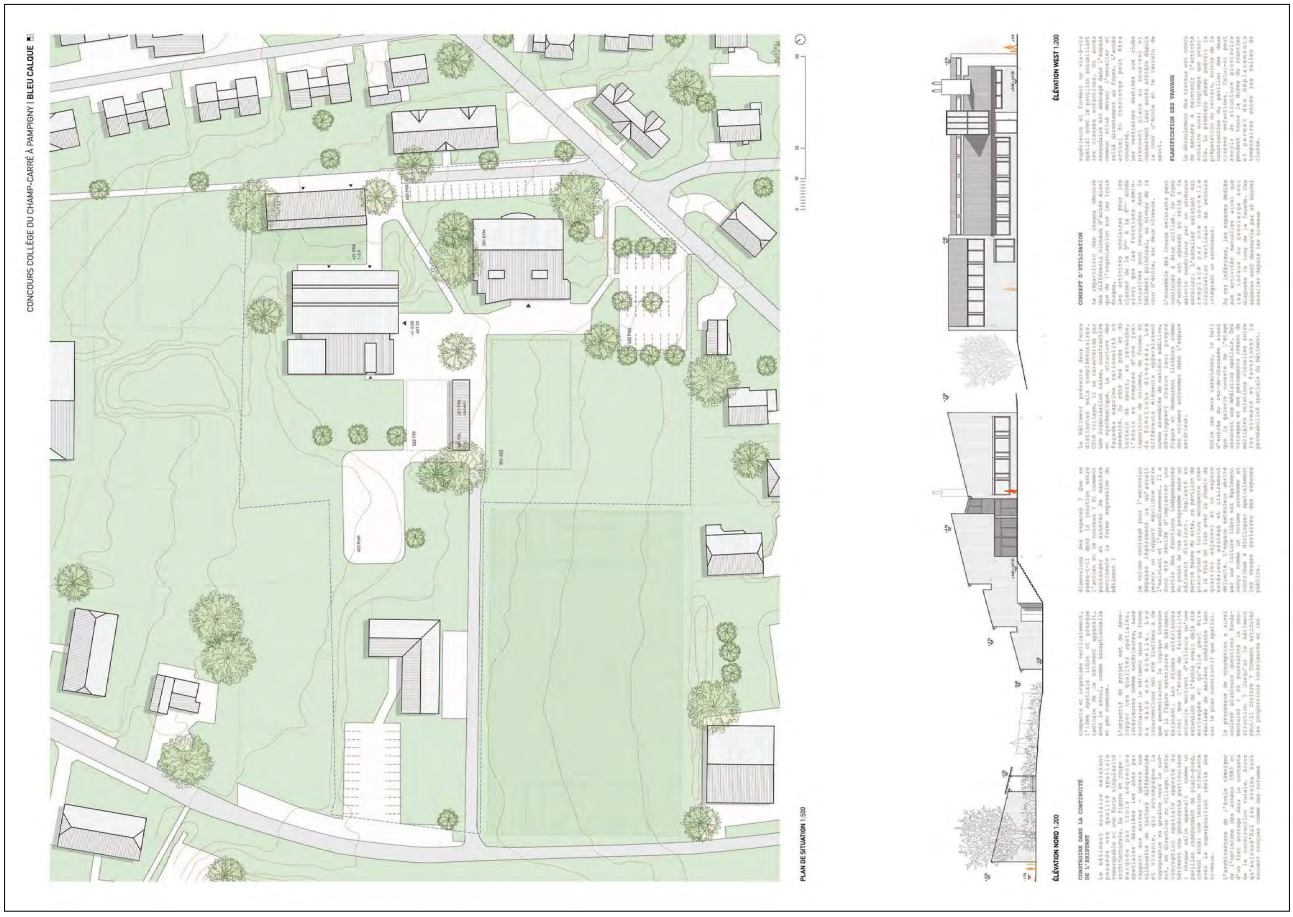
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY / BLEU CALQUE
PLAN DE SITUATION 1:500
ÉLÉVATION NORD 1:200
ÉLÉVATION WEST 1:200
CONSTRUIRE DANS LA CONTINUITÉ DE L'ASSEMBLÉE
CONCEPT D'UTILISATION
PLANIFICATION DES TRAVAUX

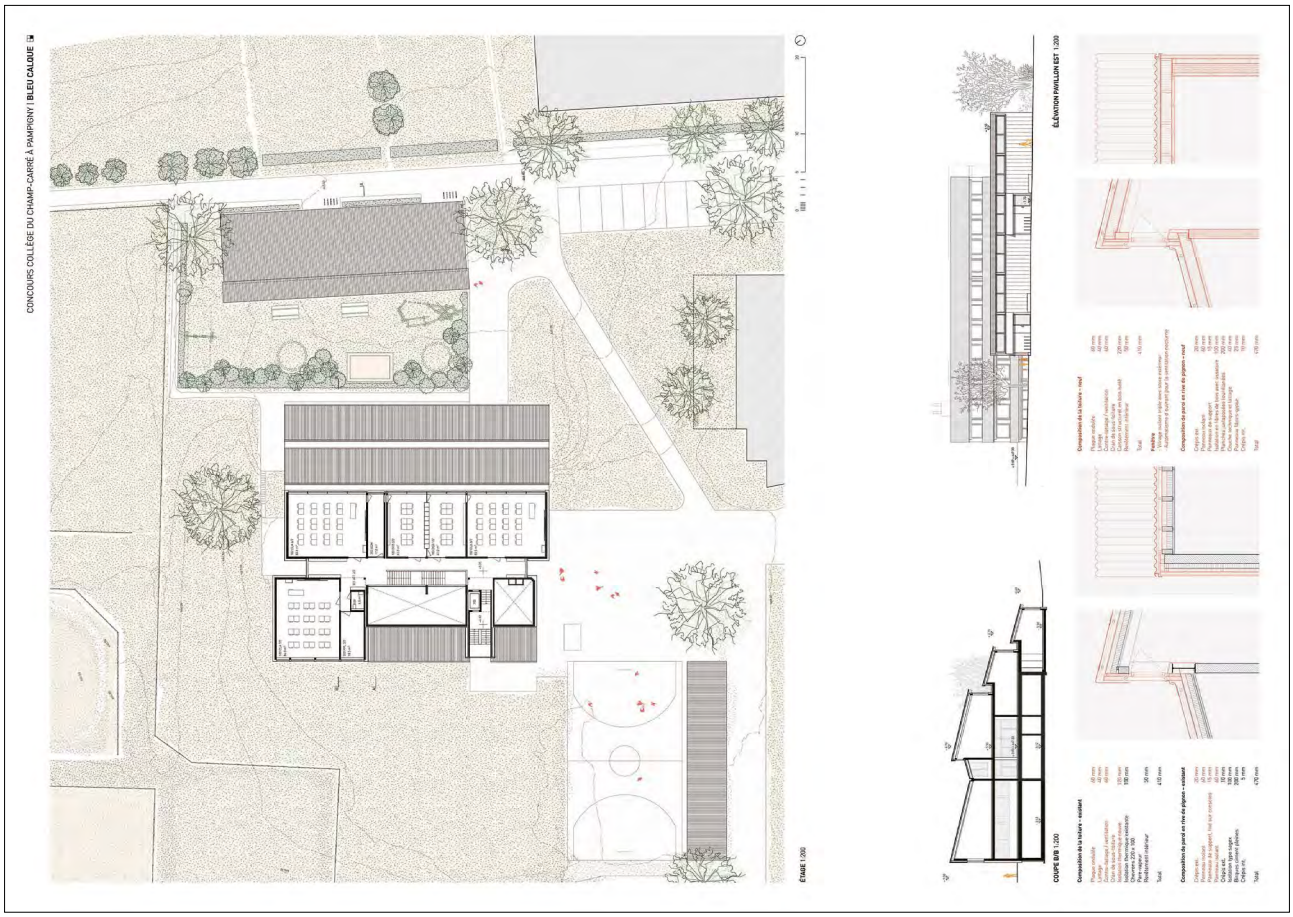
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY / BLEU CALOUIE
ÉTAGE 1:200
COUPE B/B' 1:200
ÉLÉVATION PAVILLON EST 1:200

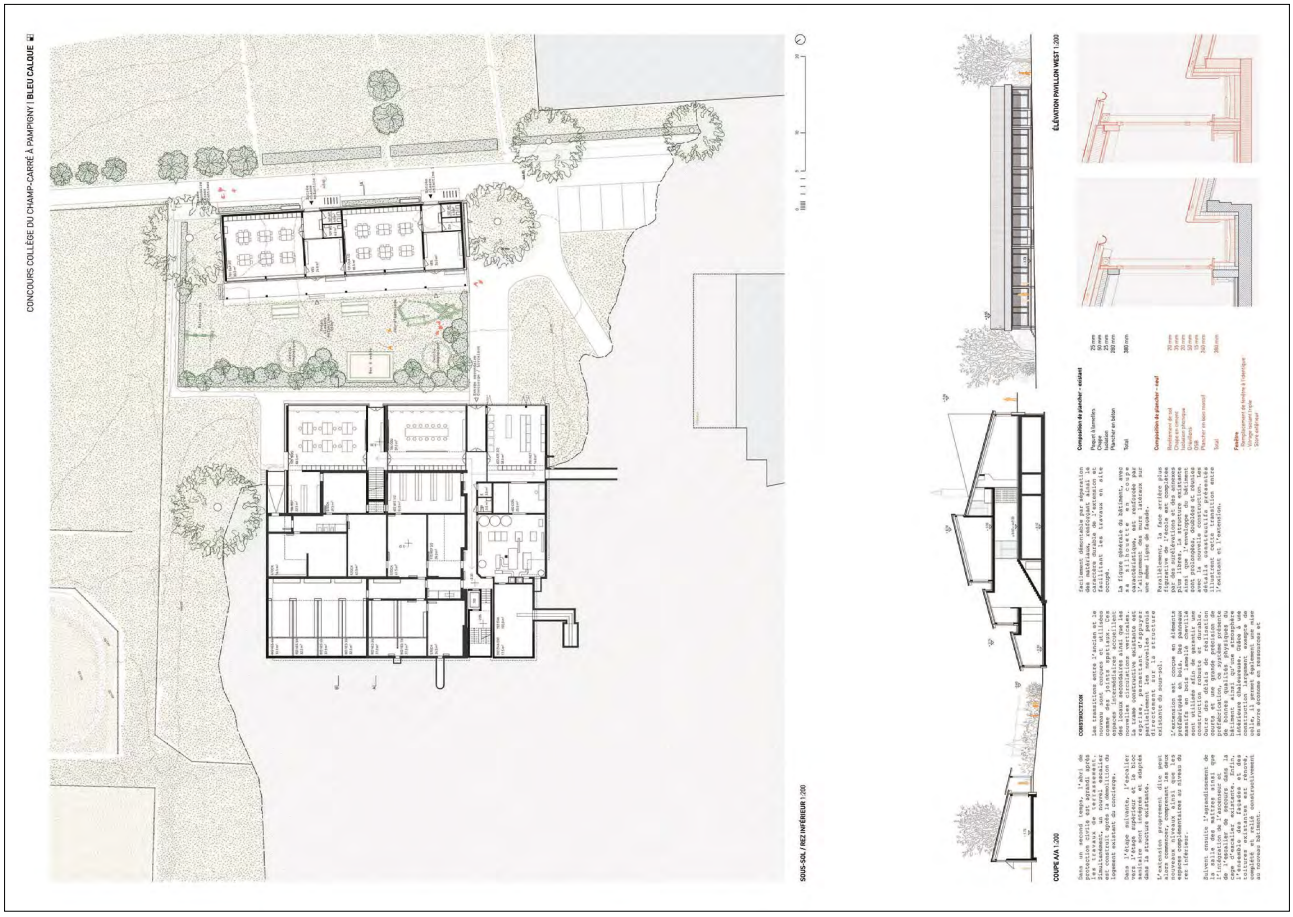
CONCOURS COLLÈGE DU CHAMP-CARRÉ À PAMPIGNY / BLEU CALOUIE
SOUS-SOL / REZ INFÉRIEUR 1:200
COUPE A/A 1:200
ÉLÉVATION PAVILLON WEST 1:200

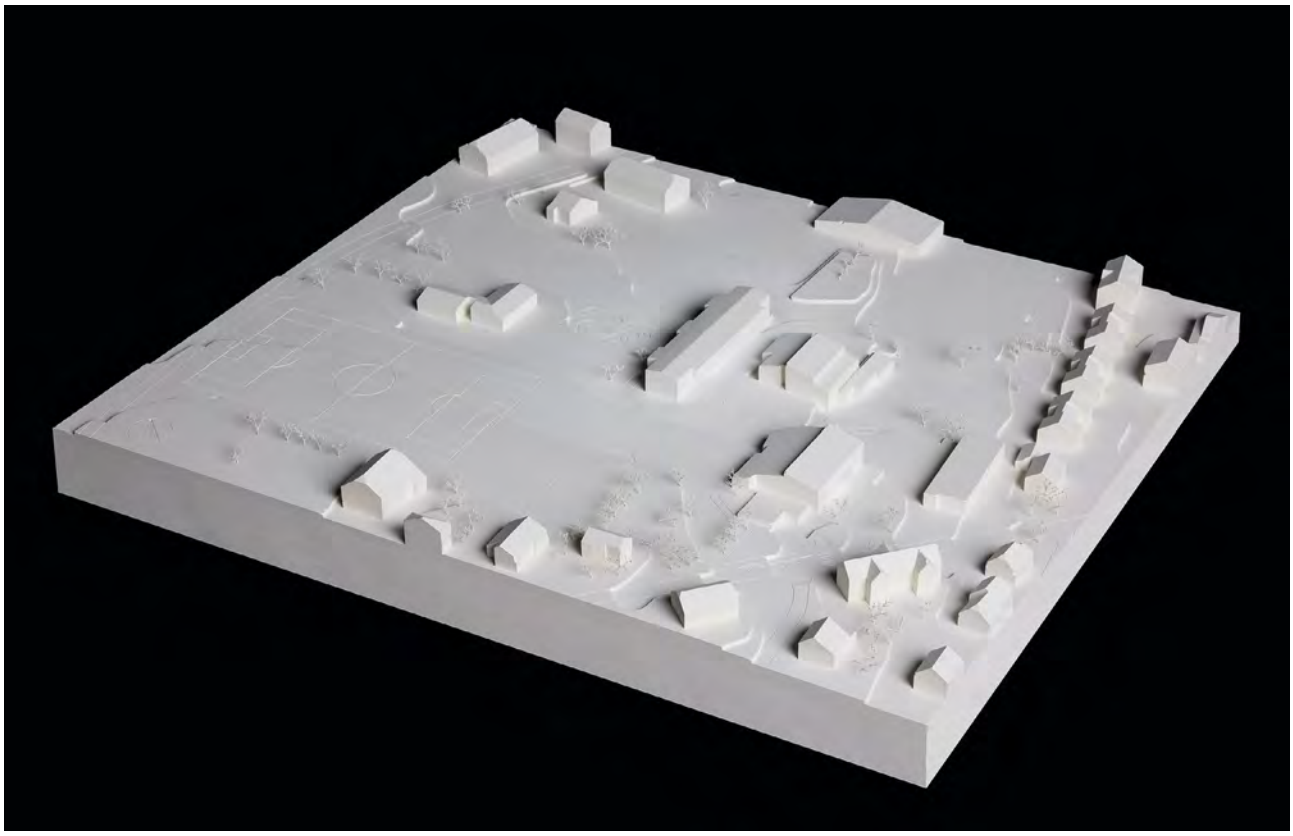

22 – Triade

Architecte	eido architectes Sàrl Diogo Dos Santos
Lieu	CH - Aigle
Collaborateur·ices	Noémie Tschabold, David Eichenberger, Auxane Cuttat, Maxime Paris
Consultant·es	Maxime Paris

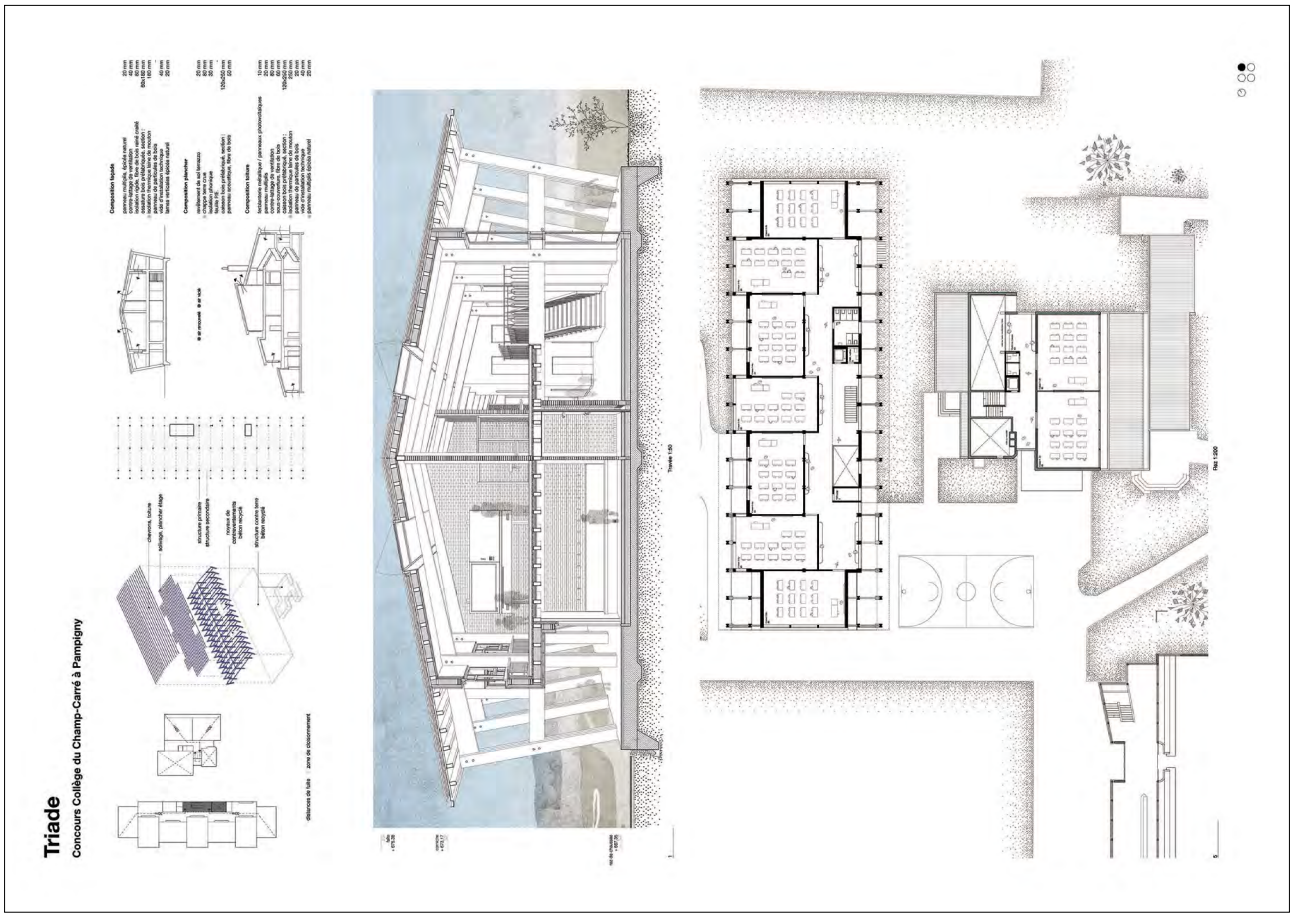
Triade
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

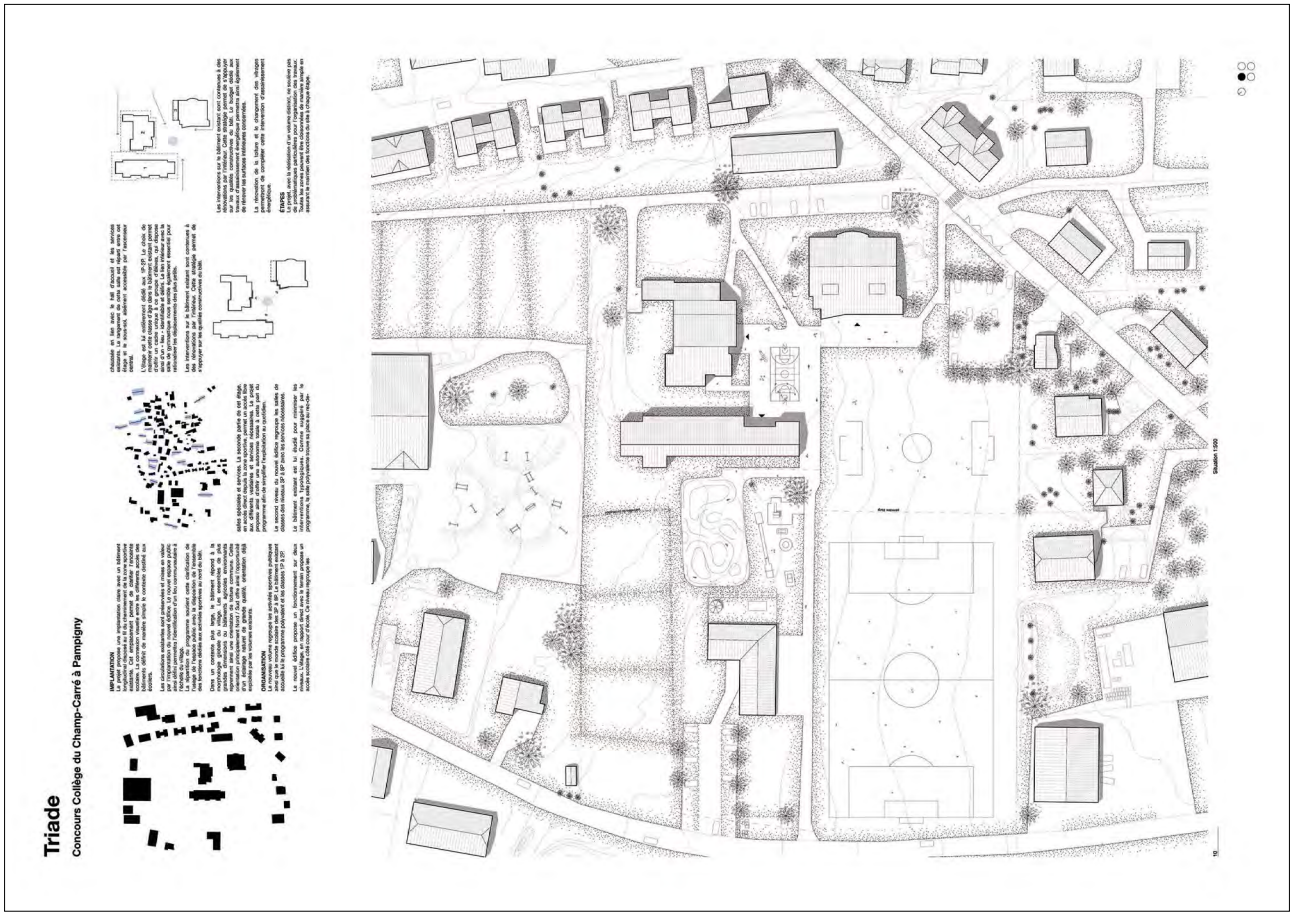
Triade
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

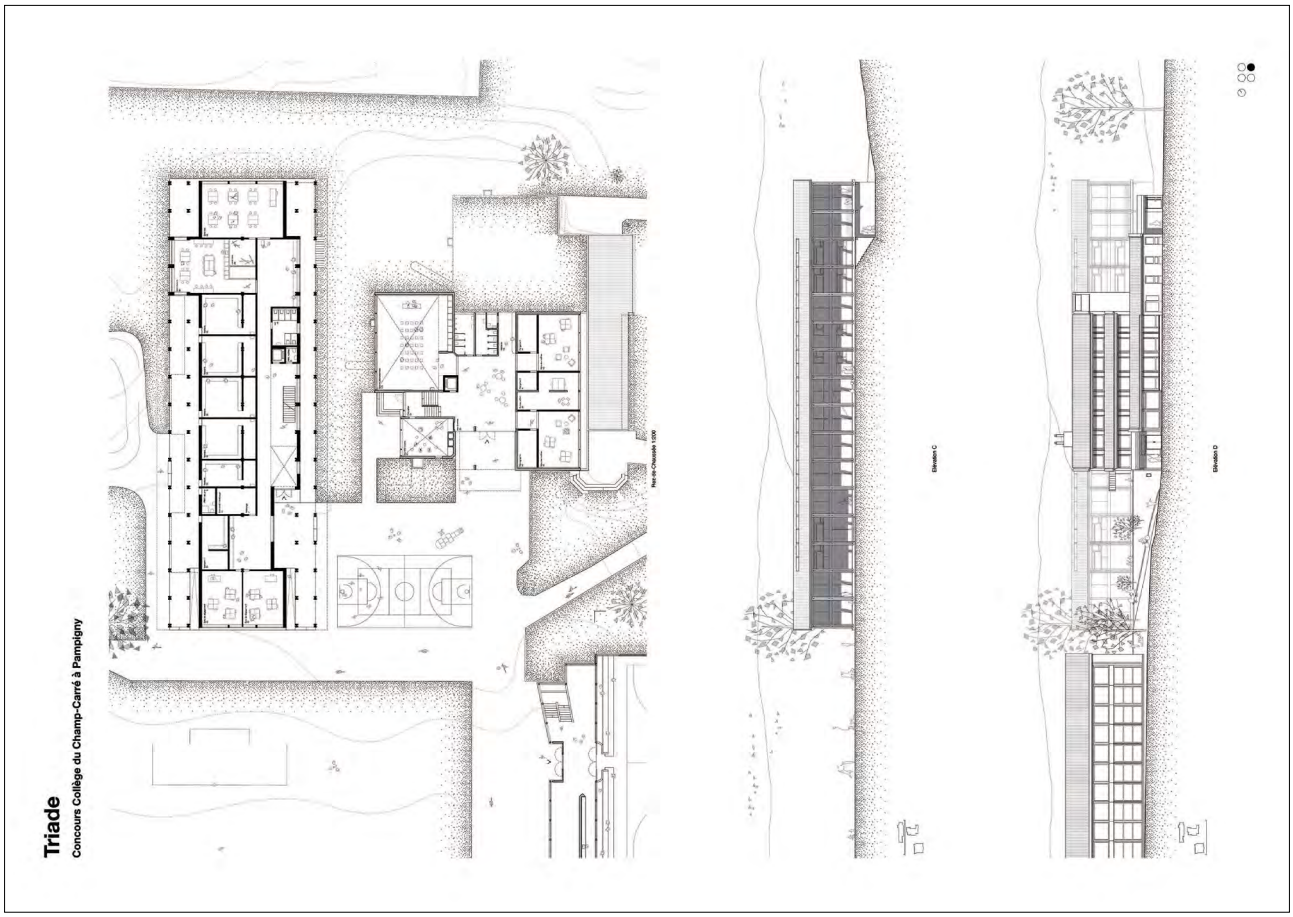
Triade
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Rez-de-Chaussée 1:200
Elévation C
Elévation D

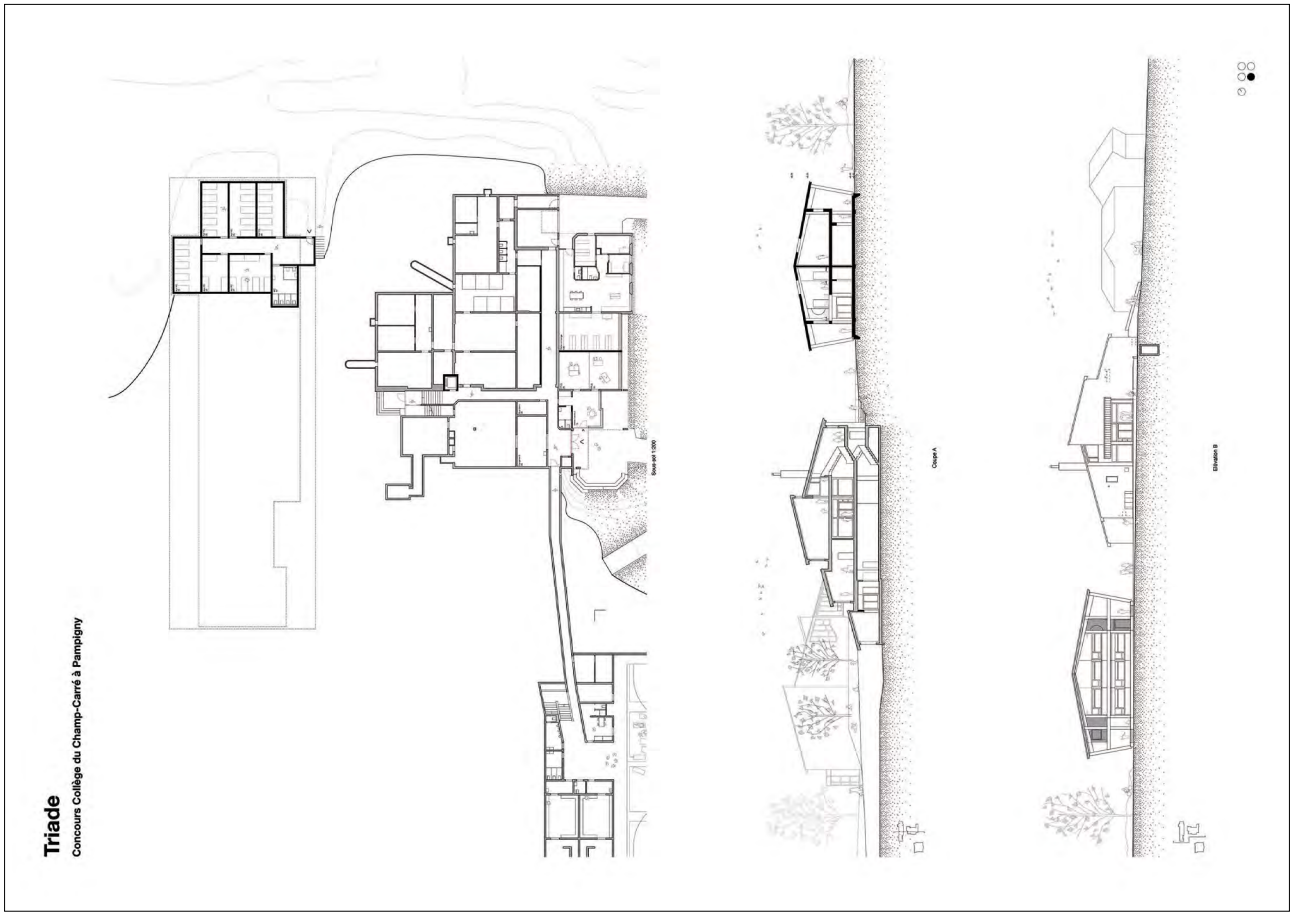
Triade
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
Coupe A
Elévation B

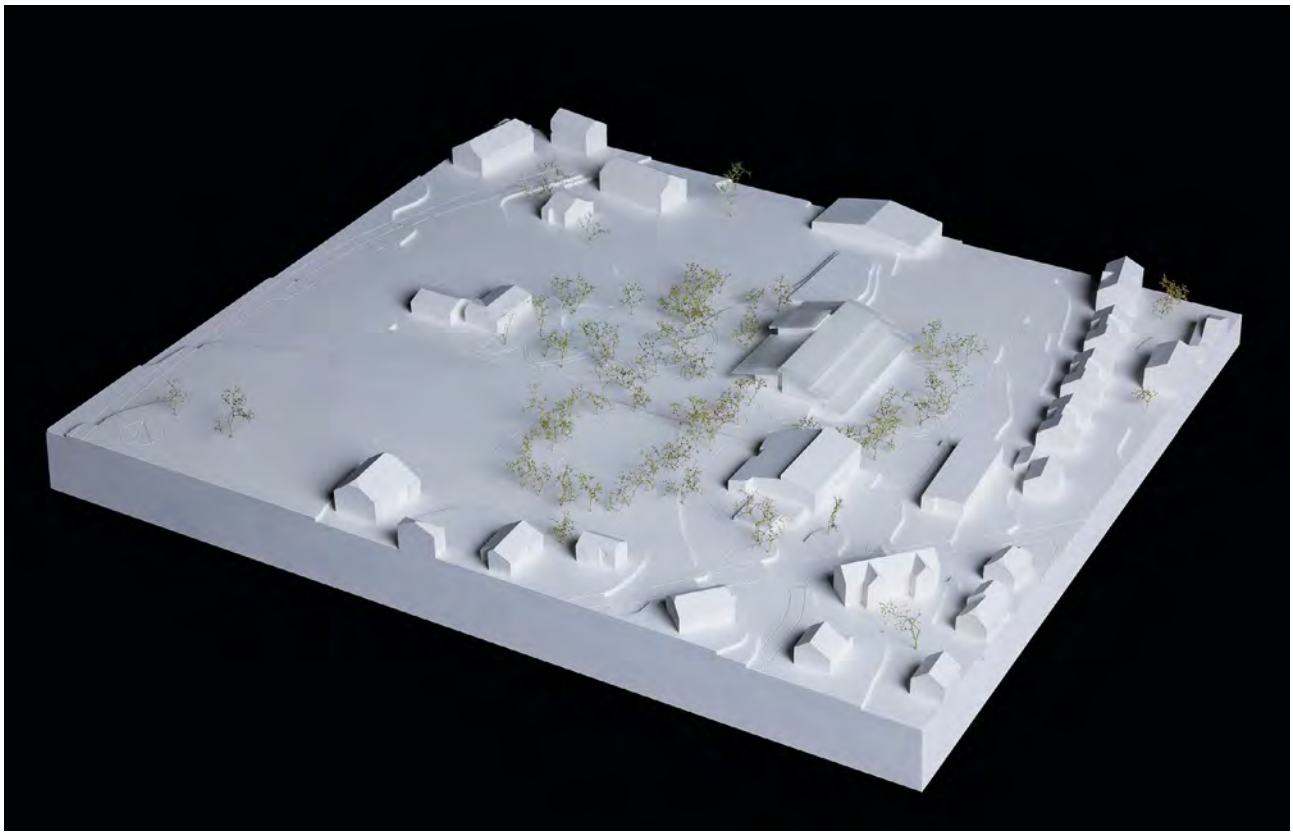

24 – parasol

Architecte	arge bürodrü
Lieu	CH - Zürich
Collaborateur·ices	Tobias Cebulla, Jann Erhard

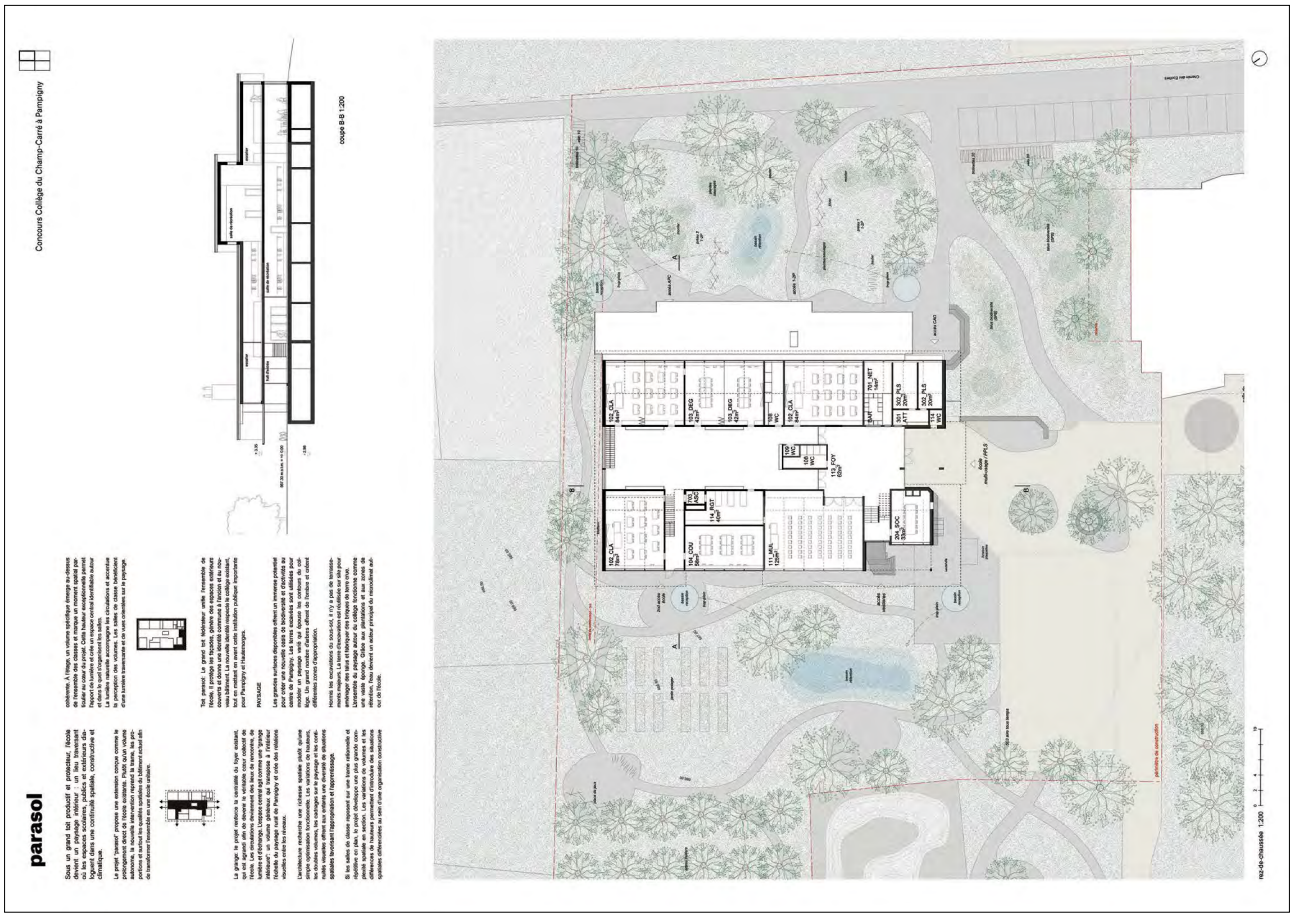
parasol
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
coupe B-B 1:200
rez-de-chaussée 1:200

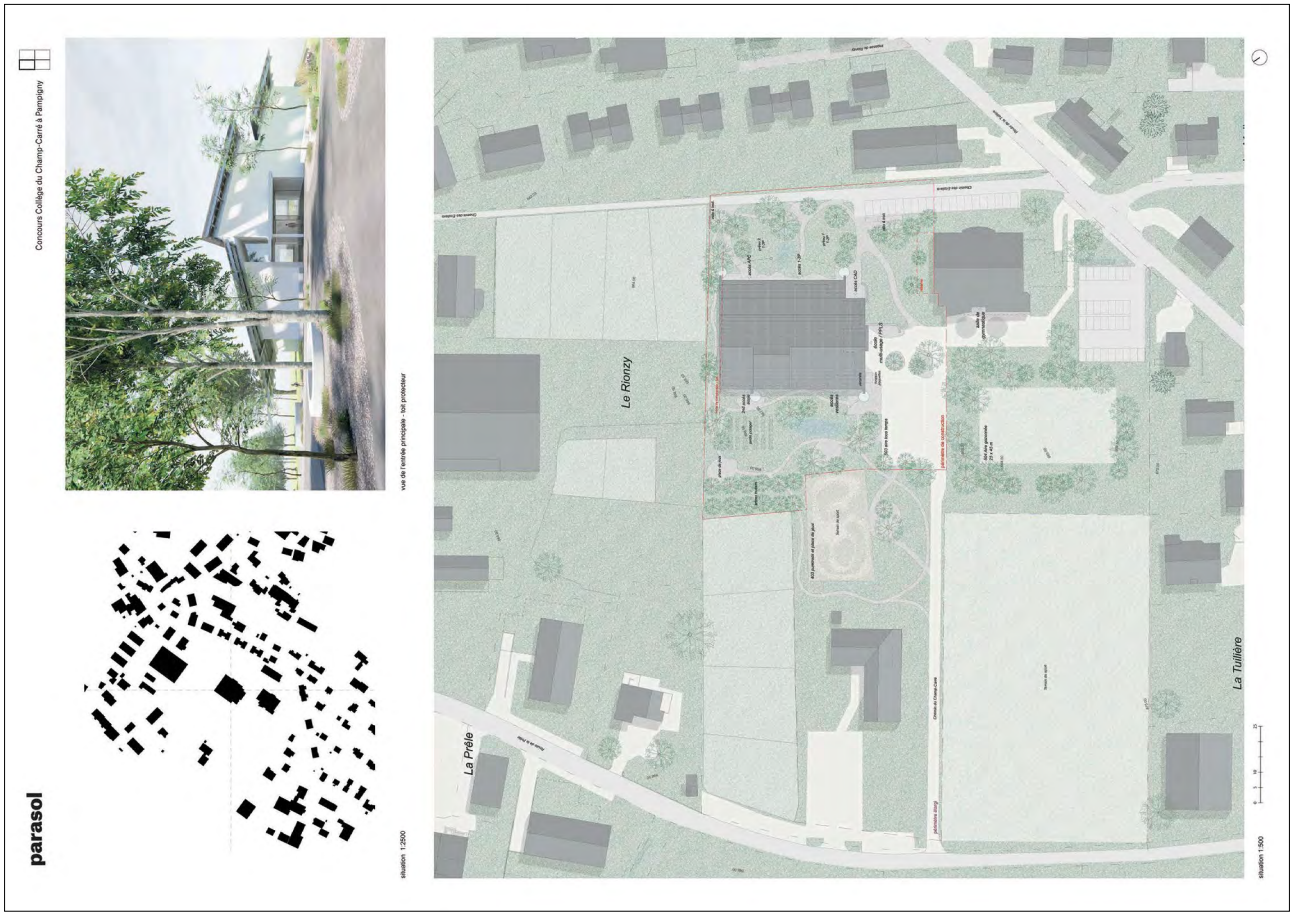
parasol
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
vue de l'entrée principale - côté protecteur
situation 1:2500
Le Rionzy
La Prêle
La Tuillière
situation 1:500

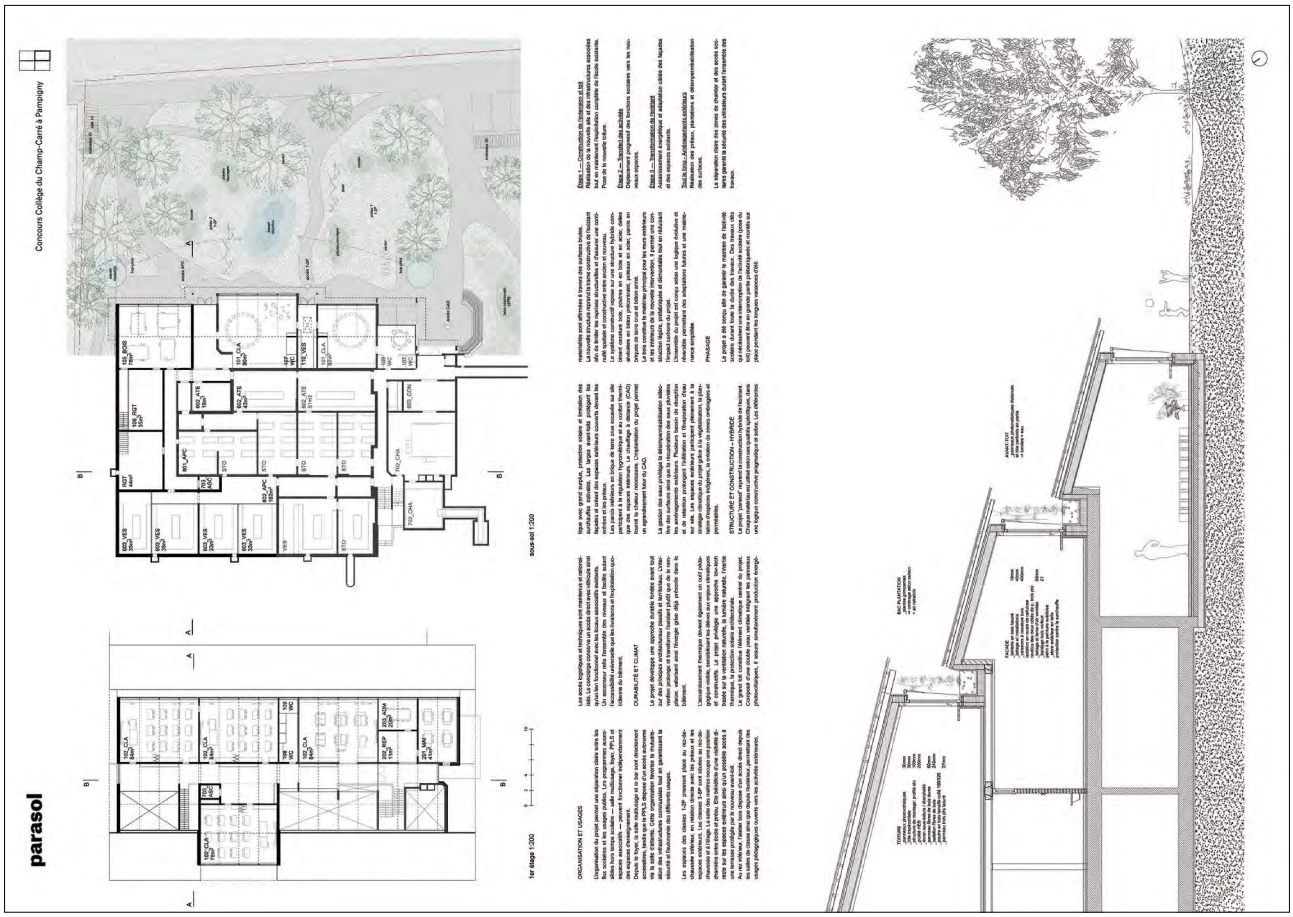
parasol
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

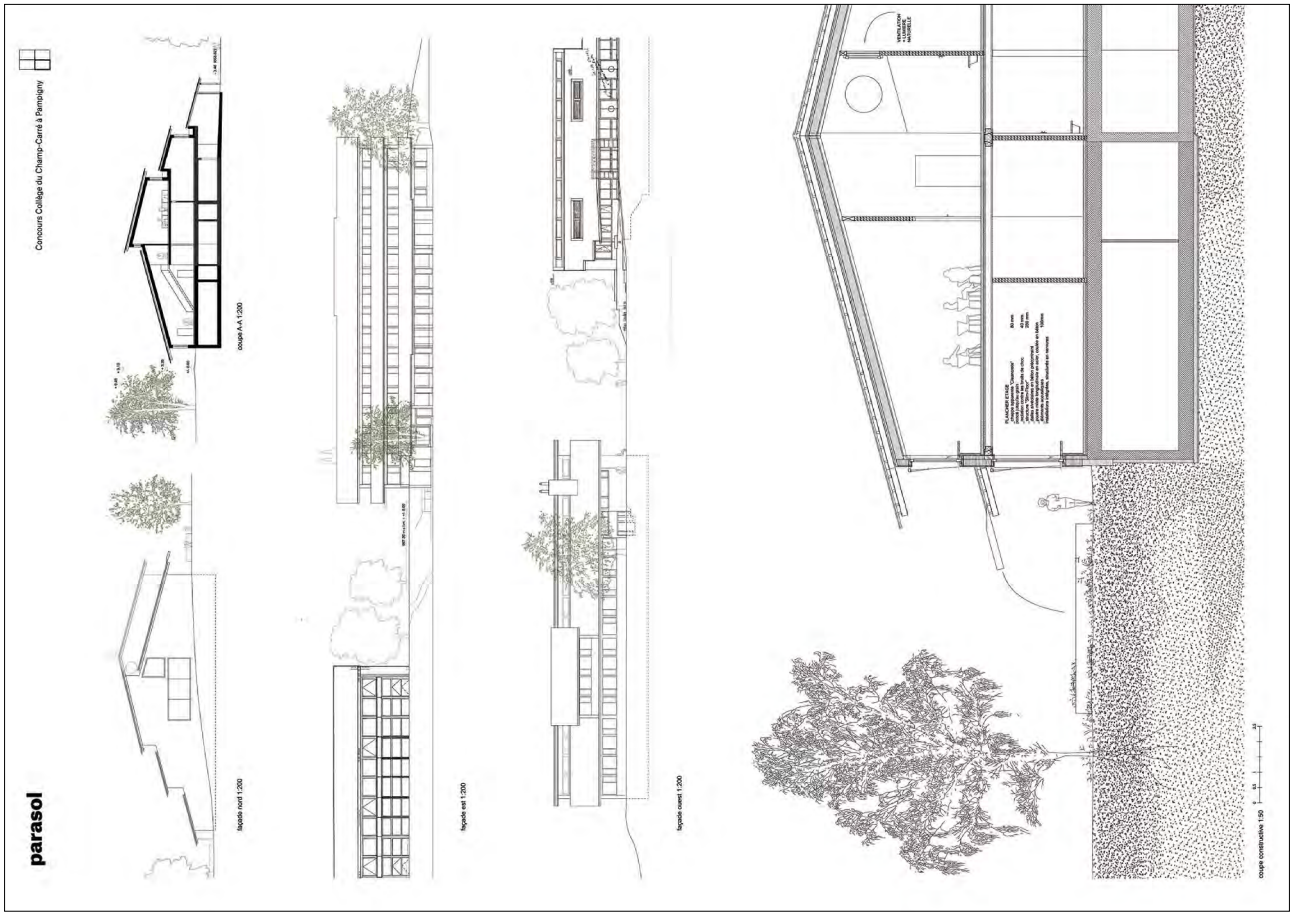
parasol
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny

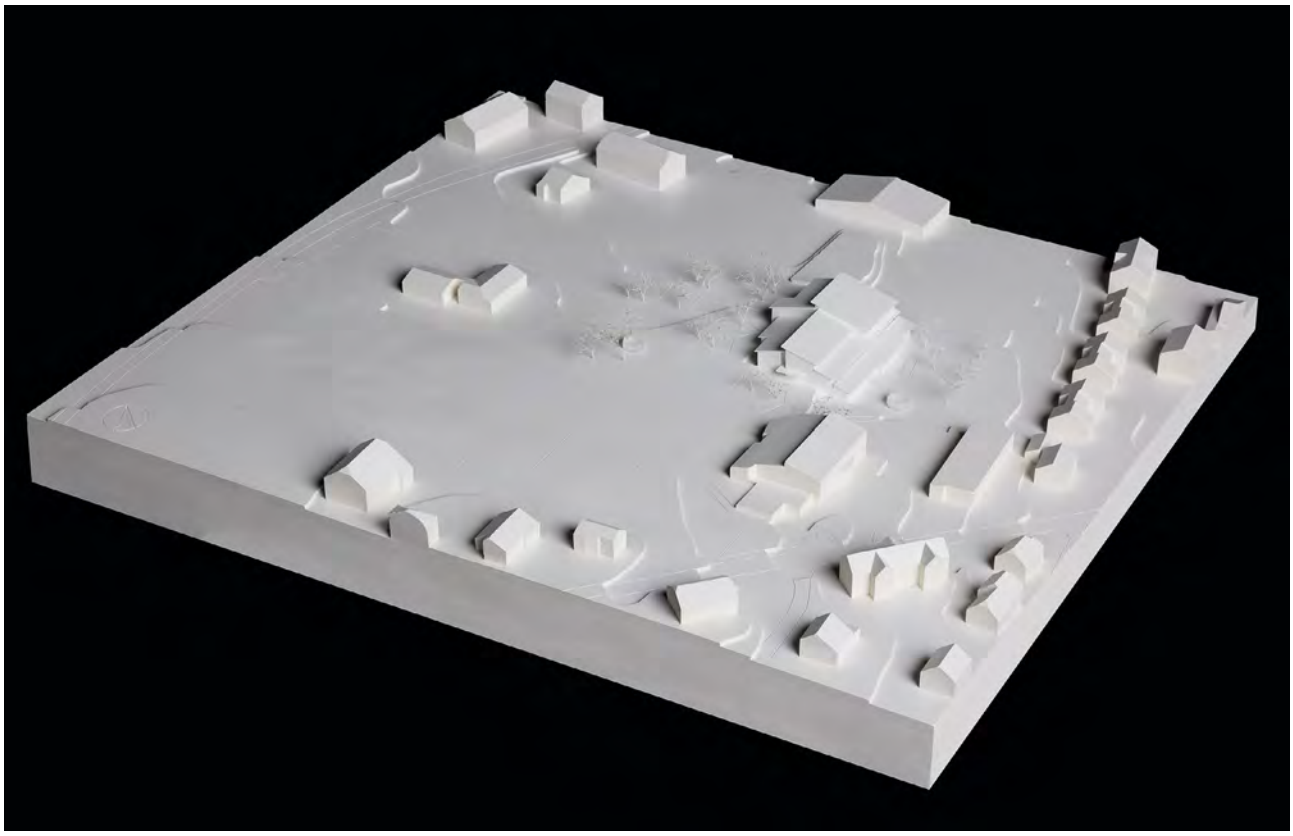

25 – Ainsi de suite

Architecte	MHPM Architectes Sàrl
Lieu	CH - Fribourg
Collaborateur·ices	Marie Huck, Pierre Mencacci, Maud Collomb, Juliette Gobet-Risse, Noah Gianella, Flavien Paronitti, Massimo Paolucci
Consultant·es	Pablo Gabbay (architecte paysagiste)

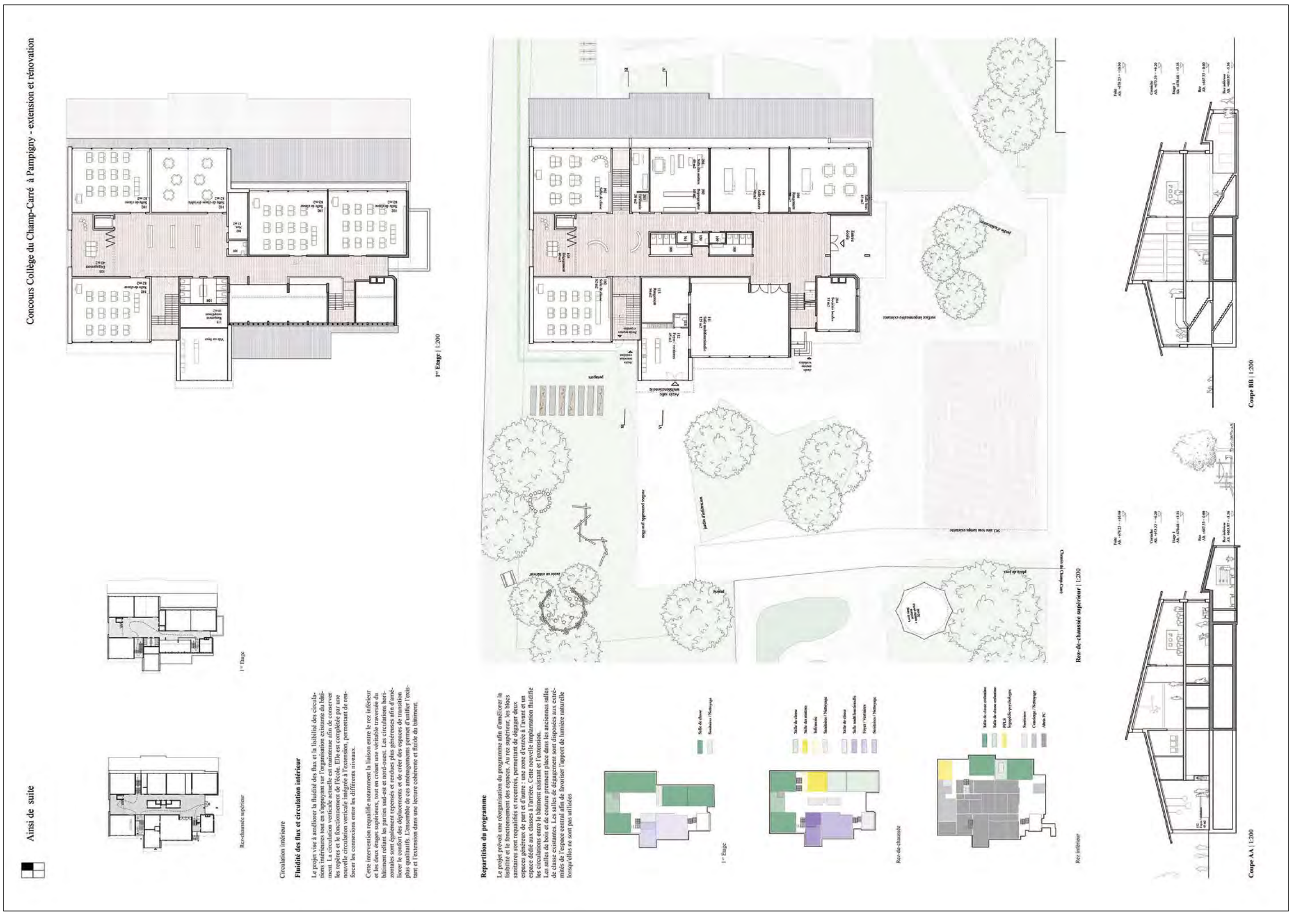
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation
Ainsi de suite

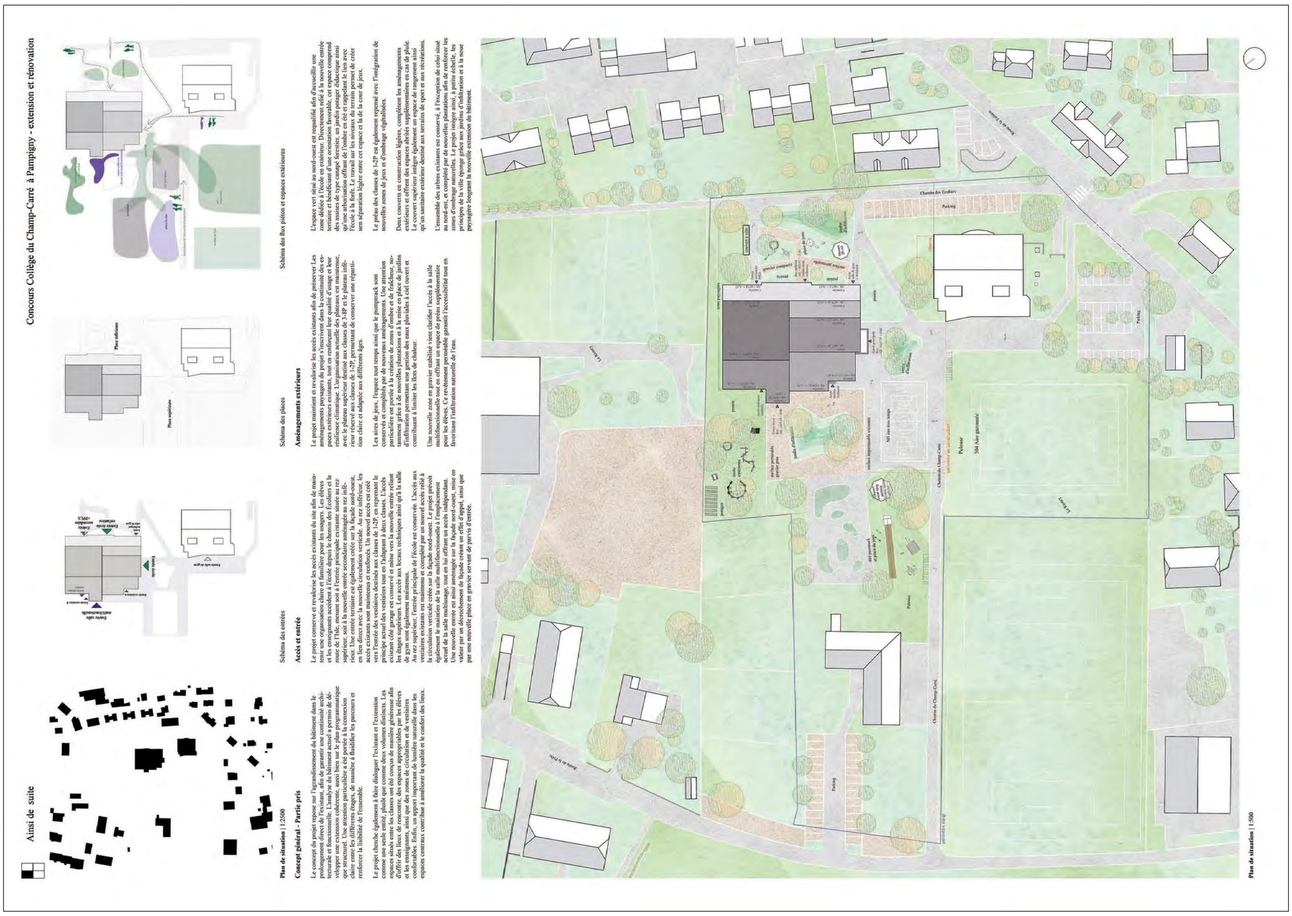
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation
Ainsi de suite

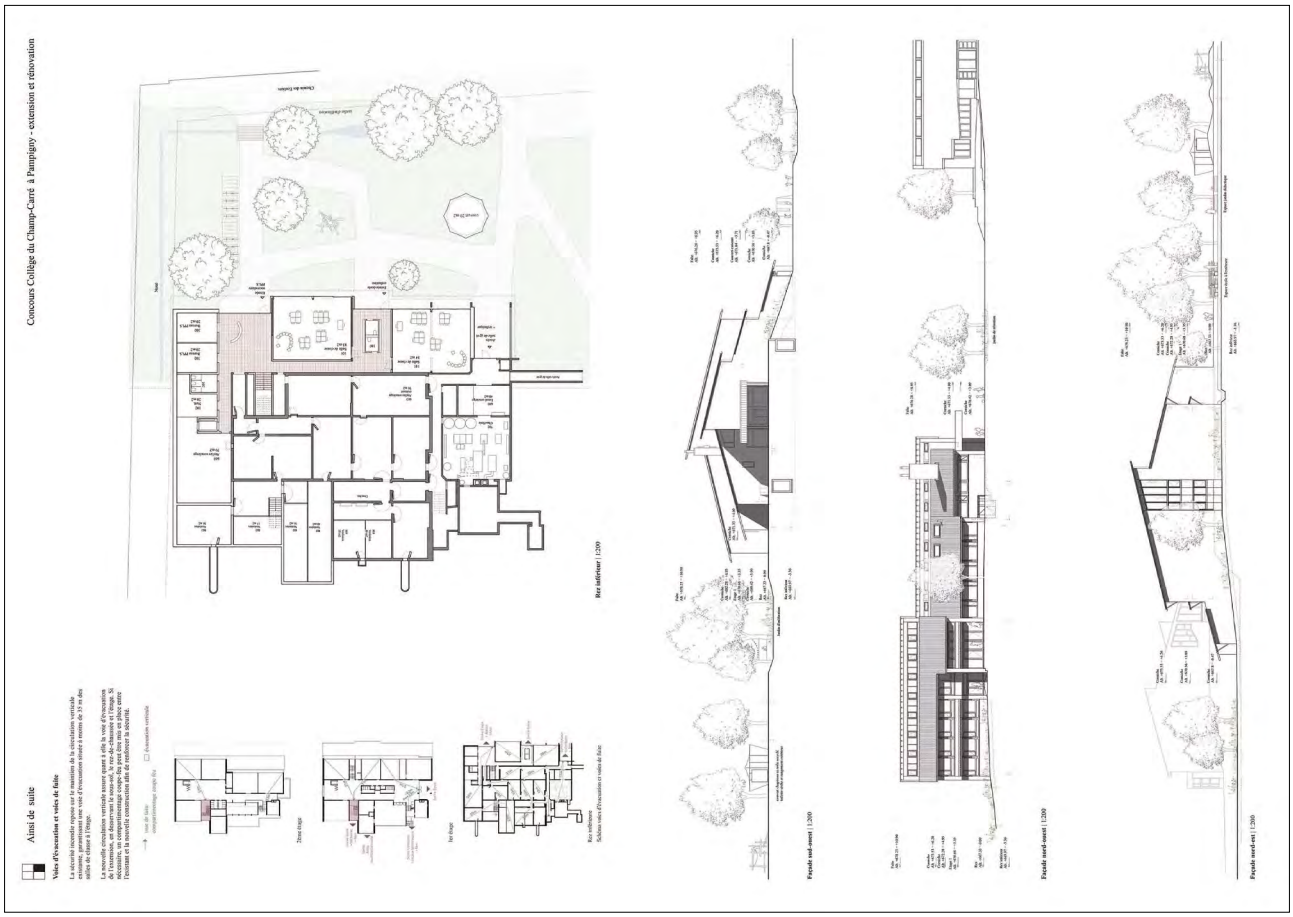
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation
Ainsi de suite
Rez inférieur | 1:200
Façade sud-ouest | 1:200
Façade nord-est | 1:200

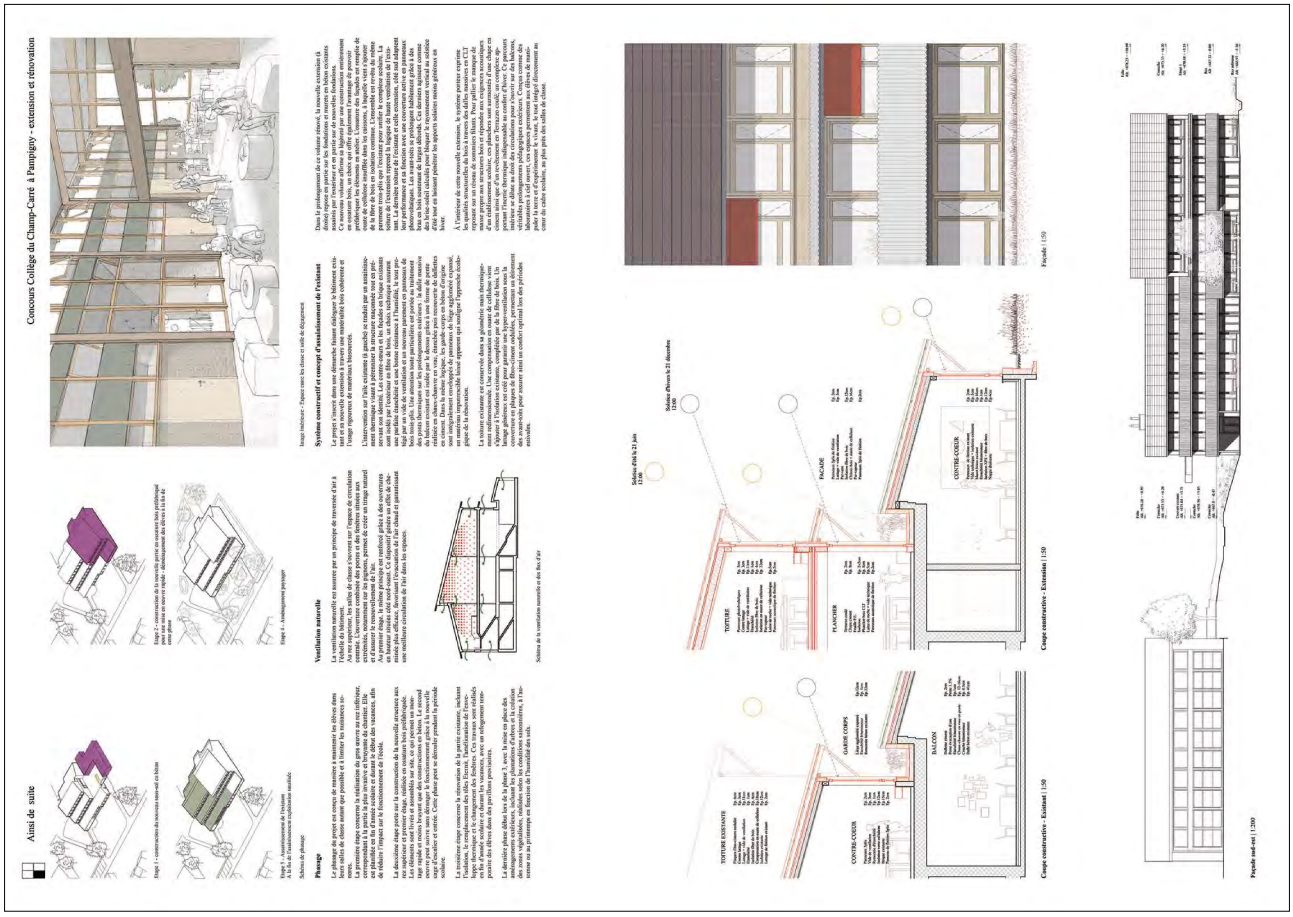
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny - extension et rénovation
Ainsi de suite
Façade | 1:50
Coupe constructive - Existant | 1:50
Coupe constructive - Extension | 1:50
Façade sud-est | 1:200

26 – la mésange

Architecte	tangram-design Sàrl Kimio Fukami Architecte Sàrl
Lieu	CH - Lausanne
Collaborateur·ices	Maria Eskova, Nicola Weigarten, Fred Hatt, Kimio Fukami

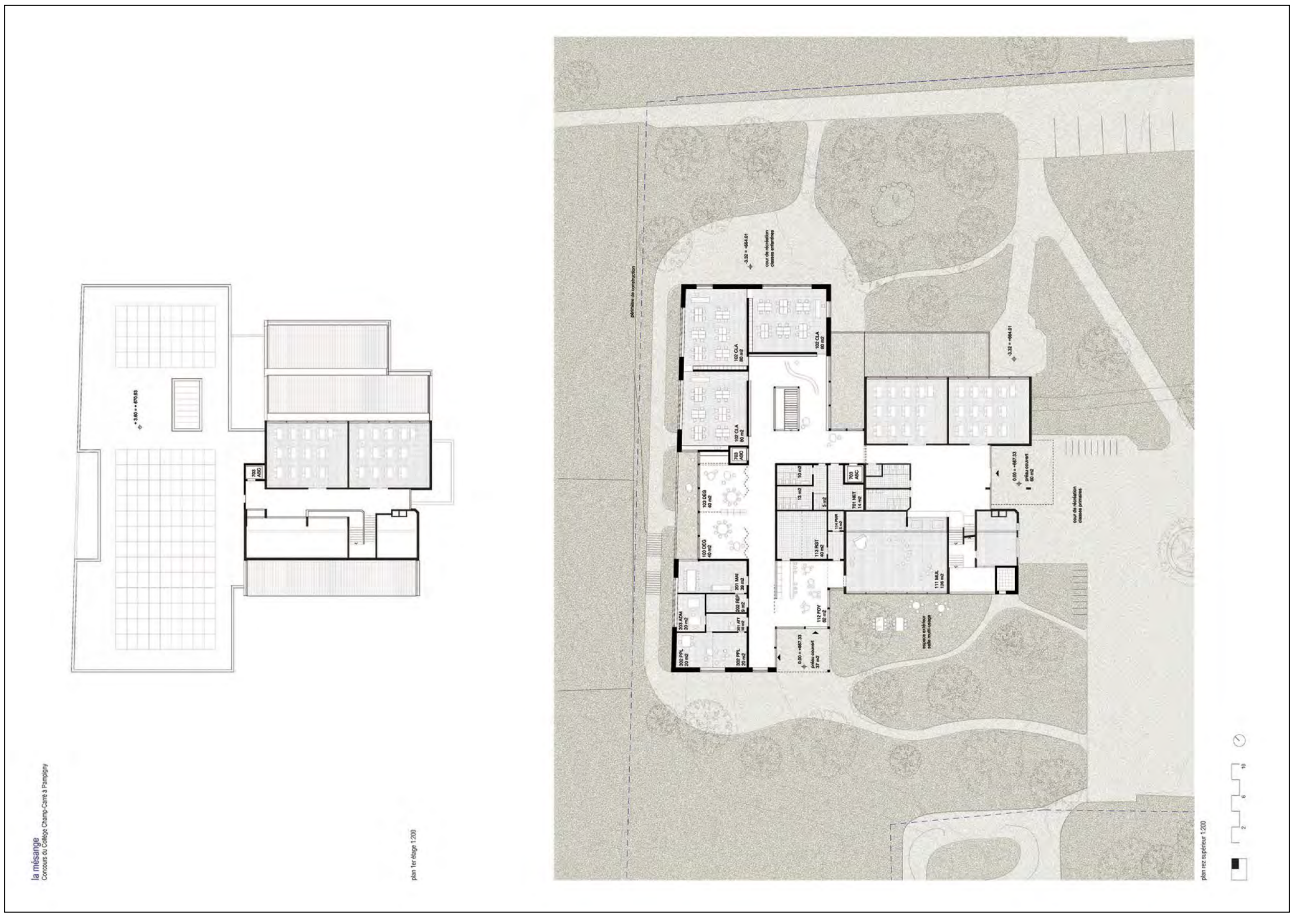
la mélange
Concours du Collège Champ-Carré à Pampigny
plan 1er étage 1:200
plan rez supérieur 1:200

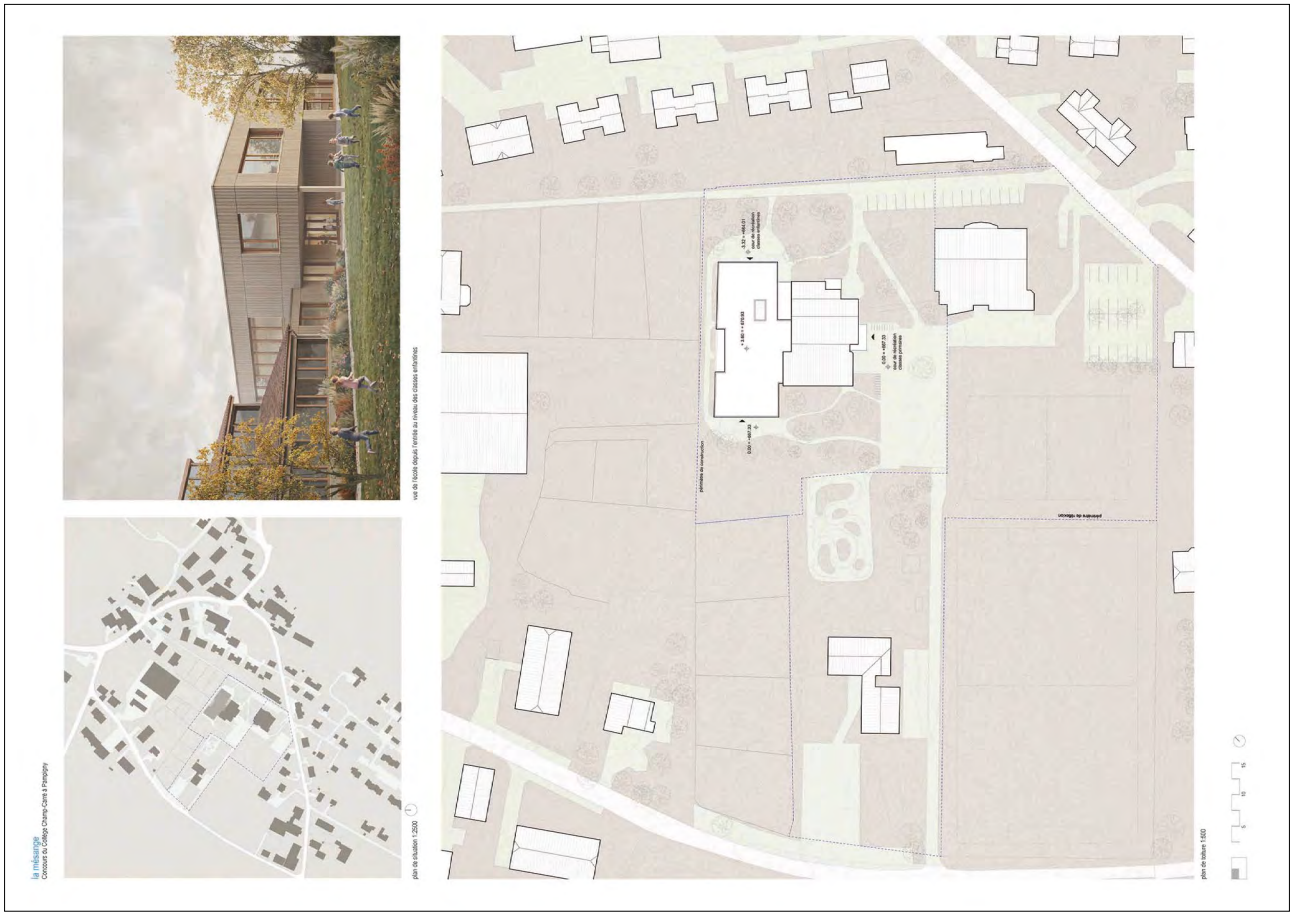
la mélange
Concours du Collège Champ-Carré à Pampigny
plan de situation 1:2500
vue de l'école depuis l'entrée au niveau des classes enfantines
plan de toiture 1:600

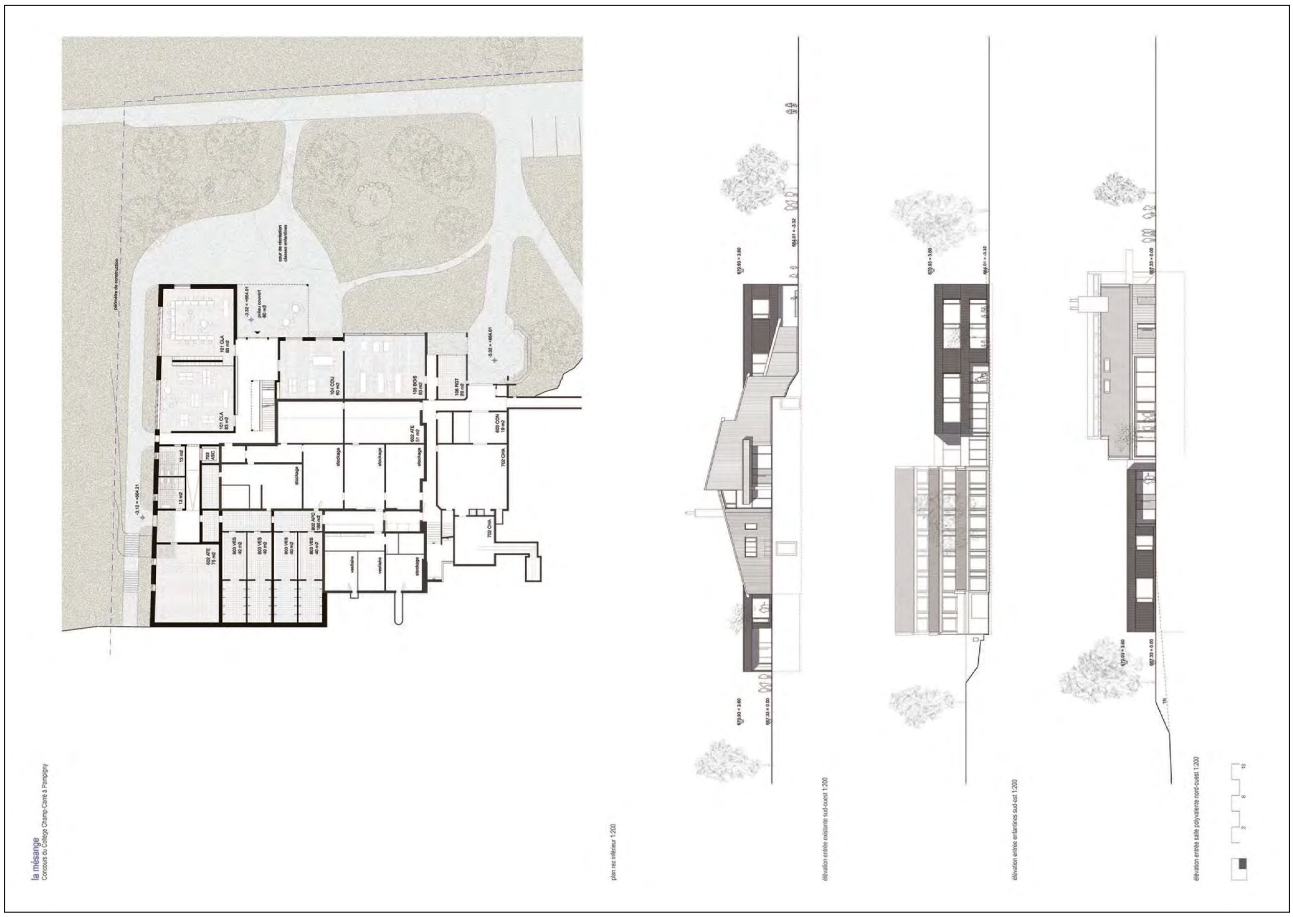
la mésange
Concours du Collège Champ-Carré à Pompigny
plan rez inférieur 1:200
élévation entrée existante sud-ouest 1:200
élévation entrée sud-est 1:200
élévation entrée sans polyvalente nord-ouest 1:200

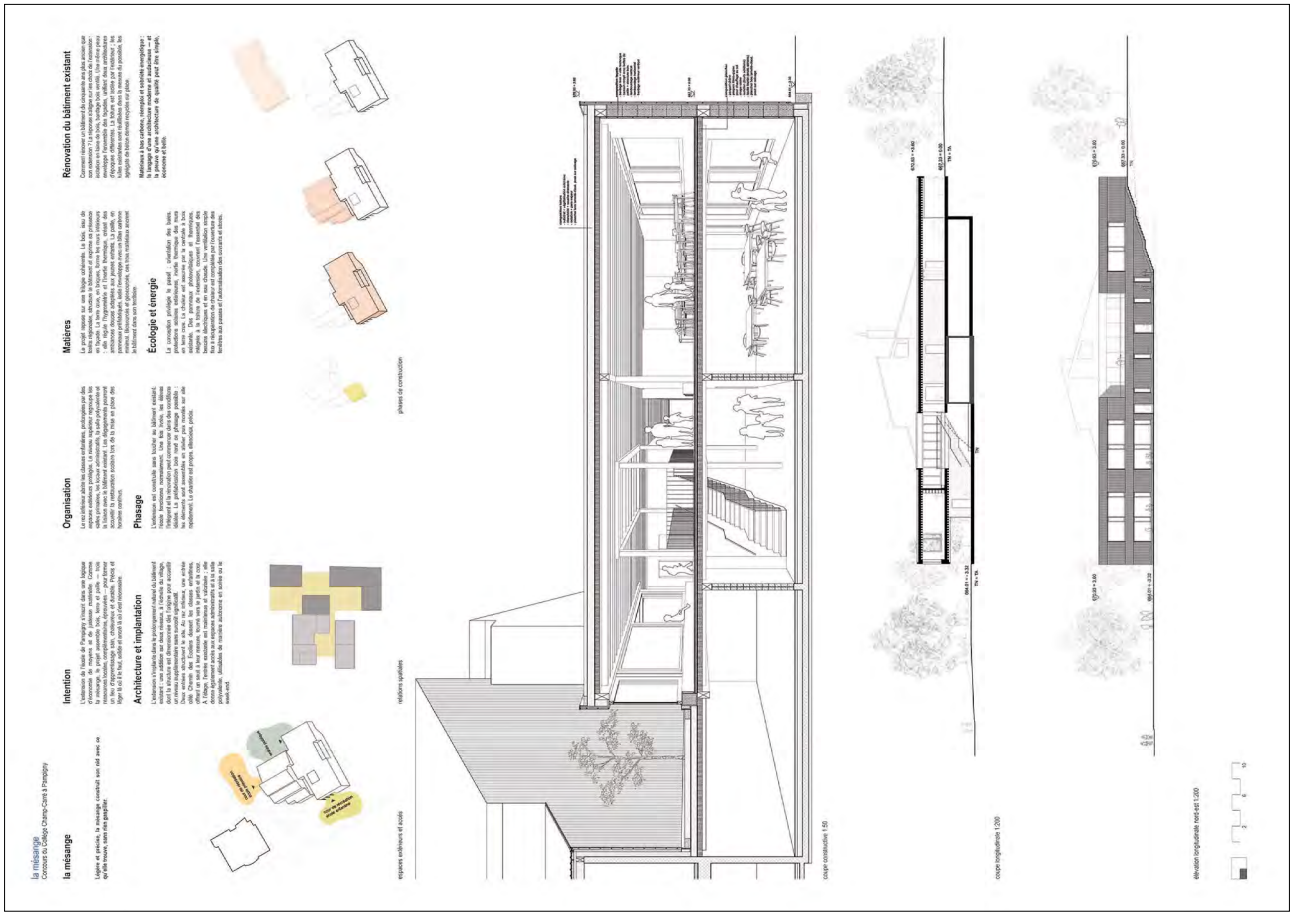
la mésange
Concours du Collège Champ-Carré à Pompigny
la mésange
Intention
Organisation
Matières
Rénovation du bâtiment existant
Architecture et implantation
Phasage
Écologie et énergie
espaces extérieurs et accès
relations spatiales
phases de construction
coupe constructive 1:50
coupe longitudinale 1:200
élévation longitudinale nord-est 1:200

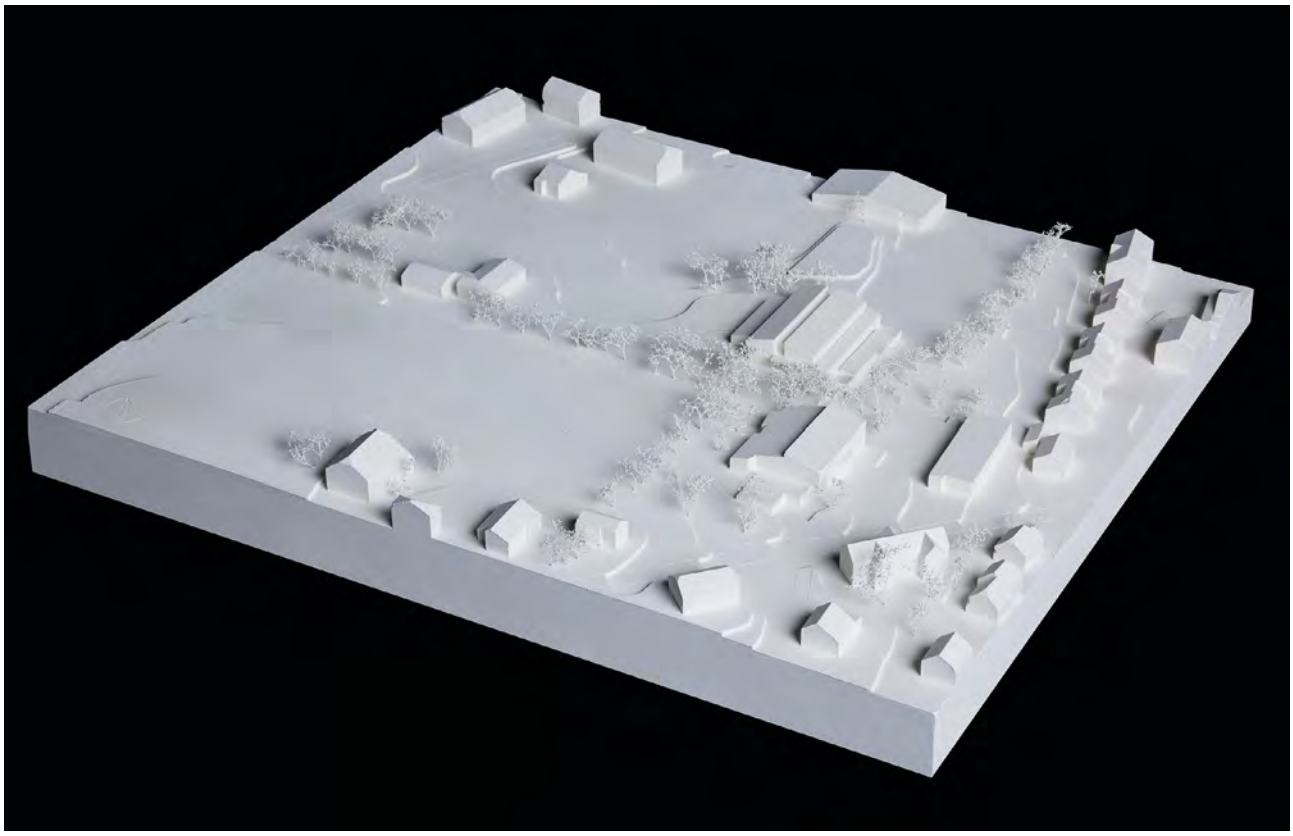

27 – mille-feuille

Architecte	dominik odermatt Dominik Odermatt
Lieu	CH - Mühlethurnen
Consultant·es	naturgartenleben GmbH (Kurt Odermatt)

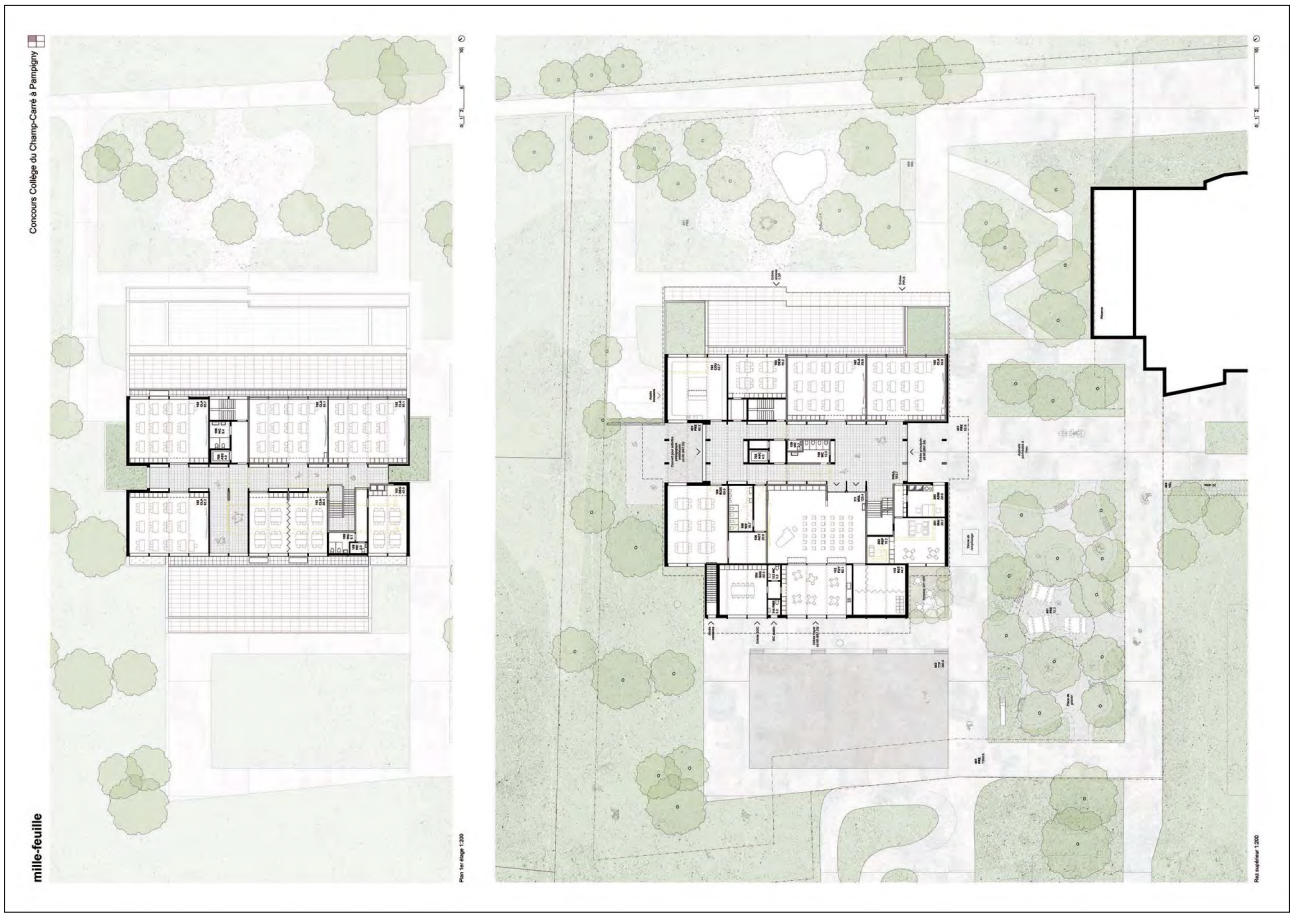
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
mille-feuille
Plan rez-de-chaussée 1:200
Plan sous-sol 1:200

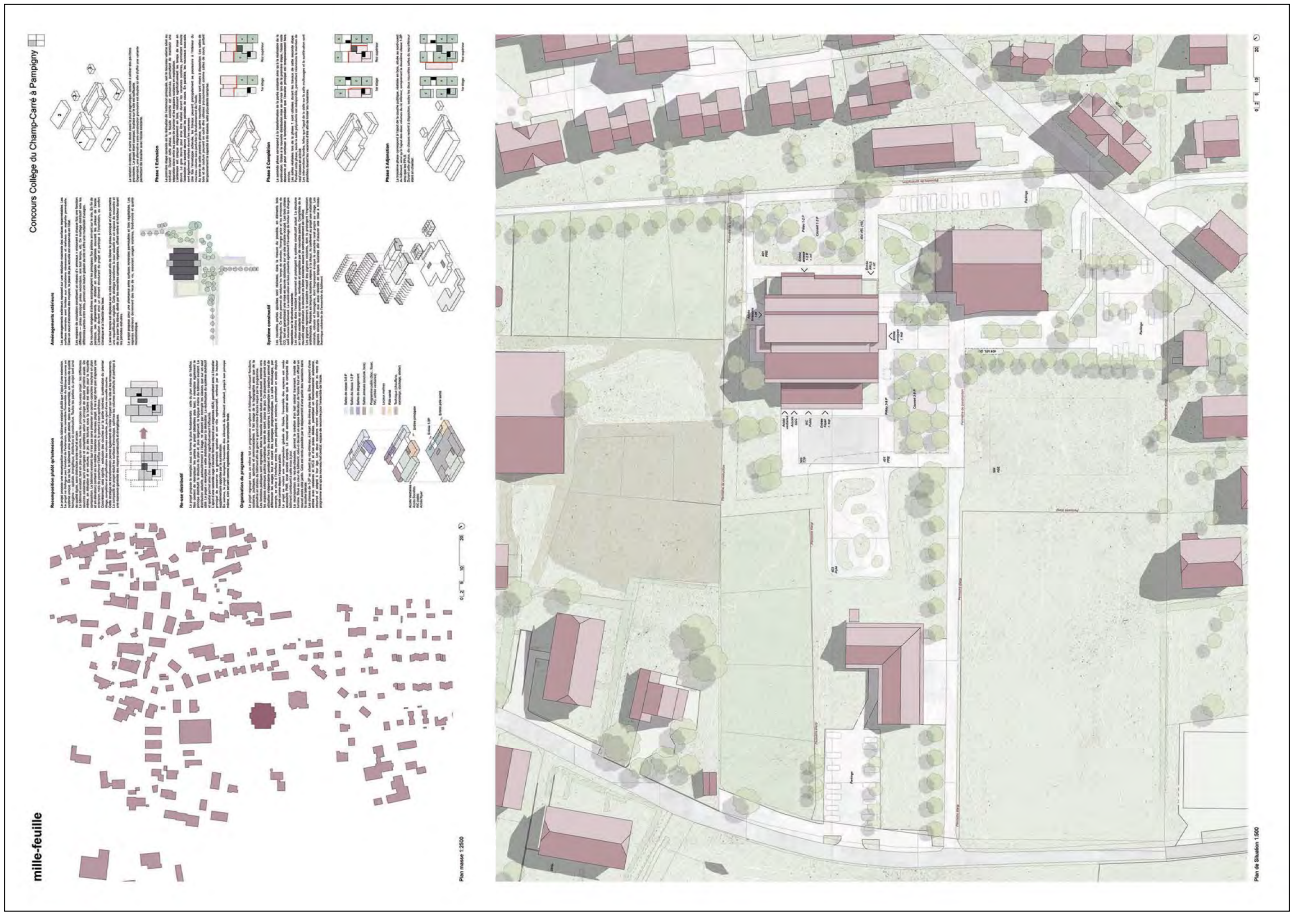
Concours Collège du Champ-Carré à Pampigny
mille-feuille
Plan de situation 1:500
Plan rez-de-chaussée 1:200

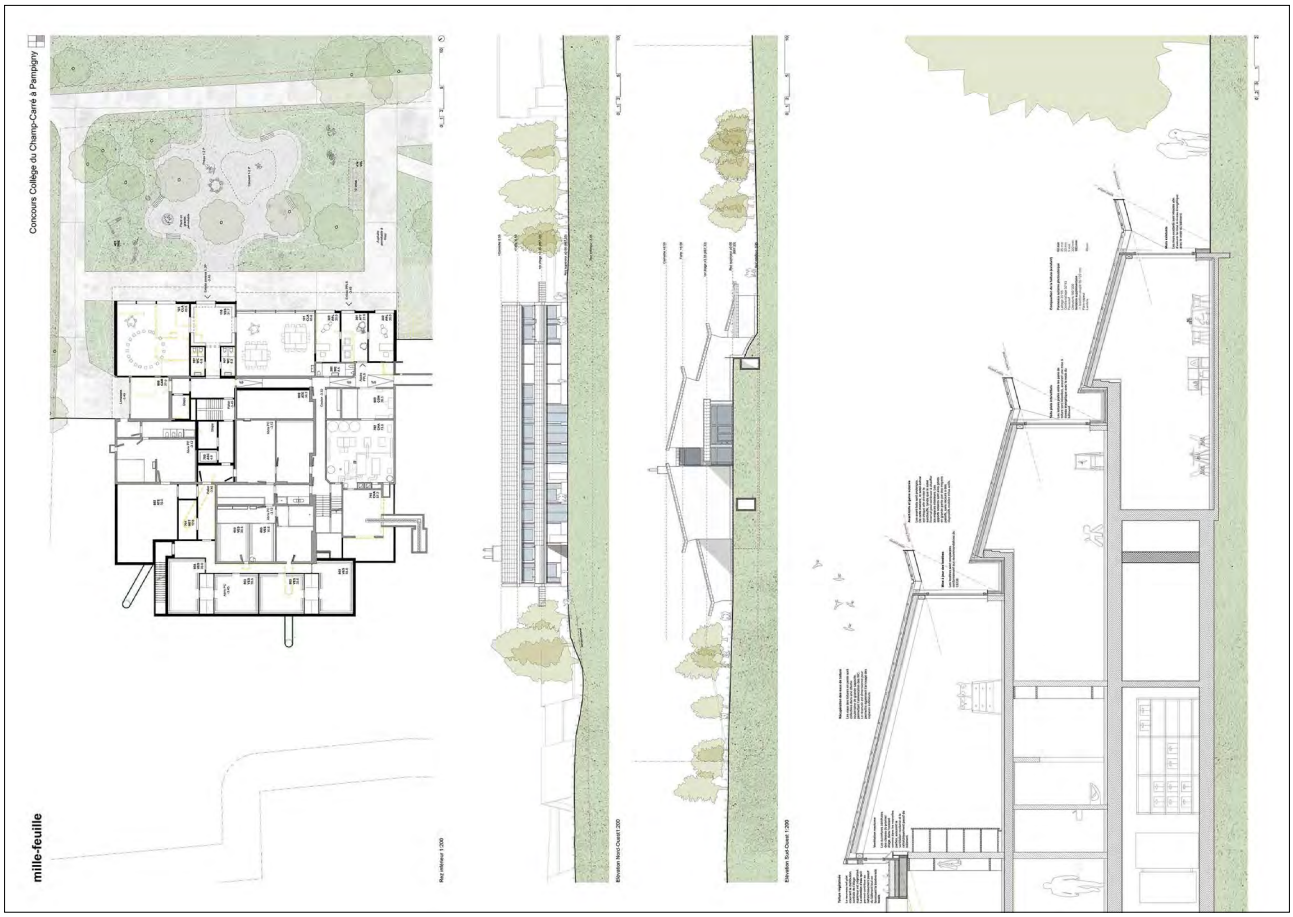
Concours College du Champ-Carré à Pampigny
mille-feuille
Rez-chaussée 1:200
Elévation Nord-Ouest 1:200
Elévation Sud-Ouest 1:200

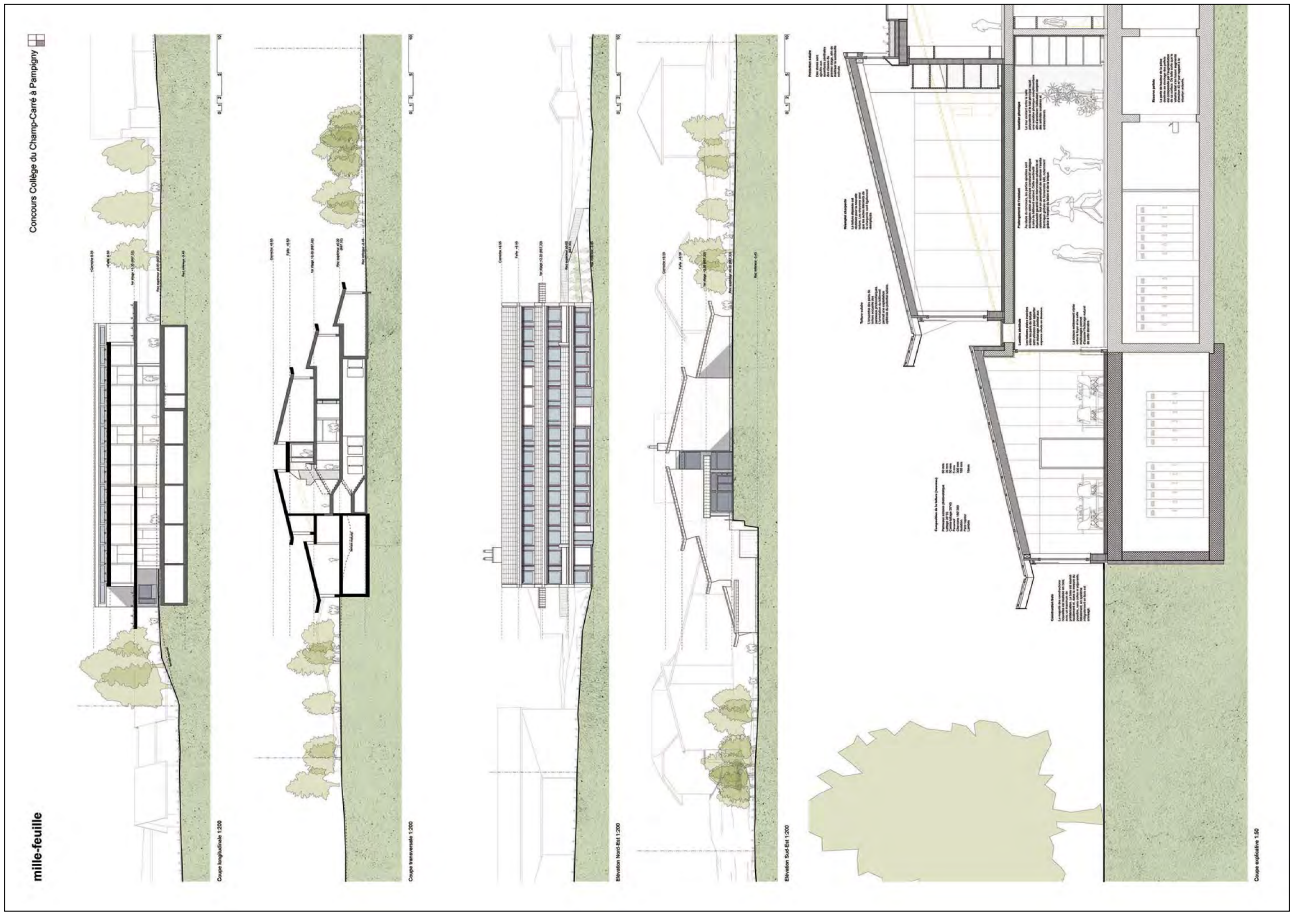
Concours College du Champ-Carré à Pampigny
mille-feuille
Coupe longitudinale 1:200
Coupe transversale 1:200
Elévation Nord-Est 1:200
Elévation Sud-Est 1:200
Coupe explicative 1:50